

La collégiale de Saint-Julien de Brioude

(Haute-Loire)

*Recherche sur les liens entre l'architecture ecclésiale, son agencement
iconographique, & la liturgie d'une communauté canoniale au
Moyen Âge*

Volume III
Corpus Architecture et images

Fabien Vivier

Thèse de Doctorat en histoire de l'art médiéval réalisée sous la direction de Bruno
Phalip, Professeur d'Histoire de l'art et d'Archéologie à l'Université de Clermont-
Ferrand II

2013

Université Blaise Pascal – Clermont II

Sommaire

*

Première partie

L'architecture de la collégiale

Le plan général _____	8
Chapitre I. Le massif occidental _____	11
A. La façade _____	11
1- Introduction _____	11
2- Les tiers nord et sud de la façade occidentale _____	12
3- La travée centrale de la façade occidentale _____	14
B. La face septentrionale du massif occidental _____	16
1- Aspect général _____	16
2- Les contreforts _____	17
3- Le parement _____	17
C. La face méridionale _____	19
1- Aspect général _____	19
2- La partie basse _____	19
3- Le second niveau _____	19
D. La tour occidentale _____	20
1- Introduction _____	20
2- La base de la tour _____	20
3- La tour occidentale _____	22
Chapitre II : L'avant-nef et les tribunes de l'avant-nef _____	23
Introduction _____	23
A. L'avant-nef _____	23
1- Aspect général _____	23
2- Les travées latérales _____	24
3- La travée centrale _____	26
B. Les tribunes de l'avant-nef _____	28
1- L'escalier _____	28
2- La tribune centrale _____	28
3- Les tribunes latérales _____	30
Chapitre III : Les murs extérieurs de la nef principale et des bas-côtés _____	33
A. L'extérieur des murs gouttereaux des bas-côtés _____	33
1- Aspect général _____	33
2- Le collatéral sud _____	33
3- Le collatéral nord _____	36
B. L'extérieur des murs gouttereaux de la nef _____	40
1- Aspect général _____	40
2- Le gouttereau méridional _____	40
3- Le gouttereau septentrional _____	43

Chapitre IV : Intérieur de la nef et des bas-côtés	45
<i>Introduction</i>	45
A. La première travée	46
1- <i>Le vaisseau central</i>	46
2 <i>La première travée de bas-côtés nord et sud</i>	50
B. La seconde travée	52
1- <i>Le vaisseau central</i>	52
2 <i>La seconde travée des bas-côtés</i>	54
C. La troisième travée	57
1- <i>Le vaisseau central</i>	57
2 <i>La troisième travée des bas-côtés</i>	60
D. La quatrième travée	62
1- <i>Le vaisseau central</i>	62
2 <i>La quatrième travée des bas-côtés</i>	66
E. La cinquième travée	69
1- <i>Le vaisseau central</i>	69
2 <i>La cinquième travée des bas-côtés</i>	71
Chapitre V : Les porches	75
<i>Introduction</i>	75
A. Le porche méridional	75
1- <i>Introduction</i>	75
2- <i>L'extérieur</i>	75
3- <i>L'intérieur</i>	79
B. Le porche septentrional	81
1- <i>Introduction</i>	81
2- <i>L'extérieur</i>	82
3- <i>L'intérieur du rez-de-chaussée</i>	84
4- <i>La tribune</i>	86
Chapitre VI : Le transept, les tribunes et la tour orientale	89
A. Extérieur du transept	89
1- <i>Introduction</i>	89
2- <i>La face sud du transept</i>	89
3- <i>La face du nord-est</i>	92
4- <i>La face nord ouest</i>	93
5- <i>Les faces sud-ouest</i>	95
6- <i>Les terrasses du transept</i>	95
B. La tour lanterne	96
1- <i>Introduction</i>	96
2- <i>Le massif carré formant lanterne</i>	96
3- <i>La tour octogonale</i>	99
C. La croisée et les bras de transept	101
1- <i>Introduction</i>	101
2- <i>La croisée du transept</i>	101
3- <i>Les tribunes de chœur</i>	106
4- <i>Les bras de transept</i>	108
D. La crypte	115
1- <i>Les escaliers</i>	115
2- <i>La crypte</i>	115

Chapitre VII : Le chevet	117
<i>Aspect général</i>	117
A. Les chapelles rayonnantes	119
1- <i>La chapelle du Sacré-Cœur</i>	119
2- <i>La chapelle Sainte-Philomène</i>	122
3- <i>La chapelle Sainte-Marie</i>	123
4- <i>La chapelle Saint-Vincent-de-Paul</i>	124
5- <i>La chapelle Saint-André</i>	125
B. Le déambulatoire	127
1- <i>La baie du déambulatoire n°16</i>	127
2- <i>La baie n°12</i>	128
3- <i>La baie n°8</i>	128
4- <i>La baie n°4</i>	129
C. L'abside	129
1- <i>Aspect général</i>	129
2- <i>Les baies</i>	129
3- <i>Le parement</i>	130

Chapitre VIII : Le sanctuaire, le déambulatoire et les chapelles	132
<i>Introduction</i>	132
A. Le sanctuaire	132
1- <i>Le sol</i>	132
2- <i>Les colonnes du rond-point</i>	133
3- <i>Les baies du second niveau et le voûtement</i>	133
B. Le déambulatoire	135
1- <i>Aspect général</i>	135
2- <i>Chronologie de construction entre les piles et les murs</i>	135
3- <i>Les entrées du déambulatoire</i>	136
4- <i>Le couvrement du déambulatoire</i>	136
5- <i>Les baies du déambulatoire</i>	138
C. Les chapelles rayonnantes	141
1- <i>La chapelle du Sacré-Cœur</i>	141
2- <i>La chapelle Sainte-Philomène</i>	142
3- <i>La chapelle axiale, Sainte-Marie</i>	143
4- <i>La chapelle Saint-Vincent-de-Paul</i>	145
5- <i>La chapelle Saint-André</i>	146

Chapitre IX : Les sols	148
A. Les trois vaisseaux	148
1- <i>Aspect général</i>	148
2- <i>Galets des trois vaisseaux</i>	149
a) <i>L'avant-nef</i>	149
b) <i>La première travée des trois vaisseaux</i>	149
c) <i>La seconde travée des trois vaisseaux</i>	150
d) <i>La troisième travée des trois vaisseaux</i>	150
e) <i>La quatrième travée des trois vaisseaux</i>	151
f) <i>La cinquième travée des trois vaisseaux</i>	151
B. Le chœur, le transept, les porches et les tribunes	152
1- <i>Le transept et le chœur</i>	152
2- <i>Les porches</i>	152
3- <i>Le massif occidental</i>	153
4- <i>Les combles</i>	153

Chapitre X : Les toitures	154
A. La nef	154
1- <i>La charpente</i>	154
2- <i>Le rein des voûtes</i>	155
3- <i>La couverture</i>	155
B. Les bas-côtés	156
1- <i>Les charpentes</i>	156
2- <i>Le rein des voûtes</i>	156
3- <i>Les toitures</i>	157
C. Couverture à bain de mortier ou sans combles	157
1- <i>Le chevet</i>	157
2- <i>Les porches</i>	157
Chapitre XI : La sacristie et les annexes	158
A. L'antichambre	158
1- <i>L'extérieur</i>	158
2- <i>L'intérieur</i>	158
B. La sacristie	159
1- <i>Introduction</i>	159
2- <i>La face sud-ouest</i>	159
3- <i>La face nord-est</i>	161
4- <i>L'intérieur</i>	161
5- <i>Les vestibules</i>	162
C. La chapelle de la Croix	162
1- <i>Introduction</i>	162
2- <i>L'extérieur</i>	163
3- <i>L'intérieur</i>	164

Deuxième partie

Les peintures de la collégiale

Chapitre I. Corpus des peintures des années 1200 (dernier quart du XII^e siècle)	167
A. Les piles	167
1- <i>L'iconographie et la stylistique</i>	167
a) <i>La pile n°6</i>	167
b) <i>La pile n°7</i>	168
c) <i>La pile n°10</i>	169
d) <i>La pile n°11</i>	169
e) <i>La pile n°11</i>	170
f) <i>La pile n°15</i>	171
g) <i>Les fonds de scène</i>	171
h) <i>Les visages, les corps et les drapés</i>	172
2- <i>Les inscriptions</i>	172
a) <i>La pile n°6</i>	172
b) <i>La pile n°11</i>	173
3- <i>La technique</i>	173
B. La chapelle Saint-Michel	173
1- <i>L'iconographie et la stylistique</i>	173
a) <i>Les voûte en berceau</i>	174
b) <i>Les anges sur la voûte en berceau</i>	175
c) <i>Les pénétrations de voûtes</i>	178

d) <i>Les bustes d'anges situés sur les arcs-doubleaux</i>	180
e) <i>Les vertus et les vices</i>	180
f) <i>Entrelacs, ornements et grotesques</i>	182
g) <i>La chute de Lucifer</i>	183
h) <i>Les fonds de scène</i>	184
i) <i>Les visages, les corps et les drapés</i>	185
2- <i>Les inscriptions</i>	186
a) <i>Bandeau entourant le Christ</i>	186
b) <i>Archanges, séraphins et chérubins</i>	186
c) <i>Vertus et vices</i>	186
3- <i>La technique</i>	187
B. Le porche sud	192
1- <i>L'iconographie et la stylistique</i>	192
a) <i>Le rez-de-chaussée</i>	192
b) <i>La tribune</i>	192
2- <i>Technique</i>	193
C. Le porche nord	193
1- <i>L'iconographie et la stylistique</i>	193
a) <i>Le rez-de-chaussée</i>	193
b) <i>La tribune</i>	194
2- <i>Technique</i>	195
D. Le mur du bas-côté sud de la première travée	195
1- <i>L'iconographie et la stylistique</i>	195
a) <i>Les fonds de scène</i>	197
b) <i>Visages et corps</i>	197
2- <i>Technique</i>	197
Chapitre II. Le décor peint datant du milieu du XIII^e siècle	198
A. La chapelle Saint-Jean : iconographie et stylistique	198
1- <i>Le premier registre</i>	198
2- <i>Le second registre</i>	200
3- <i>Le fond de scène</i>	200
4- <i>Les visages, les corps et les drapés</i>	200
5- <i>Inscriptions</i>	201
B. La chapelle Saint-Pierre : iconographie et stylistique	201
1- <i>Le premier registre</i>	201
2- <i>Le second registre et les écoinçons</i>	202
3- <i>Le fond de scène</i>	202
4- <i>Les visages, les corps et les drapés</i>	202
5- <i>Inscriptions</i>	203
C. La technique	203

Première partie

L'architecture de la collégiale

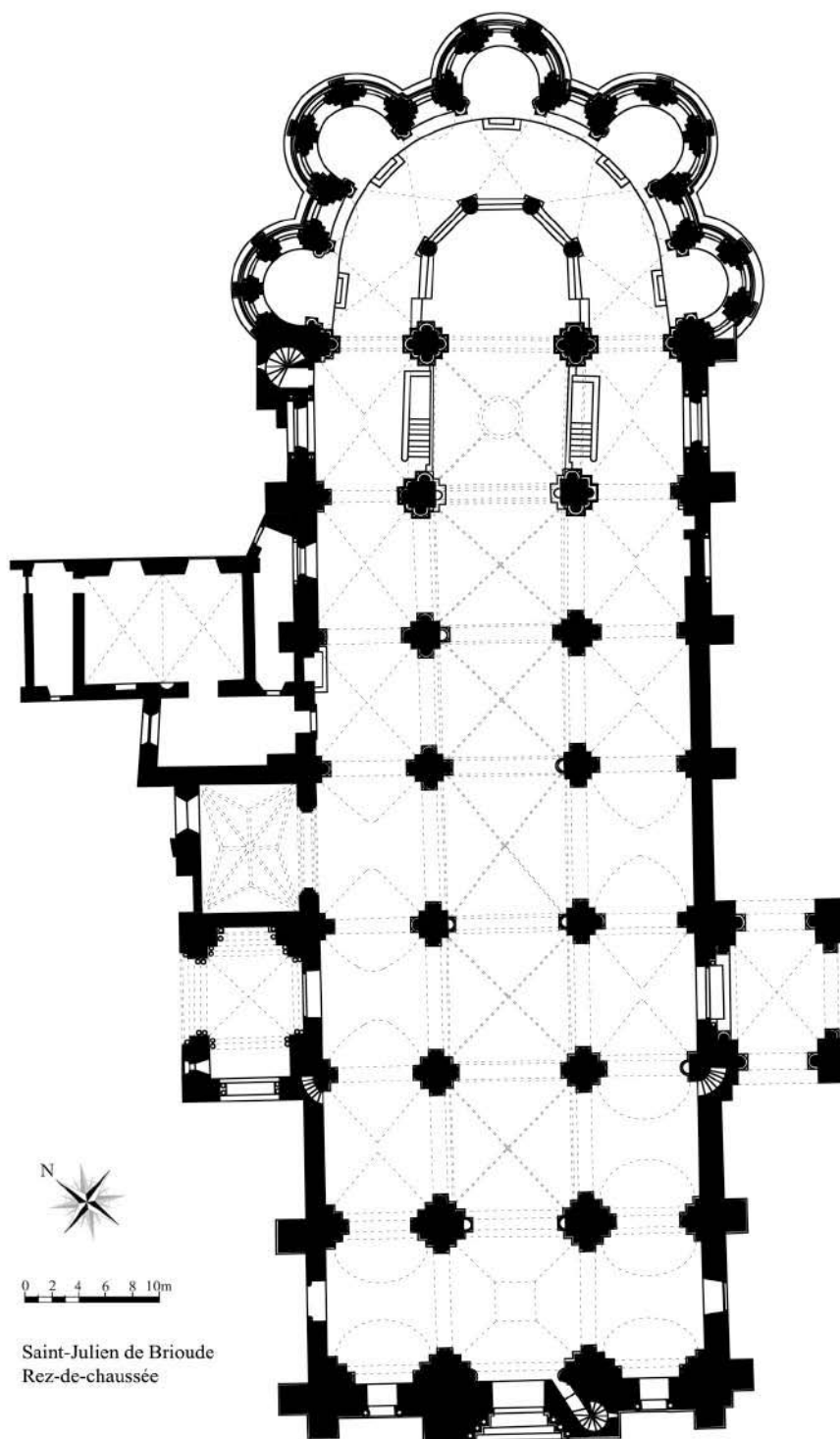


Figure 1 : Fabien Vivier et Rémi Petiot, *Plan au niveau des baies du RDC*, 2011

Introduction : le plan général

La basilique Saint-Julien de Brioude se présente sous la forme d'un massif occidental à chapelles hautes et d'une large nef à collatéraux longue de cinq travées, sur laquelle se greffent des porches couverts à chapelles hautes, au niveau de la seconde travée. L'édifice possède une partie droite de chœur et un transept non débordant. Son abside à déambulatoire est pourvue de cinq chapelles rayonnantes qui s'articulent autour du rond-point assez étroit, composé de quatre colonnes réparties autour du maître-autel. La chapelle dite de la Croix est ouverte sur la troisième travée du collatéral nord.

La sacristie est reliée à l'édifice par un vestibule (chaufferie) ouvrant dans la quatrième travée du collatéral nord. Cette sacristie est reliée à l'hôtel de la prévôté. Actuellement quatre portails donnent accès à l'édifice. Le portail occidental s'ouvre dans la travée centrale de l'avant-nef. Deux portails latéraux percés dans la façade, sont aujourd'hui bouchés¹. Au niveau de la seconde travée, deux portails nord et sud sont percés dans les collatéraux. Ces portails sont couverts de porches. Au niveau de la cinquième travée, deux autres portails sont percés dans les murs collatéraux. Seul le portail sud est aujourd'hui totalement muré. De part et d'autre de la croisée, les bras du transept non saillant adoptent des tribunes de chœur au-dessus desquelles est établie la lanterne soutenant la tour octogonale. Le massif occidental est surplombé par une tour carrée. Les bas-côtés sont voûtés principalement par un berceau transversal

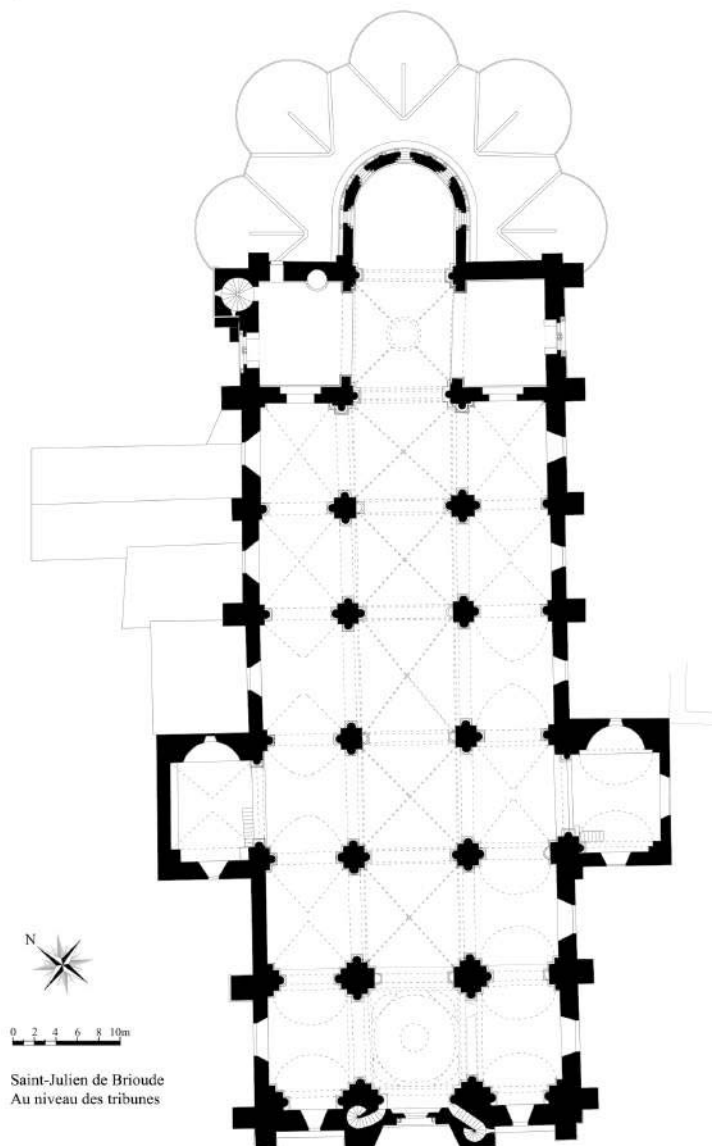


Figure 2 : Fabien Vivier, *Plan au niveau des tribunes*, 2011

¹ Ces deux portails latéraux ont été percés pour les restaurations du XIX^e siècle. Aucun indice précis ne confirme que des portails latéraux étaient percés sur la façade médiévale.

à pénétrations longitudinales, formant arêtes droites ou curvilignes. La nef principale possède un niveau de baies à roses placé au-dessus des grandes arcades. Ce vaisseau central est voûté d'ogives à clefs pendantes. La croisée est couverte par une voûte d'ogives au profil de tore, percé par une clef annulaire. Les bras du transept sont voûtés d'arêtes. L'abside ainsi que les absidioles sont voûtées en cul-de-four. Le déambulatoire est couvert par un berceau annulaire à pénétrations formant des voûtes d'arêtes. Les tribunes de l'avant-nef sont voûtées par des berceaux à pénétrations longitudinales, hormis la travée centrale qui est couverte par une coupole sur trompe. La chapelle haute du porche septentrional est voûtée d'arêtes, tandis que la chapelle sud est voûtée grâce à un berceau transversal à pénétrations longitudinales.

L'édifice est long de 74,15 m, pour une largeur de 20,1 m environ, au niveau de la troisième travée. Le vaisseau principal de Saint-Julien est large de 6,5 m environ, et les collatéraux sont larges de 5,3 m. Le chevet possède un large déambulatoire de 5,3 m. L'ampleur du déambulatoire et des chapelles rayonnantes, contraste avec la longueur relativement modeste du chœur de 7,2 m. La longueur développée par les chapelles et le déambulatoire est de 11 m environ². Au-delà de la partie tournante, à chaque colonne du rond point correspond une fenêtre du déambulatoire, et à chaque entrecolonnement correspond une absidiole. Malgré ces vastes dimensions, le plan de l'édifice présente de nombreuses irrégularités. Les piliers des trois vaisseaux ne sont pas parfaitement alignés, la croisée présente quelques rattrapages, aussi bien en plan, qu'en élévation, etc. La basilique est orientée au 53° Nord du Monde³, elle est donc orientée nord-est.

² Ces dimensions sont reprises de celles livrées par Anne Courtillé, *Auvergne et Bourbonnais gothiques, 1, Les débuts*. Collection encyclopédie du Massif Central, Éditions Créer, Nonette, 1990, p. 395.

³ Joseph Jalenques, « la basilique Saint-Julien de Brioude », dans *Almanach de Brioude*, tome 37, 1957, p.22 : « le commandant Bergot à eu l'obligeance d'établir le plan joint à ces lignes », « la basilique est orientée au 53° nord ».

Chapitre I. Le massif occidental

A. La façade

1) Introduction

La façade de Saint-Julien de Brioude est à peine embellie. Seules les baies viennent briser une muralité où domine un moyen appareil à joints épais, constitué par une brèche basaltique du Volcan de la Vergueur à Couteuge (Saint-Just). Cette façade est ordonnée symétriquement : elle se compose de

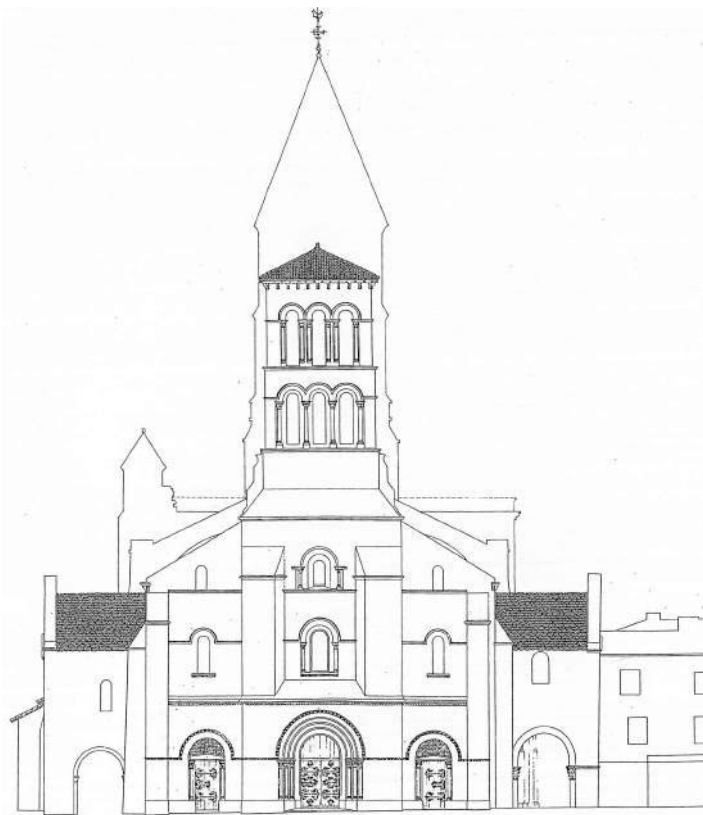


Figure 3 : Manciulescu d'après Nicot, Façade

trois travées et se divise en trois niveaux possédant chacun trois baies. L'ordonnance de la façade suit le schéma suivant : a, b, a. Elle est construite grâce à un mur pignon coupé dont le faite est substitué par la base de la tour dite carrée. Cette façade est large de 21,5 m au niveau du soubassement, pour 18 m de hauteur sous la base de la tour. Elle a subi un rhabillage au XIX^e siècle. Malgré la régularisation accentuée des restaurateurs du XIX^e siècle plusieurs indices dévoilent la façade médiévale. Quatre contreforts plats à glacis sommitaux (contrefort n°1, 2, 3, 4) scandent la façade en soulignant la disposition intérieure des trois nefs. Un soubassement (87,5 cm de hauteur) réalisé grâce à un grand appareil régulier de granit à grain à joints épais (joints de 2 à 4 cm), s'applique sur la façade et les contreforts. Ce soubassement est en sailli du mur de 5 cm. Le carreau de base du soubassement est de 45 à 65 cm de longueur pour 31,5 cm de hauteur. Les tiers nord et sud adoptent le même parti et encadrent la travée centrale. En partie basse, le portail central à triple rouleau possède un ébrasement à ressauts cantonné de trois colonnes adossées. Il est encadré par deux portails (portails n°1 et 3) à linteau en bâtière, possédant un arc de décharge dont la moulure d'archivolte concave est ornée par un cordon de billettes. Une moulure basse prolonge les archivolttes en réunissant les ouvertures. Au-dessus du portail principal se

trouve une baie à double rouleau dont le second rouleau s'orne de colonnettes adossées aux ébrasements. Sa moulure d'archivolte se prolonge par de courts retours latéraux des tailloirs. Chaque tiers nord et sud possède, au second niveau, une baie en plein cintre ornée par une moulure d'archivolte qui se prolonge par des retours, au niveau des piédroits. Le troisième niveau de la travée centrale possède une baie pourvue d'un arc en plein cintre supporté par deux colonnettes adossées. Les tiers nord et sud possèdent à ce même niveau, une simple baie en plein cintre. La tour carrée vient couronner l'ensemble. Elle comprend deux registres d'arcatures séparés par un cordon. Le premier niveau de la tour montre, sur chaque face, trois baies en plein cintre à colonnettes adossées et à tailloirs moulurés. Le second registre propose la même disposition, mais entre chaque baie est ménagé un mince piédroit flanqué de colonnes recevant les arcs des baies.

2) Les tiers nord et sud de la façade occidentale

Deux contreforts jumelés encadrent la partie nord (contrefort n°1 et 38) et la partie sud (contrefort n°4 et 5) de la façade. Au nord, le contrefort de la façade (contrefort n°1) est décalé et forme l'angle en masquant le retour de façade qui caractérise les contreforts sud (contreforts 4 et 5). Ces contreforts jumelés, encadrant la façade, sont construits en moyen appareil régulier de basaltes rouges du Volcan de la Vergeur, et parsemés de quelques blocs de granulites (jaunâtres). Les contreforts sont couronnés, au second niveau, par un larmier (cavet droit soutenant un bandeau souligné d'un régle) surplombé grâce un talus en moyen appareil régulier. Les contreforts de façade sont larges de 1,45 m et épais de 1,4 m. Le parement du contrefort de l'angle nord de la façade (contrefort n°1) contient quelques anomalies dans la régularité des carreaux. En effet, les dix assises supérieures font alterner un moyen et un petit appareil régulier de basalte scoriacé de couleurs plus franches associées aux brèches scoriacées plus compactes et plus foncées. Les blocs sont usés et ils se délitent en particulier sur le contrefort nord (contrefort n°1). Certains blocs moins élimés gardent des traces de hachures et de layures verticales et obliques. Les joints épais et pleins font poindre l'irrégularité des assises de certains blocs.

Les premiers niveaux des tiers nord et sud sont réalisés avec un moyen appareil régulier de basalte du Volcan de la Vergeur, dit Brèche de Saint-Just. Certains blocs offrent un grain fin et régulier, mais d'autres se délitent davantage car leur grain est moins uniforme et leurs veines plus sombres. Un cordon concave orné de billettes, soutenant un bandeau souligné d'un régle, traverse les contreforts de part en part sur leurs trois faces, à hauteur des linteaux des portails latéraux. Cette moulure réalisée en grès, conserve les marques des tailles de hachures au marteau taillant et à la ripe. Dans la moitié inférieure des niveaux, située au-dessous de la moulure ornée de billettes, les carreaux ont une largeur

moyenne de 40 cm pour une hauteur de 30 cm. Le grain des pierres, assez irrégulier, est scandé de traces foncées. Les joints pleins sont épais, et ils viennent parfois rattraper les renforcements de certaines pierres de taille. La partie supérieure de ses premiers niveaux possède des carreaux de 30 cm de largeur pour 20 cm de hauteur ; elle est constituée du même basalte à joints pleins réguliers. Sur les tiers nord et sud, les portails latéraux sont analogues (1,33 m de largeur). Situés au centre de la travée, ils possèdent deux colonnes adossées aux ébrasements (1,77 m de hauteur). Leurs piédroits sont exhaussés par un soubassement en grès. Ces portails sont couverts d'un linteau monolithe en bâtière encadrés par un arc de couverture en plein-cintre, supportant un tympan en appareil réticulé polychrome faisant alterner carreaux noirs (basalte) et filets blancs (arkose de Beaumont). L'arc en plein cintre faisant alterner claveaux blancs (arkose) et claveaux rouges (basaltes), possède en extradors un rouleau d'archivolte (archivolte concave orné de billettes soutenant un bandeau souligné d'un régle) qui se prolonge par des retours latéraux de part et d'autre des portails. Les colonnettes s'adossent sur une alette de 39 cm de largeur pour 1,77 m de hauteur. Chaque colonne possède une base attique. Les colonnes ont un fût monolithe. Un astragale composé d'un liseré venant souligner un tore et un chapiteau feuillagé en découpe très nette à tailloir (cavet droit soutenant un liseré soulignant un bandeau), venant supporter le linteau. Le premier niveau est couronné par un cordon décoratif. Il est composé d'un régle venant souligner un cavet droit et mince, supportant un bandeau orné d'un liseré brisé, soutenant un cavet (légèrement camardé dans sa partie inférieure), surmonté d'un bandeau souligné d'un régle.

Le second niveau est construit en petit appareil régulier à joints épais. Deux bouchons prennent place au deuxième niveau de chaque parement des tiers sud et nord. Tandis que le parement du deuxième niveau du tiers nord semble plus foncé et effrité avec des joints moins épais, le deuxième niveau du tiers sud est plus régulier et moins délité. Au centre, une baie en plein-cintre possède un arc polychrome composé de claveaux blancs (grès de Beaumont) et de claveaux rouges (basaltes) alternés reposant sur des piédroits. L'appui de cette baie est constitué d'une moulure composée d'un bandeau orné de pointes de diamants qui est surmonté d'une doucine droite soutenant un bandeau souligné par un régle. L'extrados de son arc est occupé par une archivolte retournée qui se poursuit au niveau des impostes et ceci jusqu'aux contreforts. Cette moulure d'archivolte est composée d'un cavet droit orné d'un bandeau étroit et souligné par un régle. Une assise de réglage en moyen appareil régulier vient soutenir ce cordon. Le second niveau est couronné par un cordon composé d'une doucine soulignée par régle soutenant un bandeau étroit souligné par un régle. Enfin, le second niveau nord possède un soupirail situé huit assises au-dessus du cordon prolongeant le tailloir de la baie. Ce soupirail éclaire l'escalier montant sur les reins de la voûte de la tribune nord et débouche dans les combles du bas-côté nord.

Le troisième niveau est construit en petit appareil régulier à joints épais. Il est constitué d'un mur rampant formé par des pierres assisées qui sont taillées en sifflet. Ce mur est couronné par une frise de triangles imbriqués noir (andésite) et blancs (grès de Beaumont) alternés et par un larmier composé d'une doucine soutenant un bandeau souligné par un réglet. Au-dessus du talus du contrefort les premières assises du troisième niveau sont moins régulières ; elles sont munies d'un moyen appareil faisant alterner des basaltes aux couleurs plus foncées (noirs et violets bruns), dites basaltes scoriacés. Un bouchon est visible au sud de la baie du tiers nord. Les premières assises formant le retour sont réalisées avec des pierres faisant saillie : un modillon à copeaux réalisé sur le même motif que les modillons des bas-côtés supporte la corniche ornée d'un triple rang de denticules. Ces modillons et corniches sont réalisés en arkose de Beaumont noircie (croûtes noircies), et en « pierre de taille de Volvic »⁴. La baie du troisième niveau est constituée d'un arc en plein cintre clavé reposant sur des piédroits. Le couronnement du deuxième niveau sert d'appui à cette baie.

3) La travée centrale de la façade occidentale

La travée centrale (12 m de largeur environ) est encadrée par deux contreforts symétriques en moyen appareil régulier (contreforts 2 et 3). Leurs faces internes forment un fort ébrasement. Au premier niveau, les deux contreforts (2,26 m de largeur pour une profondeur de 1,32 m) sont recouverts par le parement du massif saillant accueillant le portail principal. Ce massif est conçu avec un moyen appareil régulier de basalte provenant du Volcan de la Vergueur de Couteuge (Saint-Just). Au second niveau, les contreforts sont réalisés en moyen appareil régulier de grès d'Allevier. Cet appareil est constitué de pierres posées en délit et en litage⁵. Sur le retour nord du contrefort gauche (contrefort n°2) au-dessus de la corniche, un décalage place en retrait les deux premières assises en petit appareil régulier. Le parement se trouve aussi perturbé au troisième niveau sur les dix dernières assises du contrefort nord (n°2) et les six dernières assises du contrefort sud (n°3). Ces dernières assises du contrefort nord font alterner de manière non régulière grès d'Allevier et grès calcaire de Beaumont, dite arkose de Beaumont, de couleur gris blanc. Le contrefort sud (n°3) change radicalement de pierres d'appareil sur les sept dernières assises, réalisées en arkose de Beaumont. Ce contrefort sud possède sur son retour sud deux soupiraux permettant d'éclairer l'escalier à vis qui est ménagé dans l'épaisseur du contrefort, et qui mène aux tribunes du massif occidental. Le premier soupirail est percé entre la

⁴ « *Devis explicatif des travaux à exécuter à l'église monumentale de St Julien de Brioude* », daté du 10 janvier 1852, réalisé par Mallay, A.D.H-L, série O, 40, Brioude XII, (Monuments historiques, dossiers n°2). « la pierre de taille de Volvic sera d'un joli grain taillé au taillant fin. Le carreau étant creusé en moyenne de 0.12 sur 0.20 suivent les pentes qui seront déterminées ; les pierres porteront la plus grande longueur possible, elles seront posées sur mortier fin. Les joints seront faits en Ciments de limaille ».

⁵ Ces grès ayant été largement restaurés au début du XX^e siècle, les traces de layures obliques sont encore lisibles.

neuvième et la dixième assise sous le cordon. Le second soupirail est placé sur les vingt et vingt-et-unième assises. Le contrefort nord (n°2) possède dans sa face ébrasée un soupirail placé au-dessous du larmier, permettant d'éclairer l'escalier accédant aux combles du bas-côté nord. Chaque contrefort (n° 2 et 3) est couronné par un larmier surplombé par un talus en moyen appareil régulier, constitué de basaltes foncés et d'arkoses de Beaumont.

Au premier niveau, le portail principal est encastré dans un massif saillant possédant un soubassement. Il est composé d'un moyen appareil régulier en basalte de la Vergueur, légèrement dégradé au-dessus de l'archivolte par des infiltrations d'eau provoquant le délitement des pierres et des joints. Certaines pierres laissent apparaître des traces de hachures de marteau taillant. Le parement est déformé par quelques pierres en renforcement, que les joints viennent racheter. La corniche est composée d'un réglot venant soutenir un bandeau orné par un liseré brisé qui supporte une doucine droite surmontée par un bandeau étroit souligné d'un réglot. Un talus en petit appareil régulier la surplombe. Le portail principal (2,66 m de largeur) possède quatre rouleaux en plein cintre. Le premier rouleau est constitué d'un arc clavé monochrome (basalte rouge) reposant sur des piédroits. L'intrados de cet arc et l'angle interne des piédroits sont ornés d'un tore de 7,5 cm de diamètre. Les trois rouleaux suivants sont clavés en faisant alterner des claveaux rouges et blancs. Chaque rouleau est sculpté d'un tore sur son intrados. Les tores forment retours au-dessus des tailloirs. Les rouleaux reposent sur trois colonnes adossées (1,77 m de hauteur), exhaussées par le soubassement et logées dans les ébrasements à ressauts du piédroit. Chaque ressaut forme un dosseret large de 29,5 cm pour une profondeur de 30 cm. Seul le premier dosseret est large de 38 cm pour une profondeur de 36 cm. Chaque colonne est constituée d'une base attique (22 cm de hauteur) qui supporte un fût monolithe (1,77 m de hauteur). Ces colonnes possèdent un astragale composé d'un filet soulignant un tore, un chapiteau feuillagé (35 cm de hauteur) surmonté par un tailloir (15 cm de hauteur) composé par un cavet droit (10 cm d'épaisseur) soutenant un réglot venant souligner un bandeau étroit (5 cm d'épaisseur). Le tailloir se poursuit sur le tableau intérieur. L'archivolte retournée se trouve sur l'extrados du troisième rouleau, elle est composée d'un cordon concave orné de billettes qui soutient un bandeau souligné d'un réglot. Cette archivolte formant retour se poursuit au niveau des tailloirs jusqu'aux contreforts par un cordon. Le seuil est de plein pied avec le sol de la rue⁶. Le portail ainsi formé fut entièrement monté au XIX^e siècle et rien ne nous permet de dire que les éléments présents aujourd'hui, soient empruntés à une réalité antérieure. Nous savons seulement, qu'il existait un portail possédant un arc cintré⁷.

Le second niveau possède un moyen appareil régulier, essentiellement réalisé en grès d'Allevier. Quatre pierres d'arkose de Beaumont viennent perturber les 13^e, 16^e et 19^e assises. Une baie en plein-

⁶ Aujourd'hui rue du Chapitre.

⁷ Auguste Casati, « Brioude et l'église de Saint-Julien, Baron de Guilhermy : Description des localités de France », Brioude, Imprimerie Watel, 1906, p.15 : « Arc cintré en arrière ».

cintre possède un double rouleau. Le premier rouleau est formé d'un arc clavé alternant claveaux rouges et blancs supportés par des piédroits. Au-delà de l'alette, le second rouleau est clavé en alternance de rouges et de blancs, celui-ci repose sur deux colonnettes adossées. Elles sont composées d'une base attique au profil identique que celles du premier niveau. Elles adoptent aussi un fût monolithe, un astragale composé d'un réglelet soulignant un tore, un chapiteau feuillagé et un tailloir composé d'un cavet droit soutenant un réglelet venant souligner un bandeau. L'appui est orné d'un cordon (profil composé d'un bandeau orné de pointes de diamants, surmonté par une doucine soutenant un réglelet soulignant un bandeau) courant sur toute la longueur de l'alette. En extrados, l'archivolte recouvrante possède un cordon concave orné de billettes et d'une baguette dont les retours se poursuivent au niveau du sommier de l'arc, et ceci jusqu'aux contreforts. Le deuxième niveau est couronné par un cordon au profil composé de deux liserés, surmonté par une doucine, muni d'un liseré et d'un bandeau étroit.

Le troisième niveau est construit en moyen appareil irrégulier. Cet appareil est assisé. Il se compose de moellons équarris aux joints gras. Il est aussi constitué de basalte de la Vergeur, de basalte scoriacé, d'arkose de Beaumont, de grès et d'andésite. Au nord, ce parement est limité par un harpage de pierres au droit du parement du troisième niveau du tiers nord. Il se distingue au sud, au droit du parement du tiers sud d'un simple joint montant et fin. Le parement du troisième niveau de la travée centrale se trouve réglé par une assise constituée d'un moyen appareil régulier plus large au sud qu'au nord, afin de rétablir l'horizontalité. Le parement se trouve perturbé par quelques dédoublements d'assises au sud, entraînant des décalages de niveaux. L'ensemble est couronné par un larmier en doucine surmonté d'un filet soulignant un bandeau. La baie en plein-cintre possède un double rouleau. Le premier rouleau est constitué d'un arc clavé reposant sur des piédroits à fort ébrasement. Au-delà de l'alette, le second rouleau clavé repose sur deux colonnettes adossées aux ébrasements. Elles possèdent une base, un fût monolithe et un chapiteau feuillagé surmonté par un tailloir débordant. L'appui de la baie s'agrémente d'un cordon couronnant le second niveau. Ce troisième niveau est surplombé d'un talus en moyen appareil régulier rachetant la base de la tour.

B. La face septentrionale du massif occidental

1) Aspect général

Elle présente les mêmes dimensions que les travées de la nef et n'est séparée de la nef par aucun signe distinctif à l'extérieur, si ce n'est l'imposante largeur des contreforts. La travée est large de 7 m. Elle n'offre aucun grand ornement. Seules deux baies en plein cintre une à chaque niveau, viennent

atténuer l'importante muralité. La baie inférieure est large de 1,6 m pour 3 m de haut. La baie supérieure possède une largeur de 2,2 m pour 3,2 m de hauteur. Les deux baies sont décalées vers le nord-est (gauche) par rapport à l'axe de symétrie de la travée. Cette face qui n'a pas de soubassement est encadrée par deux contreforts, eux-mêmes surplombés par un larmier à glacis sommital. Le contrefort (n°37) compris entre la première travée de nef et l'avant nef est large de 1,6 m et profond de 1,49 m. Le mur est surmonté de modillons à copeaux qui supportent une corniche ornée d'un triple rang de denticules. Deux gargouilles se logent sous la corniche l'une au droit du 13^e modillon, l'autre au droit du second. Cette corniche à modillons est réalisée en grès noirci. Les gargouilles sont en andésite.

2) Les contreforts

Les contreforts sont construits en moyen appareil régulier à joints fins⁸. Ils font alterner arkose et basalte scoriacé du Volcan de la Vergeur rouge foncé. Le contrefort ouest formant l'angle (contrefort n°38) est encombré de mousses dues aux infiltrations accentuées par la présence de la gargouille mal établie, celle-ci faisant s'écouler l'eau sur le contrefort. De nombreux blocs sont érodés. Le contrefort nord-ouest attaché au bas-côté nord (contrefort n°37) est plus restauré. De multiples pierres de remplacement viennent consolider ce dernier, mais étonnamment les joints tirés à la pointe datent du XIX^e siècle et sont toujours en place. Ces joints ont disparu sur la façade occidentale restaurée au XX^e siècle. Les joints tirés à la pointe reprenaient peut-être une formulation ancienne : ils sont fait de « chaux vive et en pouzzolane posés au fer en creux et fortement lissés de manière à prendre une teinte brune [...] fait à la règle bien de niveau et d'aplomb »⁹.

3) Le parement

Les joints et le parement ont souffert. Les joints venaient ainsi imposer une rectitude pour régulariser les assises de la façade. La plupart des joints ayant été refaits, cette rectitude n'apparaît plus. La moitié inférieure de la face nord se compose de blocs d'arkose blonde et brune, de grès d'Allevier, de granit et de basalte scoriacé à la surface très détériorée mêlés à des roches volcaniques, des galets ou des moellons à peine équarris. Les assises de moyen appareil, de basalte ou de grès d'Allevier, en angles chaînent les maçonneries traitées en petit et moyen appareil mixte et irrégulier à litages marqués. Les dédoublements et triplements d'assises aboutissent au centre de la travée à des pertes d'horizontalité et à des décalages de niveaux, nécessitant de multiples rattrapages par des assises de réglages aux appareils

⁸ En partie basse des joints sont repris au ciment, mais d'autres semblent avoir même échappé aux restaurations du XIX^e.

⁹ *Devis explicatif des travaux à exécuter à l'église monumentale de St-Julien de Brioude*, daté du 10 Janvier 1852 ; signé Mallay, A.D.H-L, série O, 40, Brioude XII.

légèrement plus larges et plus réguliers. Á plusieurs endroits des assises de moellons plus importants chaînent le parement. Les joints refaits au ciment dans la partie médiane cachent la logique de construction. Cependant dans la partie inférieure dégagée du sol depuis quelques années, nous remarquons des joints de mortiers gras à bonne proportion de chaux contenant des sables plutôt irréguliers à petits cailloux roulés. Cette partie basse située au niveau de l'appui de la baie est perturbée par les restes d'encadrement de baies bouchées. Á gauche de la baie inférieure trois claveaux en grès d'Allevier, représentent le vestige d'un arc supporté par des piédroits formant un petit portail. Une dizaine de blocs formant les piédroits de cette porte restent en place. Cette ouverture manifestement obturée semble avoir été démontée partiellement, pour rectifier le parement ultérieurement. En effet, deux ou trois claveaux semblent avoir été renversés et réutilisés comme pierres d'appareil. Au-dessus deux rangées forment des demi-arcs cintrés venant perturber l'assise. Cette partie basse du parement a été remaniée à de multiples reprises. Au XIX^e siècle A. Mally a fait ouvrir la baie inférieure (baie n°22)¹⁰. En angle, le moyen appareil chaîne profondément le parement à raison de deux à trois blocs par assise. Dans la partie médiane du parement, des essais de chaînage plus marqués formés d'appareils moyens plus ou moins réguliers, tentent de restituer l'horizontalité de l'assise. Ces rattrapages se caractérisent par une prolongation du chaînage d'angle, de quatre à six blocs d'un appareil plus régulier et d'un module plus important en grès d'Allevier. Ces chaînages en Allevier ont leurs faces érodées et creusées. Des modules de roches volcaniques plus compacts et plus sombres se mêlent aux arkoses blondes et aux galets. De multiples petits blocs cassés au marteau servent de bouchons et restent en saillie du mur. Au second niveau, autour de la baie (n°48), un appareil régulier en grès d'Allevier vient régulariser le parement. Il prolonge les harpages d'angles jusqu'au piédroit de la baie, en laissant apparaître de multiples petits rattrapages de blocs cassés au marteau, formant saillie du mur. De part et d'autre de la baie et de manière symétrique, on distingue deux bouchons en grès d'Allevier. Il s'agit peut-être de trous de poutres qui venaient soutenir un auvent de bois ou d'un échafaudage soutenant le cintre. De part et d'autre de l'arc de la baie, une assise de réglage en grès de Beaumont (blanc) formant saillie, mais fortement dégradée, tente d'apporter une régularité. Néanmoins, il semble que l'assise nord-est (gauche) soit située une assise au-dessous de l'assise sud-ouest (droite). Les trois dernières assises du parement sont réalisées en pierres de grès, d'un moyen appareil régulier beaucoup plus uniforme et moins altéré. Il a d'ailleurs été reconstruit au XIX^e siècle pour y asseoir la corniche. Les pierres de grès de Beaumont ou d'Allevier composant le faîte du mur, ont dû complètement fondre sous l'action de l'eau et du soleil. Ceci qui explique le choix de remplacement de ces pierres. La dernière assise supporte les modillons à copeaux et la corniche.

¹⁰ Cette face septentrionale ainsi que le mur gouttereau de la première travée du bas-côté nord étaient masqués par deux annexes de sacristies accolées au porche nord. Voir les plans des Archives Municipales M16, non daté.

C. La face méridionale

1) Aspect général

La face méridionale large de 7 m possède un parement plus uniforme¹¹. Deux baies en plein cintre une à chaque niveau, sont situées au centre de la travée. La baie du premier niveau (n°21) est large de 1,5 m pour 3 m de hauteur. La baie du second niveau (n°44) est large de 2,2 m pour une hauteur de 3,2 m. La travée est délimitée par deux contreforts plats couronnés d'un larmier à glacis sommital (contreforts n°5 et 6).

2) La partie basse

En partie basse, les deux premières assises d'arkose blonde prolongent le soubassement de façade sans aucun décrochement. Le harpage d'angle du mur est ménagé entre les contreforts, contrairement à l'angle nord. Il mêle arkose blonde et basalte rouge dans une alternance de polychromie irrégulière jusqu'à la vingt-deuxième assise, ensuite les modules forment une alternance régulière polychrome sur neuf assises. Au premier niveau, le parement est composé d'un moyen appareil régulier faisant alterner quelques basaltes rouges avec des grès blonds. À niveau de la naissance de l'arc de la baie, le parement mute et adopte un petit appareil régulier à joints fins. Une large assise de réglage vient chaîner le parement avec des arkoses blondes, en alternance avec quelques basaltes. Au-dessus, le petit appareil reprend sur deux assises puis, une autre assise de réglage vient chaîner le parement en faisant encore alterner basaltes et grès.

3) Le second niveau

Le second niveau est perturbé. Le petit appareil régulier reprend sur quatre assises, puis le second niveau adopte un moyen appareil régulier mêlant arkose et basalte. On remarque cependant quelques anomalies. La partie ouest du parement garde un moyen appareil jusqu'aux premiers claveaux de l'arc de la baie (n°44), tandis que la partie nord-est (droite) du parement prolonge le moyen appareil jusqu'au niveau du piédroit seulement, de sorte qu'un décalage survient. À l'ouest (gauche), trois assises de petit appareil se trouvent chaînées entre deux assises de moyen appareil à dominance de grès blond. On retrouve un schéma analogue deux assises au-dessous dans la partie nord-est (droite). Ce décalage est racheté par une assise en moyen appareil régulier à dominante de grès blond et par une assise de petit

¹¹ Une uniformisation qui est due aux restaurations rigoureuses du XIX^e siècle sur tout le mur collatéral sud.

appareil régulier de basalte. Au-dessus de la clef de la baie, une assise de réglage dominée par le grès rend une certaine régularité. Les trois dernières assises sont composées, d'une assise en petit appareil régulier, d'une assise en moyen appareil régulier dominée par le basalte, et d'une assise en moyen appareil d'arkose grisâtre.

D. La tour occidentale

1) Introduction

La tour a été remontée au XIX^e siècle. Cependant la base de cette tour malgré quelques remplacements, garde une partie du parement médiéval. Cette base est constituée d'un talus sur la face sud-ouest de la tour portant un parement droit (environ 4 m de hauteur au total). Les faces nord-ouest et sud-est de cette base sont symétriques. Elles mesurent environ 8,2 m de longueur pour 6,5 m de hauteur au-dessus du toit des bas-côtés. Les quatre faces de la tour présentent le même parti. Chaque face est composée de deux niveaux séparés par un cordon au profil de doucine. La tour est constituée d'un moyen appareil régulier en grès de Beaumont très soigné et assemblé à joints fins. Le carreau de base est de 31,5 cm de hauteur environ pour 40 à 70 cm de longueur.

2) La base de la tour

La face occidentale de la base de la tour est construite en moyen appareil assez régulier (malgré quelques anomalies), de basalte scoriacé du volcan de la Vergeur, noir à violet brun et de quelques blocs de grès de Beaumont et de grès d'Allevier. Les joints sont pleins et gras. Quelques bouchons apparaissent. Ils témoignent de la présence d'un échafaudage ou de trous de poutres servant à établir des hourds. Un larmier au profil de doucine surplombe ce parement et le sépare de la tour proprement dite.

La face septentrionale de la base de la tour se présente en trois parties. La partie inférieure est aujourd'hui dissimulée par la toiture du bas-côté. Cette partie inférieure du mur présente un moyen appareil régulier, essentiellement constitué de basalte scoriacé du volcan de la Vergeur plus ou moins foncé. Il ne comporte aucune trace de taille contrairement aux parements internes de l'édifice. Au centre de cette partie située sous les toits, un arc de décharge très massif et trapu constitué de grands claveaux réguliers, vient soutenir la coupole. Cet arc en plein cintre a aussitôt été bouché (?) d'un parement en moyen appareil régulier de basalte scoriacé. Pourtant au centre supérieur de l'intrados de cet arc, est ménagé un espace en petit appareil irrégulier à litages marqués et à joints beurrés.

Visiblement, et cela se confirme en parement interne, une baie était ménagée à l'intérieur de l'arc, afin d'éclairer la travée centrale du massif occidental placé juste au-dessous de la coupole. Au-dessus de l'arc, la jonction du parement se fait sans décalage, ce qui prouve une bonne concordance des équipes de bâtisseurs. À l'extérieur, le sommet du mur est couronné par un larmier en doucine délimitant un retrait du parement, qui est lui-même racheté par un glacis en petit appareil régulier. La partie nord de ce glacis ne possède plus de larmier sur environ 1,50 m. Cette face n'avait pas été complètement reprise au XIX^e siècle¹². En effet, en observant les gravures anciennes et en particulier le tableau de Guillaume Rome, nous remarquons la présence d'un escalier extérieur construit en bois et menant aux combles de la nef. Nous identifions en effet, la trace d'une baie obturée au niveau de l'extrados des voûtes dans la première travée de nef. Un passage extérieur était ainsi ménagé pour accéder directement aux combles de la nef. Les combles conduisent elles-mêmes dans la tour. Au-dessus du glacis, formant la partie médiane de ce parement nord, la partie supérieure se compose d'un moyen appareil régulier constitué par le basalte de la brèche de la Vergeur, hormis quelques modules en grès plus clair. Là encore, la trace de bouchons de trous de boulins confirme la présence de poutres ne soutenant non plus un escalier, mais l'auvent de ce dernier, comme nous le voyons encore figuré en 1636 chez ROME. Une certaine anomalie se dessine au sommet du parement de cette face : tandis qu'au sud-ouest une seule assise est visible sous le larmier, au nord-est un dédoublement d'assise vient rattraper un décalage provoqué par une différence de module entre le parement à droite (sud-ouest) et à gauche (nord-est). Visiblement, l'équipe de la face occidentale (au-dessus de la façade occidentale) a rencontré au niveau de cette liaison (sur cette face septentrionale), l'équipe de la face septentrionale, sans tout à fait se coordonner. En conséquence, la hauteur des assises n'est pas réglée et la liaison est imparfaite.

La face méridionale de la base de cette tour est construite identiquement. Bâtie en moyen appareil régulier de basalte à joints épais, l'arc de décharge de la coupole vient interrompre la muralité. De même qu'au nord, le parement inférieur de cette face est couvert par la toiture du bas-côté. Une ouverture était aussi ménagée sous l'intrados de l'arc, aujourd'hui bouchée par un petit appareil à litage marqué. En sommet de mur, un larmier taluté vient racheter le retrait du mur. Une assise en grand appareil régulier vient ceinturer la base au-dessus du glacis. La base de la tour est séparée de la tour par un cordon au profil de doucine.

¹² Les murs nord n'ont d'ailleurs pas intéressé les restaurateurs.

3) La tour occidentale

Le premier niveau de chaque face (environ 5 m de hauteur pour 6,8 m de largeur) est ajouré de trois baies en plein cintre à double rouleau. Le premier rouleau possède des claveaux en basaltes rouges. Chacun de ces arcs, reposent sur des piédroits polychromes alternant basaltes (rouges) et grès de Beaumont (gris beige). Le premier rouleau et les piédroits sont chanfreinés. Le second rouleau établi en plein cintre repose sur des colonnettes adossées. Les moulures d'archivoltes (cordon concave surmonté d'un bandeau souligné d'un réglet) de chaque baie sont reliées ensemble, et se poursuivent par des retours latéraux au niveau des premiers claveaux des arcs, à hauteur des neuvièmes assises au-dessus du cordon (environ à 3 m au-dessus du cordon). Les colonnettes possèdent chacune une base attique, un fût monolithe en délit, un chapiteau finement ciselé et un tailloir (profil de cavet droit surmonté d'un bandeau souligné d'un réglet). Le premier et le second niveau sont séparés par un cordon au profil de cavet droit surmonté d'un bandeau souligné d'un réglet.

La face du second niveau est en léger retrait par rapport au premier niveau de la tour (environ 5,4 m de hauteur pour 6,6 m de largeur). Au second niveau de chaque face, trois baies en plein cintre à colonnettes adossées prennent place. Elles sont construites en grès de Beaumont. Les baies ne possèdent qu'un seul rouleau, dont les archivoltes (un cavet droit surmonté d'un bandeau souligné d'un réglet) sont liées ensemble au niveau des premiers claveaux. Les colonnettes sont ménagées dans les ébrasements. Entre chaque baie est ménagé un piédroit étroit. Chaque tailloir (un cavet droit supportant un bandeau souligné d'un réglet) se poursuit sur le parement et les piédroits, à hauteur de huit assises au-dessus du cordon (2,9 m environ). La tour est couronnée par une corniche à trois rangs de denticules supportée par des modillons à copeaux. Elle est couverte par un toit en pavillon légèrement débordant.

Chapitre II. L'avant-nef et les tribunes de l'avant-nef

Introduction

L'avant-nef se divise en trois travées qui correspondent à la nef et aux collatéraux. Les murs des travées latérales de l'avant-nef sont dans l'alignement des murs des bas-côtés de la nef, sans aucun décrochement. Le voûtement bas rend cet espace sombre. Il est surmonté de tribunes ouvrant sur les trois vaisseaux, par de larges arcades à double rouleau en plein cintre. Il n'est pas question ici de retrouver de simples tribunes à triplet au second niveau, comme on le retrouve dans de nombreux édifices du diocèse de Clermont. Il s'agit là d'un triple espace considérablement développé, adoptant un programme et un décor architectural, sculpté et peint, répondant à un véritable espace individualisé, aussi important que le sanctuaire lui-même. Le premier niveau est surmonté par trois chapelles hautes dont la chapelle centrale est couverte d'une coupole surbaissée sur trompes. Les chapelles hautes latérales sont couvertes par des voûtes en berceaux transversaux à pénétrations longitudinales, reposant sur des piles quadrilobées.

A. L'avant-nef

1) Aspect général

Les piliers cruciformes supportent des doubleaux transversaux à double rouleau majoritairement construits en grès d'Allevier. Ces doubleaux transversaux possèdent un premier rouleau angulaire, surmonté d'un second rouleau adouci par un quart de rond. Les deux rouleaux longitudinaux ne possèdent qu'un seul rouleau angulaire, et sont directement soutenus par les colonnes engagées dans les piles. Aucun arc formeret n'est visible. Les bases des piliers ont une hauteur moyenne de 18 cm, et les fûts ont une hauteur moyenne de 2,85 m. La largeur moyenne des bases des colonnes engagées est de 75 cm¹³. Les dosserets ont une largeur moyenne comprise entre 40 et 45 cm. Cette avant-nef se distingue des autres parties de l'édifice par son couvrement plus bas, les dimensions de ses piles plus larges et les sculptures de ses chapiteaux. Le pavage¹⁴ individualise aussi cet espace.

¹³ Les dimensions des socles rectangulaires des bases des colonnes engagées de l'avant nef sont précisées en annexe.

¹⁴ Le pavage date du XVI^e siècle.

2) Les travées latérales

Les travées sud (n°1) et nord (n°3) sont construites sur le même parti. Elles sont couvertes par un berceau en plein cintre transversal à pénétrations dans le sens de l'axe des collatéraux. Chacune de ces voûtes possède un système clavé soigné. Elles utilisent le basalte du volcan de la Vergueur. Ce basalte scoriacé d'une coulée plus claire du volcan est d'une texture granuleuse (gros grains) contient des résidus bruns et noirs. Ces voûtes sont d'une grande solidité. Le mortier fait prise en pénétrant dans les vacuoles, dues aux vides laissés par les bulles de gaz échappées de la lave chaude¹⁵. Ces voûtes sont appareillées en chevrons. Les assises sont assez régulières malgré la présence de quelques bouchons. Dans la travée sud (n°1), un seul dédoublement d'assise est visible dans la partie sommitale sud-est de la voûte en berceau (contre le mur gouttereau). Dans la travée nord-ouest (n°3), un décalage est perceptible au niveau de la pénétration sud-ouest. Les premières assises de chaque voûtain (les huit premières assises environ) proviennent d'une carrière différente du reste de la voûte. Il s'agit d'un banc plus clair et plus uniforme. De larges piles cruciformes flanquées de colonnes engagées supportent les arcs sur lesquels la tribune s'appuie. Les deux travées possèdent trois piliers engagés et un pilier dégagé. La retombée des voûtes est supportée par un arc à double rouleau, au niveau des pénétrations. Le deuxième rouleau qui retombe sur le dossier carré possède un léger délardement en quart-de-rond. Toutefois, au revers des collatéraux la voûte s'appuie directement au mur sans arc formeret. Enfin, les travées latérales et la travée centrale sont séparées d'un arc doubleau longitudinal construit par un simple rouleau. En entrant dans l'avant-nef par le bas-côté, se trouve appuyé contre le collatéral sud et nord, un pilier cruciforme engagé de moitié à colonne engagée (pilier n°5 et 8). Cette pile est construite en moyen appareil régulier à joints épais. Elle fait alterner basalte scoriacé de la Vergueur et granulite de Saint-Just (jaunâtre).

La pile n° 5 de la travée sud est polychrome. Pour la travée sud (travée n°1) les tambours de cette pile (n°5) sont en position alternée, avec joint vertical toutes les deux assises. L'alternance de polychromie est maintenue sur la colonne engagée, mais pas sur les dossierets de la pile. Les assises claires sont plus larges que les assises foncées. Cette pile (n°5) possède une base attique et une imposte constituée d'un cavet soutenant un réglot venant souligner un bandeau. La colonne appareillée possède un astragale faisant parti du fût, (une baguette soulignant un tore) et un chapiteau à feuilles lisses, caulicoles et entrelacs. Des traces de layures et de bretures apparaissent sur les tambours.

La pile n°8 de la travée nord (travée n°3, pilier n°8) possède des tambours en positions alternées, avec joint vertical toutes les deux assises, seulement pour les quatre premières assises. Les deux assises supérieures sont pleines. Tandis que le pilier précédent (n°5) présentait des assises à joint vertical pour

¹⁵Marie Grenier, « étude sur les pierres qui ont servi à édifier l'église Saint-Julien de Brioude », dans *A.B.*, tome 12, 1931, p.128

les granulites, ici, les assises à joint vertical scandent les assises de basalte. La polychromie se retrouve ainsi inversée et désordonnée. Seules les quatre premières assises proposent une régularité, tandis que les deux dernières sont faites de basalte et de grès blanc. Les dossierets sont presque entièrement constitués de basalte scoriacé, hormis quelques granulites. Cette pile possède une base attique qui repose sur un socle rectangulaire. L'imposte admet le même profil que le pilier n°5. L'astragale est attenante au fût. Le chapiteau finement ciselé, adopte trois rangs de feuilles d'acanthes ornées d'un masque barbu ouvrant la bouche. Des traces de bretures et de layures ponctuent le pilier, les bases et les tambours. La ripe a servi à sculpter les moulurations.

Les piliers flanqués dans les angles, n° 1 et 4 des murs gouttereaux et de la façade se présentent sous la forme d'un quart de pilier cruciforme à colonne engagée. Les deux dossierets de chaque pile (colonnes A pilier n°1 et A pilier n°4) s'appuient contre le gouttereau, tandis que la colonne forme l'angle : elle est à peine adossée au mur de façade. Ces colonnes sont situées à 10 cm du mur. Ces piles sont conçues en moyen appareil régulier à joints épais. Le parement est hétérogène. Les grès se mêlent aux granulites et aux basaltes plus ou moins foncés. L'alternance polychrome est recherchée pour les colonnes appareillées, mais elle n'est pas régulière. En effet, sur la pile de la travée sud (pilier n°1) les trois premiers tambours sont réalisés en basalte de la Vergueur (rouge). Seul le troisième tambour possède un joint vertical. Au nord, le pilier n°4 présente une alternance polychrome, uniquement sur la colonne dont seulement les cinq premières assises acceptent une alternance de tambours à joint vertical. Ces piles possèdent une base attique et une imposte. L'imposte se compose d'un cavet soutenant un réglelet soulignant un bandeau assez dégradé. Les colonnes appareillées possèdent un astragale faisant partie du fût et un chapiteau à feuilles grâce à larges caulicoles.

Les deux murs gouttereaux des travées latérales possèdent chacun, une baie en plein cintre reposant sur de simples piédroits. Un ébrasement angulaire dirige la lumière vers l'intérieur. Les murs gouttereaux mêlent petit et moyen appareil régulier, mais de multiples décalages perturbent l'assise. Au sud (travée n°1), la baie (baie n°21) complètement rétablie au XIX^e siècle est construite en grès de Beaumont¹⁶. L'appui est constitué d'un fort ébrasement, dont les pierres assisées sont taillées en sifflet en quatre ressauts successifs délimités par un larmier. De part et d'autre de la baie, plusieurs pierres de tailles semblent montrer une ancienne limite de piédroit et ont été coupées. Les réaménagements du XIX^e siècle sont venus perturber le parement médiéval déjà assez tourmenté à cet endroit. Au nord (travée n°3), la baie (baie n°22) percée au XIX^e siècle semble plus respectueuse des structures passées. Mais ce parement a été creusé et bouché de multiples baies, comme nous l'avons vu à l'extérieur. Mais aucune trace n'est perceptible à l'intérieur. Ici, la baie est inscrite dans une embrasure intérieure, couverte d'un arc en plein cintre. Elle se constitue principalement de basaltes, de rares grès d'Allevier et

¹⁶ La baie avait été bouchée jusqu'au XIX^e siècle.

de grès de Beaumont ou granulites. Dans son immense majorité, le parement est recouvert d'un enduit ocré, mais l'humidité laisse transparaître les assises. Un petit appareil assisé est chaîné par les retours d'angle des piles réalisées en moyen appareil régulier.

Les revers de façade des travées nord et sud (travée 3 et 1) sont symétriques. Ils possèdent chacun un portail établi au XIX^e (portails n°1 et 3), couvert d'un arc en anse de panier reposant sur de simples piédroits. Ces portails sont aujourd'hui obturés à l'intérieur, par des plaques de contreplaqués. Le portail nord (portail n°1) est complètement obstrué par la présence des fonds baptismaux¹⁷. Le parement est majoritairement constitué d'un moyen appareil régulier, jusqu'au niveau des sommiers des arcs des portails. Au-dessus de chaque portail, un arc en anse de panier et des piédroits ont été bouchés. Certains récits parlent de portails latéraux, tandis que plusieurs documents graphiques nous montrent de simples baies. La présence d'arcs décalés par rapport à l'axe de symétrie de la travée et venant se loger juste sous les arcs doubleaux, nous persuade de la seule présence de baies et non de portails. La façade n'admettait donc qu'un portail central. Á ce niveau des décalages d'assises sont visibles. Un petit appareil irrégulier se mêle à un moyen appareil.

3) La travée centrale

La travée centrale (n°2) repose sur quatre piliers (n°2, 3, 6, 7). Elle possède une voûte d'arêtes appareillée en chevrons, percée d'un carré en son centre. Cette voûte repose sur des piliers cruciformes à colonnes engagées de moitié. Les deux piliers sud-ouest (piliers n°2 et 3) sont flanqués de colonnes et sont engagés de moitié dans le mur de façade. La voûte repose sur des arcs doubleaux transversaux à double rouleau en plein cintre, et des arcs doubleaux longitudinaux constitués d'un seul rouleau¹⁸.

Les piles n°2 et 3 soutenant le mur de façade ont la forme d'un pilier cruciforme engagé de moitié à colonnes engagées. Seulement trois colonnes sont visibles sur chacun d'eux. Ces piles en moyen appareil régulier à joints épais tentent de faire alterner de manière régulière, carreaux rouges (basalte scoriacé de la Vergueur) et carreaux blancs jaunâtres (granulite de Saint-Just jaunâtre et grès de Beaumont plus clair et plus blanc). Les layures sont présentes sur l'ensemble de la pile.

Pour le pilier sud (n°2), sur les colonnes A et C, l'alternance est respectée sur huit assises, correspondant à la hauteur des fûts des colonnes. La base de la pile est constituée uniquement de pierres claires, hormis les trois bases des colonnes qui sont en basalte (rouge). Seule la colonne centrale (colonne B) de cette pile fait alterner de manière régulière, des tambours à joint vertical toutes les deux

¹⁷ Fonds baptismaux du XIX^e siècle réaménagés à de multiples reprises qui se sont principalement établis au droit de la baie percée dans le gouttereau Nord de la travée n°3. Le vitrail (baie n°22) réalisé correspondait avec la sculpture.

¹⁸ La plupart des plans montrent des arcs doubleaux longitudinaux à double rouleau, c'est une erreur car un seul rouleau longitudinal supporte les voûtes au rez-de-chaussée.

assises. L'ensemble de cette pile possède une base attique, et une imposte constituée d'un cavet soutenant un réglelet soulignant un bandeau. Les colonnes possèdent un chapiteau à feuilles grâces ornées de caulicoles. Des traces de brettures et de ciselures sont perceptibles. Seul le tailloir de la colonne centrale est construit en granulite de Saint-Just jaunâtre. L'astragale (une baguette soutenant un tore) est rattaché au fût. Les dosserets font aussi alterner claveaux clairs à joint vertical et claveaux foncés, de manière assez uniforme sur six assises.

Pour le pilier nord (pilier n°3), les colonnes et les dosserets reprennent la même modénature et la même structure que celles de la pile n°2. La polychromie n'est seulement respectée que sur quatre assises, de manière presque totalement régulière. Le basalte prend le pas sur les claveaux clairs de granulite.

Les deux piliers n°6 et 7 ouvrants sur la nef sont formés d'une pile cruciforme à trois colonnes engagées de moitié. Ils soutiennent les voûtes du rez-de-chaussée et montent jusqu'aux grandes arcades de la nef sur leurs faces nord-est (colonnes B des piliers 6 et 7).

Pour le pilier sud (n°6) là encore, les tambours clairs sont plus hauts que les tambours foncés et ceci de manière plus accentuée que les piles précédentes. L'alternance de tambours à joint vertical est maintenue toutes les deux assises de manière presque régulière. Cette pile construite en moyen appareil régulier à joints épais possède quelques traces de brettures et de layures obliques. La pile accueille sur sa face nord-ouest (colonne A pilier 6), un chapiteau directement porté par un culot. La colonne devait être entière, mais elle a été coupée. Au niveau du sol la base du pilier s'interrompt et le blocage interne de la pile est apparent. Certes aucune base ne reste greffée dans le sol, mais la place était bien ménagée pour une colonne. Il en va de même pour la colonne C du pilier 7¹⁹. Une base attique ainsi qu'un tailloir (cavet soutenant un réglelet soulignant un bandeau) courent sur le pourtour de la pile. Les chapiteaux A et C du pilier 6 possèdent des feuilles d'acanthes à caulicoles et entrelacs finement ciselés. Le chapiteau sud-ouest (D pilier 6) de cette pile possède des feuilles grâces et des caulicoles épais, visiblement sculptés par une main différente. Ainsi sur cette pile alterne deux types de sculpture l'une attachée à des volumes grands et lisses, l'autre à des formes plus légères et détaillées.

Le pilier n°7 au Nord, lui répond de manière symétrique quant à sa structure, mais cette fois l'alternance polychrome semble définitivement abandonnée. Pourtant le nombre de tambours clairs et foncés permettrait encore, s'ils étaient assemblés convenablement, de créer une polychromie alternée. Les bâtisseurs ont changé de mode d'assemblage, alors que les pierres étaient déjà taillées. Il y a un changement d'équipe ou de règlement quant à la manière d'établir les piles²⁰. Tandis que la pile n°6 faisait cohabiter un chapiteau à feuille grâce et deux chapiteaux à triple rang de feuilles d'acanthes, la pile

¹⁹ Un remaniement ultérieur qui servira à donner de l'importance à cette travée centrale ?

²⁰ Est-ce là une mauvaise coordination, ou un choix assumé ?

n°7 adopte uniquement trois chapiteaux à triples rangs de feuilles d'acanthé. Le nu du mur au-dessus des doubleaux transversaux reliant les piles 5, 6, 7 et 8 adoptent plus largement le grès d'Allevier.

Le portail principal formé d'un arc en plein cintre est simplement chanfreiné. Il s'inscrit directement sous l'arc doubleau à double rouleau soutenu par les piles n°2 et 3. Cet arc est d'ailleurs le seul du rez-de-chaussée qui présente autant de claveaux de basaltes en alternance avec des grès d'Allevier. Le parement ne semble pas avoir souffert des restructurations hormis quelques modules de pierres changés au niveau des piédroits. Un degré rectangulaire formé de deux marches exhausse le seuil du portail. Le parement est constitué d'un grand appareil régulier à joints épais partant de fond jusqu'au niveau de la naissance de l'arc. Au-dessus de cet arc un petit appareil régulier est constitué uniquement de basalte. L'ailette sud (derrière la colonne A pilier 2) est percée d'un petit portail étroit haut de six assises et couvert d'un simple linteau en granulite dont l'angle intérieur est chanfreiné. Ce portail mène aux tribunes par l'intermédiaire d'un escalier en vis très heureusement épargné par les restaurations du XIX^e siècle.

B. Les tribunes de l'avant nef

1) L'escalier

Un escalier tournant à gauche permet d'accéder aux tribunes. Chaque marche porte un noyau scellée et à angle vif, d'une hauteur moyenne de 24 cm pour une épaisseur de 40 cm. Le noyau circulaire de 26 cm de diamètre possède des traces de brettage de marteau taillant. Le mur de cage bâti en appareil régulier garde des traces de pics. Cet escalier ménagé à l'intérieur du contrefort (n°3) de la façade possède deux soupiraux à légers ébrasements, hauts de 23 cm pour une épaisseur de 50 cm. Le carreau moyen du mur de la cage est de 25 cm de hauteur. L'échappée moyenne étant de 1,84 m pour 67 cm de largeur, l'escalier est assez étroit.

2) La tribune centrale

La tribune centrale est accessible par l'escalier, ce qui a contraint l'architecte à espacer davantage les piles occidentales accolées à la façade (piles n°58 et 59). Le plan se trouve alors modifié et prend la forme d'un trapèze venant se superposer à la travée carrée du rez-de-chaussée²¹.

Une coupole sur trompes fortement ovoïde bordée de quatre arcs formerets construits sur un tambour quadrangulaire aveugle, couvre la tribune centrale. Ces trompes en plein cintre appareillées en

²¹ Bernard Craplet, *Auvergne romane*, collection la nuit des temps, « Zodiaque », (Saint-Léger-Vauban), Imprimerie de la Pierre-qui-vire, 1978. p. 271. L'abbé Craplet évoque déjà cette anomalie du plan.

cul-de-four sont soutenues par des consoles (moulurées d'un simple cavet droit) relancées dans les murs. Un oculus est percé au centre de cette coupole. Il est assez large pour permettre la montée des cloches. La coupole repose sur quatre piliers cruciformes à colonnes engagées, dont deux appliquées à la paroi sont engagées de moitié dans le mur de façade. Le tambour et la coupole sont entièrement réalisés en moyen appareil régulier à joints épais, tiré d'un banc foncé de basalte scoriacé du volcan de la Vergueur²² qui participe à sa solidité : « le mortier faisant prise en pénétrant dans les vacuoles dues aux vides laissés par les bulles de gaz s'échappant de la lave encore chaude »²³. Dans l'espace ménagé entre les arcs formerets constituant la coupole et les arcs à double rouleau soutenant les voûtes des tribunes latérales, le parement est constitué d'un moyen appareil régulier mêlant grès d'Allevier et basalte scoriacé. On remarque au centre du parement un ensemble plus clair de grès d'Allevier venant dissimuler des anciennes ouvertures²⁴. Deux trous de boulins sont visibles de part et d'autre de chaque ouverture obturée. Assurément le tambour devait être éclairé en formant ainsi un puits de lumière important. Seule une baie reste ouverte au revers de la façade entre l'arc formeret et l'arc doubleau à double rouleau. Cette baie en plein cintre présente un fort ébrasement et une large embrasure. Elle est soigneusement appareillée. Le parement du mur situé au-dessus de l'arc à double rouleau ouvrant sur la nef possède de multiples trous de boulins. C'est un indice potentiel qui tenterait à nous convaincre de l'utilisation d'un échafaudage intérieur monté sur le sol des tribunes.

Une cloison sépare la tribune centrale de la tribune sud. Les trois tribunes étaient séparées par des cloisons. Seule la cloison peinte de la chapelle Saint-Michel a échappé aux diverses destructions²⁵. Cet espace voulu à l'origine comme un puits de lumière du moins relativement bien éclairé avec de très larges baies ouvertes dans les collatéraux, a finalement été complètement obstrué au cours des siècles. Il est même totalement camouflé par les orgues dès le XVIII^e siècle²⁶.

La baie n°46 s'ouvre dans la tribune. Cette baie en plein cintre restructurée au XIX^e siècle garde son ancien tracé. La baie (baie n°46) est haute de 2,50 m et large de 1,30 m. Son appui possède un ébrasement large de 80 cm, tandis que l'ébrasement des piédroits est seulement de 40 cm. Cette baie s'inscrit dans une embrasure intérieure de 3,30 m de largeur. Cette embrasure possède un soubassement haut de 80 cm et d'un décrochement du mur de 30 cm. Il est constitué d'un moyen appareil régulier dégradé à joint épais mêlant grès d'Allevier, granulites jaunâtres et grisâtres. De part et d'autre de cette

²² Les carrières sont utilisées pour leurs particularités matérielles et ne sont pas toujours ou pas seulement les révélateurs d'un changement d'équipe ou d'une reprise plus tardive du chantier. Il semble que les changements soient parfois voulus, comme ici, et prévus.

²³ Marie Grenier, « Étude sur les pierres qui ont servi à édifier l'église Saint-Julien de Brioude », dans *Almanach de Brioude*, tome 12, 1931, p.128.

²⁴ Ouvertures correspondant à l'extérieur où le parement est aussi dérangé.

²⁵ Lors des restaurations du XIX^e siècle et particulièrement de la fin du XIX^e siècle, les cloisons qui masquaient les chapelles hautes ont été détruites, hormis celle de la chapelle Saint-Michel comportant le Jugement dernier, mais qu'est-ce qui pouvait figurer sur les autres cloisons ?

²⁶ Les orgues sont retirés depuis 1958.

baie, deux ouvertures sont ménagées dans le parement. Au Sud, la porte de l'escalier est coincée derrière la colonne engagée du pilier (colonne A pilier 58). Cette porte haute de 1,84 m pour 67 cm de largeur empêche la présence d'une base pour la colonne. À l'Ouest, une porte étroite (2,44 m de haut pour 73 cm de large) mène à un escalier à vis débouchant dans les combles du bas-côté nord. Cette porte est exhaussée par une volée droite de trois marches appuyées sur le pilier n°59. Ce degré est large de 77,5 cm et profond de 95 cm.

Les piliers cruciformes à colonnes engagées ont tous la même structure. Contrairement au rez-de-chaussée, seules les colonnes possèdent une base attique d'une hauteur moyenne de 40 cm pour une longueur de 70 cm et une profondeur de 40 cm. Les fûts des colonnes sont compris entre 1,75 et 2 m. Chaque chapiteau de 60 cm en moyenne possède un tailloir de 25 cm et un astragale de 7 cm. Le tambour moyen est compris entre 30 et 45 cm avec des joints épais (entre 2.5 et 3.5 cm) de chaux grasses à sables fins. Les dossierets relèguent seulement les tailloirs des chapiteaux par des impostes (un cavet soutenant un réglelet venant souligner un bandeau) de même profil. Aucune alternance de polychromie n'est présente. Les tambours sont tous taillés dans le même grès rose aux grains fins et sont pour la plupart simplement superposés sans joints verticaux apparents. Les bases sont assez dégradées, elles devaient être encombrées par des cloisons. Mais de nombreux blocs, tambours et chapiteaux sont scandés de layures obliques avec des traces de ripe sur les moulures²⁷.

3) Les tribunes latérales

Les tribunes latérales sont couvertes d'une voûte en berceau plein cintre transversal à pénétrations dans le sens de l'axe des collatéraux. Recouvertes toutes deux d'enduits, l'appareillage des voûtes n'est pas distinctement lisible, mais il laisse présager par le départ de chaque voûtain, des voûtes appareillées en chevrons. La retombée des voûtes est assurée par des arcs doubleaux transversaux à doubles rouleaux et arêtes vives. Les arcs doubleaux longitudinaux ne possèdent qu'un double rouleau dans la travée centrale²⁸. En effet les dossierets accueillent directement les voûtes des tribunes latérales liées par de simples rouleaux. Chaque voûte s'appuie directement sur les collatéraux sans utiliser d'arc formeret. Les piliers cruciformes flanqués de colonnes sont engagés de moitié dans le mur collatéral (piliers n°61 et 64), et engagés au quart dans l'angle des tribunes en ne laissant apparaître qu'une seule colonne engagée accolée au mur de façade.

La tribune nord est dénuée d'ornement. Le revers de façade de la tribune nord présente une simple baie (n°47) en plein cintre à fort ébrasement. Construite en grès d'Allevier et basalte gris la partie

²⁷ Les badigeons successifs auraient-ils permis de mieux conserver ces traces de tailles ?

²⁸ De nombreux plans menteurs imposent un double rouleau aux arcs doubleaux longitudinaux par erreur. Inversement parfois un seul rouleau figure.

extérieure a été restaurée au XIX^e siècle. La baie s'inscrit parfaitement dans l'axe symétrique dessiné par les arcs à doubles rouleaux. Le parement se constitue d'un moyen appareil régulier à joints épais dont la partie nord ainsi que le pilier nord (pilier n°60) souffrent d'infiltrations et d'humidité, provoquant un délitement des pierres et une dégradation des joints. Cette baie (n°47) a une hauteur de 2,44 m, une largeur de 78 cm pour un ébrasement de 1,15 m. Le mur gouttereau de cette tribune nord est percé d'une large baie (baie n°48) en plein cintre à fort ébrasement. Large de 2,30m pour un ébrasement de 80 cm au moins (la fenêtre étant bouchée par un cadre de bois, la profondeur de l'ébrasement doit être plus grande sans le cadre). Cette très large baie possède un arc parfaitement clavé en basalte grisâtre. Le parement du mur est formé d'un grand et d'un moyen appareil régulier à joints épais. Ce parement souffre aussi de l'humidité. Bien que parfaitement soigné il présente quelques dérangements au-dessous de la baie sur une hauteur d'environ 1m. Ici, le mur adopte un simple petit et moyen appareil non régulier assisé. Avait-on prévu une plus large baie ? De part et d'autre de cette baie quatre bouchons au moins sont parfaitement visibles. Ils révèlent des trous de boulins dont deux correspondants parfaitement aux trous observés à l'extérieur. Cela révèle la présence d'un échafaudage. Cet échafaud adhérent possédait certainement des abouts de traverses encastrés dans le mur. Il traversait le mur de part en part en vue d'établir un plancher léger ou une plate forme temporaire ou bien un échafaudage en bascule. Les quatre piliers ouvrant sur les nefs ont leurs bases noyées dans le soubassement d'un petit parapet. Il est fort probable que celui-ci ait été placé plus haut très tôt. Nous savons qu'au moins les deux tribunes latérales avaient été bouchées par des murs de cloisons.

La chapelle Saint Michel garde le souvenir d'une cloison grâce au vestige d'un arc en plein cintre situé au-dessus du parapet et bûché de moitié. Le parement situé au-dessus des arcs soutenant la tribune se terminant par le parapet laisse apparaître un changement d'appareil déterminant un cadre rectangulaire qui correspond à l'arc cintré bûché. Une ouverture avait été ménagée dans le mur pour accéder directement à la chapelle haute. Aucune trace des marches comprises dans la maçonnerie n'est aujourd'hui visible. Le témoignage du Baron de Guilhermy qui avait vu les 28 marches au milieu du XIX^e siècle confirme un deuxième accès aux tribunes²⁹. Initialement donc l'accès à la chapelle Saint-Michel se faisait par le bas côté sud. Une cloison a été bâtie entre cette chapelle et la travée centrale. Cette cloison large d'une cinquantaine de centimètres était percée de deux baies : une porte en plein cintre comprise dans une embrasure rectangulaire et une fenêtre (linteau et piédroit de bois) approximativement carrée, située au centre de la travée juste au-dessous de l'arc à double rouleau³⁰. Les parements de cette chapelle haute ne sont pas lisibles puisqu'ils sont recouverts de peintures. Les

²⁹ De même le plan de l'architecte Mallay montre ces marches liant le bas-côté sud à la tribune Saint-Michel. Les deux masques sculptés aux arcs du porche et de l'avant-nef sous cette chapelle semblent désigner une circulation possible.

³⁰ La peinture intègre cette ouverture dans son décor. La cloison et la peinture sont contemporaines.

nuances dues à l'humidité laissent paraître une cloison construite en petit et moyen appareil assisé. À mi-hauteur un cordon vient régler le parement au niveau des impostes des piliers. La porte ouvre sur la chapelle Saint-Michel par un arc en plein cintre constitué de deux blocs en tas-de-charge (2,30 m de hauteur pour 73 cm de largeur). Du côté de la tribune centrale, elle est inscrite dans une embrasure intérieure rectangulaire (2,80 m de hauteur pour 90 cm de largeur). À l'intérieur de l'embrasure deux trous carrés situés à la naissance de l'arc devaient servir à obturer la porte. Le linteau de cette embrasure est sculpté dans le bois (17 cm de largeur)³¹. Les deux piliers nord-ouest (piliers n°58 et 62) de la chapelle Saint Michel sont ainsi divisés par la cloison qui vient cacher les colonnes et les chapiteaux. La cloison ne laisse paraître que les quarts des piliers. Le pilier est (n°61) accueille la retombée de l'arc par un chapiteau en encorbellement. Visiblement, le tambour de la colonne a été bûché pour qu'on lui administre un culot permettant de dégager l'espace nécessaire à l'escalier d'entrée, nouvellement installé. La colonne engagée subit donc un repentir. Ainsi l'espace n'a pris sa fonction définitive qu'après coup. Le culot lui-même se différencie nettement de la facture des autres chapiteaux présents dans les tribunes et il s'apparente plus facilement aux sculptures de la nef, voir de l'avant-nef. Bien que cloisonnée cette chapelle était lumineuse, puisque deux grandes baies s'ouvrent symétriquement à celles de la tribune nord. La baie (n°45) au revers de la façade du tiers sud est en plein cintre avec un fort ébrasement. Haute de 2,37 m pour 74 cm de largeur elle présente un ébrasement de 1,10 m et garde un appui droit de 16 cm de profondeur. Grâce à la présence des peintures, cette baie n'a été retouchée au XIX^e siècle qu'à l'extérieur. La baie (baie n°44) en plein cintre ouverte dans le mur collatéral sud est large de 2,12 m pour un ébrasement de 2,30 m. C'est une très large baie parfaitement appareillée possédant un carreau moyen de 25 à 35 cm.

³¹ Une datation dendrochronologique permettrait de connaître la date de la cloison et par extension des peintures.

Chapitre III. Les murs extérieurs de la nef principale et des bas côtés

A. L'extérieur des murs gouttereaux des bas-côtés

1) Aspect général

Longue de cinq travées (48 m) la nef et les collatéraux offrent très peu de décors. Les collatéraux longtemps encombrés par de multiples habitats sont libérés aujourd'hui, hormis la face nord qui accueille toujours les sacristies. Dans leurs ensembles les parements des collatéraux présentent une grande muralité, seulement combattue par de larges baies en pleins cintres. Ces murs ont une hauteur moyenne d'environ 13,50 m sous corniche. Les parements sud ont subi les restaurations de la fin du XIX^e siècle qui dégagèrent les habitations accolées, elles réduisaient les rues à de minces boyaux sombres. Les bas-côtés couverts d'un toit en appentis s'appuient contre les murs longitudinaux de la nef reconstruite avec plus d'ambition et de hauteur. Tout porte à croire que la nef romane ne dépassait que de peu les toitures actuelles des bas-côtés. Actuellement et ce visiblement depuis le XIII^e siècle, le surhaussement des voûtes de la nef principale a permis le percement de fenêtres hautes pour que la lumière pénètre abondamment dans l'édifice. Spécifions encore que les bas-côtés nord et sud adoptent à la deuxième travée deux porches à tribunes hautes.

2) Le collatéral sud

La première travée du collatéral sud présente un parement en grand appareil régulier à joints épais régularisé au XIX^e siècle³². Cette travée est comprise entre deux contreforts plats. Large de 5,6 m entre les contreforts cette travée est moins large que les travées de l'avant-nef (7 m environ entre les contreforts). Le contrefort du massif occidental est plus haut et plus épais que ceux séparant les travées de nefs. Un soubassement en grès de Beaumont haut de deux assises se prolonge depuis la façade, jusqu'au porche. Ce soubassement contrairement à celui de la façade ne présente aucun décrochement. Le parement est essentiellement composé de basalte de la Vergeur et de grès de Beaumont ou de granulite claire et jaunâtre. Quelques rangs d'assises en grès viennent chaîner le parement. Une seule baie (n° 43) en plein cintre située au deuxième niveau vient rompre la muralité. Elle est sensiblement identique à celle du massif occidental éclairant la chapelle Saint-Michel. Sa largeur est environ de 2,10 m.

³² Les trous de boulins sont effacés et les assises sont plus régulières.

La seconde travée est masquée par le porche sud qui s'appuie sur les contreforts n°7 et n°8. Cette travée est plus large que toutes les autres travées du collatéral sud. Elle mesure environ 8 m entre les contreforts. La culée séparant la deuxième et la troisième travée est engagée dans le parement du porche. Au-dessus du toit à deux versants du porche on remarque une culée à ressauts. Elle possède deux retraites talutées successives à larmier débordant à peine encore reconnaissable tant il est dégradé. Enfin un pignon à rampants assisés le couronne. La culée est entièrement construite en grand appareil régulier à joints épais. Elle est assez dégradée et les angles ont été adoucis par l'érosion. Principalement construite en basalte, quelques modules de pierres gris beige de granulites ou autres grès apparaissent également.

La troisième et la quatrième travée présentent sensiblement les mêmes parements que la seconde travée. Elles sont toutes deux limitées par des contreforts. Le soubassement en granulite jaunâtre se poursuit jusqu'à la quatrième travée. Sur le mur, les basaltes à grains épais sont de plus en plus concurrencés par les grès et les granulites claires. Les joints épais régularisés ont été refaits au XIX^e siècle. La troisième travée est large de 7 m tandis que la quatrième amorce un changement de proportion avec une largeur de 5,6 m. La troisième travée est percée au deuxième niveau par une large baie (n°39) en plein cintre dont les mesures correspondent sensiblement à celles de la baie de la deuxième travée, bien que plus étroite (1,90 m de large pour 3,3 m de hauteur). La quatrième travée adopte une baie (n°38) en plein cintre plus étroite et élancée (1,3 m de largeur pour 2,8 m de hauteur). Le faite du mur est couronné par la corniche constituée de modillons à copeaux (du XIX^e siècle). À chaque contrefort, une gargouille en andésite s'intercale entre la corniche et le talus. D'ailleurs jusqu'à la quatrième travée les quatre contreforts, excepté ceux cachés par le porche sont sensiblement égaux (1,6 m de largeur pour 5,6 m de hauteur).

La cinquième travée se différencie des précédentes. La quatrième et la cinquième travée sont séparées par un contrefort. Un décrochement du mur survient également à la cinquième travée. Large de 5,8 m cette cinquième travée a subi les restaurations du XIX^e siècle, de sorte que toute lecture plus minutieuse reste stérile. Les trous sont effacés et les joints sont régularisés. Cette face accueille un portail et une baie située au second niveau. Le portail (porte n°5) possède un arc en plein cintre à double rouleau. La porte elle-même est haute de 3,09 m pour une largeur de 1,60 m. Le seuil du portail est exhaussé par une marche de 12 cm. Le premier rouleau repose sur deux piédroits. L'angle intérieur de l'arc et les angles des piédroits sont chanfreinés (15 cm d'épaisseur). Le second rouleau s'orne d'une archivoltte moulurée, reposant sur deux colonnettes adossées aux ébrasements et posées sur un petit socle rectangulaire. L'alette mesure 53,5 cm. L'arc possède de minces claveaux à joints épais. La voussure du second rouleau est composée de deux réglots encadrant un boudin soutenant une gorge à profil demi-circulaire creusée sous un bandeau. L'archivoltte est composée d'une moulure concave,

envahie par une frise de feuilles allongées à entrelacs portant des fleurs ciselées au-dessus d'un étroit cordon de billettes allongées, portant un bandeau encadré par deux filets. Cette archivolté érodée n'enveloppe que la partie supérieure de l'extrados de l'arc. Nous pouvons d'ailleurs nous demander si cette frise se poursuivait jusqu'aux tailloirs. Aucune trace ne prouve qu'elle se poursuive, mais les restaurateurs ont peut-être effacé les indices. Il nous semble fort probable que l'archivolté se limitait depuis sa construction à la partie haute de l'arc. Il semble que les cinq claveaux les plus nettement lisibles de la frise résultent des restaurations copiées sur les morceaux restants. Ils sont réalisés en arkose de Beaumont ou de Blavozy noircis (croûtes noircies). L'arc lui-même établi en grès clair semble avoir été recouvert d'une couche grise peinte. Les deux chapiteaux refaits ne présentent que des corbeilles nues et lisses³³. Les chapiteaux ont une hauteur de 25 cm. L'astragale est indépendant, il n'est taillé ni dans le fût, ni dans le chapiteau. Les tailloirs adoptent une mouluration particulière qui correspond au profil des tailloirs de la porte nord (porte n°6) de la cinquième travée. Le tailloir est caractérisé par deux doucines droites très saillantes séparées par un filet portant un bandeau souligné d'une baguette. Les colonnettes monolithes en délit reposent sur des bases attiques fortement évasées³⁴ vers le bas, grâce à un tore en demi-cœur renversé et une scotie renversée qui glissent largement sur le tore inférieur. Les bases reposent sur un socle de 28 cm de haut. Chaque base est haute de 17 cm. Le fût de chaque colonne est de 1,12 m. Au-dessus du portail, une baie (baie n°37) en plein cintre clavée de dimension plus étroite que les baies des deux premières travées s'assimilant à la baie de la quatrième travée, est ornée d'une moulure d'archivolté à cordon formant retour au niveau de la naissance de l'arc. Cette moulure est composée d'une doucine droite portant un bandeau souligné d'un réglet. Cette moulure nettement ciselée semble avoir été refaite au XIX^e siècle. Au premier niveau, le parement est principalement réalisé en grand et moyen appareil régulier d'arkoses et de grès de Lauriat noirci. Au second niveau, l'alternance de basalte et d'arkose revient. Enfin, au bas du parement le soubassement (composé sur les travées précédentes de deux rangs de grès clair) n'est plus lisible³⁵. Le portail longtemps recouvert par le niveau du sol jusqu'au-dessus des bases des colonnettes a été dégagé par le nivellement récent des rues. Le mur dévoile quelques joints plus anciens, épais et constitués de chaux grasses et de sables assez fins.

³³ Les restaurateurs ont préféré laisser des faces lisses.

³⁴ Ces bases recouvertes par le niveau du sol sont authentiquement médiévales.

³⁵ Les parties basses des murs ayant depuis peu été dégagées, on remarque que le soubassement ne descend pas au dessus du niveau du sol du XIX^e. Il semble donc que ce soubassement soit une invention des restaurateurs.

3) Le collatéral nord

La première travée est séparée du massif occidental par un contrefort, toutefois aucun contrefort ne la sépare de la seconde travée³⁶. Cette travée est longue d'environ 6,50 m. Elle possède au second niveau une baie en plein cintre haute de 3,20 m pour une largeur d'environ 2,20 m. Le parement est désordonné, au premier niveau il se présente sous la forme d'un moyen appareil assisé possédant plusieurs traces de baies obturées. L'appareil est constitué de basaltes divers foncés à gros grains ou plus claires, des galets, des arkoses et des grès. Quelques rares assises de réglages assez régulières viennent chaîner le parement. Au second niveau à partir de l'appui de la baie, le parement de moyen et grand appareil régulier devient plus exact. Quelques assises de blocs rapidement équarris viennent



Figure 4 : Stéphan Thouin, *collatéral septentrional*

encore perturber le parement. Au niveau des piédroits le parement se régularise encore pour adopter un grand appareil régulier de grès d'Allevier et de basaltes mêlés à de rares blocs d'arkoses blondes. Trois assises au-dessus de l'arc de la baie, le parement change pour adopter un grand appareil régulier très

³⁶ Est-il entièrement fondu dans les murs du porche nord ?

soigné constitué d'un grès clair noirci résultant des restaurations du XIX^e siècle. De part et d'autre de la baie deux bouchons sont visibles, ils révèlent la présence de trous de boulins. Est-ce là encore la trace d'un échafaudage qui est visible? Selon Amédée Martinon Saint-Ferréol³⁷ une sacristie était accolée à l'ouest du porche nord. De ce fait, le parement peu soigné était sûrement destiné à être camouflé par une ou plusieurs constructions.

La seconde travée longue de 8,50 m accueille un porche symétrique à celui du Sud, bien que plus tardif. À l'extérieur, cette travée ne possède qu'un seul contrefort recevant la culée d'un arc boutant. De part et d'autre du toit du porche, le parement adopte un moyen et un grand appareil régulier de basalte, de grès et d'arkose constamment surmonté des trois assises régulières de grès du XIX^e siècle. La culée est semblable à celle du collatéral sud, bâtie de grès d'Allevier et d'arkoses fortement dégradées. Quelques moellons semblent avoir été remplacés au cours des restaurations successives. Ces deux retraites talutées fortement érodées sont agrémentées d'un larmier au profil de bandeau, aujourd'hui à peine lisible. La culée est surmontée d'un pignon à rampant assisé, dont les deux assises supérieures sont dues aux restaurations.

La troisième travée longue de 7,20 m est annexée au premier niveau d'une chapelle, nommée de la Croix. Le second niveau possède une baie (n°53) en plein cintre large de 1,80 m et haute de 2,60 m. Le parement est constitué d'un grand et d'un moyen appareil régulier soigné, constitué de grès d'Allevier, d'arkoses et de basaltes. Les joints épais ne semblent pas avoir été retouchés au XIX^e siècle. Il en est de même pour les travées quatre et cinq. Les restaurateurs se sont désintéressés de ces parements pratiquement invisibles de la rue. Quelques grès grisâtre annoncent un changement de carrière. Au-dessus de l'arc de la baie clavée, l'assise de grès d'Allevier est surmontée de deux assises de grès gris. Puis au-dessus, les trois dernières assises sont issues des restaurations. De part et d'autre de la baie, des trous de boulins sont perceptibles. Certains d'entre eux sont bouchés mais d'autres restent béants. Au niveau de la naissance de l'arc, deux trous symétriques de part et d'autre de la baie possèdent un boulin, une poutre taillée en pointe. Celui qui est à l'Ouest, est en forme de triangle sculpté en modillon. Il semble donc que les trous de boulins visibles sur chaque baie du collatéral nord, mais aussi sur le collatéral sud³⁸, soient des modillons servant à recevoir un auvent éventuel. Chaque baie aurait ainsi pu se trouver protégée.

³⁷ Amédée Martinon St-Ferréol, *Notices historiques de la ville de Brioude*, imprimé chez D.Chouvet, imprimeur libraire à Brioude, 1880.p.119-120.

Le plan de la commune « *Plan de la commune de Brioude, Mr Grignard, Bardif 1 Pifsis, par Barreyre* » non daté, archives municipales, montre la présence de bâtiments accolés au nord sur les premières travées.

³⁸ Nous rappelons que le collatéral sud a été restauré par Petitgrand, et les multiples bouchons où pierres remplacées cachent la réalité du parement médiéval. Les anciennes photographies prises avant restauration prouvent la présence de nombreux trous.

La quatrième travée est aussi encombrée au premier niveau par les annexes de la sacristie. Mais au second niveau, une baie (baie n°54) en plein cintre vient se placer non plus au centre de la travée mais décalée à l'ouest. Cette baie plus étroite est large de 1,20 m pour 2,10 m de hauteur. Le parement est constitué d'un grand et moyen appareil régulier de grès d'Allevier, de basalte, grès, d'arkoses et de quelques andésites. Bien que soigneusement appareillé, le parement présente quelques régléments et dédoublements d'assises. Le contrefort séparant la troisième et la quatrième travée est construit en grand et moyen appareil particulièrement composé de grès grisâtres, dont la majeure partie est issue du XIX^e siècle.

La cinquième travée longue de 4,80 m est encadrée par deux contreforts. Le contrefort sud-ouest (n°33) reçoit la retombée d'un grand arc de mâchicoulis et le second (n°32) reçoit le grand arc de mâchicoulis du transept. Cette travée est principalement construite en grand appareil régulier de grès d'Allevier. Les joints épais non restaurés présentent des chaux grasses aux sables assez fins, mais très érodés. Le parement lui-même souffre de l'humidité et des infiltrations. Ce grès d'Allevier est très friable. Décalée vers l'ouest du centre de la travée, une baie (n°55) en plein cintre manifestement analogue à celle de la cinquième travée sud (1,40 m de largeur pour 2,60 m de hauteur) reçoit une moulure d'archivolte. Cette moulure profilée n'a pas subi de restauration. Comme elle se trouve être fortement dégradée, nous doutons de son profil exact : une doucine droite semble soutenir une règle soulignant un bandeau. Alors que le parement du second niveau est exclusivement réalisé en grès d'Allevier, le premier niveau adopte un plus grand nombre de grès grisâtre. Présentement et cela depuis le début du XIX^e siècle, le portail (n°6) en plein cintre orné d'une moulure d'archivolte est couvert par une toiture. Il est masqué par un petit avant-corps (comprenant le portail n°14) appuyé aux murs du collatéral et de la sacristie. Il se compose uniquement d'un mur percé d'une porte rectangulaire. Ce mur surmonté d'une génoise d'un triple rang de tuiles est couvert d'un pan de toiture en tuile romaine. La porte (n°14) de 1,05 m de largeur pour 1,95 m de hauteur ouvre directement dans un petit vestibule ménagé sur le portail cintré, ouvrant lui-même dans le collatéral au niveau de l'ancien ciborium. Le vestibule ainsi créé, large de 1,33 m pour une longueur de 4,25 m environ est voûté d'un demi-berceau en plein-cintre appuyé contre le mur du collatéral. Il se compose de claveaux moyens et assez réguliers de basaltes et d'andésites à joints gras. Cette voûte s'appuie sur un demi-arc doubleau venant s'appuyer en face du portail cintré, sur un culot formé de deux quarts de ronds droits. Le reste du vestibule hors œuvre, compris à l'angle de la sacristie et du collatéral est bâti en galets et en moellons à peine assisés à joints beurrés d'un mortier gras à petits cailloux non tamisés. Ce mur est assurément plus récent que la voûte en demi-berceau. Il vient masquer une partie de l'archivolte du portail cintré. Ce petit vestibule ouvre sur un portail communiquant avec la sacristie et menant à un puits. Le sol de ce vestibule vient couvrir les bases des chapiteaux. Ce portail analogue à celui de la cinquième travée sud est plus

intéressant car il présente des éléments non restaurés et non détruits par l'érosion. Ce portail aurait-il toujours été couvert ? Par l'intermédiaire de ce vestibule, pouvait-il communiquer directement avec la sacristie et la prévôté ? Ce portail de 3,18 m de hauteur pour 2,14 m de largeur possède un arc en plein cintre et des piédroits chanfreinés. La feuillure de vantail s'établit à 14 cm du délardement concave du premier rouleau, lui-même large de 13,5 cm. Le premier rouleau constituant l'arc en plein cintre possède un front large de 28 cm. Le deuxième rouleau (un boudin encadré de deux chanfreins doubles) et le troisième rouleau composant l'archivolte enveloppante ont une largeur de 58 cm. Le culot est formé d'un simple bandeau terminé d'un quart de rond sans ornement. Le second rouleau repose sur des colonnettes. Ces colonnettes sont composées d'un tailloir (seul celui de droite est visible) formé d'une doucine droite ornée d'une baguette supportant un tore à profil demi-circulaire surmonté d'une large baguette entre deux canaux redoublés soulignant un bandeau très large. Le chapiteau de droite finement ciselé présente deux rangs de feuilles d'acanthé, ornés de deux têtes (chaque tête possède un bandeau au front). Le chapiteau gauche présente un rang de feuilles ouvrant sur de large caulicoles. Chaque chapiteau (30 cm de hauteur) repose sur un fût monolithe de 13 cm de diamètre. L'ensemble de ce portail semble avoir été noirci (croûte noire). Il a été construit en grès et en granulite. Il transparaît à travers la couche enduite de noir, une alternance polychrome de l'arc cintré. Quelques blocs (de remplacement) sont sculptés dans de l'andésite. L'archivolte enveloppante est constituée d'une gorge à profil de quart de cercle ajourée et ornée d'une frise d'entrelacs de feuilles, terminée à droite par un singe (?) tenant une tige et reposant sur un culot en encorbellement. À l'intérieur du vestibule, le parement du collatéral est enduit d'un lait blanc de chaux. Le puits est établi au droit du contrefort. Au-dessus du toit le parement du collatéral s'agrément de quelques modules de pierres d'andésites. L'arc du mâchicoulis dont le parement est identique au parement du collatéral, est-il postérieur ? Il semble que non, puisque de part et d'autre de la baie au-dessous de l'arc de mâchicoulis le parement du collatéral avait été scié en arc de cercle, en prévision de la pose des claveaux de l'arc du mâchicoulis. On avait visiblement prévu que les claveaux s'engageraient dans le mur sur les deux tiers inférieurs de l'arc pour être établis en tas de charge. Mais l'arc a finalement été détaché du mur, dès les premières assises. La clef de l'arc s'encre dans le mur par une grande boutisse. L'arc lui-même possède des claveaux en position alternée avec un joint vertical, toutes les deux assises. À la naissance de l'arc, les premiers modules sont établis en tas de charge. Les deux dernières assises de grès d'Allevier au-dessus de l'arc du mâchicoulis ont été recouvertes par un enduit, pour les noircir et les accorder aux corniches et aux modillons noircis. Une gargouille en andésite sommairement sculptée d'une tête est placée dans l'angle ouest de l'arc. Les parements de ce collatéral nous apportent beaucoup plus de renseignements que celui du sud trop restauré. Nous voyons ici, plusieurs trous de boulins plus ou moins larges répartis de manière symétrique autour de la baie depuis le premier niveau. Ces trous

semblent indiquer la présence d'un échafaudage semi indépendant³⁹. Au-dessus du contrefort supportant l'arc de mâchicoulis entre les travées quatre et cinq, l'angle de l'arc n'est pas terminé. La naissance d'un second arc est visible, deux claveaux sont en place. Au-dessus des pierres d'attentes forment l'angle. Nous ne décelons pas de trace d'un second arc de mâchicoulis sur la quatrième travée⁴⁰. Manifestement, le projet n'a pas été poursuivi et l'aspect inachevé a demeuré. Ce mâchicoulis vient-il fortifier un accès important de l'édifice (le portail n°6)?

B. L'extérieur des murs gouttereaux de la nef

1) Aspect général

Le vouûtement gothique a provoqué le rehaussement de la nef. Il semble fort probable que la hauteur de l'ancienne voûte ait été à peu près égale à celle de la plate-forme du transept⁴¹. Les murs gouttereaux de la grande nef s'élèvent à 5,5 m environ au-dessus des toitures des bas-côtés. Ces murs sont pourvus de contreforts à ressauts⁴², sauf à la naissance de la troisième travée où se trouve un arc-boutant devant l'ouverture en tiers-point à remplages rayonnants. Le faîte du mur est couronné d'une corniche supportée par des modillons. Cette corniche se poursuit par un cordon sur la tour occidentale. Elle est composée par un cavet droit soutenant une règle venant souligner un bandeau. Les modillons ont des largeurs irrégulières. Ils adoptent un profil formé par un cavet droit supportant une scotie soulignée d'une règle et épaulant un bandeau. L'irrégularité des modules des modillons et des blocs composant la corniche montrent qu'ils ne sont pas issus de restaurations⁴³.

2) Le gouttereau méridional

La première travée comprise entre la tour occidentale et le premier contrefort à ressauts est longue de 8 m. Cette face est percée au premier niveau d'une baie trilobée surmontée au second niveau d'une rose à six lobes. La baie trilobée s'ouvre aujourd'hui dans les combles du bas-côté. Seul l'arc de décharge est aujourd'hui visible au-dessus des toitures, il vient d'ailleurs buter contre la moulure enveloppante de l'oculus. L'arc de cette baie est sculpté dans deux pierres de taille établies en tas-de-charge. Il se compose d'un trilobe surmonté par un arc brisé mouluré d'un tore entre deux baguettes. La rose soigneusement clavée possède une archivolt enveloppante moulurée dont le profil est

³⁹ Il s'agissait d'un échafaudage construit avec une alternance des perches, car les trous semblent aller par paire.

⁴⁰ Certains auteurs anciens parlent de contreforts faisant le tour de l'édifice.

⁴¹ Est-ce une toiture provisoire ?

⁴² Il s'agit de contreforts qui sont caractéristiques du XIII^e siècle.

⁴³ Du moins pas entièrement.

composé par un cavet portant un bandeau. L'oculus chanfreiné accueille les six lobes moulurés par un simple cavet supportant un bandeau et dont les écoinçons chanfreinés sont simplement sculptés d'un triangle en retrait. Bien que fortement repris au XIX^e siècle, il semble que cette mouluration correspond à l'état originel encore lisible sur les photographies anciennes (XIX^e siècle). Les assises de grand appareil régulier de basalte, d'arkose ou d'andésite, en angles, chaînent les maçonneries traitées en petit et moyen appareil irrégulier assisé à joints beurrés. Au-dessus de la rose un cordon à chanfrein double composé d'arkoses et de grès clairs, court sur la paroi et permet un léger retrait du mur supérieur. Une gargouille en andésite vient s'intercaler entre le quatrième et le cinquième modillon.

La seconde travée est séparée de la première par un contrefort à ressauts successifs. Le contrefort est construit d'un grand et moyen appareil régulier à joints épais. Il est constitué particulièrement de basaltes, d'andésites et de quelques pierres de taille d'Allevier et d'arkoses. Quatre retraites talutées constituent le contrefort. Trois d'entre-elles sont couvertes en deux parties. Chaque ressaut est séparé de l'autre par trois assises. La première et la seconde travée sont construites sur les mêmes modèles. La seconde travée est percée d'une baie à trilobe au premier niveau et d'une rose au second niveau. Cette travée large de 7,40 m environ est encadrée à l'ouest par le contrefort à ressaut et à l'est par un arc boutant. Son parement est réalisé en petit et moyen appareil irrégulier assisé, de grès d'Allevier, d'arkoses, d'andésites et de basaltes à joints beurrés. Aucun cordon ne coupe cette travée. Une gargouille vient s'intercaler entre les deux premiers modillons. La corniche est semblable à celle de la première travée mais cette fois, trois modillons (le cinquième, le dixième et le treizième) sont d'un module différent des autres. Ils possèdent le même profil, mais sont moins larges et réalisés dans un grès différent. Sont-ils dus à des restaurations ?

La troisième travée comprise entre l'arc boutant et un contrefort à ressaut laisse une large place à la baie rayonnante. Cette travée longue de 7,40 m est construite en grand appareil régulier à joints épais. Les pierres de taille sont sculptées dans le grès d'Allevier, l'arkose et le basalte. Ce grand appareil régulier permet d'établir les pierres en tas de charge autour de la grande baie. Aucune séparation moulurée ne sépare les seconde et troisième travées, de sorte que les deux parements s'épousent sans ressaut. Une gargouille est placée entre les deux premiers modillons de la travée. Ces modillons sont d'ailleurs plus petits que les autres, ils ont sûrement été remplacés en même temps que les gargouilles. L'arc boutant, établi pour assurer la retombée des poussées due à la large ouverture (bien que visiblement elle ne soit pas nécessaire⁴⁴) est construit en grand et moyen appareil régulier. La tête de l'arc boutant repose sur une colonne. Cette colonne possède une base reposant sur le rein des voûtes, elle se constitue elle-même de deux rectangles engagés dans un muret appuyé au gouttereau de la nef. La base de la colonne est octogonale de même que le fût. Cette base possède un ressaut chanfreiné en

⁴⁴ La démonstration de Guy Nicot prouve que l'arc-boutant n'est pas nécessaire.

son milieu supportant un boudin octogonal et un tore. Le fût monolithe possède un astragale formé d'un tore soulignant le chapiteau à trois rangs de feuilles, sans tailloir. Spécifions que le chapiteau est sculpté dans la pierre constituant la tête de l'arc. Cette colonnette ornementale est aussi essentielle pour limiter la portée de l'arc-boutant. L'arc lui-même repose sur une culée. Les ressauts successifs permettent un déplacement favorable du centre de gravité permettant la retombée de l'arc et de la voûte. L'arc est couvert d'un talus en deux pans réunis par un boudin au sommet. La baie elle-même construite en andésite de Volvic est inscrite dans un arc brisé en arkose parfaitement clavé. Le toit des bas-côtés recouvre le mur à partir de la naissance de cet arc. La baie à remplage est composée de deux grands arcs brisés où s'inscrivent deux lancettes trilobées supportant un oculus en quatre-feuilles. Les deux arcs brisés sont réunis au centre de la baie par une simple lancette en arc brisé au-dessus de laquelle se place un oculus octalobé. Les écoinçons sont évidés, hormis les écoinçons situés au centre des lancettes trilobées et au-dessus de l'oculus zénithal. Les lancettes s'inscrivent dans un appui taluté. Les piédroits des arcs brisés sont constitués de trois colonnettes reliées entre-elles par de minces canaux comportant un chapiteau feuillagé et surmonté par un mince tailloir composé d'une gorge à profil semi-circulaire encadré de deux baguettes supportant un tore. Chaque lancette possède des piédroits également moulurés. Les quatre-feuilles ont une moulure simple tandis que les polylobes de l'oculus zénithal se terminent par des crochets enroulés. Les combles des bas-côtés masquent les baies jusqu'au niveau des chapiteaux des lancettes. Un muret construit en petit appareil et moyen appareil irrégulier vient masquer les meneaux de la baie.

La quatrième travée (6,50 m de long) est encadrée de deux contreforts à ressauts presque identiques. Au premier niveau, la travée est percée par une simple baie en arc légèrement brisé. Au-dessus une rose est établie sans remplages ni trilobes. Cette rose possède une simple moulure d'archivolte au profil de cavet supportant un bandeau. Elle orne l'oculus chanfreiné. Le parement réalisé en moyen appareil irrégulier assisé à joints beurrés laisse une plus grande place aux arkoses claires, malgré la forte présence de pierres de tailles d'andésites. En angles, les assises de moyen et grand appareil viennent chaîner le parement. Au-dessus de la rose, un cordon semblable à celui de la première travée vient interrompre le parement avant de reprendre en retrait. Ce mur établi au-dessus du cordon présente un petit et moyen appareil irrégulier assisé. La corniche et la gargouille sont semblables à celles des travées précédentes. Le contrefort séparant la troisième et la quatrième travée possède trois ressauts dont chacun possède une retraite talutée. La première retraite du contrefort est établie une assise au-dessus de la toiture du bas-côté. Elle se compose de deux assises dont chaque pierre est chanfreinée et possède un larmier en vu de former le talus. Sept assises au-dessus, se trouve la deuxième retraite construite de quatre assises sur les mêmes modules que la précédente. Cinq assises au-dessus, la dernière retraite possède deux assises. Au-dessus, le mur du contrefort monte jusque dans

la corniche. Ce contrefort est construit en grand et moyen appareil régulier à joints épais, de pierres de tailles de basaltes, d'andésites et d'arkoses. Un passage semble avoir été ménagé entre le mur et le contrefort jusqu'au niveau du premier ressaut, mais il est aujourd'hui bouché.

La cinquième travée (6 m environ) est sensiblement identique à la précédente. Au premier niveau s'ouvre une baie en plein cintre, aujourd'hui bouchée par un muret de petit et moyen appareil assisé, possédant un rang (au niveau de la naissance de l'arc) de tuiles romaines⁴⁵ réutilisées dans le parement. Au-dessus la rose est identique à celle de la quatrième travée. Le parement est construit avec les mêmes matériaux, mais la présence d'arkoses et de grès clairs devient plus fréquente. Ce parement en petit et moyen appareil irrégulier assisé, est chaîné en angles par le retour des contreforts, puis par un moyen et un grand appareil. Les joints sont largement beurrés. Au-dessus de la rose le cordon se poursuit, mais il est plus proche de la corniche que le cordon de la quatrième travée. Le mur est couronné de la même manière que les travées précédentes. Le contrefort séparant la quatrième et la cinquième travée est légèrement différent du précédent contrefort. Bien que répondant aux mêmes modules généraux, son premier ressaut est plus court. Six assises au-dessus, le second ressaut est couvert d'une retraite talutée sectionnée en trois parties possédant chacune un larmier. Au-dessus, un troisième ressaut étroit amaigrit le contrefort sur ces trois faces par un simple chanfrein renversé sans larmier. Trois assises au-dessus, le ressaut possède une retraite talutée sectionnée en trois parties inégale à larmier. Le contrefort se termine par une assise nue couronnée d'une retraite talutée à larmier venant butter contre la corniche. Un passage était ménagé entre le mur gouttereau et le contrefort. Au niveau du premier ressaut, le linteau du passage ainsi formé est très nettement lisible depuis les terrasses du transept.

3) Le gouttereau septentrional

Le gouttereau septentrional étant semblable à celui du Sud dans sa forme générale, nous n'exposons seulement que les spécificités perçues.

La première travée septentrionale possédait deux ouvertures de plus que son homologue méridional. En effet, au premier niveau à l'ouest de la baie trilobée, une large baie ouverte sur une volée d'escaliers établis sur les reins des voûtes de la nef menaient dans les combles de la nef principale. Cette volée de marche est aujourd'hui barrée par une cloison, mais la volée continue dans les combles de la nef. Ce passage est ménagé dans le mur à l'angle de la base de la tour. La cage de l'escalier forme un trapèze rectangle, la largeur des marches allant en croissant. Le mur de cloison est établi en moyen appareil assez régulier à joints épais. Au-dessus de cette ouverture, le parement d'une seconde baie avait

⁴⁵ Elles résultent du remaniement d'un toit ? Elles ont pu être bouchées lors de la Révolution. Ces tuiles seraient issues des toitures du XVIII^e siècle ?

été percé donnant accès aux combles de la nef. L'appui, les piédroits et le linteau toujours en place ne laissent aucun doute. Cette baie s'appuie sur la base de la tour au niveau de la rose. Elle servait à accéder aux hourds du clocher, illustrée dans la peinture de Guillaume Rome et les gravures anciennes. L'accès à cette baie se faisait par un escalier (de bois certainement), relié à l'actuel escalier à vis reliant les tribunes de l'avant nef aux combles du bas-côté. Au-dessous de l'appui se trouve une pierre taillée en rectangle comportant un canal rectangulaire engagée dans la maçonnerie. Servait-elle de repos ou d'entresol ? Au-dessous d'elle est ménagé un soupirail. Spécifions aussi que le parement et le contrefort sont construits en basalte et grès d'Allevier avec une plus forte présence d'andésite. L'andésite et le basalte plus résistants à l'érosion avaient-ils été placés au Nord pour assurer la solidité de la muraille ? Les bâtisseurs se seraient aperçus de la fragilité des murs en grès d'Allevier et auraient décidé de bâtir avec d'autres matériaux.

La cinquième travée diffère aussi légèrement de son homologue du sud. Le contrefort ne se termine plus ici par une retraite mais par un pan de mur plat s'engageant dans la corniche. Une porte est percée à l'est de la travée. Cette porte permet d'accéder aux combles de la nef. Elle s'appuie contre le mur transversal du transept et ouvre sur une volée d'escaliers, établie sur le rein des voûtes de la nef principale. On accède aujourd'hui à cette porte fermée d'un vantail de bois par une plate forme métallique ajoutée de deux marches.

Chapitre IV. Intérieur de la nef et des bas-côtés

Introduction

La nef se prolonge sur cinq travées délimitées par des piliers carrés, cantonnés sur chaque face de colonnes engagées supportant les grands arcs à double rouleau des murs gouttereaux de la nef. Perpendiculairement, ces piliers portent les doubleaux des collatéraux ainsi que les pilastres de la nef épaulant les voûtes d'ogives. La longue nef comporte huit piliers largement espacés formant des travées de plan presque carrées. L'implantation des piliers est d'ailleurs assez irrégulière dans les dernières travées. Ces piliers ont un plan assez simple, ils sont constitués d'un noyau carré (environ 1,40m à 1,45m de section) où s'engagent quatre demi-colonnes. Les colonnes engagées sur la nef ont la même hauteur que les colonnes recevant les grands arcs. Ces colonnes s'élancent sur environ 11m de hauteur.

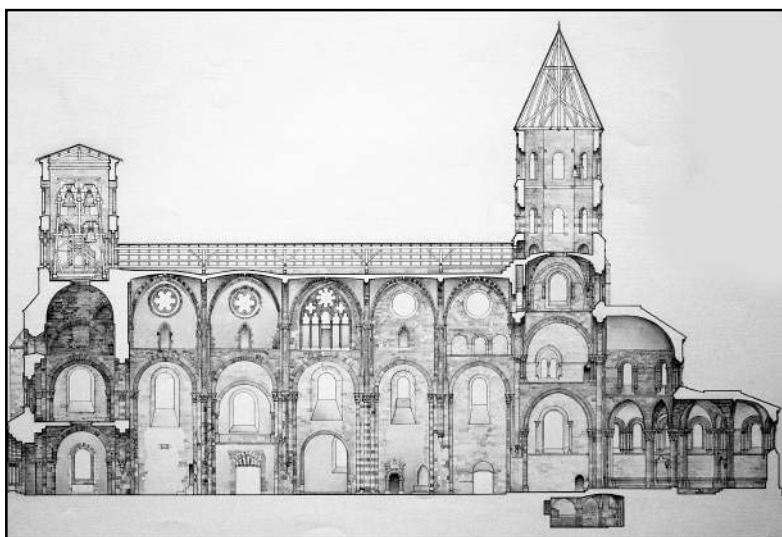


Figure 5 : Guy Nicot, coupe longitudinale

Chaque colonne possède des chapiteaux à trois faces dont les tailloirs se prolongent sur les angles des piles en les enveloppant. Les quatre premières travées sont édifiées pratiquement sur le même modèle. Bien sûr le voûtement primitif roman s'il a été terminé dans sa totalité, ainsi que l'éclairage du vaisseau central, ne peuvent être aujourd'hui analysés. Depuis le XIII^e siècle des voûtes d'ogives sont venues couvrir cette nef. Dans le vaisseau principal, les colonnes portent en guise de second ordre, de longs et minces pilastres accolés de colonnettes appareillées supportant des chapiteaux feuillagés gothiques. Ces pilastres viennent supporter les voûtes ogivales. Les grandes arcades reliant les piliers se composent de doubles rouleaux à angles vifs sans ornements. Ils ouvrent sur de hauts bas-côtés couverts de voûtes d'arêtes ou de voûtes à pénétrations longitudinales. Des doubleaux sont lancés à chaque travée en retombant sur deux colonnes engagées, l'une dans le pilier de la nef et l'autre engagée dans le mur gouttereau des collatéraux. En plan, les irrégularités sont discernables. La largeur de la nef est à peu près de 6,50m en moyenne, ce qui est assez peu pour un édifice aussi important, mais l'espace n'est pas étriqué car les collatéraux donnent de l'ampleur. La travée antérieure, dite avant-chœur approximativement carrée elle aussi, se rattache à la

nef avec un léger devers vers le Nord. La construction par tranche est explicable grâce aux changements de matériaux des piliers et des murs.

A. La première travée

L'orientation des piliers est précisée d'après le centre de chaque travée. Ainsi chaque travée comporte un pilier nord, un pilier sud, un pilier ouest et un pilier est. La numérotation des piliers aide à se repérer grâce aux plans n°4 et 5.

1) Le vaisseau central

Le parement sud-ouest, au-dessus du doubleau transversal de la tribune centrale de l'avant-nef est particulièrement important. Il est percé d'une large baie à son sommet. Il nous permet de comprendre une partie de l'histoire du voûtement. En effet, alors que le grès d'Allevier des tribunes avait remplacé le basalte du rez-de-chaussée, au second niveau le basalte est réutilisé pour bâtir la coupole de la tribune centrale. Dans la nef au-dessus des trois premières assises formant l'écoinçon au-dessus de la naissance de l'arc, le basalte est utilisé à nouveau pour bâtir le nu du mur. Cependant pourquoi ces changements surviennent-ils ? Comme nous l'avons vu pour les tribunes, le basalte scoriacé à vacuoles était utilisé pour sa légèreté et sa solidité. S'il est de nouveau usité ici, c'est parce qu'une coupole proche de celle de la tribune devait pouvoir s'y tenir. Six assises au nord-ouest et cinq assises au sud-est permettent d'arriver au sommet de l'arc. Les deux équipes de bâtisseurs se rencontrant, une septième assise mince permet au nord-ouest de rattraper un léger décalage de hauteur d'assises (moins haute au nord). Au-dessus de cette dernière, une assise mince régularise encore le parement. De part et d'autre de la paroi viennent s'établir quelques claveaux légèrement démaigris formant le départ de deux petits culs-de-four clavés et appareillés. Les deux premiers claveaux de l'arc sont encore visibles. Ces derniers établis dans le même matériau sont identiques à ceux de la coupole de la tribune. Ainsi, la première travée de la nef a pu être couverte d'une coupole sur trompe, du moins le projet vu le jour. Le reste du mur aujourd'hui recouvert d'un enduit ne permet pas de comprendre la logique de construction qui a annulé la présence de cette coupole. L'arc formeret mouluré est un arc brisé composé d'un tore entre deux canaux. Cet arc formeret ainsi que les ogives et les arcs formerets des gouttereaux sont accueillis en angle par un culot. Ce culot se compose d'une tête sculptée portant un court fût monolithe orné d'un chapiteau. La colonnette est encadrée de deux bandeaux où court l'astragale composé d'un simple tore. La corbeille s'orne de feuilles de chêne très hautes. Le tailloir est composé d'une doucine droite portant un bandeau chanfreiné.

Les deux piliers sud et ouest (n°6 et 7) identiques ont été décrits lors de l'analyse des tribunes. Rappelons qu'ils sont constitués d'un noyau cruciforme sur lesquels s'appliquent trois colonnes engagées au rez-de-chaussée et trois colonnes engagées dans les tribunes, de sorte que seule la colonne engagée donnant dans la nef monte de fond jusqu'aux grandes arcades (colonne B des piles 6 et 7). Ces

piliers (6 et 7) abandonnent dès le premier tailloir, le basalte scoriacé pour le grès rose et cela jusqu'aux arcs doubleaux eux-mêmes réalisés en grès rose. Les parements internes des collatéraux de la nef reprennent le basalte jusqu'au niveau de l'appui de la baie trilobée. C'est encore la preuve que l'on prévoyait de construire de la même manière que le couvrement de la tribune.

Les deux premiers piliers nord et est (10 et 11) illustrent eux aussi le changement de carrière progressif. Le pilier nord (n°11) est construit pour les sept premières assises environ, en basalte scoriacé et en granulite jaunâtre, mais sans recherche très poussée de la polychromie alternée. Au-dessus et au fur et à mesure que l'on monte les pierres de taille de basalte deviennent de plus en plus rares et sont remplacées par le grès rosâtre. Le pilier est (n°10) comporte ces dix premières assises environ construites en basalte et en granulite jaunâtre. Sur la pile et la colonne (colonne C pilier 10) situées

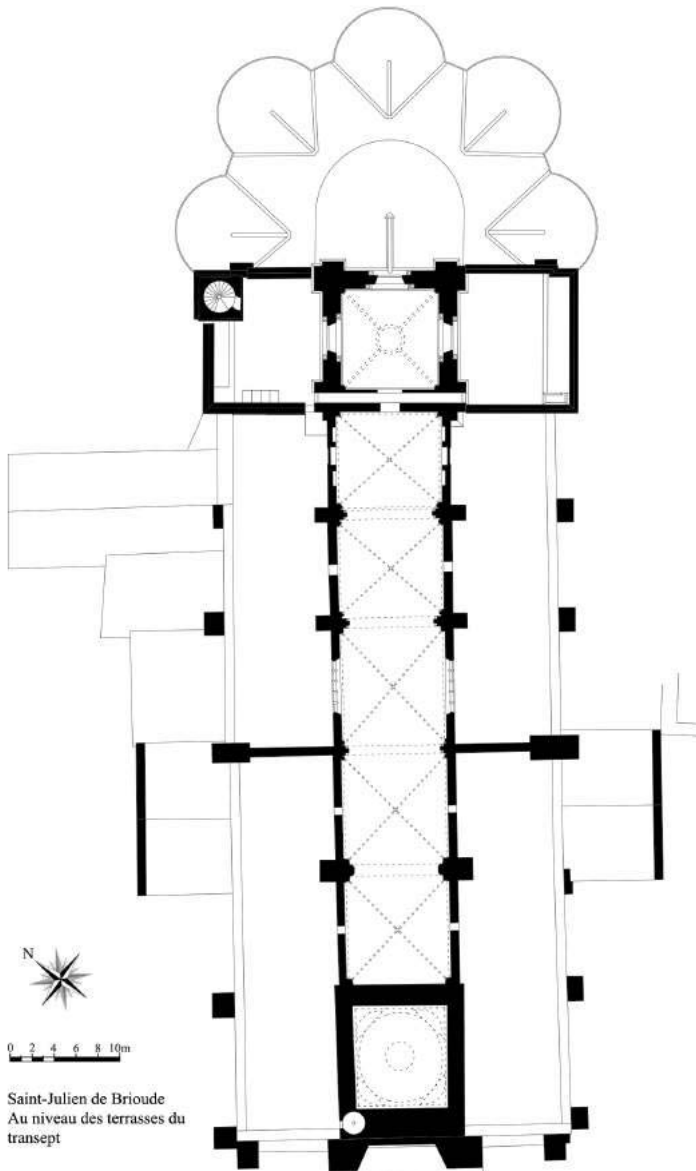


Figure 6 : Fabien Vivier, Plan au niveau des combles

au Sud-est de cette pile, les quatre premières assises sont faites en granulite jaunâtre, tandis qu'une tentative d'alternance polychrome reprend au-dessus. Au nord la colonne B du pilier 10, adopte une alternance recherchée entre des granulites devenues blanchâtres et des grès roses d'Allevier (la présence de peinture ne rend pas totalement lisible les pierres de tailles). En effet, cette colonne B du pilier 10, adopte une alternance de la quatrième à la dixième assise. Les fresques couvrant la pile au-dessus

adoptent elles-mêmes une alternance polychrome. Plusieurs tambours reprennent un joint vertical toutes les deux assises, ceci fonctionne au nord-est de cette pile de la troisième à la onzième assise. À partir des vingtièmes assises pour les deux piles et cela de manière à peu près régulière, le changement de carrière provoque l'absence de basalte. La pile nord (n°11) reprend beaucoup moins l'usage alterné du joint vertical. Nous pouvons voir que les piles situées au nord-ouest (7 et 11) des travées centrales du massif occidental et de la première travée de nef, sont sensiblement construites de la même manière en présentant un désordre de la polychromie et de l'alternance des joints verticaux. Les deux piles sud-est (6 et 10) des travées centrales du massif occidental et de la première travée de nef sont assez proches dans leur construction. On remarque sur ces piles (6 et 10), le maintien de l'alternance de polychromie et de joints verticaux en donnant des hauteurs d'assises plus grandes aux tambours clairs des granulites. Au-dessus des basaltes, les assises en grès roses présentent exclusivement des tambours superposés sans joints verticaux. Les bases de ces piles reposent sur un mince socle rectangulaire. Les bases attiques se prolongent sur les colonnes et les dosserets. Chaque chapiteau possède un astragale formé d'un boudin souligné d'une règle. Ce chapiteau est surmonté par un tailloir (ceinturant toute la pile) adoptant un profil constitué d'un léger cavet soutenant un bandeau souligné d'une règle.

Les pilastres de second ordre sont identiques. Au-dessus des tailloirs, chaque colonne est surmontée d'un pilastre en guise de second ordre, accolée de deux dosserets plus étroits sur lesquels viennent se cantonner des colonnettes. Ces piles entièrement appareillées de grès d'Allevier présentent une complexité qui ne sera plus suivie dans les autres travées. En effet, la retombée de l'ogive et de l'arc formeret étant reçue chacune par une colonnette, la largeur du pilier devient trop grande. Si les colonnettes se prolongeaient de part et d'autre des dosserets jusqu'aux tailloirs, elles déboucheraient dans le vide. Pour pallier à cela, les deux dosserets accueillant ces colonnettes sont établis en encorbellement. De ce fait, chaque pilier est composé de la manière suivante : un pilastre est cantonné de deux colonnettes d'angle et de deux dosserets en encorbellement, recevant eux-mêmes une colonnette d'angle en encorbellement. Dans l'angle ménagé entre le pilastre et le dosseret se loge aussi une petite colonnette engagée en encorbellement sur un dais sculpté d'une tête ou d'une feuille. Le pilastre cantonné de colonnettes d'angle possède un large chapiteau englobant ceux des colonnettes. Les quatre autres colonnettes ont chacune leur chapiteau. Un tailloir court au-dessus des chapiteaux. Les chapiteaux adoptent tous un astragale composé d'un tore assez large. Les corbeilles s'ornent de feuilles sans véritable crochet. Les tailloirs adoptent de larges bandeaux bombés surmontés d'une scotie droite supportant un bandeau large.

Le mur nord-ouest du gouttereau de la nef comporte des traces de trompes. Les murs gouttereaux de la nef symétriquement construits au-dessus des grandes arcades présentent deux baies. Celles du premier niveau sont couvertes d'un arc à trois lobes sculptés dans deux pierres de linteaux

jointifs. Au second niveau, la rose possède une large embrasure avant de développer un hexalobe sans crochets. Le premier rouleau du grand arc nord-ouest est clavé avec des grès roses, hormis la clef qui est sculptée dans un basalte. Son second rouleau depuis les tailloirs jusqu'au quatorzième tambour est construit en grès rose, puis les onze derniers claveaux y compris la clef, reprennent une alternance polychrome de basalte rouge et de grès rose d'Allevier. Les écoinçons et le nu du mur au-dessus du grand arc sont bâtis en basalte. À gauche, deux minces assises continuent en retour les assises du mur de tribune. Un bouchon montre la reprise évidente du parement à cet endroit pour venir aveugler un petit cul de four servant de trompe. Trois assises au-dessus de l'arc dont la dernière est très mince, le parement est enduit jusqu'à l'arc formeret. Cet arc formeret brisé est mouluré. Il repose sur les chapiteaux feuillagés. Leur astragale se compose d'un tore assez large. Les corbeilles s'ornent de feuilles sans véritable crochet. Les tailloirs adoptent de larges bandeaux bombés surmontés d'une scotie droite supportant un bandeau large. Ce bandeau est simplement chanfreiné dans l'angle sud et il est souligné par une baguette encadrée de deux canaux dans l'angle nord. À gauche, il retombe sur le chapiteau supporté par un petit fût reposant sur un dais sculpté et à droite, sur les colonnettes appareillées accolées à un pilastre et reposant sur un dais mouluré.

Le mur sud-est du gouttereau de la nef possède sa première baie légèrement décalée de l'axe de symétrie de la travée. Cette fois le premier et le deuxième rouleau du grand arc sont clavés en grès rose uniquement, cependant les écoinçons et le nu du mur réalisés en basalte montrent encore des perturbations. Dans l'angle droit, quatre assises présentent un joint montant et gras sans interruption. Les blocs sont venus remplir un espace laissé libre pour placer les trompes. À gauche la même perturbation se retrouve. Un joint montant délimite un dédoublement d'assises lui-même également dédoublé au-dessous, de sorte que se dessine nettement l'espace laissé pour placer les trompes. Au-dessus deux minces assises régularisent le parement.

La voûte d'ogives reprend la persistance romane polychromique. Les arcs formerets sont moulurés en angles par un boudin encadré par deux canaux. L'arc doubleau est orné de deux boudins encadrés de deux canaux. Les ogives adoptent un profil de tore agrémenté en son milieu d'un réglelet orné d'un canal encadré par deux filets, lui-même rehaussé d'un tore accompagné d'un canal terminé d'un bandeau. La mouluration de ces ogives se compose d'un tore en amande orné d'un listel, déprimé d'un large canal encadré par un large tore. La clef est simplement ornée de huit feuilles de chêne enroulées autour d'un petit oculus. Chaque ogive essaie de rappeler l'alternance de basalte (rouge) et grès de Beaumont (blanc). Seulement sept à onze claveaux, selon les ogives présentent une alternance régulière.

2) La première travée des bas-côtés nord et sud

Les collatéraux nord et sud se présentent identiquement. Ouvrant au sud-ouest, sur le rez-de-chaussée et les tribunes, ils ouvrent sur la seconde travée - délimitée par un pilier engagé de moitié dans le mur gouttereau à colonne engagée de moitié - au nord-est. Ces piles reçoivent le simple rouleau de l'arc doubleau. Les deux travées sont couvertes par un berceau transversal à larges pénétrations longitudinales formant presque une voûte d'arêtes. Les murs gouttereaux sont percés d'une baie en plein cintre dont l'embrasure a un fort ébrasement. L'embrasure de l'appui est particulièrement développée. Le mur est aussi percé d'une porte accolée aux piliers nord-est, dont l'appui se situe à une hauteur de 1,72 m pour le collatéral sud et 1,40 m pour le collatéral nord. Cette porte ouvre sur une volée d'escaliers conduisant aux chapelles hautes des porches.

La première travée du bas-côté nord (travée n°6) souffre d'infiltrations. Le pilier nord (n°12) de cette travée possède une alternance de granulite et de basalte de la première à la onzième assise. Les tambours de la colonne possèdent une alternance régulière, tandis que les pierres des dossierers présentent quelques désordres. Dès la huitième assise les modules changent. Les huit premières assises proposent une grande hauteur d'assise, tandis que plus haut, les pierres de tailles sont plus courtes et moins larges. De la onzième à la dix-huitième assise, l'alternance régulière des tambours est ininterrompue entre les grès roses et les granulites. Les granulites prennent d'ailleurs une hauteur d'assise croissante par rapport aux premières assises, de sorte qu'elles figurent plus hautes que leurs homologues roses. Puis de la dix-huitième à la vingt-huitième assise le grès rose est uniquement utilisé. Le joint vertical utilisé une assise sur deux pour les tambours de la colonne et l'appareil des dossierers, cesse avec l'utilisation du grès rose pour les tambours, seuls les dossierers ont des joints alternés. Le simple rouleau de l'arc doubleau est établi en grès d'Allevier ainsi que les trois premiers claveaux de la voûte. La voûte établie en chevrons est clavée avec grands soins. Il n'y a aucun dédoublement d'assises et de rares bouchons laissent apparaître des blocs réguliers sans grande disparité de hauteur de bloc. Aucun arc formeret n'est visible. Le parement du mur est enduit de fond jusqu'au niveau de l'appui de la baie. Les infiltrations d'humidité présentent un petit et un moyen appareil irrégulier assisés semblables au revers du mur à l'extérieur. En angle, les retours des piles en grand appareil régulier viennent chaîner le parement sur deux ou trois blocs. Les quinze premières assises de part et d'autre (16 à gauche et 14 à droite) sont réalisées en basalte et granulite. La baie ne comporte aucun ornement, elle est composée de très minces claveaux. On compte trente et un claveaux pour un arc de 2,20 m de diamètre. De part et d'autre des piédroits huit bouchons de trous de boulins sont placés dans le mur. Ils peuvent correspondre à l'établissement d'un échafaudage semi-indépendant. Au niveau de la huitième assise légèrement décalée de l'axe de symétrie, une petite baie chanfreinée et rectangulaire est bouchée.

Sept assises au-dessus, une baie semblable plus large vient également rompre le parement. Les pierres des linteaux et des piédroits sont percées de trous réguliers prouvant la présence de grilles intérieures⁴⁶. La porte (porte n°19) appuyée contre le pilier nord est haute de 2,20 m pour 75 cm de largeur.

La première travée du bas-côté sud est ornée de fresques. Le pilier est (n°9) engagé dans le collatéral sud est construit en alternant les basaltes et les granulites sur ses huit premières assises. Les assises de granulite jaunâtre sont plus hautes que celles de basaltes. Le reste du pilier est établi en grès d'Allevier. Les dosserets présentent plusieurs assises à joint vertical. La colonne engagée en encorbellement repose sur un dais sculpté d'une tête à la neuvième assise. Pourtant la base de la colonne figure seule. Avait-on prévu de construire entièrement cette colonne ou fut-elle démontée ? Cette colonne accueille le simple rouleau de l'arc doubleau (arc n°13) construite en grès d'Allevier. Les six premiers claveaux de la voûte sont réalisés en grès rose. Au-dessus la voûte est établie en basalte alterné de quelques grès roses. Cette voûte à pénétration construite en chevrons est enduite sur l'ensemble de son berceau. L'appareillage y est-il perturbé ? Il semble que oui, car la pénétration droite a eu des difficultés pour réunir les deux arrêtes. Le moyen appareil utilisé y est délaissé pour un opus incertum. À la réunion des deux arrêtes à gauche, le décalage est rattrapé par un dédoublement d'assises. Le parement du mur est enduit de fond jusqu'au niveau de l'appui de la baie. Au niveau des piédroits, des peintures à fresques cachent l'appareillage. En angle les retours des piles en moyen et grand appareil régulier viennent chaîner le parement. Les treize premières assises environ sont construites en basalte et en granulites, puis le reste du mur s'établit en grès rose. Quelques morceaux d'opus incertum semblent dépasser de dessous l'enduit. Cela nous permet avec l'appui de photographies anciennes, de dire que le parement externe de ce mur était lui aussi dérangé par quelques décalages qui ne sont plus visibles à cause des restaurations. Cinq bouchons sont visibles de part et d'autre des piédroits de la baie (n°43). Ils viennent dissimuler des trous de boulins d'un éventuel échafaudage établi pour poser le cintre de l'arc. La baie sans ornement possède un arc en plein cintre parfaitement clavé. Au total trente petits claveaux la composent. On remarque la pose de claveaux neufs du XIX^e siècle sur la face extérieure de l'arc. Enfin la porte n°20 (2 m de haut pour 82 cm de largeur) semble avoir été rétrécie. En effet, au-dessus de son linteau, un autre linteau est situé trois assises plus haut. Lorsque l'on progresse dans l'escalier sur lequel elle ouvre, on s'aperçoit que le couverture de la cage est réalisé par des marches d'escaliers réutilisées. Était-ce celles-ci qui coupaient la pile est (n°9), de sorte que l'escalier actuel aboutissait directement dans le bas-côté ? Aujourd'hui cette porte s'ouvre à 1,40 m au-dessus du sol. Il est en tout cas certain que l'on a bouché une partie de cette porte avec les restes d'un escalier.

⁴⁶ Ils devaient correspondre avec des chapelles (?) ou des sacristies accolées aux collatéraux.

B. La seconde travée

1) Le vaisseau central

La seconde travée de nef (travée n°8) reprend le même parti que la première. Les grands arcs à doubles rouleaux de la nef soutiennent les murs gouttereaux de la nef. Ces murs sont percés de deux baies : une baie à trilobe et une rose à six lobes semblables à celles de la première travée.

Les deux piliers nord et est abandonnent doucement le basalte et la granulite pour le grès d'Allevier. Chacun de ces piliers (n°14 et 15) est formé d'une pile carrée cantonnée de trois colonnes et d'une demi-colonne en encorbellement (colonne A pilier 14 et C pilier 15) donnant sur la nef. Cet encorbellement se compose d'un culot à cinq feuilles plates reposant sur un petit fût pentagonal orné d'un tore en partie supérieure et reposant sur une fine tête sculptée. Le pilier ouest (n°14) de cette travée a perdu une partie de cet encorbellement, il ne lui reste que le culot à feuilles. Une partie de la base de la colonne engagée reste visible sur chacun des deux piliers. Les colonnes ont été coupées lors de réfections ultérieures. Quelques blocs récents cachent le blocage resté apparent, depuis la réfection de la colonne. Le pilier nord (n°15) bien que recouvert de fresques dès la sixième assise est construit en granulite et en basalte sur ses sept premières assises. Le basalte est très peu présent et l'alternance polychrome est totalement ignorée. Jusqu'à la seizième assise à peu près sur chaque colonne et chaque face du pilier, les tambours de grès d'Allevier cohabitent avec quelques granulites ou basaltes. Jusqu'à cette seizième assise, les colonnes possèdent des tambours à assises verticales, un tambour sur deux. Puis, le reste de la pile est totalement établi en grès rose et l'alternance de joint vertical est oubliée pour les colonnes, cependant elle se retrouve encore pour les dosserets de manière assez régulière. En conséquence, depuis une quinzaine de piles lorsque le basalte est employé, les joints verticaux sont présents, et lorsque le grès est employé, il est abandonné. Ne pourrait-on pas y voir la présence de deux périodes, utilisant deux carrières et deux manières différentes de bâtir ? Deux équipes distinctes au moins, car à partir des tailloirs le basalte est réutilisé. Le pilier est (n°14) est construit en basalte et en granulite sur sept assises au moins. Là encore, la caractéristique que l'on retrouve sur les piliers sud-est (n°6, 10, 14) est présente : les assises de granulite claire sont beaucoup plus larges que les assises du basalte foncé, mais cette fois, l'alternance est complètement bouleversée. Au-dessus, les fresques montent jusqu'aux quinze ou dix-septième assise environ. À ce niveau, le pilier est bâti en grès rose avec quelques rares basaltes. Là encore, les sept premières assises de basalte et de granulite exposent des tambours à joint vertical en alternance, toutes les deux assises. Ensuite, avec le grès, les joints sont utilisés une assise sur deux, pour les dosserets exclusivement.

Les pilastres nord et est, construits au-dessus des tailloirs des colonnes des grands arcs reçoivent les retombées. Contrairement à ceux de la première travée (n°10 et 11), ils ne sont composés que d'un seul pilastre engagé. Ce pilastre est cantonné de quatre colonnettes appareillées reposant directement sur les chapiteaux romans. Deux colonnettes sont cantonnées dans les angles des pilastres et deux autres viennent s'engager dans l'angle formé par la rencontre du pilastre et du mur gouttereau. Le chapiteau du pilastre couvre aussi les colonnettes d'angles. Ce pilastre cantonné reçoit l'arc doubleau et chaque colonnette reçoit le boudin de cet arc doubleau. Désormais et contrairement à la première travée, les colonnettes engagées dans le mur gouttereau recueillent la retombée de l'arc formeret et de l'ogive. Chaque colonnette ainsi que chaque pile adoptent un chapiteau feuillagé. Néanmoins les deux piliers n'adoptent pas les mêmes ornements. Le pilier n°14 s'orne de deux rangées de feuilles nervées se détachant sur une corbeille lisse et envahissant la lèvre de la corbeille cerclée de deux baguettes. L'astragale d'un demi-tore aplati est alors souligné d'une baguette. Aussi, le tailloir est composé d'un bandeau portant une gorge à profil demi-circulaire chanfreiné surmontée d'un bandeau bombé souligné d'un filet. Quant à lui, le pilier n°15 s'orne d'une corbeille à deux rangs de feuilles très saillantes formant crochets. Ils prennent place sur une corbeille lisse. La lèvre de la corbeille fait saillir un réglet chanfreiné. L'astragale est composé d'un demi-tore aplati souligné par un réglet. Le tailloir est composé d'un bandeau portant une gorge à profil demi-circulaire souligné par un chanfrein-double surmonté par un bandeau bombé souligné d'un filet. Ces deux chapiteaux dont les tailloirs sont semblables refusent la présence du bandeau bombé supérieur (formant presque une doucine) qui surviendra sur les travées suivantes.

Le mur gouttereau nord-ouest de la nef ressemble aux gouttereaux de la première travée. Le grand arc (arc n°14) est principalement construit en basalte. Les premiers claveaux du grand arc proposent une alternance polychrome. Le premier rouleau est constitué à gauche, de trois claveaux roses, puis deux de basalte, puis il alterne trois claveaux de basalte et de granulite. Le deuxième rouleau alterne deux claveaux de grès et un de basalte. À la naissance de l'arc côté droit, le premier et le second rouleau possèdent un claveau de grès rose. Au-dessus, le nu du mur est constitué en grand et moyen appareil régulier de basalte. Seulement deux assises au-dessus du faite de l'arc sont visibles, avant que le parement ne soit masqué par l'enduit. Un mince cordon sépare les deux parements. Dans l'écoinçon gauche accolé au pilier le parement montre quelques désordres. La sixième assise de l'écoinçon possède une pierre de taille biseautée sur sa partie supérieure. Quelques pierres au-dessus essaient de rattraper des décalages d'assises. Il semble que l'on prévoyait d'établir un cul de four semblable à celui de la première travée. L'écoinçon droit le démontre aussi. Une pierre de taille biseautée ressemble aux claveaux de l'arc du cul de four de la trompe de la coupole du massif occidental. Là encore, quelques

décalages sont rattrapés. À cet endroit les retours du pilier gothique viennent chaîner le parement un appareillé de grès. Le reste de l'élévation est identique à celui de la première travée.

Le mur gouttereau sud-est de la nef reprend la même structure. Le grand arc (arc n°15) possède aussi quelques claveaux de grès rose. Le premier rouleau propose à la naissance de l'arc à gauche, deux claveaux de grès d'Allevier suivis d'un claveau de basalte puis un claveau de grès beige. Une légère alternance est encore proposée, tandis qu'à droite de cet arc un seul claveau de grès prend place. Le deuxième rouleau comporte à gauche un second claveau de grès et à droite, les trois premiers claveaux sont en grès. Le nu du mur au-dessus de l'arc est construit en basalte. Trois assises au-dessus du faite de l'arc, l'enduit reprend. Il est séparé du parement en basalte par un cordon. Là encore, les écoinçons offrent la même perturbation. À gauche la neuvième assise possède une pierre taillée en biseau semblable aux claveaux d'un arc. Un dédoublement d'assise est perceptible au-dessous de lui. À droite, un joint montant très gras montre une légère perturbation. Au-dessus le parement enduit est solidement chaîné par le retour des piliers. Le reste du mur est conforme aux murs de la première travée.

Les ogives couvrant cette travée sont principalement bâties en basalte rouge sans aucune alternance. Le profil de l'ogive est identique à celui de la première travée, il en est de même pour les formerets et doubleaux. Les premiers claveaux au-dessus des piliers 14 et 15 sont en grès de Beaumont (blanc). La clef s'orne de huit portions égales ornées de trois feuilles de trèfle autour d'un petit oculus.

2) La seconde travée des bas-côtés

Les deux secondes travées (travées n°7 et 9) des collatéraux sont sensiblement analogues. Les piles engagées de moitié dans le mur gouttereau sont flanquées d'une colonne engagée de moitié recevant la retombée de l'arc doubleau. Les travées sont couvertes par un berceau transversal à larges pénétrations longitudinales formant presque une voûte d'arêtes pour la travée du collatéral sud. Les murs gouttereaux sont percés d'une porte à linteau en bâtière clavée et d'une large baie en plein cintre ouvrant sur une tribune.

La seconde travée du bas-côté nord (travée n°9) s'ouvre sur le porche nord. Le pilier nord (pilier n°16) est construit sur ses huit premières assises en granulite jaunâtre et blanchâtre et en basalte rouge. Au-dessus de la huitième à la quatorzième assise, les tambours sont constitués de granulites et de grès rose sans alternance aucune. Puis de la quinzième à la vingt-deuxième assise, la colonne engagée possède une alternance claire et foncé, tandis que les dossierers de la pile sont principalement dressés en grès avec quelques granulites et de rares basaltes. De la première à la vingt-deuxième assise, les tambours tiennent un joint vertical toutes les deux assises de manière régulière. Les cinq derniers

tambours de la colonne sont réalisés en grès superposés. À partir de la huitième assise, les dosserets adoptent un joint vertical une assise sur deux. Les simples rouleaux des deux arcs doubleaux de cette travée (n°9) sont clavés en grès rose. La voûte effectuée en chevron est clavée avec grands soins en basalte. Aucun dédoublement d'assise n'est visible pourtant quelques petits bouchons comblent des irrégularités. Aucun arc formeret n'est perceptible. Le mur gouttereau est largement ouvert. Au premier niveau une porte (portail n°9) donne accès à la chapelle Saint-Jacques. Presque placée au centre de la travée, ce portail est couvert d'un linteau en bâtière clavé. Il est inscrit dans une embrasure couverte d'un arc brisé venant surplomber le linteau. On accède aujourd'hui au seuil grâce à deux marches. Les piédroits sans ornements sont formés de douze assises. Il possède comme simple ornement l'alternance polychrome de son linteau et de l'arc de l'embrasure lui aussi clavé et polychrome. Les quinze claveaux du linteau et les dix-neuf claveaux de l'arc forment une alternance de granulite jaunâtre et de grès d'Allevier. À gauche et au-dessus de l'arc quatre assises de moyen et petit appareils de basalte suffisent pour arriver au faite de l'arc ; tandis qu'à droite, il n'en faut que trois. Le nu du mur est enduit et cache le parement. Les traces dues à l'humidité laissent entrevoir un moyen appareil régulier ou du moins assisé. Au-dessus du portail, un cordon au profil de cavet supportant un bandeau souligné d'une règle, sépare le nu du mur du parapet de la tribune. Ce parapet constitué de trois assises est en léger retrait du mur. La baie occupe presque toute la largeur du mur, elle s'ouvre par un arc légèrement brisé à double rouleau (arc n°40). Le premier rouleau repose sur une colonne engagée dans le dosseret recevant le second rouleau. L'arc et les piédroits sont presque entièrement appareillés par un grès rose laissant une maigre place à quelques pierres de taille de basalte ou de grès. L'ouverture présente un léger décalage par rapport à l'axe de symétrie. Le dosseret droit est le plus éloigné de la pile. Il faut dire qu'à cet endroit les retours de la pile viennent chaîner le parement, ce qui provoque un seul dédoublement d'assise (dixième assise au-dessus du cordon). Trois bouchons à intervalles réguliers (toutes les cinq assises environ) sont visibles sur le dosseret droit, tandis qu'un seul est discernable à gauche à mi hauteur du piédroit. Les écoinçons formés par l'arc sont partiellement construits en grès d'Allevier (quatre assises à gauche et six assises à droite de l'arc). Malgré un léger tassement des assises au-dessus de l'écoinçon droit, les assises présentent des irrégularités de hauteur. Au faite du mur au centre de la travée se trouve un petit oculus, aujourd'hui obturé. Son appui et ses deux premières assises sont construits en tas de charge, puis sa partie supérieure est clavée.

La seconde travée du collatéral sud possède un pilier est (n°13) engagé dans le mur gouttereau. Sa colonne engagée de moitié est construite en basalte sur ces treize premières assises. Seule la cinquième assise est bâtie en granulite. Le dosseret droit propose sur ses six premières assises une alternance de basalte et de granulite. Il est aujourd'hui masqué par un enduit blanchâtre. Les assises de grès claires sont plus hautes que celles de basaltes. Le dosseret droit est envahi par le basalte. De la septième à la

dixième assise des dosserets, les pierres de tailles sont réalisées en basalte gris vert (certainement du volcan de Sénèze dite pierre de la Chomette). Puis à partir de la onzième assise la pile carrée est érigée en grès d'Allevier. Il en est de même pour la colonne à partir de la quatorzième assise. Jusqu'à cette quatorzième assise les tambours de la colonne sont construits plein-sur-joint, ensuite les tambours sont simplement superposés. Les deux arcs bouleaux ont ici un double rouleau essentiellement bâti en grès d'Allevier. Spécifions que le premier rouleau du doubleau nord-est (soutenu par les piliers n°13 et 14, arc n°18) est réalisé en grès d'Allevier, tandis que le second est conçu en basalte. Un soin particulier a été pris pour élever la voûte en chevrons. Seulement deux dédoublements d'assises ainsi que quelques rares cales sont visibles dans le berceau transversal. Le mur gouttereau homologue à celui du nord-est est percé au premier niveau d'un portail (n°4), aujourd'hui masqué par un vestibule de bois et de verre. Ce portail est inscrit dans une embrasure en arc brisé et clavé. Le portail (n°4) reposant sur de simples piédroits est couvert d'un linteau en bâtière clavé en alternance polychrome, de la même manière que l'est le portail ouvrant sur le porche nord. Les douze premières assises du parement à droite du portail sont conçues en basalte et en granulite. Aucune réelle alternance n'y est recherchée, néanmoins des décalages multiples provoquent des dédoublements d'assises. Ce grand et moyen appareil régulier à joints épais se trouve également perturbé à gauche du portail, où à partir de la septième jusqu'à la douzième assise le basalte gris vert vient remplacer le basalte rouge. Au-dessus le grès rose est le principal matériau utilisé, malgré la présence de quelques pierres de taille de basalte de la Vergeur. Au-dessus de l'arc brisé du portail un décalage est provoqué par la rencontre des appareillages droits et gauches. Les décrochements restent discernables sur trois assises, et une arase vient rattraper le décalage juste au-dessus de la clef de l'arc. Au-dessus de la vingt-et-unième assise, un cordon formant saillie sert d'appui à la large baie ouvrant sur la tribune du porche. Ce cordon est constitué par un cavet droit supportant un bandeau sculpté dans un basalte gris vert. Trois assises régulières de grès rose constituent au-delà de ce cordon le parapet de la tribune. Cette large baie centrée par rapport à l'axe de symétrie de la travée est constituée d'un arc en plein cintre à double rouleau. Le premier rouleau vient s'appuyer sur deux colonnes appareillées, engagées dans les dosserets constitués par les piédroits recevant le second rouleau. Le premier rouleau possède de part et d'autre, deux premiers claveaux de grès rose puis au-dessus les blocs de basalte rouge de la Vergeur et les basaltes gris verts de Sénèze viennent claver l'arc dans une alternance polychrome. L'arc est clavé avec un grand soin et les basaltes rouges possèdent un joint vertical toutes les deux assises. Le second rouleau possède deux claveaux roses à gauche et trois à droite, au-delà l'alternance est créée entre les basaltes rouges et les basaltes gris. Bien que des restes d'enduits blanchâtres viennent masquer le parement, l'alternance est régulière hormis les six claveaux entourant la clef qui perturbent cette alternance. Le nu du mur, compris entre l'arc (n°40) et la voûte présente un léger décrochement d'assise au-dessus de l'arc qui est rattrapé par

deux arases. Les premiers blocs des écoinçons et des claveaux de la voûte ont un assisage correspondant. Ceci concerne les huit premières assises à gauche de l'arc et les cinq premières assises à droite de l'arc.

C. La troisième travée

1) Le vaisseau central

La troisième travée de nef présente des grands arcs d'une plus grande hauteur que les autres. Les murs gouttereau de la nef ne sont plus percés de deux baies, mais d'une seule baie rayonnante très large. Les piliers (n°18 et 19) séparant les troisième et quatrième travées, acceptent une polychromie alternée tout à fait contraire au désintérêt survenu depuis la première travée.

Le pilier nord (n°19) est composé d'un large soubassement portant les bases attiques des colonnes et dossierers. Jusqu'ici ces soubassements étaient minces et parfois presque enfouis dans le sol. Les onze premières assises au-dessus des bases présentent sur chaque colonne et sur chaque face de la pile, une alternance de basalte et de granulite ou de grès rose très régulière. Les tambours clairs reprennent une hauteur d'assise plus grande que celles des basaltes rouges. Seule la colonne du nord-ouest, tournée dans le bas côté (colonne A pile 19) ne présente que neuf assises régulières au-dessus de la base moulurée. La colonne du sud-ouest soutenant la grande arcade (colonne D pile 19) présente une alternance polychrome presque régulière sur toute sa hauteur. Seules la vingtième et la vingt-et-unième assise ont la même teinte claire et les vingt-cinq à vingt-septièmes assises ne proposent plus de basalte rouge. La colonne sud-est tournée dans la nef (colonne C pile 19) propose vingt-et-une assises en alternance. La colonne nord-est soutenant la grande arcade de la quatrième travée (colonne B pile 19) possède une alternance régulière sur toute sa hauteur, hormis aux dix-huitième et dix-neuvième tambours. Les bases attiques hormis la base de la colonne A (pilier 19) sont tranchées verticalement d'un canal. Est-ce des canaux qui servaient d'appui aux piles de barrières liturgiques ?

La pile est (n°18) ne présente qu'un intérêt limité pour l'alternance polychrome. La colonne sud-ouest soutenant la grande arcade (colonne D pile 18) présente seulement cinq assises en alternance. Ensuite de la sixième à la neuvième assise, la pile est composée de grès roses ou de granulites. Un essai d'alternance reprend de la onzième à la quinzième assise et le reste du fût est en basalte. La base attique est coupée. Une barrière liturgique séparerait peut-être la nef du bas-côté. La colonne sud-est recevant le doubleau du bas-côté (colonne C pile 18) propose la première moitié de son fût (de la troisième à la

douzième assise) en granulite et grès rose, puis la seconde moitié (de la dix-septième à la vingt-sixième assise) en basalte. Seules les deux premières assises et les assises treize à seize sont alternées. De manière très étonnante dans la première moitié de ce fût, quelques granulites et quelques grès roses sont alternés. La colonne au nord-est soutenant la grande arcade de la quatrième travée (colonne B pile 18) se présente sensiblement analogue à celle du sud-est précédemment décrite. Cependant elle présente peut-être un désordre croissant. Quant à la colonne du nord-ouest située dans la nef (colonne A pile 18), elle ne possède plus que la moitié supérieure de son fût qui est d'ailleurs principalement établie en basalte rouge. Seul le socle rectangulaire à moitié en place reste greffé dans le sol. Un culot sculpté reçoit la colonne. Au-dessous, à l'emplacement ancien de la colonne le blocage de la pile reste apparent. Ce blocage est constitué d'une chaux grasse constituée de cailloux roulés et de sables non tamisés. Elle est mêlée à plusieurs moellons rapidement équarris. Le blocage est considérablement réduit car la pile est principalement construite de larges pierres de tailles.

Les pilastres de second ordre ont une même structure. Chaque pilastre est cantonné de deux colonnettes d'angles de manière identique à celles de la seconde travée. Cependant le pilastre est cantonné également de deux dossierets accueillant en leur partie supérieure deux petites colonnettes engagées, recevant la retombée des ogives et reposant sur un petit culot sculpté en encorbellement. Les dossierets sont eux-mêmes en encorbellement en reposant sur de minces culots moulurés (un simple talon droit venant soutenir un bandeau souligné d'une règle). Le pilastre n°18 possède deux culots différents. Le culot de droite est feuillagé et celui de gauche est sculpté d'une tête. Les corbeilles adoptent des feuilles à crochets nervés. L'astragale est composé d'un tore en amande. Le tailloir est composé d'un bandeau bombé surmonté par un cavet (ressemblant à une doucine) portant un large bandeau portant un canal déprimé d'un chanfrein droit. Le pilastre n°19 possède deux culots différents. Le culot de gauche est feuillagé et celui de droite est sculpté d'une tête. L'astragale est composé d'un tore en amande. Les corbeilles acceptent des feuilles hautes à nervures ordonnées en deux rangées. Le tailloir se compose d'un bandeau portant un bandeau bombé surmonté d'un cavet (ressemblant à une doucine droite) portant un bandeau souligné d'un canal et déprimé par un chanfrein droit.

Le mur nord-ouest du gouttereau de la nef possède un grand arc à double rouleau essentiellement construit en basalte. Seuls les six premiers claveaux gauches du second rouleau sont bâtis en grès d'Allevier alternés de basaltes. Le claveau à gauche de la clef est sculpté dans la granulite. Le premier rouleau ne présente qu'un claveau de grès rose à droite et deux claveaux de grès roses à gauche. Les écoinçons de la grande arcade sont essentiellement réalisés en basalte bien que les retours du pilier n°19 effectués en grès roses viennent chaîner le parement. L'écoinçon droit possède un décrochement d'assise racheté par une arase et quelques cales. La clef du deuxième rouleau vient directement butter contre le cordon séparant le mur. Au-dessus s'établit la baie rayonnante, le cordon est prolongé par

l'appui taluté de la baie. Cette baie à remplages est inscrite dans un grand arc brisé clavé et mouluré (profil composé d'une doucine droite portant un tore entre deux filets redoublés). La baie se compose de deux petits arcs brisés où s'inscrivent deux lancettes à intrados trilobés supportant un oculus en quatre-feuilles. Les deux arcs brisés sont réunis au centre de la baie par une simple lancette en arc brisé au-dessus de laquelle un oculus octalobé prend place. Les écoinçons sont évidés, hormis les écoinçons situés au centre des lancettes trilobées et au-dessus de l'oculus zénithal. Les piédroits de l'arc brisé sont assisés en grès et moulurés. Cette moulure adopte un tore entre deux filets et deux doucines droites redoublées portant en extrados un tore entre deux filets. Au-delà du chapiteau cette moulure se poursuit en deux parties égales. L'une est composée par l'arc clavé et l'autre par le remplage en andésite qui adopte une doucine droite portant un tore entre deux filets redoublés. Les piédroits des deux petits arcs brisés sont analogues aux piédroits de l'arc brisé clavé. Ils adoptent un tore entre deux filets et deux doucines droites redoublées. Les piédroits intermédiaires sont simplement composés d'un tore entre deux doucines redoublées. Elles sont plus minces et sont placées en retrait du mur. Chaque piédroit repose sur une base composée d'un tore hexagonal portant une doucine entre deux filets et une baguette. Ces bases sont portées par des socles hexagonaux en basalte. Chaque piédroit possède un chapiteau feuillagé surmonté d'un mince tailloir composé d'une gorge à profil semi-circulaire encadré de deux baguettes et supportant un tore. La baguette inférieure est envahie par la sculpture des chapiteaux. Au-dessous des chapiteaux, un cordon composé d'un tore coupé en son milieu par un canal et portant un bandeau vient séparer la baie en deux. Au-dessous de ce cordon un muret enduit est venu obturer les remplages. Il s'agit d'une adjonction ancienne. La lancette centrale n'est pas totalement obturée, elle préserve une ouverture bouchée par deux vantaux. Les piédroits en grès d'Allevier viennent perturber le parement. Il semble que les piles ont été construites avant la baie et qu'un autre mur occupait la place de la baie. Des décalages peuvent résulter d'un remaniement ultérieur. Il est certain que les remplages et les piédroits ainsi que l'arc ne sont pas d'une même facture. Il semble que l'art gothique venu du Nord adopte une technique propre. Alors que les piédroits et l'arc sont en grès, les remplages sont en andésite.

Le mur du gouttereau sud-est de la nef est bâti de la même manière. La voûte est identiquement construite que celles des premières travées, bien que les arcs formerets adoptent cette fois-ci le même profil que les ogives. Les tores des ogives semblent légèrement plus affinés. Chacun de ses arcs est construit en grès rose, plus aucune présence de basalte n'est visible.

Les arcs d'ogives et les arcs formerets n'adoptent plus l'alternance polychrome. Le profil de mouluration de l'ogive change désormais. Il se compose d'un large tore en amande orné d'un listel déprimé d'un large canal jouté par un bandeau surmonté par un tore à profil demi-circulaire et rétréci. Cette croisée d'ogive est construite en grès d'Allevier plus ou moins foncés. La clef s'orne de six feuilles

de chêne (semblables à la clef de la première travée) enroulées autour d'un oculus central et agrémentée de paires de pommes de pin. Bien que les premiers claveaux de chaque ogive proposent quelques alternances de grès rose et de basalte, cette ogive est très uniforme.

2) La troisième travée des bas-côtés

La troisième travée du collatéral nord (travée n°12) s'ouvre sur la chapelle de la Croix. Le mur gouttereau du collatéral nord est percé au premier niveau par un grand arc ouvrant dans cette chapelle. Au-dessus une baie en plein cintre vient éclairer le bas-côté. Cette travée possède au nord, un pilier (pile n°20) composé d'un pilastre engagé à colonne engagée recevant le doubleau du bas-côté. Cette pile est pratiquement entièrement édifiée en grès rose, seules quelques rares pierres des premières assises sont en basalte. La colonne engagée s'appuie sur une large base rectangulaire plus haute que les piles précédemment décrites. De manière presque régulière la colonne et les dossierets possèdent un joint vertical, une assise sur deux. Le chapiteau (blanc) en marbre annonce aussi le début d'une nouvelle manière de bâtir l'édifice. Les deux arcs doubleaux venant soutenir les voûtes du bas-côté sont construits en grès roses grisâtres mêlés à quelques pierres de granulites. La voûte en berceau transversal adopte des pénétrations longitudinales plus proches de la voûte d'arêtes que les travées précédentes, les arêtes sont droites et sans aucune courbure. Cette voûte bâtie en chevrons est composée d'un moyen et petit appareil régulier de basalte rouge et noir et de grès rose. Le berceau est couvert d'un enduit qui laisse présager que la voûte ait été établie à cet endroit en petit appareil assisé. Bien que les premières assises en tas-de-charge et les claveaux des arêtes soient assez régulières, nous remarquons que les claveaux deviennent de plus en plus petits à l'approche de l'enduit. Le mur gouttereau est principalement érigé en grès rose. Bien que des réaménagements soient survenus à cet endroit pour reconstruire en période gothique la chapelle de la Croix. Il nous semble que cette travée avait dès le début été conçue principalement en grès. Quelques pierres de tailles en granulite se retrouvent placées au-dessus de l'arc ouvrant dans la chapelle. Ces pierres constituaient les piédroits de la baie du second niveau. Cette baie a été rétrécie pour élargir l'arc de la chapelle. Plus haut, quelques pierres de basalte viennent constituer les piédroits de la baie ainsi que certains claveaux de son arc. Au-dessus de la clef de l'arc ouvrant dans la chapelle, quelques dédoublements d'assises sont discernables. En effet, afin de reconstituer une partie du parement détruit par les réaménagements, des moellons à peine équarries et des galets ont été utilisés pour combler les cales des assises. Les quatre premières assises des piédroits de la baie en plein cintre étant détruites, un enduit vient les masquer. L'ébrasement de l'appui est aussi dissimulé par cet enduit. La baie en plein cintre possède toujours un arc à petits claveaux. En sommet de mur, les dernières assises du parement sont construites en basalte comme la voûte. L'équipe de bâtisseur de la voûte a peut-être terminé le parement. Enfin l'arc en plein cintre est mouluré. Quatre

assises au-dessus du sol les moulurations débutent. Les socles sont polygonaux. Les bases de chaque moulure sont sculptées dans la pierre de taille de la cinquième assise. Ces bases se composent de prismes d'où partent des corps de moulures en envahissant les ébrasements. Ces moulures typiques du XVI^e siècle sont sculptées dans un calcaire qui n'est pas de la région de Brioude. Verticalement la moulure comprend un tore à profil segmentaire entre deux chanfreins doubles suivis d'un tore à profil demi-circulaire et d'un large chanfrein double agrémenté d'un petit chanfrein double, puis d'une doucine droite séparée du mur par un anglet. Cette mouluration prend naissance sur un court glacis. À quelques centimètres de ce glacis, un cordon est sculpté sur les prismes. Ce cordon est composé d'un tore entre deux filets redoublés portant une scotie surmontée d'un tore étroit entre deux filets gravés dans le calcaire.

La troisième travée du bas-côté sud n'est éclairée que d'une seule baie (baie n°39) en plein cintre, au second niveau. Son pilier est (pilier n°17) est construit en basalte rouge sur ses dix premières assises. L'ensemble de sa colonne engagée possède un joint vertical, un tambour sur deux. Il en est pratiquement de même pour ses dossierers. Le chapiteau est en marbre blanc. Les deux arcs doubleaux recevant les retombées de voûtes du bas-côté sont en grès rose. La voûte en berceau longitudinal possède deux pénétrations transversales formant presque une voûte d'arêtes. Cette voûte en chevrons est parfaitement clavée en moyen appareil régulier de basalte. Quelques décalages viennent perturber les voûtains. Le berceau possède quelques assises en basalte gris, mal taillé venant combler les irrégularités. Les chevrons ne sont pas établis perpendiculairement ce qui provoque au sommet des arêtes quelques perturbations provoquant l'arrêt des arêtes en chevrons. Au nord-est le voûtain est établi en trois temps : les deux équipes s'étant arrêtées à temps pour construire ensemble une portion de voûtain, afin de rectifier l'assise des rangs de voussoirs. Au sud-ouest deux étapes seulement sont visibles : l'équipe venant du pilier sud (n°13) butte contre l'autre et seulement quelques pierres vont rectifier l'assise. Bien que ces quinze premières assises soient couvertes d'un enduit, on remarque grâce aux retours des piles venant chaîner le parement, que ce premier niveau est établi en basalte de la Vergeur (rouge) et de Sénèze (gris vert). L'ensemble du parement constitué en moyen appareil régulier à joint fin est presque totalement construit en grès rose. Quelques pierres de granulites ou de basaltes apparaissent discrètement. La baie en plein cintre possède de minces claveaux et un fort ébrasement intérieur. Enfin, les dernières assises du parement sont établies en basalte rouge comme la voûte.

D. La quatrième travée

1) Le vaisseau central

La quatrième travée de nef présente deux murs gouttereaux comportant une simple lancette surmontée d'une rose sans remplages. Cette travée est en rupture avec les travées précédentes, les moulurations et les carrières utilisées annoncent un changement.

Le pilier nord (n°23) ne présente que trois colonnes engagées complètes. En effet, la colonne sud-est située dans la nef (colonne C du pilier 23) repose sur un encorbellement cylindrique à larges feuilles. Ce pilier laisse une plus grande part au grès rose. L'alternance polychrome est hasardeuse mais pour certaines colonnes, elle est respectée. Les colonnes de cette pile reposent sur un large soubassement mouluré plus haut encore que les piles précédentes, afin de rattraper le dénivellement⁴⁷. Le soubassement rectangulaire de chaque colonne, haut de 83 cm exhausse la colonne et son soubassement (hauteur des moulures 20 à 21 cm). Trois colonnes (A, C, D) possèdent un soubassement identique à ceux des piliers de la travée précédente, tandis que la colonne engagée tournée vers le transept (colonne B) adopte une base différente ressemblant à celles du transept. En effet, sur un soubassement rectangulaire la base attique de la colonne vient reposer sur deux ressauts successifs. Ces ressauts sont tous composés d'un bandeau soutenant un chanfrein droit souligné d'une règle. Ce soubassement rectangulaire haut de 60 cm environ possède deux ressauts haut de 48 cm à eux deux. La base attique de la colonne est comprise entre 22 et 24 cm de hauteur. La colonne sud-ouest supportant le grand arc (colonne D pilier 23) est construite sur ces neufs premiers assis en alternance de grès et de basalte. Le reste de la colonne ne présente plus beaucoup de basalte, mais une certaine alternance régulière vient à être établie entre les grès roses clairs et les grès roses foncés. Seuls quelques tambours, au sommet de la colonne présentent une alternance de joint vertical, une assise sur deux. Les dossierers sur cette face du pilier présentent une alternance de joint vertical une assise sur deux mais sans recherche de polychromie, les grès basaltes et granulites sont présents sans ordre particulier. La face sud-est du pilier (colonne C pile 23) présente une colonne sur encorbellement. Cette colonne présente seulement onze assises, mais elle a dû être construite de fond car la base reste visible. Le blocage interne de la pile est aujourd'hui perceptible. Cette colonne abandonne le basalte, mais l'alternance est encore discernable entre les grès roses clairs et roses foncés. Le dossierer est presque complètement en grès et présente un joint vertical, une assise sur deux. Au centre de cette face le pilier

⁴⁷ Il est évident que les différences de hauteurs hiérarchisent l'espace. Marcello ANGHEBEN nous le rappelle. Marcello Angheben, *Les chapiteaux romans de Bourgogne – thèmes et programmes*, collections Culture & Société médiévales, Éditions Brépols, 2003. p.21.

laisse apparaître le blocage en petit appareil équarri qui était masqué par la colonne où les demi-tronçons venaient s'appuyer. La face nord-est du pilier présente une colonne et des dosserets presque entièrement en grès rose. Cette colonne (colonne B du pilier 23) possède un joint vertical un tambour sur deux, quasiment sur la totalité de son fût. Les dix premières assises sont bâties en grès plus foncés allant en s'éclaircissant en prenant de la hauteur. Les dosserets possèdent également un joint vertical une assise sur deux. Sur toutes les faces de la pile, les blocs utilisés au sommet de la pile deviennent de plus en plus minces et arborent un à deux joints verticaux. En définitive la face nord-ouest tournée dans le bas-côté présente une colonne (colonne A pilier 23), alternant basalte et grès sur ses onze premières assises avec quelques désordres (tambour en basalte ou en grès deux fois de suite). Les assises, douze à quinze présentent deux tambours de grès suivis de deux tambours de basalte. Cette colonne dédouble les tambours colorés pour les abandonner dans les dernières assises. Pourtant douze pierres de tailles de grès foncés ou de basaltes sont présentes pour quatorze grès clairs. Ce qui a permis une alternance régulière de fond jusqu'aux vingt-cinquièmes assises. Ainsi, les pierres de taille sont assez nombreuses pour proposer une alternance. Certes les grès roses foncés et clairs ne proposent pas un contraste aussi fort que le basalte rouge et la granulite, c'est peut-être pour cela aussi qu'est venu le désintérêt pour l'alternance.

Cette travée change de modénature. Jusqu'à présent les bases et les tailloirs des colonnes, des piliers de la nef et des bas-côtés adoptaient une mouluration identique. Les bases attiques reposaient sur des socles plus ou moins hauts, mais rectangulaires. Les tailloirs des piles des trois vaisseaux étaient jusqu'ici composés d'un cavet droit soutenant un bandeau souligné d'une règle ; certes ces cavets sont plus ou moins larges selon les piliers, mais ils présentaient tous les mêmes profils. Les astragales liés aux chapiteaux étaient composés d'un double tore à profil semi-circulaire, dont le tore inférieur plus mince s'apparentait plus à une baguette parfois très mince, parfois plus épaisse. Mais à partir de cette travée, les piliers 22 et 23 proposent sur leurs colonnes nord-est (colonnes B pilier 22 et 23), une base correspondant à celles du transept et du chœur. Elles arborent également un astragale composé simplement d'un tore à profil demi-circulaire et un tailloir composé d'une doucine droite plus ou moins régulière soutenant un large bandeau souligné d'une règle. Les piliers 21 et 24 séparant les bas-côtés quatre et cinq (travée n°13 et 16 et 15 et 18) sont encore composés de bases, tailloirs et astragales répondant aux règles des trois vaisseaux vus jusqu'à présent. Le tailloir unique (pilier 21 et 24) reposant directement dans les murs gouttereaux des travées n° 16 et 18 (puisque à cet endroit le pilier se fonde dans le mur), répond aux critères des trois vaisseaux (un cavet droit soutenant un bandeau souligné d'une règle). Subséquemment, pour la pile est de la quatrième travée de la nef (pilier 22, travée 14), le changement de mouluration s'opère non seulement pour le tailloir de la colonne nord-est (colonne B pilier 22), mais aussi pour les impostes à droite et à gauche de la colonne B, ainsi qu'à droite de la

colonne C et à gauche de la colonne tournée dans la nef (colonne A). Le pilier 23 n'adopte le changement (profil du tailloir composé d'une doucine droite soutenant un bandeau souligné d'une règle), que pour le tailloir de la colonne nord-est (colonne B pilier 23). Une limite tracée par les modénatures semble indiquer un changement assez soudain dans la progression du chantier.

Le pilier est de cette travée (n°22) possède deux faces reconstruites au milieu de XX^e siècle, afin de remplacer les tambours dégradés et mutilés qui avaient fini par laisser place à la chaire⁴⁸. Les colonnes de cette pile reposent sur un large soubassement. La face sud-ouest de cette pile présente une colonne (colonne D du pilier 22) faisant alterner des basaltes et des grès. Les deux premières assises de cette colonne n'ont pas été restaurées. La base moulurée de la colonne est sculptée dans le basalte, tandis que le premier tambour est réalisé dans un grès rose. Cependant cette base moulurée a presque entièrement disparu, puisqu'elle a été bûchée pour laisser place aux marches menant à la chaire. Puis du deuxième au dixième tambour le grès de Beaumont (blanc) et un grès rose vif ont été placés en alternance par les restaurateurs⁴⁹. Au-dessus, la onzième assise est réalisée en grès d'Allevier puis les assises douze à quatorze sont construites en basalte scoriacé très foncé. Les deux assises au-dessus sont conçues en grès clair dont l'une a été restaurée (rose vif). Le reste de la colonne présente essentiellement le grès rose avec quelques perturbations de granulites. La vingt-deuxième assise adopte un grès rose plus foncé issu des restaurations, afin de rattraper les différences de couleurs pour remplacer le basalte. Quelques joints verticaux sont perceptibles à cet endroit. Les deux dernières assises sont réalisées en granulite jaunâtre d'un jaune identique au pilier n°23. Les dossierets présentent un grand désordre. Les dix premières assises sont construites en grès d'Allevier, puis au-dessus se mélangent basalte, grès et granulite avec un à deux joints verticaux, une assise sur deux. La face nord-ouest de cette pile présente une colonne (colonne A pilier 22) avec une alternance sur ces vingt premiers tambours. Les quatorze premiers tambours sont issus des restaurations. Au-dessus de la vingtième assise, le grès d'Allevier prend le pas sur le basalte et deux joints verticaux une assise sur deux, sont présents au sommet du fût. Les dossierets sont sculptés dans le grès rose d'Allevier foncé en bas et plus clair à litage marqué en haut. Ils présentent des joints verticaux sur toutes les assises jusqu'à la dixième assise, puis une assise sur deux. La face nord-est (colonne B pilier 22) présente une colonne et des dossierets entièrement construits en Allevier où les litages apparents montrent des traces plus foncées en bas du pilier. Les dossierets ont des joints verticaux une assise sur deux, tandis que la colonne possède des tambours pleins, hormis deux exceptions à joint vertical. Le soubassement est identique à celui décrit pour la colonne B du pilier 23. La face sud-est (colonne C pilier 22) présente les mêmes éléments que la colonne précédente (colonne B), hormis pour son soubassement qui est simplement composé d'une base rectangulaire supportant la base attique de la colonne qui est d'ailleurs

⁴⁸ La chaire (XIX^e siècle) est actuellement reléguée dans la chapelle haute du porche nord.

⁴⁹ Restaurations de la fin des années 1950.

très dégradée. Enfin, contrairement au pilier 23, la pile (chacun des dosserets de celle-ci) possède un mince soubassement présentant un léger décrochement.

Les pilastres sont presque entièrement bâtis en grès avec la présence de rares basaltes rouges. Ils sont semblables à ceux de la troisième travée (piles n°18 et 19). Une nouveauté apparaît cependant : les pilastres accolés situés au nord-est, tournés vers le transept ne sont plus en encorbellement, mais viennent directement se poser sur les tailloirs des piles des grands arcs. Ceci est en effet possible, car les grands arcs brisés de la cinquième travée possèdent des claveaux camouflés par un mince dosseret prenant place au-dessus des tailloirs. Avait-on déjà prévu à partir de la cinquième travée un voûtement d'ogives reposant sur des pilastres en guise de second ordre ? Le pilastre n°22 adopte un culot feuillagé à gauche et une tête à droite. L'astragale est composé d'un simple réglet chanfreiné. La corbeille est envahie de feuilles nervées à crochets saillants. L'astragale est encore composé d'un tore en amande. Le tailloir se compose également d'un bandeau portant un bandeau bombé surmonté par un cavet (ressemblant à une doucine droite) portant un bandeau déprimé par un chanfrein droit. Il n'y a pas de canal ciselé dans le bandeau. Le pilastre n°23 comporte les mêmes éléments, mais les culots sont inversés. Cette fois, la corbeille est remplie de crochets plus épais. De plus, le tailloir (qui comporte la même mouluration que le précédent) retrouve un bandeau supérieur ciselé par un petit canal.

Le mur du gouttereau nord-ouest de la nef présente deux ouvertures, une lancette en premier niveau et une rose sans remplage, au second niveau. Cette face est presque entièrement établie en basalte rouge et grès d'Allevier rose-violet foncé et quelques granulites. Le grand arc à double rouleau est presque entièrement réalisé en basalte rouge et gris vert à gros grains. Quelques claveaux sont ciselés dans le grès rose : le troisième claveau à gauche du second rouleau et le premier et troisième à droite ; ainsi que les deuxième, quatrième et neuvième claveaux gauche du premier rouleau. Deux assises au-dessus du grand arc, la simple lancette à arc légèrement brisé prend place. Au-dessus de cette baie (une simple assise les sépare), l'oculus est construite sans ornement, ni remplage. Cet oculus présente un ébrasement intérieur et vient se loger juste au-dessous de l'arc formeret.

Le mur du gouttereau sud-est de la nef est identiquement construit. L'appareil soigné ne présente pas de décalage, hormis un léger dérangement provoquant une plus grande présence de calles dans l'écoinçon droit du grand arc. Le grand arc est plus coloré que celui précédemment décrit. On remarque une différence de carrière entre les basaltes rouges eux-mêmes. En effet, les basaltes rouges à gros grains semblables à ceux de la troisième travée de la nef (n°11) se trouvent à droite du grand arc (quatre premiers claveaux des deux rouleaux). Jusqu'au faite de l'arc du côté droit, les deux rouleaux présentent des claveaux en basaltes rouges plus foncés et compacts hormis trois claveaux. Pour le premier rouleau à droite, le claveau cinq est taillé dans un basalte gris vert et les claveaux neuf et quinze sont taillés dans

une granulite jaunâtre. Pour le second rouleau à droite, seul le neuvième claveau est ciselé dans un grès d'Allevier. À gauche les deux rouleaux présentent distinctement plusieurs phases ou carrières. Les huit premiers claveaux à gauche du premier rouleau sont constitués de granulite et de basalte gris, puis les six suivants sont taillés dans un basalte rouge foncé plus compact. Au faite de l'arc, l'alternance revient entre les basaltes et les granulites ou entre les grès et les granulites. De même pour le second rouleau à gauche, les six premiers claveaux sont taillés dans un grès rose, puis du claveau sept au claveau treize, on ne retrouve que des basaltes rouges compacts. Enfin les claveaux suivant menant au faite de l'arc sont constitués en granulite, hormis un seul taillé dans un grès d'Allevier (claveau quinze).

Les ogives reprennent une alternance polychrome. La mouluration est semblable à celle de la travée précédente. Les ogives présentent une alternance assez régulière entre les basaltes rouge et le grès d'Allevier. Les arcs doubleaux de la nef ont toujours un boudin d'angle. Ils reposent ainsi que les ogives et les arcs formerets sur les pilastres supportés par les piles de la nef. La clef s'orne de sept feuilles nervées ordonnées autour d'une fleur entourant l'oculus.

2) La quatrième travée des bas-côtés

La quatrième travée du bas-côté nord possède deux portails surélevés par rapport au sol. Le portail (n°7) en arc brisé situé le plus au nord-est est aujourd'hui obturé. Au-dessus du portail (n°8) ouvrant dans la sacristie, trois baies sont aujourd'hui ouvertes sur le système de chauffage. Au second niveau, une baie (baie n°54) plus mince que dans les travées précédentes prend place juste au-dessous de la voûte. Le parement est enduit, mais les traces d'humidité laissent croire à un appareil assisé assez régulier. Les retours des piliers en moyen appareil régulier viennent chaîner le parement. Au niveau de l'appui de la baie supérieure, le parement laisse paraître un moyen appareil régulier de basalte et de grès, ainsi que des granulites et des grès de Beaumont plus blanc encore. Le portail (n°8) ouvrant dans la sacristie a été édifié au XVII^e siècle⁵⁰. Il est composé d'un arc en plein cintre reposant sur de larges piédroits occupés par des pilastres. Il est surmonté d'un demi fronton cintré et mouluré. Les pilastres engagés dans le mur reposent sur une base composée d'un socle et d'une moulure composée d'un filet soulignant un chanfrein droit surmonté d'un filet soutenant l'apophyge. Le pilastre se compose de quatre blocs sculptés en pointe de diamant, la pointe du diamant est chanfreinée. Le pilastre possède une imposte composée d'un talon droit supportant une règle venant souligner un bandeau au-dessus duquel prend place une règle établie par le joint et supportant un chanfrein droit portant un bandeau plus étroit. Les sept claveaux de l'arc sont taillés en pointe de diamant. Chaque diamant est chanfreiné. La clef pendante et saillante est inscrite en partie supérieure dans une corniche supportée par des

⁵⁰ De style Louis XIII.

modillons à volutes supérieures rentrantes. Ces modillons sont ornés en partie supérieure de la volute d'une fleur et en partie inférieure d'une feuille. La corniche se compose simplement d'un bandeau supportant un chanfrein droit souligné d'une règle. Au-dessus d'elle, deux petits pilastres au droit des pilastres inférieurs sont composés d'un bloc sculpté en pointe de diamant. Ces pilastres possèdent une imposte composée avec un mince talon droit surmonté par une baguette soulignant un quart-de-rond droit supportant un bandeau surmonté par un talon droit et une règle. Le tympan est occupé par deux demi-frontons cintrés. Au centre du tympan une pierre taillée en bossage à anglet vient soutenir une demi-boule reposant sur un socle composé par un cavet renversé supportant une règle. Le pas de porte se situe à environ 1m du sol, une volée de trois marches droites permet d'y accéder. À droite de cette baie, une baie obturée (n°7) se compose d'un simple arc brisé. Cet arc et les piédroits de cette baie sont moulurés : une règle vient soutenir un tore souligné d'un cavet d'adoucissement venant soutenir une baguette suivie d'un cavet d'adoucissement le séparant du nu du mur. L'appui de cette baie est situé à 1.5 m du sol. Au-dessus de la porte ouvrant sur les sacristies, une large baie séparée de deux meneaux ouvre sur la chaufferie. Au centre de la travée au second niveau, la baie en plein cintre (n°54) possède un large ébrasement. Son appui largement embrasé est enduit. La baie a été obturée sur presque la moitié de sa hauteur. Son arc en plein cintre possède de minces claveaux. Mais cette baie possède également quelques claveaux plus épais qui la différencie des baies des travées précédentes. En effet, elle ne possède qu'une vingtaine de claveaux à la place d'une trentaine pour les baies précédemment étudiées. L'alternance polychrome reste ici un souvenir, mais quelques claveaux de granulites alternent encore avec des basaltes ou des grès roses. Le nu du mur montre un grand appareil en décalage par rapport aux retours des piliers. Quelques dédoublements d'assises sont visibles. Aussi au niveau de l'appui de la baie, on remarque un changement de matériaux. Tandis que le grès est principalement utilisé pour les six premières assises composant les piédroits, au-dessus le parement est principalement composé de basaltes vert-gris et parfois rouges. Le pilier nord (pilier n°24) engagé dans le mur recevant le doubleau du bas-côté possède une colonne engagée. Cette pile est principalement construite en grès d'Allevier, seule la base et les trois premiers tambours sont conçus en basalte rouge. L'ensemble du fût possède un joint vertical un tambour sur deux de manière assez régulière. À gauche de la colonne le pilier est en saillie du mur, mais à droite il est noyé dans le parement. Il est d'ailleurs solidaire du mur de la cinquième travée sans aucun décrochement. Les maçonneries sont parfaitement liaisonnées entre elles. La base de cette colonne est singulière. Son socle possède au niveau du sol une moulure simple composée d'un bandeau supportant un chanfrein droit séparé du reste du socle par un mince cavet d'adoucissement. Le socle est en forte saillie, mais il est amplement dégradé aujourd'hui. Au-dessus de cette base rectangulaire la base attique de la colonne est sculptée dans le même bloc, qu'un socle dont on arrive aujourd'hui à peine à voir à cause de sa dégradation, deux chanfreins séparés par un liseré. À

côté de ce socle, un bloc assez dégradé arrive à mi-hauteur du socle. Les deux doubleaux du bas côté sont en grès rose, le doubleau séparant les travées quatre et cinq est constitué de grès rose clair, quelques granulites sont présentes aussi. La voûte du bas-côté est constituée d'arêtes, bien que les sommets des arêtes se réunissent timidement. Les blocs de grès rose clair cohabitent avec les basaltes et arkoses. Cette voûte appareillée en chevron possède des claveaux assez réguliers, bien que des décalages soient encore fortement lisibles à la réunion des voûtains. En effet les chevrons ne sont pas perpendiculaires, ce qui produit au faite de l'arc des dédoublements d'assises.

La quatrième travée du bas-côté sud ne possède qu'une seule baie. Le parement est enduit, mais les traces dues à l'humidité laissent apparaître un moyen appareil régulier, voir assisé pour certains endroits. Les retours des piles en moyen et grand appareil régulier viennent chaîner le parement. Au niveau de l'appui de la baie, le moyen et grand appareil se composent de basaltes rouges, gris, granulites et grès d'Allevier. Entre l'appareillage du retour des murs et le parement du mur, quelques décalages provoquent des dédoublements d'assises. La baie étroite (baie n°38) possède un large ébrasement de ses piédroits et de son appui. Son arc en plein cintre possède de minces claveaux, mais ses claveaux ne sont pas aussi minces que ceux des travées précédentes, seulement seize claveaux composent l'arc. Le pilier est (pilier n°21) possède une colonne engagée. Cette colonne propose une alternance polychrome assez respectée sur toute sa hauteur. Les neuf premières assises au-dessus de sa base, alternent tambours de basaltes et de granulites. Au-dessus les basaltes gris vert, rouges et granulites et grès de Beaumont blanc alternent de manière presque régulière. Comme pour le bas-côté nord, le pilier est en saillie du mur au Sud-ouest, mais il fait corps avec le mur de la travée cinq (n°16). Cependant on remarque beaucoup moins les retours de la pile (en forme de pierres d'attentes) venant s'engager dans le mur. Le parement du mur s'arrête nettement au niveau de la colonne. La base de cette colonne adopte une disposition particulière, il est vrai que les piliers de frontière entre la quatrième et la cinquième travée, sont en rupture avec les piliers des travées précédentes. Sur une base rectangulaire prolongée le long de la cinquième travée du bas-côté sud (travée n°16), le socle rectangulaire de la colonne vient soutenir la base de la colonne engagée. Cette base est une simple plinthe sans mouluration apparente ou alors très dégradée. On remarque pour le socle un léger chanfrein droit fortement érodé. Dans l'angle de la base rectangulaire adossé au dossier de la pile une pierre semble former une marche étroite. Les piles de cette travée supportent les doubleaux des bas-côtés. Le doubleau sud-ouest est entièrement réalisé en grès d'Allevier, comme nous l'avons précédemment décrit. Le doubleau nord-est entre la quatrième et la cinquième travée est plus étroit que les précédents doubleaux. Il présente une alternance de claveaux rouges de basaltes ou de grès et des claveaux gris des granulites. L'alternance est assez régulière, contrairement aux doubleaux précédents qui possèdent des claveaux étroits, ici les claveaux sont plus épais. Ces doubleaux encadrent la voûte d'arête presque parfaitement rectiligne, bien qu'un espace

étroit subsiste au faite de la voûte, de sorte que les arêtes du sud et du nord ne se rejoignent pas. Cette voûte est entièrement enduite. Seules les premières assises établies en tas-de-charge sont visibles et seuls les claveaux de basalte du pilier est n°21, permettent de présumer, qu'elle soit appareillée en chevrons.

E. La cinquième travée

1) Le vaisseau central

La cinquième travée de nef est approximativement rectangulaire en plan, bien qu'elle présente un léger devers au pilier n°27. Les murs gouttereaux de la nef présentent chacun un triplet constitué d'arc en plein cintre et au-dessus une rose sans remplages.

Les piles n°26 et 27, ne correspondent plus aux piles de la nef. Chacune d'elles est constituée d'un pilier rectangulaire presque carré, sur lequel sont cantonnées quatre colonnettes appareillées d'un diamètre très mince et flanquées de quatre colonnes engagées de moitié. Sur la face tournée dans la nef (colonne E pilier 27 et colonne A pilier 26), le pilier est flanqué d'un pilastre en encorbellement, sur lequel vient s'engager une colonne en encorbellement. Aussi, les deux colonnettes cantonnées sur cette face reposent sur des culots sculptés de têtes. La colonne engagée (colonne A pilier 27 et colonne E pilier 26) dans le bas-côté et les colonnettes cantonnées (colonnettes B et h pilier 27 et D et F pilier 26) sur cette face montent de fond, jusqu'aux voûtes des bas-côtés supportant les tribunes de chœur. Les faces tournées au sud-ouest comportant une colonne engagée qui soutient le grand arc (colonne G pilier 26 et colonne G pilier 27), montent de fond jusqu'au niveau des grands arcs à la même hauteur que les piliers de la nef. Sur les faces tournées dans la nef (colonne A pilier 26 et colonne E pilier 27), la colonne engagée monte jusqu'au niveau des tribunes du chœur. La colonnette cantonnée tournée du côté du grand arc monte jusqu'au niveau du grand arc. La colonne engagée tournée du côté du chœur monte à la même hauteur que les colonnes des bas-côtés supportant les tribunes. Le pilier nord (pilier n°27) est principalement construit en grès d'Allevier. Les six premières assises au-dessus de la base sont issues d'un banc plus foncé que le reste de la pile. Des pierres en délit et les litages sont apparents. Seuls les dossierers présentent un joint vertical, une assise sur deux. Les joints sont moins épais que ceux des piles de la nef et des bas-côtés. La base de ce pilier est constituée d'un socle cruciforme. La base est d'une hauteur moyenne de 45 cm du côté du bas-côté et ce sur les trois faces, seule la face tournée dans la nef descend jusqu'à 60 cm de hauteur, puisque le sol à cet endroit est situé 20 cm au-dessous du sol de la nef et séparé de celui-ci par une marche. Ce socle cruciforme supporte une plinthe moulurée. Cette plinthe supporte la base des colonnes. La plinthe est composée d'un bandeau supportant une

doucine renversée. La base de la colonne possède elle-même, une première plinthe constituée d'un large bandeau supportant un cavet renversé, au-dessus les bases attiques des colonnes et des dossierers, prennent place. Seule la face tournée vers la nef (colonne E pilier 27, colonne A pilier 26) possède une plinthe fortement érodée sans base de colonne puisqu'il n'y a pas de colonne à cet endroit, mais la plinthe de la base de la colonne pouvant s'y loger semble avoir été présente, puisqu'il en reste quelques morceaux fortement usés. Cela dit aucun blocage de remplissage n'est perceptible. Sur cette face les assises sont appareillées.

Le mur du gouttereau nord de la nef présente un parement en moyen et grand appareil parfaitement soigné à joints épais. Le parement réalisé en grès d'Allevier laisse une mince place à quelques blocs de basaltes ou de grès blanc de Beaumont, en partie supérieure. Dans son ordonnance générale le mur présente un décalage, entre l'alignement du grand arc et du triplet. L'alignement au-dessus de la rose et de l'arc formeret est forcément décalé, puisque l'espace consacré à la pile sud (n°23) est plus large que l'espace ménagé au nord pour la pile (n°27) soutenant la tribune de chœur. Le grand arc brisé est constitué de deux rouleaux. Le changement est radical par rapport aux grands arcs de la nef. Le grand arc est ainsi constitué d'une plate-bande encadrée de deux tores formant l'angle des rouleaux, dont chacun d'eux est redoublé d'un filet soulignant un cavet. Juste au-dessus de l'archivolte un cordon sépare le niveau des grandes arcades, du niveau du triplet. Ce cordon est formé d'une doucine droite redoublée d'un filet supportant un bandeau continuant en retour le tailloir de la colonne (pilier n°27) et supportant l'arc diaphragme, se trouvant au niveau des corbeilles de la tribune. Au-dessus est édifié le triplet composé de trois baies en plein cintre sensiblement de même largeur et de même hauteur. Les deux niches latérales reposent sur des piédroits composés d'une mince embrasure. Seule la baie centrale possède un large ébrasement. Cette baie est obturée. Chaque piédroit repose sur un socle rectangulaire et possède une imposte moulurée. L'imposte est constituée comme le cordon, d'une doucine droite redoublée d'un filet et supportant un bandeau. Trois assises au-dessus, un oculus à fort ébrasement sans remplage, ni mouluration prend place juste au-dessous de l'arc formeret, légèrement décalé de l'axe de symétrie de la travée. Une légère différence s'établit entre les blocs placés au-dessus du triplet et le parement constituant le mur des grands arcs jusqu'au triplet. De la sorte jusqu'au triplet les blocs sont taillés dans un grès clair à grains fins. Les blocs établis au-dessus sont plus foncés et possèdent des grains plus épais, ce qui pourrait laisser penser à deux étapes différentes de construction. Enfin les arcs formerets et l'ogive reposent au nord (pilier 27) contre l'arc diaphragme, sur une mince colonnette en délit supportée par une tête sculptée sur un culot et composée d'un large chapiteau feuillagé à crossettes soutenant un tailloir (tailloir dont la mouluration est semblable aux précédentes).

Le mur du gouttereau sud de la nef est construit sur le même dispositif que le précédent. On notera simplement quelques décalages provoquant des arasements, visibles dans la niche gauche (nord-est) du triplet et le même changement d'appareillage au-dessus du triplet.

Les ogives du voûtement de cette travée correspondent aux voûtes d'ogives des deux travées précédentes. Nous remarquons que l'alternance polychrome est parfaitement respectée entre des claveaux de basaltes rouges et des claveaux de grès blanc. L'alternance polychrome apparaît parfaitement régulière. Lorsque les claveaux sont trop minces pour établir une alternance égale, ils sont doublés. La clef est composée de quatre larges feuilles de chêne reposant sur quatre larges feuilles de choux.

2) La cinquième travée des bas-côtés

Le mur de la cinquième travée du bas-côté nord (travée n°18) adopte un mélange de grès d'Allevier très roses, de granulites et de grès de Beaumont (blanc) ou de Lauriat veiné de rose en majeure partie. La particularité de ce mur est de posséder des carreaux plus hauts que la moyenne des parements intérieurs précédents. En effet, ce grand appareil s'impose sur une dizaine d'assises. Au premier niveau à 54 cm du sol s'établit une porte ouvrant sur la place dite au beurre, aujourd'hui place Grégoire de Tours. Puis au second niveau, une baie relativement étroite s'ouvre au-dessus des toitures des sacristies. Les deux premières assises à gauche (au sud-ouest) de cette porte sont constituées de basalte gris vert. Elles se poursuivent par assisage comme dans l'ensemble du bâtiment. L'appareillage de la pile (n°24) est constitué de basalte rouge. La troisième assise propose une alternance de polychromie une pierre sur deux, entre les grès blancs de Beaumont et les basaltes noirs. Bien que la lecture du mur soit aujourd'hui brouillée par un enduit de chaux, cinq pierres proposent une alternance sur la troisième assise à gauche de cette porte, tandis qu'à droite (nord-est) de cette porte les grès de Beaumont sont majoritaires. Alors qu'à gauche (sud-ouest), trois assises (deux moyennes encadrant une assise plus large) sont réalisées en grès de Beaumont ; à droite un essai d'alternance d'assise polychrome apparaît. En effet la troisième et la quatrième assise sont réalisées en grès blanc, puis la cinquième adopte le basalte noir ensuite la sixième est réalisée en grès blanc, malgré la présence d'une pierre (remplacée ?) de basalte rouge constituant le piédroit de la baie. Les septièmes assises de part et d'autre du portail réalisées en basalte noir sont assez minces. Cette assise ne correspondant plus avec l'appareillage de la pile sud-ouest (pile n°24). Elle provoque un décalage et un dédoublement d'assise. La septième assise ne correspond pas non plus à l'appareillage de la pile nord-est (n°28). Cependant à cet endroit la pile n'est pas composée de pierres d'attentes, mais d'un ressaut formant saillie et camouflant les dédoublements d'assises. La pile est tout de même construite en assisage correspondant aux parements, puisque cinq assises au-dessus, les assises du mur gouttereau correspondent avec celles

de la pile. Au-dessus de la septième assise, à gauche les décalages obligent la présence de quelques calles et de quelques pierres arasées afin de former la liaison avec les blocs de la pile. Ces trois dernières assises sont réalisées en grès de Beaumont ou de Lauriat veiné de rose. Seulement deux blocs sont réalisés en basalte noir. À droite, il en est de même bien que les pierres de tailles soient plus allongées et que les pierres d'angles formant les piédroits de la baie soient encore réalisées en basaltes rouges, ce qui perturbe l'alternance polychrome. La onzième assise correspondant à la naissance de l'arc du portail est plus mince. À droite elle est réalisée en basalte noir mais à gauche un bloc est tout de même taillé dans un grès blanc. Au-dessus de cette onzième assise, deux assises de basalte à gauche correspondent à une seule assise de grès à droite. Puis jusqu'à la vingt-et-unième assise (sans compter le dédoublement d'assise de gauche), les grès et les basaltes rouges et noirs alternent de manière désordonnée. Au fur et à mesure que l'on monte elles deviennent plus étroites. La vingt-deuxième assise propose une légère alternance de pierres foncées et claires, entre des basaltes noirs et des grès roses et blancs. Finalement l'ensemble de l'appareillage devient à partir de cette assise, plus étroit. Il est aussi entièrement construit en grès d'Allevier, de Lauriat ou de Beaumont. De la vingt-deuxième assise à la quarantième, le grès de Lauriat veiné de rose est majoritaire pour ne pas dire exclusif. Puis au-dessus, les grès d'Allevier mêlés à des basaltes reviennent pour terminer le nu du mur et claver l'arc de la baie du second niveau. On remarque au niveau de la naissance de l'arc de cette baie, deux trous de boulin bouchés et un troisième situé au-dessus du trou de boulin de droite. Au premier niveau, le portail (portail n°6) est encastré dans une embrasure intérieure de 55 cm de profondeur. Ce portail est couvert par un arc en anse-de-panier, dont le tympan clavé est couvert par l'arc en plein cintre de l'embrasure intérieure. Cet arc en plein cintre est composé de claveaux taillés dans le grès de Beaumont. Les deux premiers claveaux de l'arc sont taillés en sifflet. Le portail est haut de 3,18 m pour une largeur de 2,14 m. Les piédroits et le premier rouleau de l'arc de ce portail sont chanfreinés. La baie située au-dessus possède des mesures approchant de celles de la baie de la quatrième travée, c'est-à-dire qu'elle se trouve être plus étroite que les baies des premières travées. Elle s'inscrit dans une large embrasure, mais son appui est obturé sur quatre assises. L'arc en plein cintre possède seulement seize claveaux assez épais par rapport à ceux des premières travées. Le pilier nord (pilier n°28) reçoit le doubleau du bas-côté. Il est constitué d'une pile rectangulaire engagée dans le mur flanqué d'une colonne engagée de moitié, moins haute que les piles des bas-côtés précédents, puisqu'il supporte une tribune de chœur. Cette pile en grès de Beaumont, granulite et basalte noir ne propose pas d'alternance régulière de polychromie, mais quelques basaltes parsemés sans ordre aucun. Les dossierets ne proposent pas de joints verticaux, la colonne non plus, sauf une seule à la neuvième assise au-dessus de la base. Cette base est constituée d'un socle supportant une plinthe au profil de doucine renversée bien que fortement érodée entre deux réglets redoublés. Elle porte la base elle-même composée d'une plinthe constituée d'un bandeau supportant une doucine

renversée venant soutenir la base attique de la colonne. La pile ne comporte pas d'imposte à cet endroit, mais elle se retrouve rétrécie par le double rouleau du doubleau soutenant la tribune. Cet arc à double rouleau est entièrement construit en grès d'Allevier. Il possède un premier rouleau angulaire et un second rouleau chanfreiné afin de rattraper les légers décalages. Ce chanfrein est donc plus large au nord. Il supporte le mur de la tribune percé au droit de l'arc, d'une baie en arc brisé entièrement bâtie en grès rose. La voûte d'arêtes est aussi bâtie en grès d'Allevier. Les claveaux sont réguliers. Ils sont également établis en chevrons sans grand décalage, seuls quelques gonflements ou affaissements se présentent au niveau du milieu des voûtains. Les chevrons sont établis perpendiculairement, seul le voûtain le plus au sud-est soutenu par le grand arc vient rattraper le décalage de la travée. D'ailleurs les assises vont en s'amaigrissant au faite de l'arc.

Le mur du gouttereau du bas-côté sud présente lui aussi deux baies, l'une au premier niveau, l'autre au second niveau. Au premier niveau le portail (porte n°5) est accompagné à sa droite (nord-est) d'une niche, elle-même caractérisée par une autre niche à l'intérieur qui ouvrait peut-être sur l'extérieur ? Le parement est l'un des plus caractérisés de l'édifice. En effet au premier niveau, les grès roses et blancs et les basaltes rouges et noirs forment une polychromie désordonnée. Ce mur possède sur toute sa longueur un socle de soubassement régulier de 60 cm de hauteur environ pour une cinquantaine de profondeur. La huitième et la onzième assise sont plus minces que les autres. Les piles et les parements respectent parfaitement un assisage sans décrochement ni décalages jusqu'à la quinzième assise, car visiblement cette partie du mur a été bâtie en même temps que les piles, du moins en même temps que la pile est (n°25), peut-être par la même équipe de maçon. L'équipe ayant construit le parement au sud-ouest aurait terminé le nu du mur au-dessus de l'arc. Les blocs des retours de la pile (pile n°25) devaient alors former des pierres d'attentes. La liaison est toujours fortement discernable grâce aux arasements et au changement radical de carrière. Tandis que le retour de cette pile est réalisé en basalte, le nu du mur est entièrement conçu en grès de Lauriat veiné de rose de la seizième à la trente-et-unième assise. Au-dessus de cette trente-et-unième assise, le parement est bâti en grès d'Allevier. Le changement de carrière est d'ailleurs radical. Les pierres utilisées sont issues de la même carrière que celles des voûtes. De même, au nord, le pilier n° 25 soutient le double rouleau du doubleau du bas-côté venant supporter la tribune sud du chœur. Ce doubleau possède un double rouleau. Le premier rouleau est angulaire et le second est chanfreiné afin de rattraper les décalages. Ce pilier présente une base se poursuivant sur ses dossierons comme pour sa colonne engagée. Le socle ainsi construit s'appuie sur le soubassement édifié dans la travée n°16, c'est-à-dire la cinquième travée du bas-côté sud. Ce socle est aujourd'hui restauré partiellement. La partie restaurée comporte un large bandeau supportant une doucine renversée entre deux réglets redoublés. Elle supporte la plinthe fortement érodée constituée d'un large bandeau supportant une petite doucine renversée, qui porte la

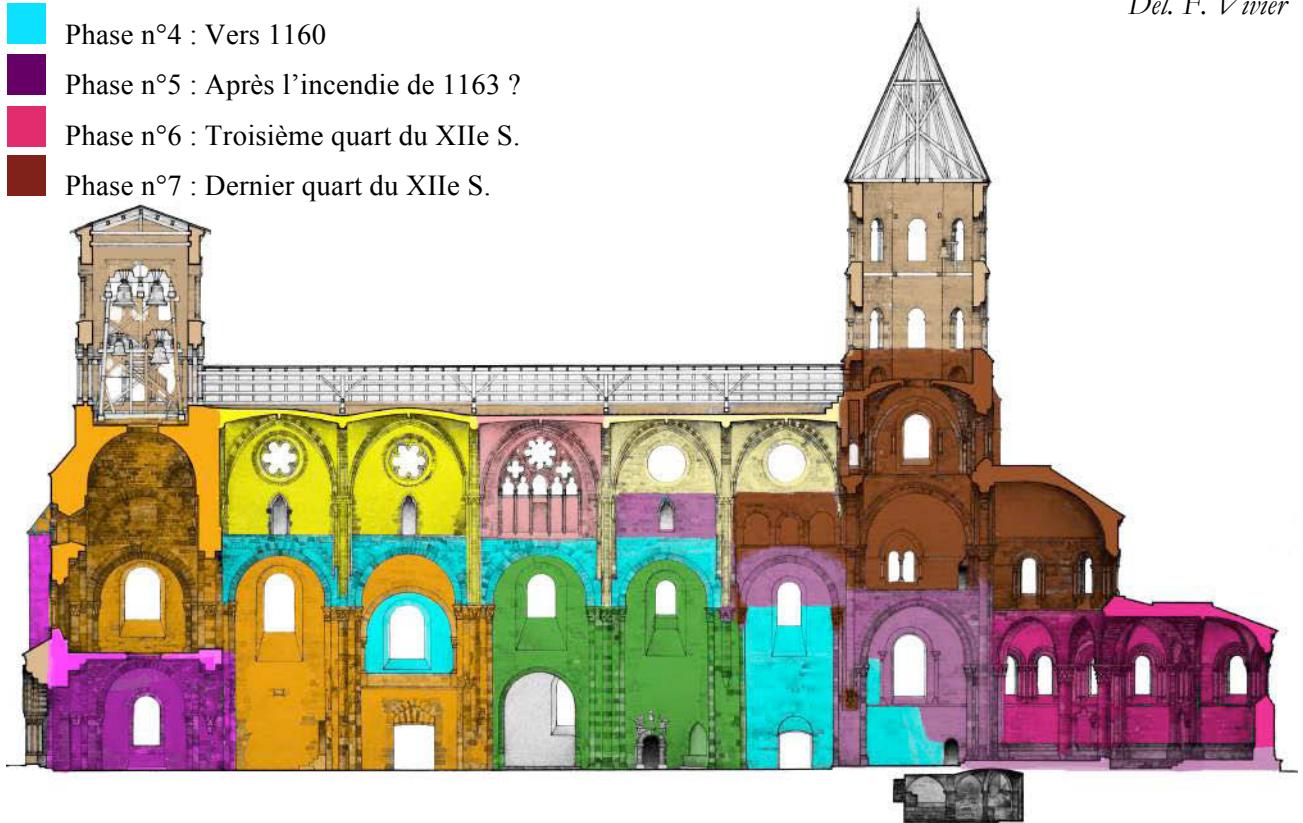
base attique. Cette mouluration se poursuit en guise de soubassement sur le mur du bras du transept sud (travée n°19). L'ensemble des moulures ainsi que le mur de tribune ménagé entre le doubleau et la voûte du bas-côté sont principalement construits en grès d'Allevier et en arkose. Ce mur est percé d'une baie en arc brisé. Nous pouvons distinctement distinguer deux phases de construction entre la partie sud-est (grès foncés) de ce mur et la partie nord-ouest (grès clairs). Le mur s'enclenche comme un tenon dans une mortaise. La baie ouvrant sur la tribune sud fait office de tenon. La voûte d'arrête ne se rejoint pas à son faîte, mais elle est parfaitement clavée. Les claveaux sont précisément alignés et établis en chevrons. La perpendicularité est soignée malgré quelques minces affaissements au milieu du voûtain nord-ouest.

- Phase n°1 : Premier quart du XIIe
- Phase n°2 : Deuxième quart du XIIe S.
- Phase n°3 : Deuxième quart du XIIe S.
- Phase n°4 : Vers 1160
- Phase n°5 : Après l'incendie de 1163 ?
- Phase n°6 : Troisième quart du XIIe S.
- Phase n°7 : Dernier quart du XIIe S.

Chronologie du chantier

Proposition de phasage

Del. F. Vivier



Chapitre V. Les porches

Introduction

À hauteur de la seconde travée des bas-côtés, deux porches sont appliqués aux murs gouttereaux. Ils sont peut-être construits dans l'axe d'une ancienne voie antique. Ils sont tout deux surmontés de tribunes donnant sur les bas-côtés. Ces dernières sont accessibles depuis l'intérieur de l'édifice par un escalier, pris dans l'épaisseur du mur. Chaque porche est couvert par un toit de lauze (phonolite) dont la pente amorce les 45°.

A. Le porche méridional

1) Introduction

Le porche sud, possède un rez-de-chaussée ouvert sur ses trois côtés. Il est couvert par une voûte d'arêtes clavées avec grand soin. Au-dessus, l'étage constitue une tribune ouvrant directement sur le bas-côté par un arc en plein cintre à double rouleau. Cette tribune est couverte par un berceau transversal à courtes pénétrations longitudinales. Le rez-de-chaussée ouvert sur l'extérieur donnant sur l'ancienne place aux herbes, est inscrit directement dans l'alignement du dit « chemin français », actuelle rue Savarron⁵¹.

2) L'extérieur

À l'extérieur trois faces sont lisibles, bien que le mur formant pignon tourné au sud est encombrée par une habitation accolée s'appuyant sur le pilier est (pilier 46 du porche sud) et venant aussi camoufler une légère partie de la face tournée au nord-est.

La face sud-est formant pignon possède une baie en plein cintre (baie n°41) au second niveau, venant éclairer la tribune. Au premier niveau, l'arc en plein cintre à doubles rouleaux retombe sur deux piles rectangulaires flanquées de deux colonnes engagées de moitié et recevant la retombée de la voûte. Les piles et le nu du mur au-dessus de cet arc sont constitués en grand et moyen appareil régulier à joints fins récemment restaurés et passés au fer, ce qui ne nous permet guère d'apprécier le mortier

⁵¹ Elle se nommait jadis, Rue Marchande.

original ; bien que certaines parties, en particulier les colonnes non restaurées laissent apparaître un mortier de chaux mélangé à des sables finement tamisés. Le parement est constitué de basaltes rouges et gris vert, et des grès de Beaumont pour les parties moulurées et sculptées en particulier (bien que les chapiteaux aient été noircis). Plus haut les grès d'Allevier viennent à être remplacés au niveau de la baie supérieure, par des pierres de tailles de basaltes noirs. Au-dessus, les restaurateurs du XIX^e siècle ont employé la brèche de Saint-Just aussi utilisée pour reconstruire la tour orientale, car ce matériau plus résistant semblait plus approprié. Spécifions que le porche a été fortement restauré⁵². Les piles et la voûte sont constituées principalement de basalte gris vert à gros grains. Au-dessus du cordon poursuivant les tailloirs sur toute la pile, le parement est plus fortement composé de basaltes rouges et de grès d'Allevier. Au fur et à mesure que l'on monte les pierres de tailles sont plus étroites pour aboutir à un moyen appareil régulier fleuretant avec des pierres en petit appareil régulier. Quelques bouchons sont visibles, ainsi que quelques trous de boulin bouchés. Les trous de boulin sont perceptibles à la treizième assise ainsi qu'à la vingt-et-unième assise, à gauche de l'arc en plein cintre. Puis à la vingt-deuxième assise deux trous sont discernables de part et d'autre de la baie supérieure. À la vingt-sixième assise un trou est aussi perceptible, mais il s'agit simplement de l'emplacement de la lanterne d'éclairage du XIX^e siècle. À la vingt-septième assise, un trou de boulin est perceptible à gauche de la baie, puis au-dessus à la trentième assise deux trous sont présents à gauche de la baie et un seul à droite de celle-ci. Plusieurs dédoublements d'assises sont répartis à côté des pierres d'angles, aux quinzième et seizième assises, dix-septième et dix-huitième assises ainsi qu'aux vingtième et vingt-et-unième assises. Au-dessus de l'arc du premier niveau, une pierre arasée tente de racheter la différence de niveau d'assises. Au-dessus du cordon formant le retour de l'archivolte de la baie supérieure, le parement est réalisé en moyen appareil régulier de brèche de Saint-Just rouge foncé et de basaltes noirs. Le pignon est formé d'une mosaïque de basaltes noirs et de grès blancs de Beaumont. Cinq assises au-dessus de l'arc de la baie supérieure, trois assises forment une mosaïque de losanges établissant un appareil en arête-de-poisson. Trois assises au-dessus, le triangle au faite du pignon est orné d'un appareil en pointe de diamant alternant triangles noirs (tête en bas) et blancs (pointant vers le haut). Les pierres aux grains les plus fins placées au-dessus du cordon du premier niveau laissent apparaître des traces de tailles. De la huitième à la dix-septième assises en particulier, les pierres de basalte noir, de grès de Beaumont, d'arkose claire dont certaines semblent issues des restaurations, mais dont d'autres semblent originelles, portent des traces de tailles obliques et des layures dues au marteau taillant. D'autres pierres d'arkose ou de grès de Beaumont ont une taille croisée formant par endroits une taille en chevrons, plus particulièrement à la treizième assise. Les piles possèdent un socle en faible saillie du mur aujourd'hui fortement érodé, mais il semble bien que ce socle possédait une moulure prolongeant

⁵² Restaurations de Petitgrand.

les bases des colonnes. Ces bases attiques ont un tore inférieur légèrement aplati. Les colonnes elles-mêmes possèdent un socle pratiquement carré sur lequel repose la base. Les colonnes sont assez courtes, puisque leur fût n'est composé que de quatre à cinq assises (quatre pour le pilier gauche de cette face, et cinq pour le pilier droit). Les chapiteaux à feuilles grâces supportent aussi de larges caulicoles à crossettes et une échine denticulée. Le tailloir dont les retours établissent un cordon ceinturant toute la pile est composé par un cavet soutenant un bandeau souligné par un liseré. L'arc en plein cintre possède un premier rouleau dont les claveaux supérieurs essaient de former une alternance polychrome, moins perceptible aujourd'hui à cause de leurs salissures. L'alternance entre les basaltes gris et le grès blanc est assez régulière. Le second rouleau possède aussi une alternance entre les claveaux de basalte rouge et les claveaux en arkose ou en grès blanc. Bien qu'assez régulière, cette alternance commence au-dessus du quatrième claveau. La clef de l'arc est ornée d'une tête ciselée, allongée et barbue, elle possède deux petites cornes. Six assises au-dessus de l'arc, la baie supérieure prend place. Cette baie en plein cintre (n°41) possède un arc constitué de minces claveaux. Trente-deux claveaux composent cet arc. Plusieurs claveaux possèdent des trous ayant pu accueillir des grilles. L'archivolte enveloppante de la baie se poursuit par des retours formant un cordon arrivant au niveau du faite des murs latéraux et se poursuivant sous la toiture. Ce cordon est composé par un cavet supportant un bandeau souligné par un liseré.

La face sud-ouest possède au second niveau, une baie étroite. Au premier niveau, l'arc en plein cintre possède un double rouleau. La pile ouest (pilier 48) s'appuie directement sur le contrefort de la seconde travée de nef. Le parement est composé d'un nombre équivalent de pierres de tailles en grès d'Allevier et en basalte, qu'il soit gris ou rouge. Les piles sont plus amplement constituées de blocs de basaltes gris vert. Au-dessus du pilier sud (pilier 47) quelques dédoublements d'assises sont visibles. Il en est de même dans l'écoinçon gauche. La partie centrale du nu du mur située entre l'arc à double rouleau et la baie supérieure est plus régulière et moins érodée que le reste du parement, elle fut refaite lors des restaurations. De nombreux bouchons sont discernables, ainsi que des calles et des arasements venant rattraper les décalages. Les trous de boulin sont aussi visibles dans l'écoinçon gauche (dix-huitième assise) et au-dessus à la dix-neuvième assise. À la vingt-troisième assise à droite, puis à la vingt-quatrième assise à gauche, deux trous bouchés prennent place. À gauche de la baie supérieure, la vingt-huitième assise et la trentième comportent aussi un trou de boulin bouché. La baie supérieure n'est pas située dans l'axe symétrique de l'arc du premier niveau, mais elle est légèrement décalée à gauche. Au premier niveau, chaque pile possède un socle constitué de deux assises. La moulure poursuivant les bases attiques en retour sur la pile est complètement arasée sur le pilier sud, mais elle reste totalement visible sur le pilier ouest appuyé au collatéral. Le premier rouleau de l'arc repose sur deux colonnes engagées de moitiés dans la pile. Ce rouleau fait alterner de manière assez régulière des

claveaux gris vert de basalte et des claveaux blancs de grès de Beaumont. Seuls les trois premiers claveaux de part et d'autre de l'arc sont constitués uniquement de basalte gris. Au-dessus, le second rouleau adopte une polychromie perturbée. L'alternance de claveaux foncés et clairs devient moins régulière. Sans ordre apparent les basaltes rouges alternent avec les basaltes noirs ou gris-vert et les arkoses rosâtres, jaunâtres ou blanchâtres. Enfin la baie supérieure (n°42) possède de minces claveaux. Quatorze claveaux composent son arc en plein cintre, et aucun ébrasement extérieur n'est perceptible.

La face nord-est répond à la face sud-ouest, mais elle détient au premier niveau un arc à double rouleau légèrement restreint et une baie supérieure beaucoup plus étroite. La plus grande partie du parement est bâtie en basalte gris vert. La polychromie visible sur les autres faces n'est ici plus recherchée. En effet, cette face coincée entre le collatéral et les maisons bordant la rue, reste presque toujours à l'ombre et semble ne pas se prêter aux jeux d'apparences, voir « d'apparat » des faces construites sur la place Saint-Julien⁵³. L'appareillage est beaucoup moins dérangé que celui des autres faces. Les décalages sont peu nombreux. Un trou de boulin (?) est perceptible sur le pilier nord appuyé contre le collatéral (pilier 45) dès la huitième assise. Puis à la vingtième assise, un trou de boulin est discernable. Un autre trou est situé de part et d'autre de la baie, à la vingt-cinquième assise. Enfin en haut à gauche de la baie (baie n°40), un autre trou de boulin bouché est resté en place. Les assises sont régulières et plus hautes que celles des autres faces. La partie droite du parement appuyée au collatéral paraît avoir été entièrement reprise au XIX^e siècle. C'est d'ailleurs là que se retrouve le plus de basaltes rouges ou de brèches de Saint-Just rouge. Les pierres utilisées pour les restaurations sont en effet plus lisses moins érodées et d'un grain plus fin. Le premier rouleau repose là encore sur des colonnes engagées de moitié dans la pile. Les moulurations présentent sensiblement les mêmes aspects généraux. Seule la colonne engagée du pilier est (pilier 46 colonne A), est fortement érodée et sa base est complètement arasée sur sa partie supérieure. Au-dessus, le retour du tailloir prolongé sur la pile butte contre le parement de l'habitation. Une partie de ce cordon est d'ailleurs décalé. La baie supérieure possède un linteau monolithe sur lequel ont été gravés de faux joints, dessinant neuf claveaux fictifs.

La voûte d'arêtes établies en chevrons est très soignée⁵⁴. Cette voûte est construite en basalte scoriacé de la Vergeur d'une coulée différente du volcan, d'où sa couleur jaune brun à grains épais⁵⁵. Les premiers claveaux de la voûte sont issus d'une partie plus foncée de la coulée et plus friable aussi. Le portail (n°4) ouvrant dans le bas-côté sud s'inscrit directement sous l'arc à double rouleau soutenant la voûte. Sa porte rectangulaire couverte d'un linteau en bâtière repose sur de simples piédroits. Elle est inscrite sous un arc en plein cintre reposant sur des piédroits dont l'intrados est orné d'un gros boudin

⁵³ Cette place était au XIX^e siècle dite *place aux herbes*, (une place de marché), et au début du XIX^e elle s'appelait encore *place de la Clastre* (cloître ?).

⁵⁴ Planche n°302.

⁵⁵ Marie Grenier, « Les pierres qui ont servi à édifier l'église Saint-Julien de Brioude », dans *Almanach de Brioude.*, 1931.

appuyé de part et d'autre du portail, sur une mince colonnette engagée de trois-quarts dans les piédroits de l'arc. Tandis que les colonnes de l'arc à double rouleau s'ornent d'un large tailloir, les petites colonnettes possèdent un mince tailloir essayant de rattraper les tailloirs des colonnes engagées. Bien qu'acceptant le même profil, l'épaisseur de leurs tailloirs respectifs ne correspond pas. Les colonnes engagées situées de part et d'autre du portail, ainsi que les piédroits et les colonnettes sont réalisées en grès d'Allevier et quelques rares granulites qui se sont fortement dégradées. Les bases des deux colonnes engagées (colonne B pilier 45 et 48) sont pratiquement illisibles aujourd'hui. Les bases étroites sur lesquelles les colonnettes (colonnettes C piliers 45 et 48) s'appuyaient, ont littéralement fondu en ne laissant aujourd'hui apparaître qu'un vague rectangle aux angles adoucis. Les chapiteaux des colonnettes établis en basalte gris très friable ont aussi beaucoup souffert de l'humidité. Celui de droite (colonnette C pilier 45) composé de feuillages et d'entrelacs est presque illisible. Les piédroits de l'arc dans lequel est inscrit le portail, ainsi que les fûts des colonnes et colonnettes et l'ensemble des chapiteaux sont recouverts d'un enduit noir. Le linteau en bâtière du portail possède des claveaux faisant alterner basaltes rouges et grès gris blancs. Au-dessus du linteau en bâtière, le tympan reste couvert de peintures très dégradées. Le gros boudin et les arcs sont à cet endroit aussi enduits de peintures détériorées. Toutes les colonnes engagées possèdent au moins un trou carré dont certains sont masqués par un morceau de fer, à hauteur du quatrième tambour. Se peut-il que le porche ait été fermé par des grilles ?

3) L'intérieur

Un escalier mène au porche à hauteur de la seconde travée du bas-côté sud. Au second niveau, le porche possède une tribune. L'accès se fait par un escalier ménagé dans la muraille. Cet escalier débute à 1,72 m du sol (travée n°4). Il est aujourd'hui fermé par une porte large de 75 cm et haute de 2,20 m (dimensions de la cage de cet escalier). Chaque marche de cet escalier possède une profondeur de 22 cm pour une hauteur de 27 cm. Au-dessus des premières marches, la cage est couverte par des marches réutilisées. On remarque d'ailleurs que le linteau antérieur de cette porte se situait deux assises au-dessus de l'actuel linteau, la baie a donc été rétrécie. La colonne engagée dans la pile (pile n°9) à cet endroit a d'ailleurs été retirée sur les premières assises, afin de former une colonne en encorbellement pour ménager à cet endroit plus de place. Plus d'espaces devaient être consacré à cette porte. Cet escalier débouche directement dans la tribune du porche.

Au nord-est le mur est constitué en demi-cercle couvert d'un cul-de-four. Le cul-de-four s'inscrit sous un arc en plein cintre reposant sur deux piédroits simplement ornés d'une imposte. Du côté des nefs l'arc repose directement contre le pilier n°65 tandis qu'au Sud-est, il repose sur un simple pilastre recevant la retombée des voûtes et formant l'angle (n°66). L'absidiole comprise dans le mur est

parfaitement appareillée par des carreaux moyens et réguliers à joints épais. Principalement constituée de grès d'Allevier et de basaltes gris vert, le parement de la partie droite de l'absidiole et de la partie centrale et sommitale, semble avoir été repris lors des restaurations du XIX^e siècle avec des basaltes gris vert et rouges. Cette absidiole possède en effet une mince baie, dont six sur dix de ces claveaux sont issus de restaurations. À gauche le mur et quelques claveaux ont des traces noirs semblables à de la suie issue d'un incendie. Au-dessus encore, de fortes traces d'humidité sont visibles. Cette mince baie possède un petit ébrasement intérieur dont l'appui débute à la troisième assise. Un sol qui à cet endroit est placé au-dessus du sol du reste de la tribune, étant séparé de celui-ci par une petite marche sans ornement, prend naissance au droit des pilastres soutenant la voûte. L'absidiole entière devait être couverte de fresques, si ce n'est la tribune elle-même. En effet, plusieurs traces d'enduits colorés figurent sur le cul-de-four de l'absidiole et plus particulièrement au sud-est, la peinture à fresque se poursuivant sur les piédroits et sur l'arc en plein-cintre. Les impostes des dossierets sont composées d'un cavet droit soutenant deux baguettes placées au-dessous d'un bandeau.

Au sud-est le mur est percé de la plus large baie. Cette baie en plein cintre (baie n°41) possède un large ébrasement. Le reste du mur est enduit de plusieurs couches de fresques et d'enduits de couleurs et de peintures. De part et d'autre des piédroits de la baie, quelques traces de couleurs vives confirment la présence d'une fresque que des enduits successifs sont venus camoufler et que le XIX^e siècle a laissé. Seules les lunettes et les voûtes ont été repeintes en reprenant peut-être une partie du décor ancien ? Seules les pierres de tailles en contact avec l'extérieur semblent avoir été remplacées dans l'ébrasement de cette baie. De ce fait, l'appui et les assises situées au-dessous de l'appui sont aussi issus des restaurations⁵⁶.

Au sud-ouest le mur possède une ouverture moins large que la baie précédente. Cette baie établie en plein cintre (baie n°42) possède un large ébrasement, l'épaisseur du mur à cet endroit étant plus grande que celle du mur sud-est supportant le mur pignon. Le nu du mur est enduit de repeints successifs et d'un faux appareillage du XIX^e siècle. Il se poursuit dans la lunette, et à cet endroit il est moins dégradé. Les blocs constituant la baie à l'extérieur et l'appui de cette baie sont issus des restaurations. En effet, les pierres utilisées à cet endroit ne correspondent pas aux blocs de grès utilisés dans le reste du parement, et nous savons que ces baies avaient été fortement remaniées au cours des siècles, particulièrement au XVIII^e siècle. Cette baie n'est pas située dans l'axe symétrique du mur, elle est légèrement décalée sur la droite (nord-ouest).

Au nord-ouest, le mur est très largement percé d'un arc en plein cintre tourné sur les nefs. Cet arc doubleau (arc n°40) en plein cintre repose sur deux colonnes engagées de moitié dans le mur formant

⁵⁶ La baie avait été transformée au XVIII^e siècle. Plus étroite, couverte en anse-de-panier, elle s'ornait d'un garde corps en fer forgé.

pilier. Ces murs reçoivent à l'intérieur de la tribune sur leurs faces sud-est, un support différent. C'est au Sud-ouest une colonne engagée de moitié qui reçoit la retombée des arêtes, alors que sur le mur sud-est, ce sont de simples pilastres à simple imposte qui les reçoivent. De même au revers intérieur du mur au nord-est, c'est un sommaire pilastre qui remplace cette colonne. Cette différence de support révèle-t-elle une chronologie relative du chantier ? Nous ne pensons pas, puisque cette colonne venant prendre la place d'un pilastre permet d'ajouter un élément sculpté et figuré sur le chapiteau placé juste au-dessus à l'entrée de l'escalier. C'est un choix iconographique, destiné particulièrement à l'entrée dans la chapelle haute. Cet escalier débouchant directement du sol creuse sa cage dans le pilier n°68. Il en est de même en face (pilier n°65), les colonnes engagées (A des piliers 65, 68) reposent sur un large socle rectangulaire entre lesquelles vient s'établir le parapet. Les socles et le parapet sont hauts de trois assises parfaitement appareillées en moyen appareil régulier. Ainsi la colonne B pilier 68 repose aussi sur un socle de même hauteur. L'escalier perce le socle par un arc en plein cintre, dans lequel s'engage la cage de l'escalier couverte d'une voûte en berceau hélicoïdale. Ces colonnes sont courtes, puisqu'elles ne se composent que de quatre tambours pleins. Leurs bases attiques sont déformées. En effet, la scotie s'élargit considérablement et le tore inférieur s'aplatit légèrement. Les chapiteaux possèdent aussi des tailloirs, qui au pilier n°68 ne sont pas reliés entre eux par des retours formant cordon et ceinturant la pile. Alors que sur la pile n°65, le tailloir de la colonne rejoint directement le tailloir du dossier. Spécifions aussi qu'à hauteur des huitièmes assises de part et d'autre des colonnes engagées soutenant l'arc formeret ouvrant dans les nefs, nous remarquons des trous rectangulaires presque carrés, dont celui du pilier 65 est recouvert par une pierre de taille issue des restaurations. Sont-ils les témoins de l'emplacement d'une grille, d'une cloison, plus ou moins ancienne ? Nous savons que ces tribunes avaient fini par être fermée par des cloisons⁵⁷. Au-dessus, la voûte de cette tribune est enduite d'un faux appareillage. Il s'agit d'une voûte en berceau transversal à pénétrations longitudinales. Enfin une étroite estrade de bois sert de « socle » aux murs sud-est et sud-ouest.

B. Le porche septentrional

1) Introduction

Le porche situé au nord-ouest composé symétriquement au porche méridional se situe directement dans l'alignement de la rue du chapitre⁵⁸. Sa face nord-est est encombrée par la chapelle de

⁵⁷ Cloisons détruites au XIX^e siècle.

⁵⁸ Jadis dite rue de la Prévôté.

la Croix⁵⁹. Ce porche composé de deux niveaux possède un mur pignon de hauteur sensiblement égale à celui du porche sud.

2) L'extérieur

La face nord-ouest est un mur pignon, percé d'une large porte (n°12) et d'une étroite baie gothique au premier niveau ainsi que d'une baie en plein cintre au second niveau. La porte possède un double rouleau reposant sur des piédroits. L'intrados du second rouleau est orné d'un large boudin (20 cm de diamètre environ) reposant sur des colonnes de même diamètre sans chapiteau, mais reposant sur des bases moulurées (bases de 26 cm de hauteur). Le second rouleau possède des claveaux en alternance polychrome. Les claveaux rouges et gris blanc sont alternés, ce sont des basaltes rouges issus du volcan de la Vergeur et des grès d'Allevier violet roses clairs et des arkoses ou granulites. Le premier rouleau et le boudin adoptent la même alternance polychrome, décalés par rapport au second rouleau. Sur ces deux derniers les granulites sont plus amplement remplacées par les grès de Beaumont plus clair et plus blanc. L'ébrasement est de 42 cm et l'ailette devant le boudin est de 46 cm. Les piédroits sur lesquels reposent les arcs n'ont pas de base, mais la colonne possède une base aux profils différents de chaque côté. Celui de gauche est composé d'une plinthe rectangulaire portant un tore délimité par un filet supportant une gorge à profil segmentaire entre deux baguettes redoublées, surmonté d'un tore délimité par un filet supérieur. L'apophyge devait directement relier le filet au fût, mais l'érosion a creusé un trou difforme. À droite la base de la colonne est composée d'une plinthe rectangulaire portant un tore aplati supportant une baguette sur lequel prend place un rang de billettes alterné avec un deuxième rang de billettes, au-dessus l'apophyge n'est pas dégradée. Le portail (n°12) s'ouvre au niveau des bases. Deux marches (28 cm de hauteur) permettent d'accéder au seuil de la porte large de 4,23 m. À droite de cette porte se trouve une étroite baie gothique. Cette baie (n°23) entièrement clavée est inscrite dans une embrasure concave, dont l'angle est déprimé d'une gorge à profil segmentaire. La baie elle-même s'orne d'un bandeau agrémenté d'un cavet délimité de l'ébrasement par un anglet. Seul l'appui n'est pas mouluré. Cette baie en arc brisé clavé possède un réseau d'intrados trilobé établi en tas-de-charge. Au-dessus dans l'axe de la porte, une baie en plein cintre (n°51) apporte de la lumière à la tribune de ce porche. L'arc de cette large baie est constitué de minces claveaux (vingt-cinq claveaux). Son archivolt est ornée d'un cordon se poursuivant en retour, au niveau de la naissance de l'arc et seulement sur cette face nord-ouest. Ce cordon n'a pas été fortement restauré au XIX^e siècle, il semble présenter des blocs originaux hormis quelques pierres constituant l'archivolt de la baie. Ce cordon adopte un profil de cavet droit soutenant un bandeau souligné d'un filet. Le parement est

⁵⁹ Le porche était aussi encombré de sacristies sur sa face sud-ouest et l'angle nord servait de point d'appui à une habitation en encorbellement.

essentiellement constitué de grès, d'arkoses diverses et de basaltes. Il est formé d'un moyen et petit appareil régulier à joints épais. Bien que partiellement restauré et repris au ciment, les joints en partie supérieure et en partie basse (à gauche de la porte plus particulièrement) révèlent des chaux mélangées à des sables tamisés à grains fins. À partir de l'appui de la baie supérieure les basaltes rouges laissent place aux basaltes noirs. Au premier niveau, les quatre premières assises sont réalisées en moyen appareil régulier de grès et d'arkoses ou granulites. Au-dessus le moyen appareil est beaucoup plus restreint et courtisé avec un petit appareil régulier. L'assilage régissant les piédroits et le parement est assez régulier bien qu'au-dessus du portail, un affaissement soit discernable. À gauche du portail, les blocs viennent rattraper le parement initialement construit de la chapelle de la Croix. Les gros blocs de grand appareil la constituant forment des pierres d'attente sur lesquelles est venu s'établir le mur du porche, en essayant de continuer l'assilage du mur de la chapelle, mais en provoquant des dédoublements d'assises et des décalages. Au-dessus du cordon poursuivant l'archivolte, une assise de réglage en moyen appareil vient ceinturer le porche. Au-dessus de cette assise établie principalement en basaltes et en grès clairs, le mur pignon est construit en petit appareil régulier où le basalte noir envahit le parement au détriment des basaltes rouges et des arkoses. Six assises au-dessus de la baie supérieure, trois assises sont constituées d'un appareil en arête-de-poisson alternant une pierre sur deux, des basaltes noirs et des grès de Beaumont (blancs). Les six assises au-dessus sont constituées uniquement de basalte noir. Puis un bandeau formé de deux assises présente un appareil réticulé faisant alterner, assises de losanges blancs (grès de Beaumont) et de basaltes noirs. Une assise au-dessus, trois assises sont formées en pointe de diamant alternant, triangles noirs et blancs. Autour de la baie plusieurs trous de boulin, aujourd'hui bouchés sont perceptibles. Deux trous sont creusés de part et d'autre de l'appui, deux autres sont placés de part et d'autre du milieu des piédroits puis un autre est discernable à la naissance gauche de l'arc de la baie. Deux autres sont présents sur l'assise de réglage placée au-dessus du cordon.

La face sud-ouest du porche possède un portail (n°11) surmonté d'une baie étroite (n°50). Cette face est construite en moyen appareil régulier à joints épais plus réguliers que la face du mur pignon. Les basaltes gris-vert sont beaucoup plus importants et laissent une place réduite aux basaltes rouges au premier niveau, tandis qu'en partie supérieure les basaltes rouges et les grès sont plus nombreux. Au premier niveau, le portail possède un double rouleau en plein cintre. Le premier rouleau repose sur des colonnettes jumelées, tandis que le second rouleau repose sur de simples piédroits sans ornement, hormis une imposte seulement présente dans l'embrasure. Le premier rouleau présente quelques pierres polychromes alternées. En effet, à partir du deuxième claveau de chaque côté de l'arc, l'alternance entre les pierres rougeâtres (grès d'Allevier et basaltes) et les pierres grises (basaltes gris vert) est régulière. Les basaltes gris-vert sont plus larges que les claveaux rougeâtres. Ces basaltes gris vert sont identiques à ceux utilisés pour le voûtement du porche sud, ils ont des grains épais. Cet arc en plein cintre repose

sur des colonnettes en délit jumelées côte à côte. Les colonnettes jumelées possèdent un tailloir et un socle commun. Les tailloirs (25 cm de hauteur) sont composés d'un très large cavet droit (haut de 16,5 cm) soutenant un bandeau souligné d'un liseré (d'une hauteur de 8 cm), et ils se poursuivent dans l'embrasure formant une partie d'imposte, au piédroit du second rouleau. Le socle rectangulaire (68 cm de hauteur pour 33 cm de largeur et 30 cm d'épaisseur) assez érodé supporte les colonnettes composées chacune d'une base aux tores épais (18 cm de hauteur), d'un fût monolithe en délit (1,16 m de hauteur pour 21 cm de diamètre) et d'un chapiteau feuillagé (35 cm de hauteur) dont la face postérieure s'engage dans le mur. Les bases sont composées d'un tore portant une baguette surmontée d'un bandeau et d'une baguette soulignant un tore. Les chapiteaux sont symétriques : les deux chapiteaux intérieurs s'ornent d'entrelacs, tandis que les deux chapiteaux extérieurs adoptent de simples feuilles grasses fortement érodées. L'astragale fait partie du chapiteau. La colonnette extérieure du côté droit du portail possède un fût de marbre⁶⁰, tandis que les autres colonnettes ont un fût de grès rose. Ces colonnettes s'inscrivent dans un ébrasement de 1,08 m d'épaisseur. Leurs socles s'établissent à hauteur du seuil situé à 34 cm du sol. Le second rouleau est principalement établi en basalte gris de la Vergeur au faite de l'arc et quelques claveaux rouges alternent avec les blocs gris. La clef de l'arc est en granulite. La baie située au-dessus est en plein. Son arc en grès de Beaumont est monolithe. Le parement en sommet de mur est couronné d'une corniche composée d'un chanfrein droit supportant un bandeau, visiblement issu des restaurations.

La face nord-est ne possède plus d'ouverture, puisque la chapelle de la croix rehaussée à la période gothique est venue boucher l'unique baie de cette face. Le parement est construit en moyen appareil régulier de grès, de granulites et de basaltes rouges et noirs (pour le chaînage d'angle).

3) L'intérieur du rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée du porche abritait une chapelle⁶¹. Aujourd'hui il est fermé par deux portails. Ce porche repose sur quatre piles soutenant la voûte. Au Sud-ouest, il se prolonge par un petit vestibule couvert d'un berceau longitudinal. Chaque pile possède deux colonnettes jumelées engagées sur deux faces. Les colonnettes des deux piliers nord (pilier n°49) et est (pilier n°50) ne possèdent ni bases ni chapiteaux, et se prolongent sur l'arc formeret et l'arc doubleau en formant deux gros boudins de même diamètre que leurs fûts. Les colonnettes des deux piliers ouest et sud (pilier n°52 et pilier n°51) possèdent des bases jumelées. Seules les deux colonnettes (colonnettes A et B piles 50 et 51), soutenant l'arc formeret au-dessus du portail ouvrant dans le bas-côté possèdent des chapiteaux de stucs. La base

⁶⁰ Ce fût en marbre est certainement issu d'un réemploi antique.

⁶¹ Chapelle dédiée à Saint-Jacques.

est constituée d'une large scotie encadrée de deux tores soulignés d'un filet redoublés. Les boudins doubles viennent soutenir la voûte d'arêtes entièrement enduites.

La face nord-est possède un arc en plein cintre s'inscrivant sous la voûte, épais de 1 m. Il est en décrochement de 45 cm de la pile. L'embrasure accueille deux colonnettes jumelées côte à côte (colonnettes A et B piles 53 et 54) engagées de moitié dans le mur, et reposant sur un socle commun. L'arc en plein cintre débouche sur un mur appareillé possédant en son centre une niche. Les colonnettes (20 cm de diamètre) n'ont pas de chapiteaux sculptés, mais possèdent une base reposant sur un socle rectangulaire de 97 cm de large pour 48 cm de hauteur et 20 cm de profondeur. Les bases des colonnettes possèdent une plinthe rectangulaire (15 cm de hauteur), au-dessus de laquelle se trouve une large scotie entre deux tores soulignés d'un liseré redoublé (21 cm de hauteur). Les tambours ont une largeur moyenne de 25 à 30 cm. Le mur principalement établi en basalte rouge possède une niche, dont l'arc est légèrement brisé et l'appui est en légère saillie du mur. Les pierres ont des traces de pics et de layures en chevrons. Les joints épais sont refaits au ciment. Enfin les colonnettes se prolongent dans l'intrados de l'arc en plein cintre par de gros boudins de même diamètre que leurs fûts. Ces boudins ainsi que l'arc en plein cintre possèdent une alternance de claveaux rougeâtres (basaltes rouges ou grès d'Allevier) et beiges (granulites et arkoses). Les colonnettes jumelées, engagées dans les piles n°49 et 50 (colonnettes C et D) supportant l'arc doubleau ont un diamètre de 20 cm engagées sur la face de la pile de 75 cm. Ces colonnettes sont construites à 20 cm de l'angle et à 8 cm de la pile n°53, de sortes qu'elles sont décalées sur la pile.

La face nord-ouest possède simplement un portail, dont les vantaux viennent s'inscrire directement sous l'arc formeret. Les deux colonnettes jumelées inscrites de part et d'autre du portail se prolongent par des gros boudins. Ces colonnettes ne possèdent ni chapiteaux ni bases. Cette porte est large de 4,23 m, les piles 49 et 52 sont carrées et ont un côté de 75 cm. Chaque colonne possède un diamètre de 20 cm. L'entrecolonnement est de 2 cm.

Au sud-ouest le sol est plus bas. Une marche de 19 cm de hauteur, située au niveau de l'arc doubleau sud-ouest sépare en deux parties le porche. Là encore, les piliers comportent quatre colonnettes, deux soutenant les arcs formerets et deux soutenant l'arc doubleau. Les colonnettes soutenant l'arc doubleau ne possèdent pas de chapiteaux, mais des bases. Ces colonnettes jumelées (44 cm de largeur pour les deux fûts) et accolées l'une à l'autre, reposent sur une plinthe rectangulaire supportant une large scotie entre deux tores soulignés par un liseré redoublé (28 cm de hauteur plinthe et bases comprises). Le mur du nord-ouest (2,20 m) accueille la baie gothique avec un ébrasement assez épais, dont l'arc est établi légèrement en lunette, puisqu'il pénètre le berceau plein cintre couvrant cet espace. Ce berceau est construit par un moyen appareil constitué essentiellement de basaltes rouges. Cette face sud-ouest débouche sur un arc en plein cintre où s'inscrit le portail (n°11) et les vantaux de

celui-ci. Le portail est large de 2,60 m. Seules deux impostes situées à 2,20 m du seuil sont visibles. Elles prolongent les tailloirs des colonnettes situées à l'extérieur. Deux marches permettent d'accéder au seuil de ce portail large de 2,60 m.

La face sud-est possède le portail permettant d'accéder au bas-côté nord. De part et d'autre du portail, deux colonnettes jumelées de chaque côté viennent soutenir l'arc formeret. Ces colonnettes ne possèdent pas de chapiteaux sculptés, mais visiblement elles possédaient des chapiteaux stucés dont seuls les chapiteaux des colonnettes A et B du pilier 51 restent présents. Les bases de ces quatre colonnettes sont identiques à celles des colonnes C et D des piles n°51 et 52. Les tailloirs aussi étaient en stucs. Le portail lui-même est rectangulaire (2.35 m de largeur). Il ne possède pas d'ornement sculpté mais il est surmonté d'un tympan stucé en mauvais état. L'alette est de 92 cm de largeur pour un ébrasement de 17 cm. Sous le stuc largement dégagé, on remarque un linteau en bâtière entièrement clavé en alternant claveaux rougeâtres et blanchâtres faisant alterner grès de Beaumont (blancs) et grès d'Allevier (rose violet). L'arc de décharge au-dessus du linteau en bâtière fait aussi alterner claveaux rouges et blancs en alternance avec ceux du linteau. À gauche du portail, une niche rectangulaire (1 m de hauteur pour 41,5 cm de largeur) est creusée de quelques centimètres dans le mur. Des trous sont discernables aux quatre coins de ce rectangle. Il semble qu'une pièce de mobilier avait été fixée au mur. Des traces de pics sont visibles à cet endroit. L'ensemble des murs et plus particulièrement le mur nord-est, présente des traces de layures. On remarque l'utilisation de mortiers de chaux grasses à sables fins et tamisés.

4) La tribune

Cette tribune possédait une ouverture sur chaque face. Elle est couverte par un berceau longitudinal à pénétrations transversales formant presque des voûtes d'arêtes, aujourd'hui enduit d'un faux appareil repeint au XIX^e siècle. Trois barlotières soutiennent les murs.

Un escalier dans œuvre ménagé dans le mur du collatéral nord mène à la tribune. La porte (n°19) de cet escalier s'ouvre dans la première travée du bas-côté nord, symétriquement à celle de l'escalier de la tribune du porche sud. Cette porte de 2 m de hauteur pour 82 cm de largeur est percée à 1,40 m du sol. Deux feuillures de vantail sont taillées. La feuillure intérieure est plus ancienne. Au-dessous de l'appui, le mur présente une large pierre qui devait servir d'appui initial. Cette baie a été rétrécie, elle s'ouvrirait plus bas à environ 90 cm du sol. L'escalier est couvert par une voûte porteuse en berceau hélicoïdale. Il se constitue d'une petite partie tournante en quart de rond, et se poursuit jusqu'au milieu de la tribune le long du mur par une volée droite. Dix-huit marches constituent l'escalier. Un repos est

situé au niveau du seuil de la porte, puis les quatre premières marches sont tournantes. Chaque marche est haute de 20 cm, large de 75 cm et profonde de 22 cm.

La face nord-est possède une absidiole dans œuvre percée d'une niche, qui était à l'origine une baie en plein cintre. Son ébrasement intérieur est clavé, mais à l'extérieur cette baie est couverte d'un arc monolithe. Cette absidiole large de 3,80 m s'inscrit directement sous la voûte. Cette absidiole est parfaitement clavée grâce à un moyen appareil régulier sans décalage notable. Quatre trous de boulin obturés sont perceptibles de part et d'autre de la baie. Tandis que le cul-de-four est établi essentiellement en basalte rouge, le reste du mur ainsi que l'arc en plein cintre sont achevés en basalte gris. L'arc en plein cintre de l'absidiole possède deux trous de boulins obturés. Un autre trou est perceptible dessous à droite du cordon. Les deux claveaux entourant la clef de cet arc sont constitués de basaltes rouges et rappellent l'alternance polychrome. Un cordon (profil de chanfrein droit de 12 cm portant un bandeau de 7 cm) traverse l'absidiole à 1,67 m du sol.

La face nord-ouest est percée d'une large baie en plein cintre (n°51) dont les piédroits, l'arc et le large ébrasement sont entièrement enduits. Ils ont été repeints au XIX^e siècle. Ces enduits reprennent peut-être des décors plus anciens. L'ébrasement des piédroits est de 90 cm. L'appui possède un ébrasement de 1,05 m. L'allège est haute de 1,06 m. Cette allège est occupée par un muret de soubassement haut de 50 cm. Il porte une simple corniche formée d'un bandeau. La baie est large de 2,22 m.

La face sud-ouest est largement ouverte par une baie en plein cintre (n°50) possédant une très large embrasure. Cette baie détient un arc parfaitement clavé. Ses petits claveaux sont réguliers (19 claveaux). Elle s'inscrit sous un arc en plein cintre essentiellement bâti en basalte noir et gris. L'ébrasement est de 1,37 m. L'appui possède un ébrasement de 1,41 m. L'allège est de 50 cm. La baie est large de 1,87 m et l'embrasure intérieure est large de 2,70 m. Au-dessus de cet arc en plein cintre le nu du mur est enduit de peintures. Une petite niche sculptée en marbre blanc représente un homme bénissant trônant sous un arc en plein cintre sculpté⁶².

La face sud-est est largement ouverte sur les vaisseaux grâce à un grand arc en plein cintre (arc n°39) à double rouleau, dont le rouleau intérieur repose sur deux colonnettes courtes (quatre assises). Elles-mêmes reposent sur un socle rectangulaire haut de trois assises. Ces rouleaux sont majoritairement constitués de grès d'Allevier mêlés à des basaltes gris. Chaque colonnette possède une base de 28 cm, un fût de 1,32 m et un chapiteau de 58 cm. Les colonnettes détiennent une base attique dont le tore inférieur est légèrement aplati et la scotie est particulièrement développée. Les tailloirs sont composés d'un cavet large et peu profond soutenant un bandeau souligné par un filet. L'astragale rattaché au fût se compose d'un simple tore. Les socles sont reliés par un parapet parfaitement

⁶² Cette sculpture certainement issue d'un réemploi est peut-être la figure d'un Christ.

appareillé de grès d'Allevier et de basaltes gris ou rougeâtres et haut de trois assises (5,30 m de longueur pour 72 cm de hauteur depuis le sol de la tribune).

Chapitre VI. Le transept, les tribunes et la tour orientale

A. Extérieur du pseudo transept

1) Introduction

Par commodité nous parlons de transept et de bras de transept bien que ce pseudo transept ne soit pas saillant. Les bras du pseudo transept ne font pas de saillie sur les murs des collatéraux. Cependant ils adoptent deux niveaux arrivant à hauteur des collatéraux de la nef, en se terminant par des appareils militaires imposants. Sur chaque face du transept, le premier niveau est percé d'une ample baie à colonnettes en plein cintre à double rouleau et au second niveau d'une baie géminée sous un arc de décharge brisé. Des contreforts d'angles puissants montent jusqu'au niveau des terrasses couvrant le transept, et sont reliés en tête par deux grands arcs légèrement brisés formant mâchicoulis. Ces arcs sont bordés d'une corniche soutenue par des modillons à copeaux. Les croisillons sont couverts de terrasses dallées, dont l'accès se fait par l'escalier situé dans le bras nord et qui depuis 1906 se termine par un petit édicule au toit pyramidal. Au centre du transept, la tour orientale s'élève sur le massif carré de la croisée contrebutée par des contreforts d'angles jumelés en équerre. Cette cage sur plan carré forme lanterne. Elle est percée sur ses quatre faces d'une baie peu brisée dont l'une, au sud-ouest, s'ouvre sur un passage ménagé dans l'épaisseur du mur ouvrant sur la nef et desservant les deux terrasses sommitales du transept. La souche carrée de la tour porte deux étages octogonaux couronnés d'une flèche.

2) La face sud du transept

Le mur pignon du transept s'élève sur deux hauts niveaux dont chacun est percé d'une baie. Le parement révèle un moyen et un grand appareil régulier à joints épais. Au premier niveau les grès d'Allevier (rosâtres) ne sont pas très présents, alors que les arkoses de Beaumont ou de Blavozy (blanc beige) prennent le pas. Quelques brèches de Saint-Just (ocres) sont présentes, ainsi que des andésites de Volvic (noires) venant apporter une alternance polychrome avec les grès de Beaumont. De plus rares grès des Vosges (roses) issus des restaurations viennent remplacer les pierres les plus usées⁶³. Signalons également qu'en partie inférieure, particulièrement sur les six premières assises, des arkoses sont noircies (croûtes noires). On retrouve cette croûte sur les piliers et les chapiteaux du porche sud.

⁶³ Cf. Le plan de l'architecte en Chef des Monuments Historiques, Stefan Manciulescu. Bien que les pierres de taille soient colorées en fonction de leur nature, le positionnement exact n'est pas respecté sur le plan.

Les joints sont moins visibles puisqu'ils sont plus usés. Ce sont des joints de chaux à sables tamisés. Au niveau de la baie en plein cintre du premier niveau, l'alternance entre les andésites noires et les grès blancs de Beaumont devient plus respectée particulièrement pour les piédroits de la baie, ainsi que pour l'arc du second rouleau reposant sur des colonnettes. Au-dessus de l'arc, le parement préfère inlassablement utiliser un appareil parfaitement soigné bien que se dégradant fortement, puisque le grès d'Allevier est très friable. Il fond littéralement et les blocs prennent l'apparence d'un appareil à bossage. D'ailleurs, avant les restaurations du XIX^e siècle l'ensemble de l'édifice présentait cet aspect. C'est ainsi qu'a été remplacé au XX^e siècle la partie supérieure du parement du transept sud, par un grès des Vosges sensiblement de la même teinte rosâtre, mais beaucoup moins friable. De ce fait, le parement est remplacé au niveau des sommiers de l'arc de la baie géminée du second niveau.

Les contreforts soutenant les mâchicoulis présentent les mêmes caractéristiques bien qu'ils n'adoptent que très peu d'andésite, qui ne se retrouve que sur le pilier le plus au sud-ouest (contrefort n°11). Sur ce pilier quelques pierres issues des restaurations du début du XX^e siècle sont constituées de brèches d'Auvergne, de la vingt-cinquième assise à la trente-troisième. Au sommet du mâchicoulis, la corniche est réalisée en andésite de Volvic. Les deux contreforts ne sont pas identiques. En effet le contrefort droit (contrefort n°12) présente un dossier au premier niveau. Sur les trente-cinq premières assises, le contrefort n°12 présente un dossier avec une partie de soubassement sur les seize premières assises. Un chanfrein renversé en guise de cordon vient rattraper la partie supérieure. À partir de la seizième assise un culot en quart de cercle vient rattraper la largeur du ressaut. Le parement du transept est construit au premier niveau en continuité avec les murs des chapelles du chevet. Le soubassement ainsi créé sur les dix-sept premières assises poursuit le parement adopté par les chapelles rayonnantes. En effet le chanfrein renversé se continue sur chaque absidiole de sorte que la partie inférieure soit en léger ressaut par rapport au niveau supérieur des absidioles. Le contrefort n°11 présente simplement des piles rectangulaires. Au niveau du faite de l'arc brisé de la baie du second niveau, l'arc du mâchicoulis prend naissance sur deux culots au profil de quart de rond. La corniche est établie directement sur le sommet de l'arc du mâchicoulis. Le contrefort n° 11 (à gauche) possède à son sommet, un retrait de sa maçonnerie sur onze assises et deux blocs de large.

La baie n°20 s'ouvre au premier niveau. Les deux baies du transept présentent une ornementation particulière qui ne se retrouve que sur la façade occidentale et sur le chevet. La baie en plein cintre (n°20) possède deux rouleaux. Le premier rouleau repose sur des piédroits simples. Dix-sept claveaux composent ce premier rouleau. Les claveaux sont plus larges que ceux des baies des collatéraux précédemment observés. Les piédroits présentent une alternance polychrome reprise par l'arc du second rouleau. Ces piédroits et le premier rouleau sont simplement ornés d'un anget situé à quelques centimètres de l'intrados. Le second rouleau repose sur deux colonnettes monolithes en délit

réalisées en arkose de Beaumont. Chaque colonnette possède une base attique et un chapiteau dont l'astragale appartient au chapiteau. Elles sont surmontées par un tailloir se poursuivant en cordon sur toute la largeur du mur situé entre les contreforts. Ce cordon est composé grâce à un cavet droit soutenant un tore supportant un bandeau souligné lui-même par une baguette. Au-dessus des tailloirs, le second rouleau se compose d'une gorge à profil demi-circulaire encadré par un bandeau en extradados, et en intrados par un boudin d'angle entre deux anglets redoublés. L'archivolte au profil de cavet droit est ornée d'un bandeau en extradados et son corps est rempli de feuilles et d'entrelacs finement ciselés et découpés (feuilles de chênes principalement), bien qu'il soit aujourd'hui fortement dégradé. L'appui de cette baie est chanfreiné. De part et d'autre de cette baie des trous de boulins bouchés sont visibles. À la vingt-deuxième assise de part et d'autre des piédroits, ainsi qu'à la vingt-septième assise de part et d'autre de la baie, des trous de boulins sont obturés. Au-dessus, au niveau du deuxième claveau du second rouleau deux trous sont perceptibles de part et d'autre de la baie. De même la treizième assise comporte cinq trous bouchés, dans lesquels il est probable, qu'il ait été implanté des fixations pour soutenir les poutres d'un plancher. Ce plancher étant celui de l'étage d'une maison adossée à la paroi de la collégiale. L'espace étant étroit entre chacun de ces trous, il ne nous paraît guère raisonnable de parler de trous de boulins servant à établir un échafaudage.

La baie géminée du second niveau (n°36) est inscrite sous un arc légèrement brisé reposant sur de courtes colonnettes. Les arcs de la baie géminée sont construits en plein cintre rainuré et déprimé d'un cavet droit en intrados. Ces deux arcs reposent sur une colonnette centrale et de part et d'autre sur un piédroit sans ornement, hormis l'imposte qui se poursuit sur les tailloirs des colonnettes recevant le second rouleau. Chacune des colonnettes possède un socle rectangulaire composé d'un bandeau portant un tore en demi-cœur renversé. Une plinthe composée d'un bandeau est intercalée entre le socle et la base composée d'un très large tore en demi-cœur renversé portant une scotie surmontée d'un tore souligné par un filet. Leurs fûts monolithes possèdent un astragale. Les chapiteaux sont feuillagés, bien que fortement dégradés en ce qui concerne les chapiteaux supportant le second rouleau. Les tailloirs sont composés d'une doucine supportant une règle et un bandeau séparé par un canal plat. Le second rouleau est fortement dégradé par l'érosion, les grès d'Allevier qui le compose ont fortement souffert. Malgré l'aspect dégradé, nous remarquons toujours qu'il est déprimé d'un cavet surmonté d'une rainure. L'archivolte plate couvre les voussures. Le tympan de la baie géminée est grossièrement appareillé. Au-dessus le mâchicoulis possède deux gargouilles sans ornement traversant le mur jusqu'à la terrasse.

3) La face du nord-est

La face donnant sur le chevet offre une grande muralité.

Au sud-est le parement presque entièrement en grès d'Allevier présente un grand et moyen appareil régulier. Quelques blocs en grès de Beaumont se trouvent au centre de la muraille. Un contrefort (n°39) se situe sur le bord gauche du mur. Il est restauré dans sa partie supérieure en grès des Vosges. À proximité de l'abside, une ouverture était ménagée dans le mur et débouchée dans la tribune sud du chœur. Cette baie haute de six assises est surmontée d'un arc de décharge en plein cintre dont le tympan est nu. Cette baie est bouchée par des pierres de taille de grès d'Allevier en grand appareil régulier.

Au centre, deux contreforts (n°40 et 41) encadrent l'abside principale et viennent soutenir la lanterne.

Au nord-ouest, le parement est également principalement réalisé en grès d'Allevier parsemés de quelques grès de Beaumont. À droite l'angle est occupé par la tourelle d'escalier menant aux terrasses du transept. Symétriquement à la face sud, un contrefort plat s'intercale entre l'angle de la tourelle d'escalier et une petite porte en plein cintre. Ce contrefort (n°42) de même que celui du sud est taluté et ne possède aucun larmier. Le talus arrive juste au-dessous de la corniche. Les blocs situés au sommet du mur sont noircis. La tourelle d'escalier possède un chanfrein au niveau de la corniche et se poursuit en retrait de sa partie inférieure. Beaucoup de pierres en angle sont construites en grès des Vosges⁶⁴. Au-dessus, la tourelle d'escalier forme un petit édicule rectangulaire bâti en moyen appareil régulier de brèche d'Auvergne. L'édicule est couvert par un toit pyramidal à ressauts successifs couronnés d'une boule. Au droit du contrefort, un morceau de parapet est établi sur sept assises et large de quatre à cinq blocs, en pierres d'attente⁶⁵. Dans l'angle du contrefort juste au-dessus de la chapelle nord-ouest (aujourd'hui dite chapelle Saint-André), une petite porte ouvrant sur la tribune nord du chœur est haute de cinq assises. Cette baie est couverte par un arc en plein cintre clavé. Elle débouche sur les toits des chapelles du chevet et permet aussi d'accéder au toit de l'abside principale, grâce à d'étroites marches ménagées au droit du mur du transept, sur les toitures. On accède à l'abside grâce à une petite échelle de fer, qui se poursuit par des marches jusqu'au niveau de la crête du toit de l'abside (onze marches au total).

⁶⁴ Pierres principalement issues des restaurations de 1965 à 1992.

⁶⁵ Cette partie fut projetée par Mallay dans ses plans de 1852, afin de reconstituer le parapet à la même hauteur que les murs soutenant les toitures présentes avant les restaurations. Ce morceau est là afin de montrer la hauteur de se parapet et fût construit en même temps que cette tourelle d'angle en 1906.

4) La face nord-ouest

Bien que bâtie symétriquement à la face sud-est, les deux murs pignon du transept offrent quelques différences. De même qu'au sud-est, le parement est percé d'une baie en plein cintre au premier niveau et d'une baie géminée au second niveau.

Le parement est parfaitement appareillé. Le moyen et grand appareil utilisés sont principalement constitués au premier niveau de grès clairs, arkoses de Beaumont ou de Blavozy. Au second niveau, les grès d'Allevier sont plus nombreux, bien que quelques arkoses et quelques grès des Vosges apparaissent.

La tourelle d'angle de forme rectangulaire montant de fond et se terminant par un petit édicule de forme carrée et couronnée d'un toit pyramidal maçonné à sept ressauts successifs, est aujourd'hui principalement établi en grès des Vosges, du moins en ce qui concerne son parement extérieur⁶⁶. La partie basse de cette tourelle est construite en grès de Beaumont, tandis qu'en partie supérieure le grès d'Allevier prend la plus grande place. Cette tourelle est annexée en partie basse d'un corps hors œuvre accueillant la première partie de l'escalier et donnant dans le transept. Ce corps est couvert d'un demi toit pyramidal maçonné à six ressauts successifs. Ces ressauts adoptent chacun un profil de bandeau surmonté d'une doucine bien dessinée. Á la dixième assise, un premier soupirail apparaît haut de deux assises. Il vient éclairer les premières marches de l'escalier en vis-de-Saint-Gilles intérieur. Au-dessus à la vingt-troisième assise, un soupirail (haut de quatre assises) semble n'avoir pas été restauré, puisque l'érosion des blocs le composant est bien visible. Á la trente-septième assise un autre soupirail perce le parement (haut de trois larges assises). Au-dessus de la quarante-cinquième assise un cordon délimite les deux niveaux de la tourelle. Ce cordon se compose d'une doucine droite soutenant un bandeau souligné d'une règle. Ce cordon forme un léger retour sur la face nord-est au-dessus du chevet, et ce retour se prolonge jusqu'au parement du bras de transept sur la face sud-ouest de cette tourelle. Á la cinquantième assise, un autre soupirail vient se positionner dans l'alignement des précédentes ouvertures. Ces ouvertures sont toutes légèrement décalées au sud-ouest, de sorte que seules leurs embrasures gauches soient pratiquement situées dans l'axe de symétrie de la tourelle. Enfin, l'appui de la dernière ouverture se situe à la soixante-troisième assise (hauteur de trois assises). Juste au-dessus la tourelle est établie en retrait. Elle est rachetée par un talus étroit haut de deux assises et arrivant au niveau des terrasses. La tourelle se termine donc hors œuvre par un édicule rectangulaire, que nous avons décrit précédemment et qui possède au sud-ouest quelques pierres d'attentes désignant la hauteur du mur qui couronnait jadis, le transept. Cette tourelle reçoit ainsi la retombée de l'arc du mâchicoulis.

⁶⁶ Ces blocs de grès des Vosges ont principalement été posés lors des restaurations de 1965.

L'arc de mâchicoulis retombe au sud-ouest sur un contrefort plat. Ce contrefort possède un premier niveau bâti en arkose de Beaumont. Le reste du mur est constitué de grès d'Allevier mêlés à quelques arkoses. À mi-hauteur du contrefort n°32, au niveau de l'imposte du contrefort n°33, le retour d'un cordon poursuivant le cordon de la baie de la cinquième travée de nef, se prolonge depuis la face sud-ouest du contrefort. Ce cordon adopte le profil d'une doucine soutenant un bandeau souligné par une règle. Au-dessus de l'arc du mâchicoulis à gauche près de la tourelle, une gargouille sans ornement permet l'évacuation des eaux de la terrasse. L'arc du mâchicoulis contrairement à celui du sud repose sur deux culots moulurés. Celui de gauche est composé d'un large bandeau supportant un cavet droit soutenant un petit bandeau, tandis que celui de droite n'est pratiquement plus lisible aujourd'hui, tant il est usé. Cette face propose plus de moulurations que la face sud.

La baie n°30 répond à la baie n°20. Au premier, cette baie en plein cintre possède deux rouleaux. Elle propose une alternance polychrome. Le premier rouleau repose sur de simples piédroits en alternant de manière régulière, les grès blancs de Beaumont et les andésites de Volvic. De même, le second rouleau propose une alternance régulière de claveaux blancs et noirs. Ce second rouleau est composé d'une gorge à profil semi-circulaire encadré d'un bandeau en extradors et d'un boudin d'angle en intrados. L'archivolte au profil de cavet droit est couverte de feuilles découpées et finement ciselées. À droite de cette archivolte un léger retour au profil d'un bandeau émoussé prend place, tandis qu'à gauche l'archivolte vient buter contre la tourelle. Le second rouleau retombe sur deux colonnettes monolithes en délit de grès de Beaumont. L'appui de la baie est chanfreiné, et les bases des colonnes sont composées d'une plinthe rectangulaire supportant une scotie entre deux tores redoublés, soulignés tout deux d'un liseré (le tore inférieur est plus épaté que celui du dessus). L'astragale fait partie du chapiteau enduit d'une croûte noire. Les tailloirs se composent d'une doucine supportant un bandeau souligné par une règle.

La baie n°56 du second niveau a été restaurée. Cette baie géminée est inscrite sous un arc de décharge légèrement brisé. Les arcs de la baie sont construits en plein cintre et reposent au centre sur une colonnette monolithe en délit, et de chaque côté sur de simples piédroits appareillés et sans base. De même le second rouleau retombe sur deux colonnettes monolithes en délit dont les bases sont composées d'un socle rectangulaire formé d'un bandeau portant un tore en demi-cœur renversé, sur lequel est établie une plinthe rectangulaire soutenant un tore en demi-cœur renversé très évasé portant une scotie surmontée d'un tore souligné par un filet. La colonnette centrale adopte la même base. Son tailloir ainsi que les impostes poursuivant les tailloirs des colonnettes du second rouleau, adoptent un profil composé d'une doucine entre deux règles redoublées, supportant un bandeau étroit. Les tailloirs se prolongent par des retours sur toute la largeur du mur du transept compris entre les contreforts. L'unité des moulurations est plus flagrante qu'au sud. De même l'appui de cette baie géminée est ornée

d'un larmier débordant de part et d'autre de la baie (à droite jusqu'au contrefort, à gauche presque jusqu'au niveau de la tourelle). Ce larmier est composé par un cavet droit supportant un bandeau souligné par une règle. De part et d'autre de cette baie des trous de boulin sont perceptibles. Au-dessous de l'appui au niveau des colonnettes, au-dessus des tailloirs et à gauche le long de la tourelle d'angle, deux bouchons sont visibles.

5) Les faces sud-ouest

La face sud-ouest de ce transept ne possède aucune ouverture, hormis les portes des escaliers ménagés dans sa muraille et débouchant dans les combles des bas-côtés. Ces portes se retrouvent appliquées aux murs gouttereaux de la nef. Bien que le bras sud soit conquis par quelques blocs d'andésite dans sa partie supérieure, les bras nord et sud sont principalement construits en grès d'Allevier. Quelques arkoses de Beaumont sont discernables, ainsi que les quelques grès des Vosges issus des restaurations. Ces deux bras sont parfaitement établis en moyen et grand appareil régulier à joints gras sans décalages majeurs. De rares calles viennent nuancer la régularité des assises.

6) Les terrasses du transept

La couverture du transept est assurée par une terrasse dallée en Volvic⁶⁷. Les terrasses possèdent un parapet surmonté d'un chaperon sur corniche en pierre de Volvic. Au niveau des mâchicoulis des traverses en pierre (au sud) sont établies, au niveau du sixième modillon en partant de chaque côté de la terrasse. Ils reposent directement sur l'arc en plein cintre du mâchicoulis. Sur chaque naissance de l'arc du mâchicoulis s'établissent les gargouilles. Afin de protéger l'espace ménagé entre la fortification et le mur du transept, un petit garde-corps en fer forgé a été posé. Au devant de ce garde corps établi en léger surhaussement sur une large plinthe, se trouve un caniveau disloqué envahi par la végétation. Pour chacune des deux terrasses, une trappe permet d'accéder directement aux combles des bas-côtés. Au sud cette trappe constitue elle-même, l'unique accès aux combles des bas-côtés sud et aux tribunes sud du chœur. L'accès est ménagé par une porte débouchant dans la tribune grâce à une simple échelle de bois. Ces trappes sont couvertes par un simple vantail de fer débouchant sur un escalier droit ménagé dans le mur du transept, et menant aux combles des deux bas-côtés, après un léger repos en retour ouvrant juste au-dessous des toitures grâce à une porte. L'escalier est couvert par un berceau.

⁶⁷ Dallage des restaurations du XIX^e : couvertures en tuiles avant 1841, dallage en pierre par Bravard en 1841, dallage en pierre par Mallay entre 1862 et 1864, réfection d'étanchéité par Donzet en 1959, réfection d'étanchéité par Manciulescu entre 2005 et 2006

B. La tour lanterne

1) Introduction

Cette tour lanterne est établie sur le massif carré de la croisée. Elle est fortement contrebutée à ses angles par des contreforts d'angle jumelés en équerre venant taluter la base du clocher. Ce massif carré est percé de quatre baies à doubles rouleaux légèrement brisés avec une colonnette aux ébrasements. La tour est composée de deux niveaux octogonaux séparés par un mince glacis garni d'un larmier et de modillons couronné d'une flèche. Sur chacun des deux registres chaque face est percée d'une baie.

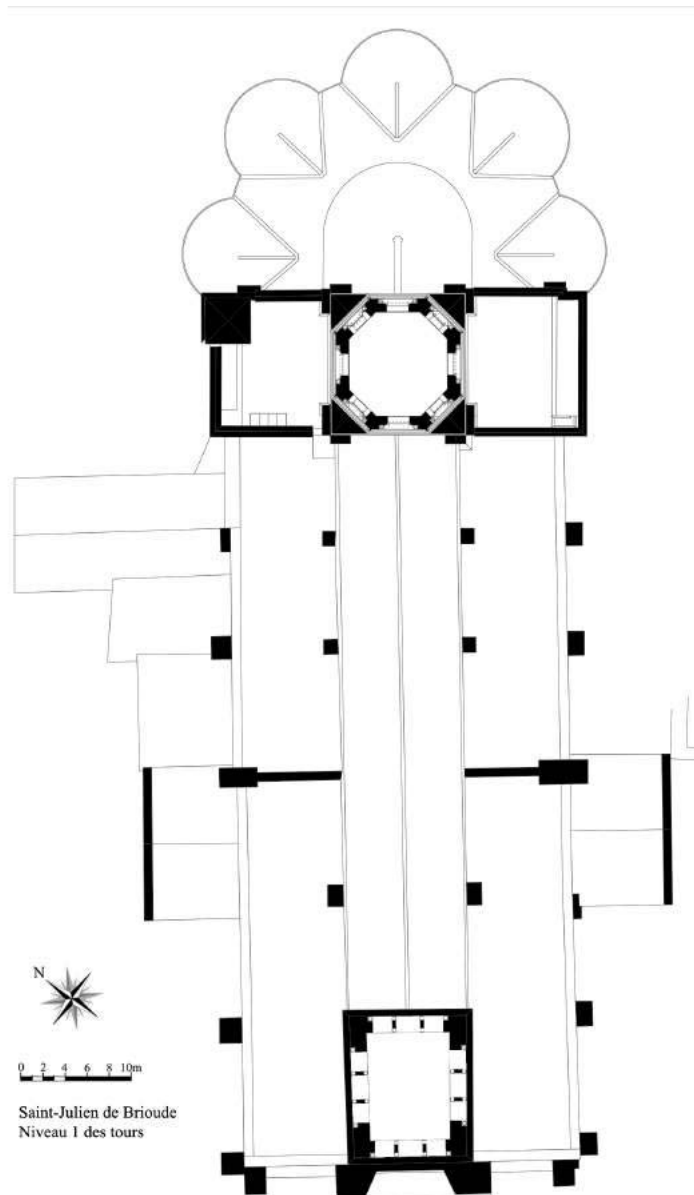


Figure 7 : Fabien Vivier, Plan au niveau du premier niveau des tours

talus à larmier. Ce massif carré est couvert par un talus pyramidal à larmier dans lequel vient se greffer la tour octogonale. Chacune de ces baies possède un double rouleau légèrement brisé. Le premier rouleau repose sur de simples piédroits, tandis que le second rouleau mouluré repose sur de courtes

2) Le massif carré formant lanterne

Le massif sensiblement carré formant lanterne est percé sur ses quatre faces. Trois faces s'ouvrent largement au-dessus des couvertures du chevet et du transept, tandis que la face sud-ouest ouvre directement dans la nef. Les trois baies ouvrant sur l'extérieur sont identiquement construites. Elles se placent dans l'axe de symétrie de chaque face. Ces baies sont encadrées par les contreforts d'angles couverts d'un court

colonnettes aux ébrasements, dont les tailloirs se prolongent en retour sur toute la largeur du mur comprise entre les contreforts.

Au sud-est, le contrefort sud (n°55) est percé en son milieu par un passage ménagé dans le mur. Il ouvre sur les terrasses de part et d'autre de la tour par une baie en plein cintre fermée par un vantail de bois. Ce passage ouvre en son milieu sur la nef et sur la croisée par deux baies en arc brisé protégées par un simple garde corps de fer forgé. Ce contrefort est bâti principalement en arkose et en brèche de Saint-Just. Bien que possédant un grand appareil régulier parfaitement établi, quelques pierres se délitent dans son angle sud-ouest (cinquième, sixième et septième assise). Les joints sont épais et un bouchon est visible à la quatrième assise sur le piédroit gauche du portail. L'arc de cette porte possède de larges claveaux, dont les deux premières pierres sont taillées en sifflet. Le larmier ainsi que le talus semblent avoir été refaits lors des restaurations successives. Le contrefort n°54 compris dans l'angle du massif carré et du mur gouttereau sud de la nef repose sur un socle large montant des combles du bas-côté jusqu'au niveau du parapet actuel, et vient rattraper la largeur du contrefort grâce à un talus lisse. Le contrefort n°56 situé au nord-est de cette face présente de fortes dégradations de son angle sud (gauche), sur ses sept premières assises. Il est simplement couvert d'un talus à larmier (profil d'un simple bandeau). La baie possédant un double rouleau adopte un appui taluté. Le second rouleau s'orne d'un boudin d'angle et d'une archivolte enveloppante composée avec une doucine droite soutenant un bandeau souligné par une règle. Ce second rouleau repose sur des colonnettes monolithes en délit. Ces colonnettes reposent sur un socle rectangulaire supportant la base attique dont le tore inférieur est plus large, le chapiteau est feuillagé et le tailloir adopte une doucine droite soutenant un bandeau souligné par une règle. De part et d'autre de la baie des bouchons sont perceptibles à la sixième et à la treizième assise. Enfin au niveau de la terrasse, un chanfrein droit souligné d'un bandeau étroit et usé, est discernable au bas du mur. Il semble correspondre au larmier visible sur la face tournée sur le chevet (nord-est), ce qui pourrait apporter la preuve d'un éventuel autre mode de couverture des bras du transept ou bien d'un parti hésitant.

La face nord-est est encadrée par des contreforts constitués en grès d'Allevier en brèche de Saint-Just et en arkose de Beaumont. Au niveau des corniches des bras du transept, un larmier formant saillie vient rattraper le retrait du mur de la partie supérieur. Les deux contreforts s'ornent également d'un larmier fortement usé pour le contrefort nord n°41. Ce larmier (principalement en brèche de Saint-Just) est composé d'un simple bandeau surmonté d'un chanfrein droit assez large. Au nord, ce larmier butte contre l'escalier établi sur la toiture de l'abside principale. Tandis que le contrefort (n°40) sud ne s'orne que d'un talus à larmier, le contrefort nord (n°41) est coupé dans son tiers supérieur par un cordon (profil composé d'une doucine droite supportant un bandeau souligné d'une règle) continuant les

retours des tailloirs des baies brisées. Le talus du contrefort nord (n°41) est légèrement plus large et débute plus bas que celui du sud (n°40). Le retour des tailloirs semble se poursuivre sur quelques centimètres sur la face nord-ouest (droite) du contrefort sud-est. Sur cette face le parement bien que parfaitement bâti en moyen et grand appareil régulier de grès d'Allevier, arkoses et autres brèches, est fortement érodé. De part et d'autre de la baie, deux bouchons de trous de boulin sont encore perceptibles au niveau de la cinquième assise au-dessus du larmier. La baie en arc brisé garde un double rouleau, dont le premier repose sur de simples piédroits, et dont le second repose sur de courtes colonnettes monolithes en délit. Son appui est fortement taluté et chacune des deux colonnettes reposent sur un socle rectangulaire supportant une plinthe rectangulaire et étroite, venant porter la base attique dont le tore inférieur est très évasé. Bien que la base de la colonnette de gauche soit érodée, nous voyons à droite une base dont le tore inférieur est presque aussi large que le tailloir. Un tailloir qui pour la colonnette de droite est restauré. Ce tailloir présente un profil composé par une doucine droite supportant un bandeau souligné par une règle. Le second rouleau s'orne d'un boudin d'angle et son archivoltte est composée par une doucine (?) supportant un bandeau, mais la forte érosion ne permet pas d'affirmer avec plus d'assurance la composition de son profil. Sur la partie droite l'intrados de l'arc fortement érodé ne possède plus de boudin d'ornement, et son archivoltte n'est réduite qu'en un quart de rond mal dégrossit. De même à droite du tailloir droit, une partie du cordon s'est décelée et laisse un trou béant dans le mur. Le retour de tailloir est d'ailleurs fortement reconstruit à droite de la baie, tandis qu'à gauche il semble ancien.

La face nord-ouest de ce massif se présente de la même façon que la face sud-est. Le contrefort n°44 est percé du passage permettant d'accéder à la terrasse sud. Là aussi le contrefort est fortement érodé sur son angle nord. C'est à cet endroit (à droite du passage) qu'un escalier métallique permet d'accéder aux combles de la nef, grâce à une porte ménagée dans l'angle juste à côté du contrefort n°45. Au nord-est le contrefort s'orne en son tiers supérieur du cordon se poursuivant depuis les tailloirs des baies. Sur cette face, les contreforts sont plus amplement construits en arkose de Beaumont. Sur son angle gauche les pierres d'attentes ont été laissées. Elles témoignent du niveau du mur qui soutenait les toitures du transept, au premier tiers du XIX^e siècle⁶⁸. Le parement lui-même est parfaitement établi en moyen et grand appareil régulier à joints épais. Les grès d'Allevier sont présents à part égale avec les arkoses de Beaumont. De part et d'autre de la baie, des trous de boulins bouchés sont visibles à la sixième assise. Au bas du mur, le larmier qui se retrouve sur chaque face est plus largement dégagé que sur la face sud-est. Ici, il est restauré et ses arêtes sont droites. La baie possède aussi un double rouleau, dont le premier repose sur de simples piédroits. Le second rouleau semble avoir été fortement repris. Il repose sur de courtes colonnettes monolithes en délit. L'appui de la baie est fortement taluté et les

⁶⁸ Les toitures à croupes couvraient les baies brisées et étaient établies sur des murets issus certainement des fortifications et ce jusqu'en 1841 date de la pose des terrasses par Bravard.

bases attiques des colonnettes reposent sur des socles rectangulaires. Les tores inférieurs sont aussi largement évasés. Les tailloirs sont assez érodés ainsi que leurs retours. Au-dessus, le boudin recouvre l'intrados du second arc et l'archivolte enveloppante qui dessine parfaitement une doucine droite supportant un bandeau souligné par une règle est entièrement reconstruite.

La face sud-ouest est presque entièrement camouflée par les combles de la nef et le vaisseau central. En effet au premier niveau (établi sur un arc diaphragme brisé), le passage est ouvert par deux

baies brisées symétriques au centre du mur. Au-dessus un grand arc de décharge légèrement brisé est établi jusqu'au niveau de l'octogone du clocher. Cinq marches arrivent au faite de cet arc sous les combles de la nef. Ces cinq marches débouchent dans la tour octogonale grâce à une porte percée dans le mur. Cette porte est couverte par un arc en anse de panier.

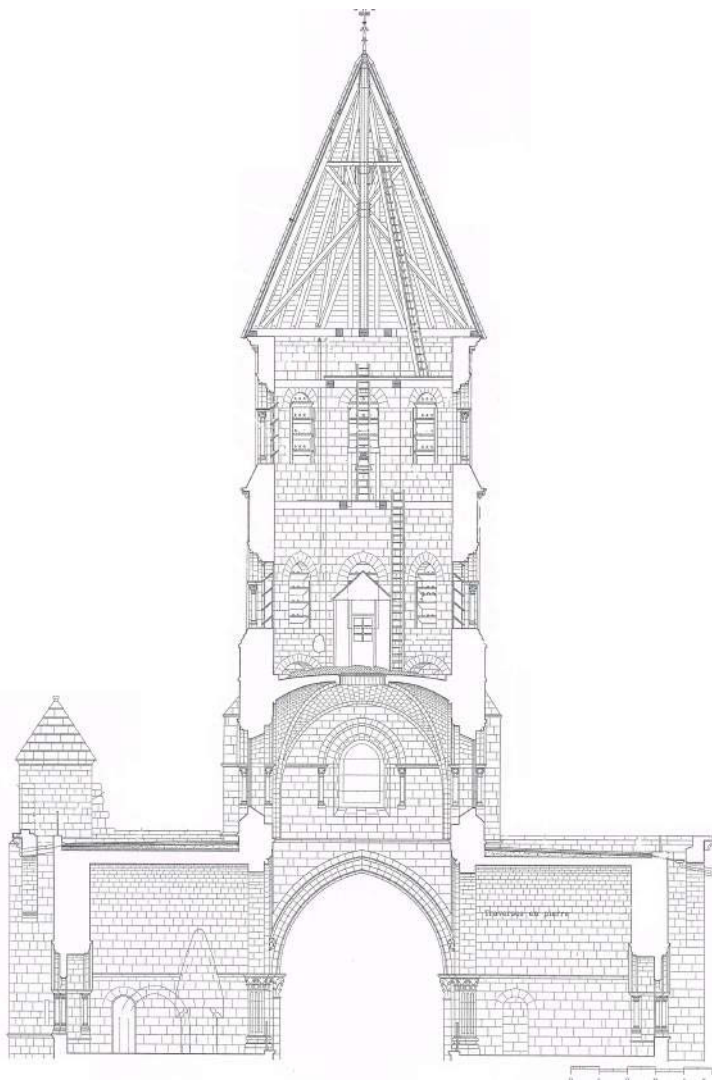


Figure 8 : Manciulescu, coupe de la lanterne et de la tour octogonale

3) La tour octogonale

Construite sur un massif carré formant lanterne, la tour adopte un parti polychrome contestable⁶⁹. Un socle octogonal haut de trois assises surmontées d'un talus à ressauts et larmier, supporte deux niveaux de baies couverts d'une corniche à modillons et d'une flèche. Sur chacun des deux niveaux, chaque

face est percée d'une baie à double rouleau reposant sur des colonnettes. Tandis qu'au premier niveau le double rouleau est constitué d'un arc légèrement brisé, au second niveau il est construit en plein

⁶⁹ L'alternance polychrome en particulier des piédroits et des claveaux des baies n'était pas aussi régulière avant les premières restaurations du XIX^e siècle.

cintre. Pour chacun des deux niveaux, le premier rouleau s'appuie sur de simples fûts clavés sans bases ni chapiteaux. Le second rouleau repose sur des colonnettes monolithes en délit possédant une base attique. Ces bases reposent sur un petit socle rectangulaire. Le chapiteau feuillagé est surmonté d'un tailloir (profil de doucine droite supportant un bandeau souligné d'une règle) se poursuivant en retour sur chaque face. Le premier et le second rouleau de chaque baie s'orne en intrados d'un boudin d'angle de même diamètre que la colonnette clavée le supportant. Les deux éléments sont simplement séparés par un tailloir prolongeant les tailloirs des colonnettes monolithes. L'archivolte enveloppante du second rouleau de chaque baie, se compose d'une doucine droite supportant un bandeau souligné par une règle. Les archivolttes, les colonnettes monolithes, leurs bases, leurs chapiteaux, les tailloirs et les cordons sont constitués en arkose de Beaumont. Au premier niveau, les cinq premières assises au-dessus du talus constituant les piédroits des baies proposent une alternance régulière entre des assises d'arkoses (blanches) et de brèches de Saint-Just (rouges). Cette alternance se retrouve aussi sur les piédroits du premier rouleau de ce niveau, ainsi que sur les colonnettes appareillées. Les ébrasements sont également composés en alternance. Le second rouleau est simplement appareillé en brèches de Saint-Just (rouges), et le nu du mur est entièrement bâti en arkose de Beaumont. Des colonnettes d'angles ornent chaque face. Elles ne possèdent pas de bases, mais des chapiteaux feuillagés venant se loger dans la corniche intermédiaire surmontée d'un talus, supportée par des modillons sculptés et venant séparer le premier et le second niveau. Ces colonnettes d'angles sont appareillées et possèdent leurs cinq premières assises alternées de rouge et de blanc (brèche et arkose), puis au niveau des tailloirs, un anneau mouluré acceptant le même profil que les tailloirs, permet de ne pas rompre la continuité du cordon ceinturant la tour. Les premiers rouleaux de chaque baie (du premier niveau), ne sont pas systématiquement clavés par des arkoses uniformes. Quelques pierres plus claires alternent avec des pierres plus grises. Au second niveau les piédroits et le nu du mur sont entièrement bâtis en brèches de Saint-Just (rouges). Les colonnettes d'angle se poursuivent et adoptent le même parti. Les seconds rouleaux des baies du second niveau, proposent une alternance polychrome entre les brèches de Saint-Just et les arkoses de Beaumont. Treize claveaux pour chaque baie alternent ainsi de manière régulière. Au-dessus de l'archivolte de la baie tournée au nord-est, se trouve un soupirail haut de deux assises environ⁷⁰. Au-dessus, la corniche ornée de modillons sculptés supporte un simple larmier en forme de bandeau (en brèches rouges) supportant une grande doucine droite (en arkose blanche). La flèche⁷¹ est aujourd'hui couverte de tuiles plates vernissées aux motifs géométriques, et son faite est couronné par une croix de fer forgé surmontée d'un coq.

⁷⁰ Ce trou aujourd'hui situé dans l'axe de symétrie respecte la présence d'un trou visible avant les restaurations du XIX^e siècle, mais il était décalé sur la droite.

⁷¹ Les proportions de la flèche sont acceptées comme tel depuis le XIX^e siècle par les restaurations de Mallay qui adopte le parti des modules propres aux flèches des édifices à tour octogonale comme à Saint-Saturnin. La flèche avant la révolution était beaucoup plus haute comme le figure le tableau de Guillaume Rome.

C. La croisée et les bras de transept

1) Introduction

Bien que n'étant pas exprimé en plan, le transept s'affirme en élévation de manière significative. La croisée est bordée de bas-côtés, surmontés de tribunes largement ouvertes reposant sur des grands arcs moins hauts que ceux de la nef. Cette croisée est occupée principalement au sol par les degrés qui surélèvent le chœur au-dessus de la rotonde de la crypte. Elle est traitée en hauteur comme une immense lanterne où la voûte d'ogives vient remplacer la coupole entre deux murs diaphragmes, et deux murs gouttereaux percés de larges baies. Cette voûte d'arêtes ovoïde à moulures rondes, aboutit à un boudin circulaire entourant l'ouverture pratiquée au centre de cette voûte : les quatre quartiers de la voûte se réunissent par une clef annulaire.

2) La croisée du transept

Les piles complexes de cette travée ont des structures différentes. La croisée repose sur quatre piliers rectangulaires cantonnés de colonnettes d'angles et flanqué de quatre colonnes engagées de moitié dans la pile. Dans le vaisseau central de grandes colonnes engagées montent de fond, jusqu'au niveau des arcs diaphragmes et des voûtes des tribunes. Les autres colonnes engagées reçoivent les grandes arcades ou les doubleaux des bas-côtés et des bras du transept, tandis que les colonnettes cantonnées reçoivent les rouleaux externes des divers arcs. Á ces piles complexes correspondent des arcs légèrement brisés. Les piliers sud-ouest, compris entre la cinquième travée et la croisée (n°26 et 27) ayant été décrits lors de l'analyse de la cinquième travée, nous n'y reviendrons pas. Rappelons simplement que ses piles sont constituées d'un pilier rectangulaire presque carré sur lequel sont cantonnées quatre colonnettes appareillées d'un mince diamètre, et flanquées de quatre colonnes engagées de moitié. Mais sur la face tournée dans le vaisseau central (colonne E pilier n°27 et colonne A pilier n°26), le pilier est flanqué d'un pilastre plat en encorbellement sur lequel vient s'engager une colonne reposant sur un culot sculpté. De même les colonnettes d'angles tournées dans le vaisseau central (colonnette B et H du pilier n°26 et colonnettes D et F du pilier n° 27) reposent sur un encorbellement. Les autres colonnes (A pilier n°27 et E pilier n°26), ainsi que les colonnettes tournées dans les bas-côtés (colonnettes B et H pilier n°27 et D et F pilier n°26), montent de fond jusqu'au niveau des voûtes des bras de transept supportant les tribunes de chœur.

Les piliers nord et est (pilier n° 30 et 31) ouvrant sur l'abside principale adoptent le même parti. Ces piliers rectangulaires possèdent trois colonnes engagées de moitié montant de fond jusqu'au niveau

des grands arcs soutenant les tribunes (colonnes C, E, G, pilier 30 et C, A, G, pilier 31). Ces tribunes correspondent d'ailleurs à la hauteur des arcs doubleaux ouvrant dans le déambulatoire et des arcades du rond point. De même les colonnettes cantonnées ne sont que trois par pilier, correspondant à cette même hauteur des grandes arcades (colonnettes B, F, H pilier 31 et D, F, H pilier 30), puisque la colonnette cantonnée (colonnette D pilier 31 et B pilier 30) tournée dans l'abside monte de fond jusqu'au niveau de l'arc diaphragme, de même que la colonne engagée soutenant cet arc (colonne E pilier 31 et A pilier 30). Ces deux piliers sont entièrement appareillés en moyen et grand appareil régulier de grès d'Allevier. Leurs tambours sont pleins et les dosserets ne présentent aucun joint vertical. La hauteur des assises est régulière et très soignée. Bien que les joints aient été refaits, on remarque qu'ils sont relativement fins. Ils possèdent des sables à grains fins. Les colonnes engagées tournées au nord-est vers le déambulatoire (colonnes C pilier 31 et C pilier 30) sont légèrement dégradées sur leurs quatre premières assises, afin de laisser place aux barrières de chœur ; ce sont surtout leurs bases qui ont souffert des dégradations. Á cet endroit d'ailleurs, leurs bases sont remplacées par deux marches, permettant d'accéder à l'aide d'un portail de bois au niveau du chœur, en rattrapant la différence de niveau inscrite avec le déambulatoire. Les bases de ces deux piles sont complexes. En effet, sur un socle rectangulaire correspondant à la hauteur des cinq marches permettant de passer du transept au déambulatoire, est établie la base moulurée. Au-dessus de ce socle rectangulaire, une large plinthe adopte un profil composé par une doucine renversée entre deux règles redoublées et supportant un large bandeau surmonté par une doucine très mince. C'est au-dessus de cette plinthe, que s'établit la base attique des colonnes et des dosserets, l'ensemble des bases étant liées entre-elles. Nous remarquons que les tores inférieurs sont plus largement évasés vers le bas. Chaque colonne et chaque colonnette possèdent un chapiteau feuillagé, hormis la colonne C du pilier n°31 qui comporte la seule scène historiée figurant les saintes femmes au tombeau. Les astragales (un simple quart de rond) font partie des chapiteaux. Enfin, les tailloirs liés entre eux adoptent un profil composé par une doucine droite supportant un bandeau souligné par une règle étroite.

Les deux arcs diaphragmes portent la lanterne. Ainsi, les quatre piliers (n°26, 27, 30, 31) supportent deux arcs diaphragmes légèrement brisés. Ces deux arcs se composent d'un double rouleau parfaitement appareillé. L'arc diaphragme porté par les piliers 26 et 27 ouvrant sur la croisée, adopte un premier rouleau sans mouluration. L'arc diaphragme porté par les piliers 30 et 31 ouvrant sur l'abside possède, lui, un premier rouleau dont les angles s'ornent d'un boudin entre deux cavets redoublés. Les seconds rouleaux des deux arcs diaphragmes adoptent un gros boudin d'angle surmonté d'une large doucine entre deux règles redoublées. Dans l'intérieur de la lanterne au-dessus de ces arcs, un cordon (profil de doucine supportant un bandeau souligné par une règle) prend place. La face sud-ouest de cette croisée ne se situant pas à l'extérieur, le passage ménagé dans son mur ouvre ainsi deux baies

symétriquement disposée. Tandis que la baie du passage ouvrant dans la croisée adopte le même profil que les baies intérieures des trois autres faces, la baie ouverte sur la nef est beaucoup plus simple puisqu'elle ne s'orne d'aucune mouluration. Sur cette face ouverte sur la nef, on remarque un cordon établi au-dessus de l'arc diaphragme composé avec un chanfrein droit surmonté par un large bandeau. La baie haute de trois assises et demie possède un arc brisé et un simple garde corps de fer forgé protège le passage. On remarque au-dessus de cette baie tournée dans la nef une large trace en berceau brisé. Ces deux baies percées de part et d'autre du passage ménagé dans le mur sont légèrement placées au-dessous des trois autres baies de la lanterne.

Les grands arcs portent les tribunes de chœur. Ces grands arcs possèdent un double rouleau. Le premier rouleau s'orne d'un large boudin d'angle entre deux cavets redoublés, laissant un large bandeau au-dessus duquel prend place le boudin d'angle du second rouleau, lui-même compris entre deux cavets redoublés. Juste au-dessus de ces deux grands arcs, s'établit une corniche formée par une doucine large supportant un bandeau souligné par une règle et qui sert de soubassement à un garde corps de fer forgé protégeant les tribunes.

Les arcs et les piles des tribunes se répondent symétriquement. À cet endroit, l'arc longitudinal supportant la voûte en berceau brisé de la tribune, s'appuie sur un pilier rectangulaire flanqué d'un pilastre et cantonné à l'intérieur de la croisée d'une seule colonnette. L'arc est composé d'un double rouleau. Le premier rouleau ne possède aucune moulure, tandis que le second s'orne en intrados d'un large boudin d'angle supportant une doucine droite comprise entre deux règles redoublées. Les deux boudins de l'arc diaphragme et de l'arc doubleau longitudinal se réunissent pour retomber sur la colonnette d'angle ménagée entre le pilastre et la colonne engagée, se prolongeant depuis le pilier du premier niveau (colonnes A pilier 26, E pilier 27, A pilier 30 et E pilier 31). Au-dessus les doucines se réunissent sur un culot sculpté d'une tête, qui repose elle-même sur les boudins (elle se greffe sur le quatrième claveau de chaque boudin). Chaque pilastre cannelé et chaque colonnette appareillée reposent sur une base moulurée (pilastre A piliers 73, 74, 75, 76). Leurs tailloirs sont réunis entre eux et prolongent celui de la colonne engagée montant depuis les piliers des grands arcs. Ces tailloirs se poursuivent d'ailleurs sur le pourtour des tribunes. Ils adoptent un profil composé d'une doucine droite supportant un bandeau souligné par un réglet. Chacune de ces bases (52 cm de hauteur) est soigneusement sculptée, elle se compose d'un bandeau supportant une doucine droite séparée par un filet. Au-dessus un bandeau est sculpté d'un ruban brisé supportant un large tore évasé, compris entre deux scoties redoublées, elles-mêmes comprises entre deux réglets redoublés. Au-dessus se trouve un tore en demi-cœur renversé orné d'un mince réglet faisant partie du fût. Le fût du pilastre (1,52 m de hauteur) est sculpté de cannelures rondes à listel et possède des rudentures plates terminées en demi rond, sur quelques centimètres à la base et au sommet. Le chapiteau est d'une hauteur de 43 cm. Les

colonnettes adoptent une plinthe rectangulaire formée d'un bandeau supportant une doucine droite portant un bandeau orné par un ruban brisé séparé de la base par une scotie entre deux réglets redoublés. Enfin, la base attique possède un tore inférieur plus largement évasé.

Les parements gardent les traces de la construction. Au-dessus des arcs doubleaux longitudinaux de ces tribunes se trouve de part et d'autre de chaque arc, un trou de boulin obturé. L'un est situé à droite de l'arc doubleau de la tribune nord à la quatrième assise, et l'autre à gauche à la sixième assise. Pour l'arc de la tribune sud, ils se trouvent à droite à la sixième assise, et à gauche à la cinquième assise, en provoquant d'ailleurs un dédoublement d'assise. Aussi, la réunion des deux parements à droite et à gauche de cet arc de la tribune sud est réussie, mais pas avec le même nombre d'assises. Tandis qu'à gauche six assises larges et une plus mince au sommet arrivent au faite de l'arc, à droite il en faut huit d'une hauteur plus régulée et sans décalage. Au nord, il faut huit assises à gauche pour accéder au faite de l'arc doubleau, tandis qu'à droite il en faut sept. D'ailleurs à gauche à la troisième assise, un trou de boulin bouché figure dans l'angle. Au-dessus de ces arcs doubleaux s'établit un cordon au profil de doucine soutenant un bandeau souligné par un réglet. Ce cordon se poursuit sur tout le périmètre de la lanterne, mais seuls les cordons des trois faces nord-est, nord-ouest et sud-est correspondent en épaisseur. En effet, sur la face sud-ouest comportant le passage ménagé dans le mur, le cordon est plus épais et ne correspond pas exactement aux autres cordons. Dans les angles, sa partie inférieure se loge sous l'autre cordon. Au-dessus de ce cordon de part et d'autre de chaque tribune, ainsi qu'au-dessus de l'arc diaphragme nord-est ouvrant sur l'abside, une baie en plein cintre prend place. Ces baies adoptent un double rouleau légèrement brisé, dont le premier sans ornement possède un large ébrasement. Le second rouleau s'orne d'une doucine droite entre deux réglets redoublés en intrados qui repose sur de courtes colonnettes monolithes en délits, adossées aux ébrasements. La baie possède un large appui taluté débutant juste une assise au-dessus du cordon. À ce niveau chaque colonnette possède un socle rectangulaire haut de quatre assises. Chaque colonnette possède une petite base attique, un fût monolithe, un astragale composé d'un simple tore à profil demi-circulaire, un chapiteau feuillagé et un tailloir (une doucine droite surmontée d'un bandeau souligné par un réglet), se prolongeant en retour sur le parement. Le nu des murs est constitué en grand appareil régulier à joints assez fins. Nous remarquons que le mur ne comporte que très peu de cales. La hauteur moyenne des assises est régulière. Ainsi seule la face sud-ouest se différencie en adoptant une baie moins haute dont l'appui démarre directement au-dessus du cordon sans talus. Ces colonnettes n'ont donc pas de socle haut, mais une simple plinthe, aussi les tailloirs se prolongent sur l'alette et s'arrêtent brusquement à hauteur de l'ébrasement ; pour le reste elles se présentent identiques à leurs homologues. Son appui ou plutôt son seuil accueille un garde corps de fer forgé. À gauche de cette baie (sud) le mur présente un retrait en biais. Alors que le cordon se poursuit dans l'alignement du mur, une seule assise au-dessus le suit,

tandis que les quatre assises au-dessus sont en retrait. Le prolongement du tailloir est d'ailleurs aussi en retrait. Au-dessus du mur le niveau semble être à peu près rattrapé. Au-dessus des quatre murs s'établit la voûte, dont les quatre arêtes sont renforcées par d'énormes boudins réunis au centre par une clef annulaire (moins de 1.50 m de diamètre). Toutes les nervures sont toriques. Ces nervures ont un départ vertical important le long des murs (cinq assises de hauteur). Les arcs formerets et les arcs doubleaux transversaux sont aussi constitués par de gros boudins de même diamètre. Nous remarquons encore des décalages des murs afin de rattraper le carré créé par les voûtes et celui de la cage de la lanterne, ainsi que de la croisée. L'axe du chevet et l'axe de la nef ne se correspondent pas tout à fait. En conséquence, les murs de ces trois niveaux (la croisée, la lanterne et la tour) n'étant pas construits dans le même axe de symétrie plusieurs corrections sont nécessaires, afin d'établir une transition entre l'axe de la nef et l'axe de l'abside. Les boudins des ogives ainsi créés reposent sur des culots plus ou moins enfoncés dans le mur. Ces culots ont un profil composé par une doucine droite supportant un bandeau souligné par un réglet. Les arcs formerets et les arcs doubleaux transversaux reposent sur une petite plinthe rectangulaire surmontée d'un tore étroit. De manière régulière les claveaux des ogives proposent une alternance polychrome entre les grès d'Allevier et les arkoses de Beaumont, mais cette légère nuance entre les deux teintes (rosâtre pale et blanchâtre) n'est presque pas visible d'en bas. Les arcs formerets et les doubleaux transversaux adoptent aussi cette alternance, mais de manière beaucoup moins régulière. Les voûtains longitudinaux sont assez réguliers et presque établis perpendiculairement sur toute leur paroi. Bien qu'au centre de chaque voûtain les assises soient très démaigries, seul le voûtain nord-est est obligé d'adopter un dédoublement d'assise. Les voûtains transversaux sont réguliers malgré de forts démaigrissements d'assises, seules les assises centrales ont un léger dédoublement. L'ensemble des claveaux usités est assez régulier et utilisé pratiquement sans cales.

Le nu du mur au-dessus des grands arcs témoigne des méthodes de construction. En redescendant au niveau des tribunes, on s'aperçoit que sur le nu du mur ménagé entre les grands arcs de la croisée et la corniche des tribunes, figurent quelques bouchons de trous de boulin. Tout d'abord, la réunion des deux murs se fait de manière assez réussie : aucun décalage n'est perceptible. Seul un dédoublement est provoqué au niveau des deux dernières assises du mur nord à gauche du grand arc. De ce fait les piliers (n° 26 et 27) semblent avoir été construits avant le mur, et non en même temps. En effet, les pierres constituant la pile devaient être disposées en pierres d'attentes, avant d'être rattrapées par le mur et le grand arc. En effet, alors que presque tous les arcs sont établis du premier claveau jusqu'au dernier sur le même alignement et non en forme de chaînage, le pilier n°27 (pilier Ouest) présente une alternance entre des claveaux longs et courts venant se coincer dans les pierres émanant de la pile. Plus haut d'ailleurs, une pierre large inscrite dans la pile ne correspond plus aux deux assises construisant le mur (dernière assise gauche du grand arc nord). Aussi l'assise placée au-dessous de la

corniche des tribunes présente quatre bouchons pour chaque grand arc. Ils sont séparés entre eux de manière régulière, deux à gauche de l'arc et deux à droite. Aussi, les trous de l'arc sud correspondent avec ceux de l'arc nord de manière régulière : le premier est situé à plus d'un mètre de la colonne, puis le second à deux mètres du suivant et ainsi de suite.

3) Les tribunes de chœur

Chaque tribune est formée d'un vaste rectangle dont le sol est dallé. Chaque tribune possède une baie géminée inscrite dans une large embrasure en arc brisé, percée dans les murs pignons du transept au nord-ouest pour la tribune nord et au sud-est pour la tribune sud. Chacune de ces tribunes s'ouvre sur les bas-côtés par une baie en arc brisé se logeant directement au-dessus de l'arc doubleau soutenant la tribune et au-dessous de la voûte du bas-côté.

La tribune nord possède une baie géminée où deux arcs en plein cintre reposent sur une colonnette centrale et deux piédroits latéraux. Cette baie (n°36) possède une large embrasure inscrite sous un arc brisé dont les piédroits ne sont pas ornés. L'arc de cette embrasure intérieur possède de nombreux claveaux minces rappelant les arcs des baies des bas-côtés. Le nu du mur parfaitement construit en grand et moyen appareil régulier ne peut-être mieux étudié, puisqu'il est aujourd'hui camouflé par les orgues malencontreusement coincés dans cette tribune, depuis le milieu du XX^e siècle. Spécifions simplement que son arc formeret repose sur deux dosserets étroits ornés d'une simple imposte à hauteur d'un cordon (profil de doucine supportant un bandeau souligné d'un réglet venant poursuivre les tailloirs des piliers), venant orner les murs transversaux à 3,11 m du sol. Dans l'angle nord de ce mur se trouve une porte couverte d'un arc en plein cintre : c'est l'unique accès à cette tribune grâce à un escalier en vis-de-Saint-Gilles construit dans la tourelle d'angle. Cette porte s'appuie directement contre le pilastre d'angle lui servant de piédroit. Cette porte mesure 2,40 m de hauteur pour une largeur de 94 cm. Au sud-ouest la baie percée dans le bas-côté s'inscrit simplement dans une embrasure intérieure relativement étroite, les deux arcs sont légèrement brisés et reposent sur des piédroits sans ornement. Le premier rouleau est large de 2,60 m et le second est large de 3,28 m. Le mur nord-est est lui aussi ouvert sur l'extérieur grâce à une porte étroite (dans l'angle nord), couverte d'un arc en plein cintre sans ornement aucun. Cette porte ouvre directement sur le toit de la chapelle nord-ouest (actuelle Chapelle Saint-André), qui permet d'accéder aux escaliers et échelles extérieurs pour l'entretien des toitures de l'abside principale et des chapelles rayonnantes. Cette porte est haute de 2,08 m pour une largeur de 75 cm. Cette porte est inscrite dans une embrasure intérieure rectangulaire d'un mètre de profondeur. À côté de cette porte, le manteau d'une cheminée conique prend place. Le manteau s'enfonce dans le mur d'un tiers et monte jusqu'au niveau de la terrasse. Le diamètre de ce

manteau est de 1,27 m et son linteau est haut de 38 cm. Aujourd'hui bouché, il devait ou aurait dû déboucher à l'extérieur par une cheminée. Son manteau est parfaitement appareillé, taillé pour épouser le cylindre. Aucune trace de fumée, noircissures ou autres dégradations dues à l'utilisation d'une cheminée sont visibles. À environ 1,60 m du sol, le manteau repose sur deux consoles moulurées. Cette console possède un profil composé d'une large doucine droite supportant un réglet surmonté par une doucine droite moins large, ornée par un réglet et surmontée d'un chanfrein droit. Au sol, aucune différence de niveau ne caractérise le foyer de la cheminée. Cette tribune comme celle du sud, est couverte d'un berceau brisé transversal parfaitement appareillé sans décalage. Les claveaux ont des hauteurs régulières et de rares cales sont visibles. Nous remarquons cependant des traces d'infiltrations importantes dues à la présence de terrasses couvrant le transept.

La tribune sud répond symétriquement. Son mur sud-est est percé d'une baie géminée identique à celle du nord. Elle est inscrite dans une embrasure en arc brisé, composée de minces claveaux semblables à ceux des baies des bas-côtés. Le nu du mur présente un moyen et grand appareil régulier. L'appui de la baie s'établit à la troisième assise. On remarque ici de manière plus commode, que les piédroits de l'ébrasement intérieur présentent une embrasure droite. L'arc situé au-dessus présente un ébrasement plus large que la distance comprise entre les piédroits. L'ébrasement de la baie n'avait-il pas été prévu en même temps que la construction du mur ? Cette correction apparente prouve là encore, le manque de cohérence du chantier à cet endroit de l'édifice. On remarque également que le mur droit constituant le piédroit de cette baie doit adopter une assise très étroite, afin d'être à la même hauteur que le piédroit gauche. Au-dessus de l'arc brisé, un décalage est d'ailleurs provoqué par la réunion du mur gauche et du mur droit. Ce décalage étant léger aucune grande perturbation n'est discernable, si ce n'est un dédoublement d'assises. Ceci étant dit, toutes les hauteurs d'assises respectent approximativement les mêmes dimensions entre 30 et 50 cm. Sur ce mur de nombreux trous de boulin bouchés sont présents. Les deux premiers sont situés de part et d'autre des piédroits à la deuxième assise. D'ailleurs à gauche on remarque un léger décalage rattrapé par des pierres de petites tailles : l'équipe du mur droit est venue construire l'appui. Puis à gauche à la huitième assise, un bouchon est remarquable. Il correspond à droite avec celui situé à la septième assise. Au dessus, de part et d'autre de la baie s'établissent des bouchons, à droite à la dixième, seizième et vingtième assises, et à gauche à la douzième, dix-huitième, et vingt-deuxième assises. De nombreuses traces d'infiltrations sont présente sur se mur. Le mur sud-ouest comporte une ouverture donnant sur le bas-côté. C'est une baie couverte d'un simple arc brisé, inscrite dans une embrasure intérieure en arc brisé reposant sur de simples piédroits. Les claveaux composant les deux rouleaux sont assez étroits. Tandis que le premier est assez homogène (grès, arkoses et basaltes), le second présente seulement des claveaux de grès d'Allevier. Comme nous l'avons spécifié, le mur adopte au-dessus de cet arc un cordon poursuivi sur les pilastres

d'angles appliqués au mur transversal. Une assise au-dessus de ce cordon presque dans l'angle ouest, s'établit une porte ménagée dans la voûte. Son appui est situé trois assises au-dessus du cordon, et deux traverses en pierres de profils rectangulaires sculptés à leur extrémité d'un quart de rond sont encastrées dans le mur au-dessus de la deuxième assise après le cordon. Cette porte ménagée dans la voûte débouche depuis les combles du bas-côté sud⁷². Dans le mur nord-est, on remarquera simplement la baie obturée donnant accès aux toitures du chevet. Son seuil se situe deux assises au-dessus du sol. Son linteau s'arrête une assise au-dessous du cordon décoratif. Elle se calle à côté du pilastre cannelé (pilier n°75) à environ 1,50 m de celui-ci.

4) Les bras de transept

Les bras de transept au rez-de-chaussée sont percés d'une large baie en plein cintre. Le processus déjà perçu dans les travées précédentes, se poursuit. Nous remarquons un changement d'appareillage. Les pierres de basaltes et de granulites sont abandonnées au profit des grès d'Allevier. Mais peut-on pour autant affirmer que la limite entre le chantier de la nef et le chantier du chœur se rencontre ici, et seulement ici ? Nous ne le pensons pas. Le principe serait trop simple⁷³.

Le bras nord du transept adopte en pilier nord (n°32), une pile complexe répondant aux modules acceptés pour les piliers de la croisée. Ainsi ce pilier cruciforme engagé de moitié dans le mur, est flanqué d'une colonne engagée de moitié (colonne D pilier 32) et cantonnée de colonnettes d'angles appareillées (colonnettes C et E pilier 32). Le dossier (F pilier 32) répond encore à la forme des piliers des bas-côtés. Cette pile repose sur un large socle rectangulaire mouluré en partie supérieure en formant une large plinthe. Cette plinthe adopte un profil composé par une doucine renversée entre deux règles redoublées et supportant un large bandeau surmonté par une doucine très mince. C'est au-dessus de cette plinthe, que s'établit la base attique des colonnes et des dossierets ; les bases sont liées ensemble. Elles se poursuivent en retour sur le nu du mur du bras de transept. Ce retour est très court puisqu'il vient butter contre une baie en plein cintre qui ouvre sur la cage de l'escalier en vis-de-Saint-Gilles. La pile est parfaitement appareillée et assisée. Elle est construite en grès d'Allevier et en arkose de Beaumont. Le socle, les bases et les deux premières assises sont sculptées dans le grès clair, puis de la troisième à la huitième assise le grès est plus foncé. Le reste de la pile reprend une carrière plus claire. Le mur s'orne sur sa partie basse d'une étroite moulure. Cette plinthe ainsi créée poursuit les

⁷² L'accès actuel de cette tribune ne peut se faire exclusivement que par cette porte ménagée dans la voûte. On accède à cette porte en passant dans les combles du bas-côté sud, eux-mêmes accessibles par la trappe construite dans la terrasse sud. La terrasse sud est elle-même seulement accessible par le passage ménagé dans le mur, séparant la croisée de la nef, faisant correspondre les deux terrasses nord et sud.

⁷³ Sur cette question, voir la chronologie du chantier en troisième partie.

moulurations adoptées par le pilier, séparant la cinquième travée du bas-côté du bras de transept (pilier n°28). Elle se compose d'un emmarchement rectangulaire portant une doucine renversée entre deux réglets et deux filets redoublés supportant un large chanfrein droit surmonté par une doucine renversée très étroite. Au-dessus, le profil d'une base attique s'élanche sur tout le mur jusqu'à la porte de l'escalier sans reprendre sur le piédroit droit de la porte, puisqu'il réapparaît à la naissance de l'arc de cette porte, afin de se poursuivre sur les bases du pilier du Nord aux portes du déambulatoire (pilier n°32). Cette porte possède un faux arc clavé. En effet, il s'agit d'un linteau monolithe d'arkose sculpté par un faux arc en plein cintre. Un canal étroit dessine douze petits claveaux. L'intrados de cet arc adopte une doucine droite entre deux réglets redoublés qui se poursuit sur les piédroits de manière inégale. En effet à gauche, seule la septième assise comporte la moulure qui s'arrête brusquement dans un effet non voulu, tandis qu'à droite, la moulure descend jusqu'à la troisième assise. Là, la doucine se termine par un adoucissement sculpté. Il semble donc qu'une certaine perturbation ait eu lieu au détriment de la porte, qui ne présente plus d'unité de construction. Au-dessus la seizième assise est ornée d'un cordon sculpté d'entrelacs jusqu'au centre de la travée, puisqu'il se poursuit par un simple chanfrein au niveau du piédroit gauche de la baie. Au-dessus la baie prend place et son appui taluté vient mourir sur le cordon. Cette baie à double rouleau possède un premier rouleau reposant sur des piédroits, sans aucun ornement. Le second rouleau bien que sans aucune mouluration s'appuie sur de hautes colonnettes monolithes en délit qui s'élancent aux ébrasements. L'alette, placée entre les colonnettes et la baie est assez large. Chaque colonnette possède une base attique dont le tore inférieur est fortement évasé, soutenue par une courte plinthe rectangulaire. L'astragale fait partie du chapiteau (un simple tore étroit). Le tailloir adopte un profil composé d'une doucine droite entre deux réglets redoublés soutenant un bandeau. Aucun ébrasement n'est véritablement développé. Les deux arcs sont construits en basaltes noirs. Seul le second rouleau s'orne de quatre claveaux d'arkose blanche (cinquième et sixième claveaux gauches ainsi que la clef et le claveau à gauche de celle-ci). Les piédroits proposent une alternance polychrome entre des basaltes noirs et des arkoses blanchâtres. Les pierres de basaltes sont posées sur des assises plus étroites que les arkoses de manière à créer un décor polychrome plus caractérisé. Sous la voûte dans l'angle droit (nord), une petite baie en plein cintre a pris place. Cette baie haute de six assises comporte un arc sculpté dans un bloc monolithe. L'intrados de l'arc, ainsi que l'intérieur des piédroits sont sculptés d'un cavet souligné d'un anglet, dont on peut soupçonner, qu'il servait de feuillure de vantail. Bien qu'aujourd'hui bouchée cette niche présente sur son piédroit gauche, deux gonds de fer. De plus, dans la cage d'escalier à hauteur de cette niche correspond une autre niche bouchée adoptant le même profil. Il semble donc que les deux niches ne faisaient qu'une seule et même baie faisant communiquer le bras du transept avec l'escalier, mais à quelle fin ? Cette baie étroite ne permet pas le passage debout d'un homme, mais on peut s'y glisser (48 cm de large sur 1,42 m de

hauteur). Au-dessus la voûte parfaitement appareillée est constituée en berceau brisé longitudinal à pénétrations transversales formant presque (un mètre sépare les deux sommets des pénétrations) une voûte d'arêtes. Pour la première fois depuis la nef et les bas-côtés, les voûtains établis en chevrons comportent des claveaux bâtis perpendiculairement, les uns par rapports aux autres. De très rares dédoublements d'assises sont visibles à la jonction de la voûte et du mur gouttereau, dont on remarque les deux étapes de construction. Les claveaux engagés dans le mur devaient être établis en pierres d'attente avant d'être rejoints par la construction des voûtains. Les deux arcs doubleaux ne se ressemblent pas. Tandis qu'au sud-ouest, la formule du simple rouleau sans moulure utilisée dans les bas-côtés prend place ; au nord-est un double rouleau s'élanche. Ce double rouleau comporte un second rouleau orné de tores aux angles entre deux cavets redoublés qui retombent sur les colonnettes d'angles. Enfin, le parement de ce gouttereau présente une diversité faisant se rencontrer deux modes de construction ? Deux murs se rencontrent en effet. Le parement construit pour le mur gouttereau de la cinquième travée de bas-côté sud (travée n°18), poursuivit sur la pile assisée n°28, se continue sur le mur du bras nord de transept jusqu'à la baie. Les mêmes souhaits de régler l'alternance entre les basaltes noirs et les arkoses s'y retrouvent en effet. Au premier niveau, ce mur venu du sud-ouest s'échelonne sur les dix premières assises jusqu'à constituer le piédroit gauche de la porte de l'escalier. Puis de la onzième à la seizième assise, le mur devait présenter des pierres d'attente au milieu de la travée. Car à gauche (sud-ouest) le parement se compose d'arkoses blanchâtres et de basaltes noirs sans ordre, et à droite de la liaison le parement est constitué de grès d'Allevier. La baie (baie n°30) semble avoir aussi été établie par l'équipe venant du sud-ouest, et le reste du mur voit en sommet une liaison à nouveau se dessiner au centre de la travée. Aussi, de part et d'autre de la baie, des trous de boulin bouchés sont visibles. Ils sont perceptibles à gauche et à droite de la baie à la dix-neuvième, à la vingt-quatrième assise, et à la trente-cinquième assise gauche et trente-septième assise droite. Ces traces sont-elles issues d'un échafaudage unique construit pour deux équipes utilisant deux carrières différentes ? En fait, la vraie liaison se retrouve entre le pilier n°32 et le mur, car la pile n'est pas assisée dans l'alignement du mur. Malgré la présence de différentes équipes, à Saint-Julien de Brioude, toutes les piles ont des assises correspondant avec l'assilage des parements. L'absence d'assilage serait alors la marque d'une rupture du chantier. Le changement de carrière de pierre ne peut être solidement utilisé pour justifier une rupture du chantier. Les changements de carrières ont été permanents durant l'ensemble du chantier⁷⁴. Nous pensons que ces changements de carrières montrent la cohabitation

⁷⁴ Cf. Chapitre sur le chantier à ce propos. Nous pensons en effet contrairement aux démonstrations d'Anne Courtillé* que la rupture des deux grandes parties du chantier ne se trouve pas justifiée uniquement par la présence d'une liaison. À plusieurs reprises nous avons pu constater des changements de carrières : les phases multiples du chantier semblent se mêler et s'entremêler plus particulièrement dans les travées quatre, cinq et de la croisée (travées n° 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21).

simultanée de plusieurs équipes. On remarque en effet que si les carrières sont différentes, les hauteurs d'assises correspondent parfaitement sans aucun décalage. Mais pour cette travée, des décalages provoquent deux dédoublements d'assises dans l'angle de la pile nord-est (pilier n°32). Ces décalages sont visibles aux assises n° 16-17 et 21-22 dans l'angle de la pile. C'est bien à cet endroit que le chantier a dû s'arrêter.

L'escalier en vis-de-Saint-Gilles menant aux tribunes du chœur, ainsi qu'aux terrasses du transept, permet de desservir les combles des bas-côtés nord et sud. Cet escalier est d'importance, puisqu'il est le seul accès possible aux tribunes du chœur et aux combles du bas-côté sud. Cet escalier en vis-de-Saint-Gilles possède un noyau à tambours de 24 cm de diamètre. Couvert d'une voûte porteuse en berceau hélicoïdale, l'escalier possède des marches rayonnantes de grès d'Allevier assez érodées. Le berceau n'est pas appareillé, mais il est constitué de blocage. La largeur de l'escalier est de 1 m pour une échappée de 2,40 m. Chaque marche est haute de 22 cm pour une profondeur de 5 cm au droit du noyau et de 43 cm contre le mur de cage. À chaque révolution, correspondent trois baies (embrasure intérieure de 1,10 m de hauteur pour 42 cm de largeur). Cet escalier tournant à droite est construit dans une cage de grès d'Allevier dont les carreaux sont de 30 à 35 cm de hauteur. Les litages sont fortement appréciables sur chaque grès. De nombreuses traces de brettage, de pics et de semille sont identifiables le long du mur de cage. Les joints épais (2 cm au minimum) sont très blancs. La proportion de chaux y est grande. Elle est mêlée à des cailloux aux grains fins et à des sables tamisés. Au premier niveau, la porte s'ouvre sous un arc en plein cintre clavé couvert d'un court berceau en plein cintre. De part et d'autre de cette porte, deux trous bouchés permettaient de fermer la porte grâce à une poutre. La première baie s'ouvrant dans la première révolution est presque carrée. Chaque baie possédant une bonne embrasure (qui n'est pratiquement pas ébrasée) mesure 1,10 m de hauteur pour 42 cm de largeur (dimensions internes). Les baies n'ont pas des arcs clavés, mais deux sommiers en tas-de-charge et un linteau dans lesquels l'arc est sculpté. Au niveau des tribunes (quelques marches avant la tribune), une niche de 1,42 m de hauteur pour 48 cm de largeur est couverte d'un linteau dans lequel est sculpté un arc en plein cintre. Cette niche correspond avec la niche de même proportion s'ouvrant au-dessous de la voûte du bras nord de transept. Au-dessus une porte s'ouvre dans la cage pour accéder directement dans la tribune nord du chœur. Cette baie est couverte d'un linteau dont la face ouvrant dans l'escalier est droite. Dans la tribune la baie s'inscrit sous un arc en plein cintre formant l'embrasure intérieure. Cette baie mesure 2,40 m de hauteur pour une largeur de 94 cm. Appliqué à cette porte, un arc en plein cintre sculpté d'une feuillure de vantail angulaire se poursuivant sur le noyau et sur le mur de cage, forme un autre encadrement de porte. Au-dessus entre la voûte hélicoïdale et l'arc clavé, l'écoinçon est

* Anne Courtillé, « *Auvergne et Bourbonnais gothiques, 1, Les débuts.* » Collection encyclopédie du Massif Central, Éditions Créer, Nonette, 1990. p. 395.

évidé. Cet encadrement devait être fermé par une porte⁷⁵. Au sommet de l'escalier, un repos débouche au niveau du sol des terrasses grâce à une porte en plein cintre percée dans le petit édicule du XX^e siècle⁷⁶.

Le bras sud du transept garde aussi les traces d'une rupture du chantier. Au sud, une baie apparemment symétrique répond à la baie du bras nord. Le pilier n°29 répond de même à son homologue du nord. La même modénature est acceptée. Sa base propose plus de polychromie, les grès rouges foncés se mêlent aux granulites, arkoses, (basaltes ?). Le socle principalement en grès très foncé supporte des moulurations parfaitement conservées. La troisième assise du socle en granulite (jaunâtre) alterne avec la moulure du socle en grès rouge, qui alterne avec la base attique et la plinthe de la colonne engagée faite de granulite. Le jeu d'alternance se poursuit entre les bases des dossierets en grès rouge, et celle de la colonne engagée en granulite. Au-dessus plusieurs tambours rouges alternent avec les tambours clairs de roses de grès d'Allevier, ou d'arkoses blanches. Alors qu'au nord l'alternance s'oublie sur le pilier, au sud elle réapparaît de manière accentuée et assez régulière, pour ne pas être due, au seul hasard. À droite du pilier, alors qu'au nord s'établissait la porte de l'escalier, ici les moulures des bases se poursuivent pour descendre jusqu'au bas du mur et se continuer comme au nord, d'ailleurs, en guise de soubassement. Cette moulure aujourd'hui partiellement masquée par un orgue de chœur du XIX^e siècle est parfaitement conservée, elle se compose comme au nord, d'une doucine renversée entre deux réglets et deux filets redoublés supportant un large bandeau portant une doucine renversée très étroite. Au-dessus le profil d'une base attique s'élanche jusque sur les bases du pilier faisant la transition avec la cinquième travée de bas-côté sud (travée n°16). Spécifions encore que les piliers (piles 30 et 31) de la croisée tenant au rond point ont leurs bases englobées sous les marches menant au déambulatoire, alors que les piles accolées aux gouttereaux au nord comme au sud (piles n°29 et 32) ont leurs bases situées trois assises au-dessus de l'escalier. Au sud, un massif rectangulaire haut de trois assises s'applique au mur pour servir de piédestal à un petit orgue de chœur en bois. On y accède par trois marches ménagées dans l'escalier du déambulatoire à hauteur de la troisième marche de celui-ci. Au-dessus, la baie en plein cintre possède un double rouleau. Le premier rouleau repose sur de simples piédroits sans ornement. Le second rouleau est orné d'un tore d'angle (entre deux filets redoublés), surmonté d'une gorge à profil demi-circulaire. Chaque colonnette monolithe en délit repose sur une plinthe rectangulaire surmontée d'une base attique dont le tore inférieur est plus large. L'astragale fait

⁷⁵ Cette porte devait délimiter des parties distinctes de l'église. Visiblement l'accès aux parties supérieures était limité à certaines personnes. Il faut préciser en effet que l'accès, aux combles et aux clochers devait être réservé. En effet nous savons que l'accès aux clochers pouvait se faire par les tribunes de l'avant-nef (grâce à un escalier ménagé dans le mur collatéral de la nef qui est aujourd'hui bouché) qui elles-mêmes étaient réservées aux chanoines ou à certains desservants. On peut aussi croire que l'accès aux terrasses ainsi qu'à la tribune de chœur sud devait être limité à certaines personnes, d'autant plus que le cheminement est très difficile pour accéder à cette tribune.

⁷⁶ Nous savons que l'escalier débouchait dans les combles des bras de transept, qui étaient couverts de toitures et qui devaient servir de point de défense. Était-ce une sorte de chemin de ronde couvert ?

partie du chapiteau. Le tailloir est composé d'une doucine droite supportant un bandeau souligné par un réglet. L'appui de cette baie est taluté, il repose directement sur le cordon séparant en deux le parement. Le motif de ce cordon constitué de paires d'anneaux enfilés les uns aux autres, est sculpté sur les deux blocs nord-est (à gauche de la baie). Le parement semble établi en trois étapes successives. Les seize premières assises sous le cordon présentent des blocs de basaltes noirs et rouges mêlés à des granulites et des arkoses. Les huit premières assises relèvent de la même tranche de travaux. Les granulites et les basaltes y sont majoritaires. Au-dessus la moitié de la travée nord-est (à gauche) est en grès d'Allevier et arkoses, tandis que l'autre (à droite) laisse une plus grande part aux basaltes. Quelques basaltes noirs rappellent les pierres du bras nord et des cinquièmes travées de bas-côtés nord et sud. Au-dessus du cordon, les basaltes noirs alternent avec les arkoses jusqu'à mi-hauteur de la baie. Les piédroits présentent d'ailleurs une alternance entre les basaltes noirs et les arkoses blanches. Pour les huit assises au-dessus du cordon (vingt-sixième assise), les piédroits adoptent cette polychromie de manière régulière : les assises de basaltes noirs sont plus étroites. De la vingt-septième à la trente-quatrième assise (trente-cinquième à droite), le parement est exclusivement bâti en arkose de Beaumont. La baie semble avoir été construite en même temps que le parement puisque non seulement l'assilage correspond, mais aussi la carrière utilisée. En effet les arcs du premier et du second rouleau sont construits en arkose de Beaumont. Au-dessus les six dernières assises du mur sont en grès d'Allevier foncé. Sur le parement on dénombre quelques trous de boulin. La seizième assise comporte trois trous de boulin : deux d'entre eux sont situés de part et d'autre de la baie et un autre se trouve au centre. Un trou de boulin est perceptible à gauche à la vingt-et-unième assise, et un autre est visible à la vingt-cinquième assise. Deux trous sont visibles à la vingt-sixième et à la vingt-septième assise à gauche. Au-dessus de part et d'autre de la baie, deux trous sont discernables à la vingt-neuvième (droite) et trentième assises (gauche). Comme au nord les arcs doubleaux ne se ressemblent pas. Au sud-ouest un simple rouleau supporte la voûte, tandis qu'au nord-est l'arc à double rouleau adopte des rouleaux externes au profil de tore entre deux cavets redoublés. La voûte d'arêtes est parfaitement appareillée. Les claveaux ont une hauteur très régulière, de sorte que la voûte établie en chevrons présente un aspect rectiligne très soigné. Les chevrons sont établis perpendiculairement pour ne pas causer d'amaigrissements, de gonflements ou de perte d'horizontalité et de verticalité. Les claveaux des voûtains longitudinaux (les plus étroits) sont plus minces que les claveaux des voûtains transversaux. Le long du mur gouttereau, on remarque que quelques claveaux foncés appartiennent au mur et ont été établis avec celui-ci. Ces pierres forment des petits claveaux ne correspondant pas aux modules acceptés par les claveaux des voûtains. L'équipe du mur et celle de la voûte n'adoptent pas les mêmes normes ? De toutes les voûtes rencontrées dans les trois vaisseaux, celle-ci correspond le plus au parfait clavage des voûtes du déambulatoire. Fait-elle partie du programme du chœur ?

Le ciborium sert aujourd'hui encore d'autel. Entre les piliers séparant la cinquième travée de la croisée (piliers 26 et 27), se trouve l'ancien ciborium sur lequel est disposé l'autel réalisé par Kaepelin. Un socle presque carré est entouré d'un emmarchement orné de mosaïques carolingiennes (1.20 m de long, 47 cm de profondeur, sur un emmarchement de 14 cm de haut), composées de tesselles blanches et noires en forme d'entrelacs. Aux quatre angles se trouvent des socles rectangulaires hauts de deux assises (1.04 m de longueur pour 37 cm de hauteur). Au-dessus depuis 2004, une plate forme de bois constitue une estrade pour la célébration de l'eucharistie. Cette estrade répond à la forme du socle de pierre et adopte une mouluration constituée d'une large règle supportant une doucine droite surmontée par un bandeau⁷⁷. De ce fait, le ciborium fut construit sur un sol situé 15 cm au-dessous du sol des bas-côtés. Ce sol en petits galets, datant de la période carolingienne contraste avec le sol en galets plus grossiers des sols des trois vaisseaux datant du XVI^e siècle. Derrière le ciborium, l'escalier mène au maître autel. La surélévation du chœur est indispensable pour surmonter la rotonde de la crypte. Six marches (35 cm de profondeur pour 16 cm de hauteur) situées au centre de la croisée (travée n°20) permettent d'accéder à une deuxième partie du chœur, constituant une plate forme rectangulaire dont les degrés droits et l'estrade sont délimités par des barrières de chœur. Cet espace est délimité par un petit parapet, sur lequel se greffent les barrières établies directement au-dessus de l'arc brisé, ouvrant dans la crypte et soutenant les voûtes de celle-ci. Ce parapet n'est constitué que de dalles rectangulaires. L'ensemble est réalisé en grès d'Allevier. Afin de réunir cet espace second du chœur et le ciborium, une plate forme en grès d'Allevier a été construite en 2004 pour donner une cohérence au nouveau chœur liturgique. Cette plate forme est ménagée à hauteur de la quatrième marche de l'escalier et débouche de plain-pied sur l'estrade du ciborium. De part et d'autre de l'escalier, dans les bras de transept (travées n°19 et 21), sont ménagés des escaliers donnant l'accès à la crypte. Ils sont protégés par un garde corps de bois. Les deux entrées de la crypte sont à peu près construites au centre de la travée. Leurs escaliers débutent au même niveau que l'escalier du chœur, en face des piliers sud-ouest (piliers 26 et 27) de la croisée.

⁷⁷ Nous ne développerons pas ici la description de l'actuel mobilier liturgique. Spécifions aussi que les quatre socles rectangulaires placés aux angles comportent de larges trous destinés aux poteaux du baldaquin correspondant à divers aménagements du XI^e siècle. Le *ciborium* supportant les reliques de Saint-Julien fut découvert lors des fouilles de 1973. Les premiers et les principaux témoignages sont donnés par le rapport de fouilles de Fournier Gabriel. Gabriel Fournier, *Fouilles dans l'église Saint-Julien de Brioude 1972-1973*, 1973, 21 fig., SRA Auvergne (CA)/RAP00923.

D. La crypte

1) Les escaliers

L'accès se fait par un escalier tournant à droite au nord et tournant à gauche au sud, à deux volées droites composées de cinq marches chacune. Le repos en retour d'équerre est établi au-dessous de l'arc brisé marquant l'entrée de la voûte. Le sol est dallé de larges pierres à joints épais. La première volée de l'escalier comporte sur sa quatrième marche, un muret formé de quatre assises et venant barrer cette marche d'un tiers de sa largeur. D'ailleurs le mur de cage de cet escalier sud comporte un retrait au droit du pilier n°30, délimitant une sorte de muret englobé dans le mur. Le mur nord-ouest formant le mur de cage au premier degré, laisse apparaître des pierres de taille et des réemplois sculptés d'entrelacs⁷⁸.

2) La crypte

La crypte est une petite nef sans parenté avec la forme du chevet. Sa surface restreinte se compose d'une travée droite et d'une rotonde. C'est une crypte semi enterrée. Son unique travée est couverte d'une voûte d'arête sommairement appareillée à larges pénétrations transversales, causées par les entrées en arc brisé. Le mur sud-ouest est constitué d'un moyen appareil assisé à joints épais, voir beurrés, percé en son milieu d'une niche étroite couverte d'un arc en plein cintre. La rotonde est couverte d'une sorte de cul-de-four échancré par des pénétrations en arc brisé, latérales de largeur et de profondeur relativement variable. C'est un ensemble de cinq pénétrations où une rigoureuse correspondance est établie entre les supports et les retombées : les arêtes résultant des pénétrations correspondent en largeur aux pilastres les recevant. La pénétration centrale est dans l'axe de l'édifice. Les deux pénétrations de part et d'autre du centre ont leurs murs percés de baies ouvrant dans le déambulatoire, grâce à de larges ébrasements. Leurs appuis débutent au niveau des impostes des pilastres. Chaque pilastre est clavé. Le pilastre se compose d'une base composée d'un bandeau large surmonté d'un chanfrein droit seulement sur une face, les côtés ne possédant aucune mouluration. Le fût possède des angles chanfreinés, aménagés à leurs extrémités de cavets adoucissant le raccord du chanfrein et de l'angle. Les impostes sont composées d'un large quart-de-rond surmonté d'un bandeau. L'arc brisé séparant la rotonde de la travée repose sur un culot étroit en quart-de-rond, les deux piliers le soutenant sont chanfreinés aux angles. La pénétration centrale correspond au sol à un emmarchement rectangulaire⁷⁹. Au centre de cette estrade se trouve une large pierre sur laquelle repose

⁷⁸ Ces réemplois sont peut-être issus des clôtures de chancel carolingien.

⁷⁹ Estrade correspondant avec l'emplacement du tombeau de Saint-Julien ou d'Avitus ?

le reliquaire de Saint-Julien de Brioude⁸⁰. À gauche un muret en quart de cercle longe le mur entre les deux pilastres. Au centre de ce muret se trouve un cylindre de pierres haut de quatre assises, recouvert d'un couvercle, c'est un puits. Dans l'angle nord-ouest se trouve une colonnette appareillée constituée d'une plinthe rectangulaire, surmontée d'une base attique, d'un fût court et d'un chapiteau corinthien⁸¹. Actuellement la crypte est fermée par une barrière de bois, à hauteur de la première travée. Les murs de la rotonde sont en petit et moyen appareil irrégulier assisés couverts d'un enduit blanchâtre et de peintures, dont les traces s'estompent toujours plus, principalement au centre de la rotonde ; elles semblent se poursuivre sous les voûtes⁸².

⁸⁰ Le reliquaire XIX^e de Saint-Julien repose sur un morceau qui peut-être une partie de l'ancien tombeau de Saint-Julien, trouvé dans les remblais de démolition, ce fragment en marbre blanc semble présenter une cupule.

⁸¹ Chapiteau antique redécouvert lors des fouilles de 1963.

⁸² Le voûtement rectifié au XVI^e siècle est venu perturber le décor postérieur. Ce décor peint fait actuellement l'objet d'une analyse archéologique de Pascale Chevalier.

Chapitre VII. Le chevet

Aspect général

Le chevet possède une abside à déambulatoire et des chapelles rayonnantes. La disposition ascendante des volumes donne une ampleur aux chapelles semi-circulaires s'adossant au déambulatoire, et supportant l'abside principale. Les cinq chapelles rayonnantes sont greffées sur le déambulatoire et sont séparées chacune, par une baie ouvrant dans celui-ci. L'ensemble du chevet est construit en moyen

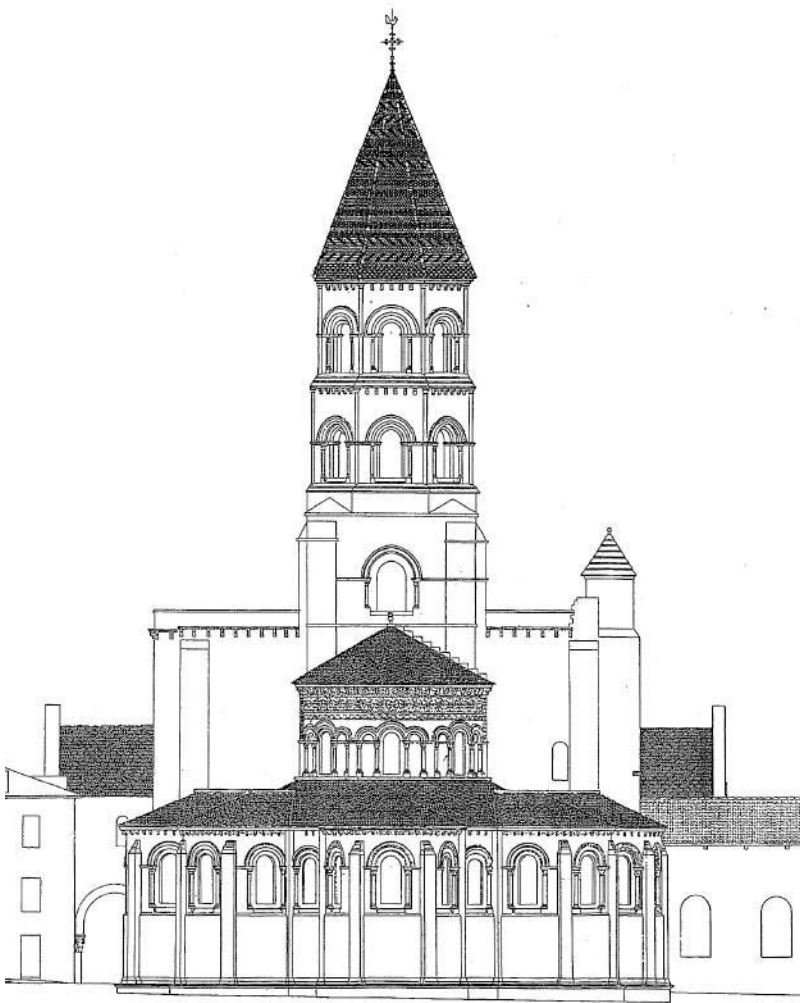


Figure 9 : Manciuлесcu, Chevet de la collégiale

jusqu'à la neuvième. De la neuvième assise à la treizième, les grès d'Allevier forment une bande rouge,

(voir grand) appareil régulier à joints fins formés de chaux et de sables tamisés. Les corniches semblent avoir été recouvertes d'une croûte noire⁸³. L'ensemble du déambulatoire et des chapelles rayonnantes présente trois bandes de couleurs déterminées par les pierres de différentes carrières. Les strates de couleurs résultent d'un choix, puisqu'on distingue clairement (malgré des remplacements de pierres ou quelques erreurs de pose) des zones. Ainsi les pierres de Beaumont (blanchâtres) sont utilisées pour le bahut de soubassement et de la première assise au-dessus du bahut,

⁸³ Cette croûte noire ne peut seulement résulter de la pollution, puisqu'elle s'applique de manière bien définie aux dernières assises sous les corniches. De même, l'abside principale est recouverte par cette couche noire en particulier sur la partie droite. C'est aussi ce qui fit dire à Monsieur Martinon Saint-Ferréol, *Notice historique de la ville de Brioude*, imprimé chez D.Chouvet, imprimeur libraire à Brioude, 1880, p.120-121 : « Les pierres en sont rouges, grises ou noires, et ont été distribuées de manière à former une sorte de mosaïque à grandes lignes. Les pierres noires occupent les dernières assises des murs et le haut du fronton de la façade de l'ouest. »

puis de la quatorzième à la trentième (29 ou 31 assises selon les chapelles), elles sont en grès de Beaumont. L'abside mêle diverses arkoses, grès d'Allevier et de Beaumont ainsi que des andésites pour la mosaïque supérieure. Chaque chapelle est éclairée par trois baies en plein cintre séparées par des contreforts plats. Dans les angles à la jonction avec le déambulatoire, les contreforts se réduisent en de simples dossierets de profil presque carré. Les murs du déambulatoire ont une hauteur semblable à celle des chapelles rayonnantes. Chaque chapelle possède un soubassement haut de deux à trois assises⁸⁴. Ce soubassement est couronné par un cordon simple formant banc, composé d'un simple bandeau soutenu par un chanfrein droit, aujourd'hui fortement émoussé. Sur ce soubassement, s'établissent les contreforts angulaires. Leurs bases (simplement une assise de hauteur) sont composées d'un bandeau surmonté d'un chanfrein droit qui se poursuit sur les murs des absidioles comme sur les contreforts et les dossierets. Ces contreforts se terminent par un léger glacis rétréci en largeur surmonté de deux ressauts talutés plus étroits. Les contreforts des angles rentrants sont plus étroits (27 cm de largeur pour une profondeur de 29 cm en moyenne), de section carrée, ils montent jusqu'au niveau de la corniche sans aucun couronnement. « Le prolongement du côté normal au mur de la chapelle passe en plan précisément au centre de celle-ci »⁸⁵. Chaque baie s'ouvre en retrait, sous de profondes voussures toriques pour la plupart et dont l'archivolte s'orne parfois de rinceaux. Les colonnettes aux ébrasements sont surmontées de chapiteaux figurés ou feuillagés. Le mur perd de son épaisseur au niveau des allèges de chaque baie, qui ne possèdent pas à proprement dit d'ébrasement. L'arc en plein cintre de chaque baie est angulaire. Tout autour les voussures différentes prennent place. De l'ordonnance générale se dégage une grande unité perturbée par quelques décalages des baies par rapport aux axes des chapelles, qui sont dues aux décalages du plan. La chapelle axiale n'est d'ailleurs pas dans l'axe de symétrie de l'abside principale. L'éclairage du déambulatoire se fait par des baies sensiblement similaires aux baies des chapelles, mais plus étroites. Leurs voussures ne parviennent pas à entrer complètement dans l'espace qui leur est imparti. De ce fait elles s'évanouissent dans les contreforts d'angles, sans motif d'amortissement. Les voussures des baies des chapelles étant proches des contreforts d'angles, possèdent le même problème et n'aboutissent pas sur les tailloirs. Les corniches qui les surmontent, forment une continuité parfaitement respectée sur l'ensemble du chevet. Une horizontalité forte est ainsi créée par le respect des hauteurs constantes des toitures⁸⁶. Les modillons et les métopes des corniches sont ornés de sculptures finement ciselées et très diversifiées. La bonne qualité de la pierre a permis de conserver intacte la majeure partie des modillons, les plus érodés sont au nord sur la chapelle

⁸⁴ Le terrain de la place Grégoire de Tour est en effet, en dénivellement vers le nord, de sorte que le soubassement est haut de deux assises au sud-est et de trois assises au nord-ouest.

⁸⁵ Guy Nicot, *Basilique Saint-Julien de Brioude*, Clermont-Ferrand, Éditions Guy de Bussac, 1967, p.86.

⁸⁶ Une constante légèrement perturbée par les murs pignons qui séparaient les toitures des chapelles de la toiture du déambulatoire, avant les restaurations de 1905. Le chevet conservait cet ancien état, ainsi qu'une couverture en tuiles romaines dont la couleur et la symbolique étaient beaucoup plus significatives que les actuelles phonolithes couvrant le chevet.

Saint-André. Seules les trois chapelles centrales ont leurs métopes ornées. De même la chapelle axiale est la seule adoptant un décor de billettes sur la tranche supérieure de sa corniche. L'abside apparaît agrémentée d'arcatures au système ternaire, de mosaïques et de modillons à copeaux. Cinq groupes de trois arcades se dessinent ; chacune comporte une baie centrale accompagnée de deux arcatures aveugles. La partie droite de chœur est séparée de l'abside proprement dite, par des colonnettes appareillées, très élancées aboutissant dans la corniche. Sur le demi-cercle de l'abside, les triplets sont séparés par une colonnette courte très large, appareillée recevant les voussures des arcatures aveugles. Au-dessus des arcatures, le tiers supérieur du mur est occupé par une mosaïque en noire (andésite de Volvic) et blanc (grès de Beaumont). L'abside principale a gardé sa crête et son antéfixe⁸⁷.

A. Les chapelles rayonnantes

1) La chapelle du Sacré-Cœur

La chapelle du Sacré-Cœur (espace n°28) est accolée au transept assez brutalement. Cette chapelle présente en plan un demi-cercle contrebuté par quatre contreforts plats. Mais dans l'angle sud, la baie (baie n°19 du chevet) est coincée contre le contrefort (n°12) du transept. Le dossier vient d'ailleurs se confondre dans le contrefort au niveau de la baie et laisser place à celui-ci, au-dessous de l'appui. À ce niveau, on peut remarquer que les soubassements des chapelles avaient dû être bâti avant le transept, puisque les trois premières assises du contrefort n°12 compris dans l'angle sud, rattrapent le parement de la chapelle. La troisième assise de ce contrefort (n°12) vient se poser sur le soubassement (formant banc) de la chapelle. Mais juste au-dessus, on remarque que l'assisage est parfaitement en continuité sur les deux parements de la chapelle et du contrefort, et même du bras du transept. Le transept propose une grande muralité qui contraste avec les moulurations diverses du chevet. Bien que le chevet s'adosse sur le mur sans continuité dans les modénatures, on ne peut expliquer ce changement par deux étapes différentes de construction. En effet, la partie sud-est le prouve, la chapelle et le contrefort du transept ainsi que le mur du bras de transept présentent les mêmes modules ainsi que des pierres issues des mêmes carrières. De plus, de la sixième assise⁸⁸ à la corniche de la chapelle, l'assisage correspond avec celui du contrefort et du mur du transept. Non seulement les hauteurs d'assises correspondent, mais aussi les alternances polychromes sont solidaires sur les trois parements. Ainsi la

⁸⁷ Les antéfixes issues de restaurations du XIX^e siècle, sont peut-être le souvenir d'anciennes antéfixes. Les motifs d'amortissements en étoile ajourée dans un carré ont été en partie sauvegardés dans la mairie de Brioude ainsi que les crêtes et quatre antéfixes qui servent aujourd'hui de garde corps dans la cour intérieure de l'hôtel de la dentelle.

⁸⁸ L'assisage compté correspond à celui de la chapelle rayonnante (Sacré-Cœur). En effet, les trois premières assises du contrefort ne correspondant pas avec celles de la chapelle, le décompte ne peut être identique, nous avons donc choisi de parler des assises correspondant avec celles de la chapelle, avec la même numérotation, pour plus de facilité de lecture. En réalité la numérotation du contrefort doit décompter deux assises de moins que celle de la chapelle.

huitième assise s'orne d'une pierre de taille en grès d'Allevier, le contrefort est construit sur le même principe : toutes les deux pierres un bloc d'Allevier est disposé. Les assises six à dix comportent la même hauteur sur l'ensemble de la chapelle, du contrefort droit (n°12), du mur du bras de transept et du contrefort gauche (n°11). Spécifions que les deux contreforts possèdent avant la dite sixième assise, leurs propre assisage. C'est donc sur cette portion des murs (assises six à dix) que la continuité est appréciable et elle se prolonge jusqu'aux portes de la cinquième travée de bas-côté. L'assisage étant de mise à Saint-Julien de Brioude, il n'est décidément pas raisonnable de parler de chronologie de chantier en terme de travée mais il devrait être plus juste de résonner en terme de niveaux. Plusieurs éléments prouvent que les parties de l'édifice n'ont pas été juxtaposées pour s'assembler mais progressivement construites par tranches de niveaux⁸⁹. Ainsi, les assises dix à douze sont plus étroites et correspondent jusqu'au mur de transept à l'angle du contrefort n°11. Mais nous remarquons bien que malgré le respect des modules, au milieu du mur du bras de transept, un changement s'opère. C'est un changement de carrière qui rattache ce mur à la travée précédente (cinquième travée de bas-côté). De la quatorzième à la seizième assises, le parement est réalisé en grès d'Allevier et ce jusqu'au au premier tiers du mur de transept. Juste au-dessus, le retrait du contrefort chanfreiné correspond au chanfrein de l'ébrasement de l'appui de la baie. Puis les assises montant jusqu'au niveau de la corniche restent issues sur le contrefort comme sur le mur de transept, de la même carrière que le parement de la chapelle (arkoses). L'assisage ne correspond plus qu'entre la chapelle et le contrefort. Une indécision semble pourtant poindre quant à la forme du pilier (n°12) qui rachète le retrait par un culot en encorbellement juste au-dessus du niveau de la corniche. Cette « anomalie » supplémentaire mêlée au changement radical de carrière tente à prouver un changement d'équipe, voir un arrêt de chantier. Sur l'ensemble de la chapelle, les quatorzième, quinzième et seizième assises sont réalisées en grès d'Allevier et viennent ceinturer celle-ci. Au niveau des appuis des baies n°18 et 17, la seizième assise est envahie par l'arkose au détriment du grès d'Allevier. Dans sa plus grande majorité la chapelle est construite en grès de Beaumont. Le moyen voir grand appareil est régulier à joints fins. Les joints compris entre 1 cm et 0,5 mm se composent de chaux grâce à sables tamisés très fins d'une teinte rougeâtres à grains noirs (basaltes concassés?)⁹⁰. Sur le contrefort n°13, les trois assises en grès d'Allevier sont fortement érodées. Ce contrefort est couronné par trois ressauts dont les retraits successifs s'appliquent sur leurs trois faces, contrairement à ceux des autres contreforts. Le contrefort n°14 possède donc deux ressauts au-dessus du talus dont la face antérieure uniquement adopte des ressauts, les côtés étant lisses.

⁸⁹ Ce qui tenterait à prouver que le chantier se poursuit de manière continue sans arrêt déterminé et brusque, et surtout que le plan d'origine tant à être respecté, peut-être parfois réaménagé, tout en voulant respecter une cohérence prévue, réfléchie et maintenue malgré tout.

⁹⁰ C'est d'ailleurs le cas de tous les joints présents sur les chapelles et le déambulatoire, hormis sur les parties restaurées trop rapidement. Ceci se remarque en particulier sur le bahut au sud-est (Chapelle Sainte-Philomène) et les contreforts ainsi que les joints des parties basses de la chapelle Saint-André.

La baie dans l'angle sud n°19 possède un double rouleau. Le premier rouleau repose sur de simples piédroits présentant un fort ébrasement rattrapant le second rouleau. Le second rouleau repose sur deux colonnettes adossées aux ébrasements. Le second rouleau se compose d'un large tore entre deux anglets redoublés surmontés par un bandeau couronné par une archivolt concave ornée de palmettes. Cette archivolt meurt sur les contreforts, puisque la baie coincée n'acquiert pas assez d'espace pour ses voussures. Les voussures retombent sur des colonnettes monolithes en délit composées d'une base attique dont le tore inférieur en demi-cœur renversé est très largement évasé et repose sur une courte plinthe rectangulaire. Les astragales font partie du chapiteau et les tailloirs s'ornent d'une doucine droite supportant un bandeau souligné par un réglet, seulement sur leurs faces antérieures car la face interne est lisse⁹¹.

La baie centrale n°18 se compose d'un double rouleau. Le premier rouleau angulaire ne présente aucun ornement et repose sur de simples piédroits sans aucun ébrasement. Le second rouleau s'agrément d'un chanfrein droit portant un quart-de-rond droit orné de rubans s'entrecroisant et débordant en extrados, sur une baguette étroite délimitée du bandeau supérieur par un anglet. Au-dessus du bandeau l'archivolt concave s'orne de rinceaux. Les voussures tombent sur deux colonnettes monolithes en délit adossées aux ébrasements. Les colonnettes se composent d'une base attique dont le tore en demi-cœur s'évase largement et repose sur une plinthe courte et rectangulaire. L'astragale fait partie du chapiteau figuré portant un tailloir composé d'une doucine droite, supportant un bandeau souligné par un réglet. Les tailloirs se prolongent jusqu'aux contreforts.

La baie n°17 se compose aussi d'un double rouleau. Le premier rouleau chanfreiné repose sur des piédroits chanfreinés sans ornement et s'inscrit entre de larges alettes. Le second rouleau se compose d'un chanfrein droit portant un tore entre deux anglets redoublés supportant un tore à profil segmentaire souligné d'une large baguette surmontée par un bandeau souligné d'un anglet et couronné par une archivolt concave ornée d'entrelacs. À droite l'archivolt butte contre le contrefort d'angle (contrefort n° 15). Ses voussures reposent sur deux colonnettes adossées aux ébrasements. Les colonnettes sont appareillées de deux pierres monolithes en délit, le bloc supérieur étant plus court. Ces colonnettes se composent d'un socle rectangulaire fortement émoussé : en fait le socle supporte une plinthe faisant partie de la base, mais base et plinthe ne se distinguent par aucune mouluration. Au-dessus la base attique adopte toujours un tore inférieur en demi-cœur évasé. L'astragale constitué d'un simple tore fait partie du chapiteau figuré. Au-dessus, le tailloir prend place : tandis qu'à gauche le tailloir se compose d'une doucine droite supportant un bandeau souligné par un réglet, à droite le tailloir est orné d'un tore souligné par un réglet supportant une baguette surmontée par un bandeau. À

⁹¹ Tailloirs issus de restaurations du XX^e siècle.

gauche le tailloir se poursuit jusqu'au contrefort, tandis qu'à droite il bute directement sur le contrefort d'angle. Les chapiteaux sont sculptés comme un coussinet, et les bases sont sculptées dans les pierres de tailles constituant le piédroit. Une assise au-dessus de l'archivolte, la corniche prend place. Elle se compose de modillons sculptés, figurés ou feuillagés surmontés d'un bandeau, supportant la corniche. La corniche est elle-même moulurée d'un tore supportant un bandeau étroit, au-dessus de laquelle s'applique directement la toiture.

2) La chapelle Sainte-Philomène

La chapelle Sainte-Philomène (espace n°27) est principalement construite en grès de Beaumont, quelques rares grès d'Allevier apparaissent sous l'appui des baies (trois assises au-dessous de l'appui).

La baie n°15 se compose de deux rouleaux dont le premier repose sur des piédroits simplement chanfreinés. Au-delà de l'alette, assez large, les colonnettes prennent place aux ébrasements. Le second rouleau se compose d'un chanfrein droit surmonté par un bandeau portant un large tore surmonté d'un cavet droit orné avec un bandeau. L'archivolte concave est entourée d'un bandeau orné d'ovales cernés d'entrelacs tressés. La liaison de l'archivolte au-dessus de la clef est hasardeuse, l'ovale de droite rencontre l'ovale de gauche trop brutalement. De même dans l'angle à la rencontre du contrefort d'angle (contrefort n° 16), l'archivolte s'évanouit dans ce dernier, l'entrelacs occupe l'écoinçon réservé par cette rencontre, par un enroulement. À droite le bloc de l'archivolte reposant directement sur le tailloir a été remplacé récemment. Ces voussures retombent sur deux colonnettes adossées appareillées de trois blocs en délit. Les bases adoptent le même module que les baies précédentes et semblent avoir été remplacées depuis peu. Bases et chapiteaux sont sculptés dans les blocs constituant le piédroit. Les tailloirs remplacés récemment adoptent un profil de doucine surmontée par un bandeau souligné par un réglet. À droite le tailloir se poursuit jusqu'au contrefort, alors qu'à gauche un très court calage bute contre le contrefort. L'appui et l'allège sont fortement érodés. Au-dessus de l'archivolte deux bouchons de trous de boulin sont percés de part et d'autre de la baie. Une assise au-dessus, la corniche s'agrément de modillons figurés et feuillagés surmontés d'un bandeau et de métopes sculptées venant tenir une corniche ornée d'une doucine droite entre deux réglets redoublés.

La baie centrale n°14 accepte les mêmes modules et modénatures que la baie précédente, hormis l'astragale droite qui comporte un tore souligné d'une baguette étroite. De même l'archivolte concave s'orne entrelacs feuillus et bourgeonnants. La baie est parfaitement dans l'axe de symétrie et à distance égale des deux contreforts. Au-dessus de l'archivolte deux bouchons de trous de boulin s'encrent, l'un (à gauche) au droit de l'archivolte, l'autre légèrement au-dessus (à droite). Bien que le parement clair

(grès de Beaumont) soit considérablement noirci, les moulurations diverses n'ont pas souffert de l'érosion.

La baie n° 13 adopte aussi les mêmes modénatures, seule son archivolt concave s'orne de S, enroulés, couchés, dont les extrémités sont épatées, réunies deux à deux par un lacet et inversés un sur deux. La baie est décalée à droite et l'archivolte s'évanouit sur le contrefort d'angle. Tandis que le tailloir gauche se prolonge jusqu'au contrefort, la colonnette droite s'appuie directement sur le contrefort d'angle qui fait office d'ébrasement. Aucun calage n'est ménagé. Au-dessus de l'archivolte deux bouchons de trous de boulin sont encore perceptibles. La base droite ainsi que le fût appareillé de blocs en délit ont été remplacés récemment.

3) La chapelle Sainte-Marie

La chapelle Sainte-Marie (chapelle axiale) ancienne Chapelle Saint-Julien, s'orne plus encore que la chapelle précédente. Cette chapelle est envahie par le grès d'Allevier. Bien que les chapelles précédentes soient malheureusement recouvertes d'une pollution noircie, les grès de Beaumont y étaient les plus importants. En bas, le bahut s'exhausse de 95 cm. Les contreforts plats s'agrémentent ici de larmiers. Bien que la corniche de cette chapelle axiale soit la plus ornée, les archivolttes sont étonnement dépourvus de sculptures.

La baie n°11 est légèrement décalée sur la gauche, de sorte que le calage droit soit triplement plus large que celui de gauche. L'ensemble de la baie est bâti sur les mêmes schémas que les baies de la chapelle Sainte-Philomène. Les mêmes modénatures se retrouvent. Les bases, les astragales, les tailloirs sont identiques à ceux précédemment rencontrés. Plusieurs éléments ont été remplacés : l'allège (en grès de Beaumont), les bases (dont seule celle de gauche est sculptée dans le bloc du piédroit), les tailloirs et le fût droit. Les voussures s'agrémentent d'une archivoltte composée avec une doucine droite portant un bandeau souligné par un régle. L'archivolte est très érodée au-dessus des quatre premiers claveaux de la baie. Les claveaux plus minces cohabitent avec des claveaux larges et font alterner de manière très régulière, des grès d'Allevier (rougeâtres) et des grès de Beaumont (blancs). Cette alternance polychrome se retrouve sur le piédroit droit, entre les trois premières assises. Trois assises au-dessous du prolongement du tailloir droit, un trou de boulin bouché s'intercale dans l'angle. De même de part et d'autre de la baie deux trous bouchés sont identifiables. Au-dessus la corniche est sculptée avec grand soin. Les modillons figurés ou feuillagés sont décorés d'un bandeau délimité par un régle entre chacun d'eux, les métopes sont aussi sculptées. Au-dessus, la corniche s'agrémente d'une moulure concave ornée de denticules plus ou moins réguliers ; la jonction entre les blocs sculptés n'étant pas toujours calculée précisément, des denticules se trouvent trop éloignées et d'autres se voient

doubler de volume. Au-dessus, une baguette souligne une bande ornée de pointes de diamants supportant un bandeau.

La baie axial n°10 se compose comme les précédentes, d'un double rouleau. Le premier rouleau ainsi que ses piédroits et son appui sont adoucis par un quart-de-rond. Au-dessus le second rouleau comporte un chanfrein droit portant un bandeau, sur lequel s'inscrit un large chanfrein droit portant un bandeau au-dessus duquel, un tore prend place agrémenté d'un cavet droit souligné par un anglet et surmonté par un bandeau. L'archivolte assez simple ne se compose que d'une doucine droite portant un bandeau souligné par un réglet. Ces voussures reposent sur deux colonnettes monolithes en délit adossées aux ébrasements. Les colonnettes sont pourvues de bases respectant les modénatures acceptées pour toutes les chapelles. Les astragales (un simple tore) font partie du chapiteau, et les tailloirs (une doucine droite supportant un bandeau souligné par un réglet) se poursuivent jusqu'au contreforts. Les bases et les chapiteaux sont taillés dans les blocs des piédroits (hormis la base de droite). Bien que cette baie soit légèrement décalée vers le sud-est (à gauche), le calage droit est à peine plus large que celui de gauche, mais l'archivolte bute à gauche contre le contrefort.

La baie n°9 semble elle aussi légèrement décalée à droite dans l'angle. Bien que les modénatures de son second rouleau s'agrémentent des mêmes moulures que son homologue tourné au sud (baie n°11), le chanfrein droit semble plus mince. Son archivolte est fortement dégradée dans l'angle droit ainsi que sur le sommier gauche. Quelques grès d'Allevier viennent ponctuer sans ordre, de leurs teintes rouges, les voussures, les piédroits et le parement. Ces voussures sont portées par deux colonnettes monolithes en délit dont les bases, les astragales et les tailloirs correspondent aux modénatures des baies précédentes. La base de droite a été remplacée lors d'une restauration récente. Bases et tailloirs sont sculptés dans les blocs des piédroits. Un bouchon de trou de boulin est visible dans l'angle gauche à la troisième assise sous le tailloir. Deux autres bouchons sont placés de part et d'autre de la baie.

4) La chapelle Saint-Vincent-de-Paul

La chapelle Saint-Vincent-de-Paul (espace n°25), répond à la chapelle Sainte-Philomène : les contreforts et les corniches acceptent les mêmes modénatures. La partie supérieure de la chapelle semble moins gagnée par le grès d'Allevier.

La baie n°7 est centrée entre les deux contreforts. Son double rouleau reprend les moulurations des baies de la chapelle (un chanfrein droit supporte un bandeau surmonté par un tore portant un cavet droit souligné d'un anglet et surmonté par un bandeau). L'archivolte composée avec une doucine portant un bandeau souligné par un réglet s'orne à droite au-dessus du sommier, de deux entrelacs en S, renversés dos à dos. Un seul bouchon est resté perceptible dans l'angle droit au-dessus de l'archivolte.

Les voussures du second rouleau retombent sur deux colonnettes appareillées de pierres en délit, et adossées aux ébrasements. Bases, chapiteaux, astragales et tailloirs répondent aux règles établies pour chaque chapelle. Au-dessus la corniche, comportant les modillons et les métopes sculptés s'accommode d'une simple doucine ente deux réglets redoublés.

La baie centrale n°6 est considérablement noircie, pourtant quelques-uns de ces claveaux semblent proposer une alternance de grès d'Allevier et de Beaumont. Elle est presque centrée, son calage gauche est légèrement plus restreint que celui de droite. Le premier rouleau respecte la règle du chanfrein droit, comme unique ornement. Le second rouleau reprend les moulurations de la chapelle axiale, hormis l'archivolte concave qui se pare de palmettes portant un bandeau. Au-dessus du sommier gauche, les palmettes étroites se plient sous le bandeau souligné d'un filet. À partir du quatrième claveau de gauche, les palmettes plus larges et sans filet semblent issues de restaurations, puisque la pierre n'a pas autant noirci que les blocs précédents. Au-dessus de la clef, un morceau noirci de rinceaux d'entrelacs en S feuillus, impose une rupture. De même du cinquième au septième claveau droit, des palmettes larges prennent le relais tandis que les claveaux quatre et trois s'agrémentent de palmettes plus tubulaires. Enfin les deux premiers claveaux de droite sont ornés de palmettes, difficilement lisibles, tellement elles ont souffert de l'érosion. Deux bouchons sont visibles à gauche de l'archivolte (deux assises au-dessous de la corniche), et sous le tailloir de droite dans l'angle.

La baie n°5 est presque parfaitement centrée entre les deux contreforts. Elle accepte les mêmes modules que ses homologues, sur cette chapelle de Saint-Vincent-de-Paul. Son second rouleau adopte cependant un tore plus évasé, en demi-cœur renversé. Est-ce un changement dû à l'usure ? L'archivolte très érodée présente une moulure concave couverte de palmettes et portant un bandeau. Les palmettes restent majoritairement lisibles au-dessus de la clef, les claveaux situés au-dessus des sommiers étant élimés, leurs sculptures ne sont plus identifiables. Les voussures reposent sur des colonnettes appareillées de longues pierres en délit. Bases, astragales et tailloirs sont de la même trempe que les baies homologues de la chapelle. Les tailloirs sont assez dégradés. Cette partie supérieure est uniquement construite en grès de Beaumont.

5) La chapelle Saint-André

La chapelle Saint-André (espace n°24) est la seule chapelle adoptant des contreforts plats. Les glacis et les ressauts commencent plus bas et se terminent non plus une assise au-dessous de la corniche comme pour les chapelles précédentes, mais deux assises au-dessous. Seul le ressaut supérieur présente des faces collatérales plates, alors que chaque face des deux autres ressauts adopte un ressaut taluté. L'effet produit est plus élancé. Le grès de Beaumont est majoritaire sur toutes les parties supérieures

(au-dessus des appuis). De même cette chapelle se distingue des autres par la présence de tores brisés sur les voussures de ses trois baies.

La baie n°3 est légèrement décalée à droite et son archivoltte bute contre le contrefort plat (n°29). Son premier rouleau est simplement chanfreiné. Le second rouleau comprend un large chanfrein droit portant un bandeau, sur lequel se déploie un large tore brisé surmonté d'un bandeau, dont la face inférieure accolée au tore est de même brisée et chanfreinée. L'archivoltte concave est envahie de palmettes larges portant un bandeau. Tandis qu'à gauche les palmettes sont profondément creusées et assez tubulaires, au-dessus (à partir du quatrième claveau gauche) les palmettes sont plus larges évasées et assouplies. Au-dessus de la clef, trois palmettes présentent des feuilles différentes (cinq feuilles comprises sous deux lacés dont seule la plus à droite ne possède que trois feuilles). À partir de la clef, l'archivoltte reçoit un type différent de palmettes qui finit par revenir au modèle des palmettes du sommier gauche. Les voussures reposent sur deux colonnettes monolithes en délit adossées aux ébrasements. Bases et tailloirs répondent aux modèles précédents. L'astragale du chapiteau droit est envahi par la sculpture comme sur la baie n°8. En effet, les pattes reposent sur l'astragale en figurant une sorte de ligne de sol. Un bouchon est visible dans l'angle gauche, deux assises au-dessous de la corniche. Au-dessus la corniche simplement soutenue par des modillons sculptés, s'orne d'une doucine droite entre deux filets redoublés supportant un bandeau. Cette chapelle présente la corniche la plus érodée.

La baie n° 2 est centrée entre les deux contreforts. Elle adopte le même profil que la baie précédente. Son archivoltte n'accepte qu'un seul type de palmettes, mais elle est fortement dégradée à droite. Ses colonnettes monolithes en délit portent des chapiteaux élimés (celui de droite particulièrement). Les bases sont fortement érodées. Un trou de boulin est placé au-dessus de l'archivoltte à gauche.

La baie n°1 formant l'angle se trouve coincée contre la tourelle d'escalier. Les grès de Beaumont semblent avoir particulièrement souffert des intempéries. La baie restreinte doit compresser ses moulurations pour se plier à l'espace. Ici la baie n'adopte qu'un simple rouleau ce qui permet de supprimer deux ailettes trop larges. Le rouleau se compose d'une embrasure large portant directement le tore brisé, au-dessus duquel prennent place un bandeau et l'archivoltte concave à palmettes. Le tore se trouve compressé au-dessus de la clef et les palmettes sont plus rapidement sculptées. Les tailloirs érodés sont illisibles, de même que le chapiteau de droite. À droite se trouve un contrefort surmonté d'un talus triangulaire. Les pierres d'angle le composant ont été restaurées. Il entre dans l'angle de la tourelle. Au-dessus, le parement de la chapelle se marie avec les pierres de la tourelle. Le parement de grès de Beaumont de la chapelle rencontre le parement du transept qui devait être disposé en pierres d'attente, avant que le chevet ne soit terminé. Aucune continuité d'assise n'est prolongée. La liaison

se fait sans grand défaut, hormis la baie qui est complètement transformée, pour entrer de force dans cet espace trop mince.

Les baies situées à droite de la baie centrale de chaque chapelle (particulièrement les baies n° 17 et 13) sont souvent déportées à droite, contre le contrefort. La correction se fait de manière plus significative à partir de la chapelle d'axe, mais on peut croire à un assemblage des murs allant plus particulièrement du sud au nord.

B. Le déambulatoire

1) Baie du déambulatoire n°16

La baie n°16 ouvre directement sur le déambulatoire. Comprise entre la chapelle du Sacré-Cœur et de Sainte-Philomène, elle se trouve coincée entre les deux contreforts d'angle (contreforts n°15 et 16). La baie se compose d'un double rouleau chanfreiné supporté par des piédroits chanfreinés sans ornement. La baie s'inscrit entre de larges ailettes, sous le second rouleau composé d'un chanfrein droit surmonté par un tore épais soutenant un cavet droit maintenant un régle. Au-dessus, l'archivolte se compose d'une doucine droite supportant un bandeau étroit souligné par un régle. Cette archivolte est sculptée dans quatre blocs, la clef et le bloc à gauche de celle-ci sont moulurés d'un cavet droit portant un bandeau souligné par un régle. Sont-elles issues de restaurations ? Ces voussures reposent sur deux colonnettes, celle de droite est monolithe en délit et celle de gauche est composée de deux blocs monolithes en délit. Ces colonnettes se composent d'un socle rectangulaire soutenant une plinthe rectangulaire et la base attique dont le tore inférieur est sculpté en demi-cœur. L'astragale composé d'un tore fait partie du chapiteau qui soutient un tailloir composé d'une doucine soutenant un bandeau souligné par un régle seulement sur la face antérieur, l'autre étant lisse. La baie est légèrement décalée à gauche et l'ailette droite se trouve être ainsi plus large que l'ailette gauche. Au-dessus de l'archivolte deux bouchons de trous de boulin prennent place pratiquement au droit des modillons. Les deux modillons figurés surplombant cette baie sont fortement érodés par l'humidité. Au-dessus la corniche s'agrément d'une doucine droite entre deux réglets redoublés.

2) La baie du déambulatoire n° 12

La baie n°12 ouvrant sur le déambulatoire bien que plus élancée, accepte les mêmes modénatures que les baies de la chapelle Sainte-Philomène. La colonnette de droite monolithe en délit possède une base restaurée. Les voussures sont étriquées entre les deux contreforts d'angle, et l'archivolte ne peut aboutir sur les tailloirs. Cette archivolte s'orne d'une doucine droite surmontée par un bandeau souligné par un régle. Dans l'angle au-dessus du tailloir de droite, une petite fleur à cinq pétales est sculptée en relief sur la doucine de l'archivolte. Une assise au-dessus de l'archivolte, la corniche prend place sur trois modillons. La corniche se compose d'une doucine très érodée. Spécifions aussi, que le soubassement ne présente pas d'unité sur toutes les chapelles. En effet, à cause de l'érosion et de l'usure, le soubassement au-dessus du bahut semble présenter ici, un bandeau portant deux tores soutenant un chanfrein droit⁹². Á cet endroit le soubassement est exhaussé du sol de 85 cm.

3) La baie du déambulatoire n° 8

La baie n°8 ouvrant sur le déambulatoire est massée dans l'espace imparti. Son double rouleau est parfaitement conservé. Le premier rouleau reposant sur de simples piédroits comporte un chanfrein droit. Le second rouleau au-delà de l'alette se compose des mêmes moulures que les baies de la chapelle axiale : un chanfrein droit supporte un bandeau (bien qu'ici il soit très amaigri par le manque de place), au-dessus, un tore prend place supportant un cavet droit souligné d'un anglet et surmonté d'un bandeau. L'archivolte concave est envahie par des palmettes régulières portant un bandeau séparé d'elles, par un simple filet. Ni l'archivolte, ni le cavet n'arrivent à reposer sur les tailloirs puisque les contreforts d'angle occupent l'espace. Les voussures sont portées par des colonnettes monolithes en délit adossées aux ébrasements. Les bases, les chapiteaux figurés, les astragales et les tailloirs répondent aux mêmes règles que les baies de la chapelle précédente. Cependant, les chapiteaux figurés, merveilleusement conservés, envahissent l'astragale qui ne devient qu'un simple liseré figurant une ligne de sol portant les pattes des animaux figurés. Au-dessus, la corniche portée par trois modillons se compose d'une doucine droite entre deux réglets (voir filets) redoublés, mais fortement dégradés. Les grès d'Allevier fortement noircis sont difficilement distinguables, mais ils envahissent le parement et les voussures. Le soubassement chanfreiné placé au-dessus du bahut (bahut atteignant un mètre de hauteur), semble adopter une sorte de profil composé d'un bandeau de 15 cm portant un tore ou un régle très émoussé de 5 cm de hauteur supportant un chanfrein droit.

⁹² Dans sa grande majorité le soubassement placé au-dessus du bahut formant banc, et se poursuivant sur les contreforts et les murs, ne présente qu'un profil seulement composé d'un bandeau portant un chanfrein droit.

4) La baie du déambulatoire n°4

La baie n°4 du déambulatoire répond parfaitement aux baies de la chapelle axiale, par les modénatures de ses voussures⁹³. Comme ses homologues ouvrant dans le déambulatoire, elle se retrouve coincée dans un espace rétréci. Son archivolt ne peut que s'écraser contre les dossierets. Ses voussures reposent sur des colonnettes monolithes en délit. Comme pour la baie de déambulatoire ouvrant au sud-est (n°16), la corniche n'est ici supportée que par deux modillons portant la corniche composée d'une doucine droite entre deux filets (bien que les infiltrations ne permettent pas de voir parfaitement la moulure).

C. L'abside

1) Aspect général

L'abside s'élève au-dessus des chapelles et s'accroche au transept par une partie droite, où se poursuivent les ornements multiples que l'abside développe. Des arcatures au système ternaire agrémentent le premier niveau de l'abside. Cinq groupes de trois arcades (dont une sur chaque partie droite) sont séparés par de lourdes demi-colonnes engagées et appareillées sans base, mais comportant une imposte recevant les voussures des arcades. Dans chaque groupe une baie centrale, plus haute, s'ouvre au-dessus de chaque chapelle rayonnante. De part et d'autre des baies sont ménagées d'étroites arcatures aveugles, moins hautes et barrées d'un cordon poursuivant les tailloirs de leurs colonnettes.

2) Les baies

Chaque triplet est bâti sur une plinthe (un bandeau porte les bases des colonnettes) placée au-dessus des toitures. Sur cette large plinthe, les colonnettes ont des socles presque carrés sur lesquels les bases attiques des colonnettes sont posées⁹⁴. Les trois arcatures sont portées par de courtes colonnettes monolithes en délit. Chacune des colonnettes portent un chapiteau composé d'une astragale (un tore) et supportant un tailloir (profil de doucine droite portant un bandeau limité par un simple filet)⁹⁵. Au-dessus, les voussures en plein cintre adoptent un profil identique, se poursuivant sans interruption (seuls les pilastres étroits séparant les parties droites de l'abside elle-même marquent un arrêt). Les

⁹³ *Idem.*

⁹⁴ En fait, les socles carrés et les bases sont sculptés dans les mêmes blocs.

⁹⁵ Les colonnettes ont des chapiteaux qui semblent résulter de copies pour les meilleurs des cas, ou d'inventions du XIX^e siècle lors des restaurations de la tour octogonale. Seuls deux chapiteaux peuvent être issus de réemplois : le chapiteau gauche de l'arcade aveugle à gauche de la baie axiale n°22, et le chapiteau gauche de la baie n°23.

voissures s'ornent d'un tore presque en demi-cœur renversé souligné par un filet portant un petit cavet surmonté par un bandeau et couronné par une archivoltte en doucine droite portant un bandeau souligné avec un régllet. À la jonction des arcatures aveugles avec les voissures des baies, le bandeau souligné d'un cavet dessine un cercle au-dessus du tailloir. Seules les arcatures aveugles formant l'angle avec le parement du transept n'en possèdent pas. La réunion des voissures se fait par un amaigrissement du bandeau à cavet. Tandis que les trois arcades (triplet de la baie n°24) de la partie droite au sud, présentent de larges voissures presque surbaissées⁹⁶, les trois arcades au nord (baie n°20) sont plutôt comprimées. La place semble manquer sur la portion du mur nord, puisque la colonnette droite de l'arcature aveugle à droite (arcature A) de la baie n°20 repose sur un dosseret très étroit. L'archivoltte à cet endroit se colle dans l'angle. Au sud, l'arcature aveugle (B de la baie n°24) possède plus de place, le dosseret est plus large et l'archivoltte retombe loin du mur de transept⁹⁷. Les archivolttes se réunissent au-dessus des colonnes engagées séparant les triplets, grâce à de très fins dosserets sculptés. Ces dosserets sont ciselés de losanges sur les trois faces posés sur la pointe et séparés entre-eux par un régllet rectangulaire. Les premières assises (au nord les deux premières assises, et au sud seulement la première assise) de ces dosserets sont en grès de Beaumont, alors qu'au-dessus ils sont en basaltes⁹⁸.

3) Le parement

Le parement en arkoses de diverses couleurs présente un moyen appareil régulier à joints fins. Les joints blancs ont une bonne proportion de chaux mélangée à des sables fins. Les archivolttes des baies montent jusqu'au niveau de la mosaïque. Cette mosaïque, d'andésite et de grès de Beaumont est peinte de noire et de blanc, afin de faire ressortir les contrastes. Sur les parties droites, la mosaïque est composée de quadrillages formés par des fleurs de quatre pétales construits, par la rencontre de cercles imbriqués. L'abside est couverte de frises plus diversifiées. Trois assises au-dessus des tailloirs, la frise comporte des demies fleurs noires à deux pétales seulement, sous lesquelles une bande de trapèze aux bords concaves s'intercale entre les pétales. Au-dessus une frise de triangles noirs pointe en haut, sont imbriqués avec des triangles blancs, pointe en bas. La plus large frise se compose de cercles blancs, sur lesquels des étoiles à huit rayons ont le cœur évidé d'un rond. Chaque branche se constitue d'un losange dont la pointe intérieure est coupée. Au-dessus une frise de triangles imbriqués, répond à la première

⁹⁶ En particulier les voissures de la baie n°24.

⁹⁷ Il semble que l'hypothèse d'une construction allant du Sud vers le nord se confirme, puisque les arcatures se condensent au nord pour rattraper le transept. Le chevet et le transept ne sont pas tout à fait dans le même axe. Le chevet est ainsi construit après le transept.

⁹⁸ Les voissures nettement découpées ainsi que les motifs de cercles, au-dessus des tailloirs, montrent qu'ils sont issus de restaurations, ce que confirment les archives. Voissures, tailloirs, chapiteaux, colonnettes, bases, devaient être remplacées, ce qui fut visiblement le cas.

frise, en s'inversant, les triangles du bas sont blancs et ceux du haut sont noirs. Le contraste entre les grès de Beaumont et les andésites étant modéré, la peinture vient rehausser le contraste. Les métopes et les modillons prennent place directement au-dessus. Les métopes sont peintes de fleurs à huit pétales. De même au-dessous de la mosaïque, les pierres gardent des traces de peintures dont les fleurs à quatre pétales s'assouplissent sur deux rangées. Sur les parties droites au-dessous de la frise, l'appareillage de grès de Beaumont est couvert de cette même croûte noire, sur lequel, il reste des traces de triangles peints imbriqués. Nous remarquons aussi que ces traces de triangles peints perdurent au sud. Plusieurs couches de peintures reprenant le même motif seraient présentes. De même les modillons ainsi que la corniche sont noircis. Les modillons à copeaux présentent quatre copeaux droit reposant sur un copeau renversé et s'appliquant de part et d'autre d'une bande concave, formant un T sur la face antérieure. Au contact du mur de transept, les deux modillons accolés au mur s'encre dans ce mur. On peut ainsi en déduire qu'à cette hauteur les équipes bâtissant l'abside et le transept se sont rencontrés, ou peut-être que le transept à ce niveau fut construit après l'abside⁹⁹ ? La corniche se compose d'une simple doucine droite entre deux filets portant un bandeau. La toiture garde une antéfixe et une crête issue du XIX^e siècle¹⁰⁰. Alors que les murs des chapelles et des collatéraux restaurés (principalement au sud et les deux premières travées de nef et de l'avant nef) ne présentent plus de trous de boulin, les murs de l'abside et les collatéraux nord du transept et de nef nord conservent des témoins de ces trous. Au nord, la partie droite est percée de deux trous, une dans chaque arcature aveugle à quelques centimètres des colonnettes extérieures. Il en est de même pour chaque triplet.

⁹⁹ Notons que les modillons parfois usés semblent être anciens. Les archives concernant les restaurations parlent du remplacement total des corniches et modillons de l'abside, mais fût-il effectif ou abandonné ? Comme les modillons inscrits dans les murs ne semblent pas différents des modillons parcourant la corniche on peut en déduire qu'ils sont tous authentiques. De plus des modillons à copeaux reposent aujourd'hui, sur les terrasses du transept. Ces derniers plus grossièrement sculptés ne sont pas usés, et pourraient correspondre aux premiers essais de modillons de remplacements. Essais qui n'aboutiront pas, car nous savons que les restaurations diverses demandaient des financements considérables, qui ont obligé les restaurateurs à œuvrer d'abord pour les priorités de conservation du bâtiment, avant un embellissement superflu.

¹⁰⁰ Il s'agit d'une antéfixe et d'une crête reprenant peut-être une disposition ancienne. Les autres antéfixes sont entreposées.

Chapitre VIII. Le sanctuaire, le déambulatoire et les chapelles

Introduction

Le sanctuaire assez peu profond présente une travée droite fermée par un hémicycle, seulement entouré de quatre colonnes reliées par de larges arcades surhaussées, brisées et moulurées. Au droit de ces arcs, cinq grandes fenêtres en plein cintre s'inscrivent sous un double rouleau dont les voussures reposent sur des colonnettes. Au-dessus, la voûte en cul-de-four succède à une voûte en berceau couvrant la partie droite du chœur. Le large déambulatoire est couvert d'un berceau annulaire à pénétrations centrées sur les chapelles. Dans le prolongement des arcades s'ouvrent cinq chapelles rayonnantes, entre lesquelles les fenêtres du déambulatoire s'ouvrent dans l'axe des quatre piliers du chœur. Des culs de fours couvrent les chapelles rayonnantes, hormis la chapelle axiale où deux ogives viennent compartimenter l'espace en trois voûtains, dont la réunion à la clef bute contre le faite de l'arc d'entrée. Une double arcade triflée prend place entre chaque chapelle. Chaque baie ouvrant dans le déambulatoire ou dans les chapelles, s'orne d'un double rouleau à double tore reposant sur deux colonnettes adossées. Les chapelles nord et sud, Saint-André et du Sacré-Cœur ouvrent sur le déambulatoire par un arc brisé recevant un gros boudin qui repose sur une colonne engagée. Les autres absidioles s'ouvrent par un arc brisé, mais le double tore qui l'orne retombe sur deux colonnettes gemellées. Pour la chapelle axiale, une grosse colonne est flanquée de deux colonnettes pour recevoir la retombée de trois tores.

A. Le sanctuaire

1) Le sol

Le chœur est surhaussé de quelques centimètres par rapport au sol du déambulatoire. Partant de la croisée du transept, six marches permettaient d'accéder à une plate forme surplombant l'autel actuel. Au-dessus de cette plate forme, une marche permet d'accéder à un repos dont la largeur correspond à la moitié d'un pilier complexe. Au-dessus de ce repos (situé entre les piliers n°30 et 31), deux marches accèdent au sol du chœur proprement dit. La travée droite de chœur et l'hémicycle sont couverts par un pavage dont les motifs losangés se poursuivaient sur toute la surface de la croisée au XIX^e siècle¹⁰¹. Le

¹⁰¹ Au XIX^e siècle les sols ayant été nivelés, le déambulatoire se trouvait au même niveau que la nef, et le banc de communion était placé entre les piliers n°26 et 27. L'ensemble des bases des piliers de la croisée, mais aussi de la nef avait fini par être totalement masqué.

pourtour du chœur entre les colonnes se compose ainsi, d'un muret arrivant juste au-dessus des bases des piliers de chœur et couronné par une doucine portant un bandeau. Ce muret assez large porte aujourd'hui une barrière de chœur en bois peinte en noire. D'autres traces de barrières semblent rester inscrites dans la pierre¹⁰². Au droit des piliers n°30 et 31 deux marches rachètent la différence de niveau entre le sol du déambulatoire et du chœur. La barrière de chœur possède deux petits portails dont les gonds sont fixés sur les colonnes engagées¹⁰³. Aucune mouluration n'est visible sur le muret à l'intérieur du chœur. À côté des deux volées de deux marches est ménagée dans le mur une ouverture apportant un peu d'éclairage à la crypte. De chaque côté, ce soupirail en abat-jour est fermé par des grilles en fer forgé.

2) Les colonnes du rond-point

L'hémicycle est entouré de quatre colonnes appareillées possédant une base attique. Ces bases reposent sur de légères plinthes toriques plus hautes au nord (pilier n°41 en particulier) qu'au Sud. Chaque colonne possède un chapiteau corinthien à trois rangs d'acanthé (dont l'astragale fait partie du chapiteau). Le tailloir se compose d'une doucine droite supportant un bandeau souligné par un filet. Au-dessus les arcs surhaussés, brisés, sont parfaitement clavés. Ces arcs reçoivent un tore dans l'angle tourné dans le chœur entre deux cavets redoublés. Dans le déambulatoire les arcs surhaussés servent de têtes de voûte au déambulatoire. Les deux arcs reliant les piliers complexes aux colonnes de chœur (entre les piliers 30 et 44, 31 et 41) ne sont pas surhaussés de la même manière. En effet, les trois arcs reliant les colonnes du chœur (41, 42, 43, 44) sont plus étroits que les arcs soutenant la partie droite de chœur. Ainsi les deux arcs de la partie droite débutent à la troisième assise au-dessus du tailloir. Les trois premières assises sont partagées avec les arcs surhaussés. Ces trois premières assises sont déjà arquées établies en tas de charge, mais pour les arcs surhaussés, les quatre premières assises sont droites et le tas-de-charge est valable jusqu'à la cinquième assise.

3) Les baies du second niveau et le voûtement

Dans le chœur, au-dessus des arcs, un cordon au profil de doucine portant un bandeau souligné avec un filet prend place directement sur les clefs. Le parement en moyen appareil régulier à joints fins est entièrement construit en grès d'Allevier. Au-dessus des arcs, les cinq baies illuminent l'abside. Les appuis de ces baies démarrent directement à partir du cordon. Le talus de l'appui est haut de quatre

¹⁰² Est-ce des traces de barres de pierre ? Ces trous pouvaient-ils porter les murs du jubé, ou des barrières du chœur roman ?

¹⁰³ Ces portails reprennent peut-être des dispositions anciennes qui permettaient l'accès des chanoines au chœur liturgique.

assises. Chaque baie comporte un triple rouleau. Le premier rouleau présente une large embrasure, non ébrasée. Au-dessus, le second et le troisième rouleau reposent sur un ébrasement à doubles ressauts, dans lequel vient se loger deux colonnettes. Le second et le troisième rouleaux sont chacun composé d'un tore entre deux cavets redoublés, puis le troisième rouleau s'orne d'un bandeau. L'archivolte se compose d'une simple doucine portant un bandeau souligné avec un filet. Chaque colonnette monolithe en délit possède une base attique reposant sur un socle presque carré. Leurs chapiteaux adoptent un astragale (un simple tore) et un tailloir composé par une doucine droite portant un bandeau souligné par un réglet. Ces tailloirs se poursuivent sur les piédroits du premier rouleau jusqu'au milieu de l'embrasure. Ces tailloirs forment aussi par leur prolongement, un cordon reliant les baies et les piliers (n°30 et 31). Les astragales du second rouleau de la baie axial n°22 sont envahis par la sculpture. En effet, deux anges posent leurs pieds sur l'astragale. Entre les voussures, le parement est parfaitement appareillé et des trous de boulin bouchés apparaissent. Certains trous semblent correspondre aux bouchons extérieurs. On retrouve des trous correspondant avec l'extérieur, pour chaque baie. La baie n°20 comprend deux trous à la quatrième assise, au-dessus des tailloirs de part et d'autre des voussures. La baie n°21 aussi possède deux trous dont l'un est partagé avec la baie précédente, et ainsi de suite, pour les baies n°22, 23 et 24. Au droit de ces bouchons, d'autres trous masqués dessinent une ligne à la huitième assise au-dessus du cordon, c'est-à-dire la dernière assise avant la voûte. Systématiquement et à distance égale, d'autres bouchons sont positionnés sur cette assise au droit des sommets des voussures. Dix-sept bouchons au total sont placés de manière très régulière de part et d'autre des arcs. De même la liaison entre le transept et l'abside n'est pas discernable au premier niveau, car l'assisage entre les piliers et les murs (écoinçons nord et sud) est parfaitement aligné. Ceci nous conforte à penser que les piles n°30 et n°31 ont pu être construites en même temps que l'abside. Mais au-dessus des tailloirs au nord comme au sud, on remarque que les pierres des piliers n°30 et 31 devaient être positionnées en pierres d'attente, avant d'être rejointes par le mur de l'abside. D'ailleurs la différence de carrière est visible entre la partie située en dessous des tailloirs, et au-dessus de ceux-ci. En conséquence, l'abside serait bâtie en deux temps. Ensuite c'est l'arc diaphragme entier qui semble avoir été établi pour qu'on puisse y appliquer l'abside. Lors de cette construction les arcs doubleaux transversaux ont été construits partiellement (les huit premiers claveaux comprenant le sommier et les cinq premiers claveaux établis en tas de charge). Le couvrement de l'abside étant enduit, nous pouvons simplement supposer qu'elle est appareillée (d'après les traces d'humidités visibles).

B. Le déambulatoire

1) Aspect général

Le déambulatoire est voûté en berceau annulaire, dont les pénétrations centrées sur les chapelles et reposant sur des colonnes engagées présentent des arêtes vives. Les têtes de voûtes sont les arcades du rond point, et les arcs brisés des chapelles. Entre chaque chapelle une pénétration en plein cintre forme une lunette au-dessus des baies ouvertes directement sur le déambulatoire. Au niveau du sol un banc orné de perles se développe sur le pourtour du déambulatoire sans aucun arrêt, puisqu'il se poursuit sur la marche supérieure de chaque volée menant aux chapelles. Le déambulatoire et les chapelles sont disposés de manières symétriques. Les deux chapelles accolées au transept se répondent. Puis les deux chapelles de part et d'autre de la chapelle axiale sont bâties symétriquement. Enfin, seule la chapelle axiale présente une ornementation radicalement différente des autres chapelles. Entre les chapelles, une baie à triple rouleau ressemblant aux baies de l'abside vient directement éclairer le déambulatoire. Chaque baie est portée par une double arcade triflée surmontée d'un cordon qui la sépare de l'allège du percement. Les cordons successifs se poursuivent depuis les bras de transept sur les absidioles et le déambulatoire. À l'entrée du déambulatoire les chapelles nord et sud (Saint-André et Sacré-Cœur) s'ouvrent par un arc brisé où une simple colonne reçoit un gros boudin. Deux colonnes gemellées accueillent les doubles tores des arcs d'entrée, des chapelles Saint-Vincent-de-Paul (nord, espace n°25) et Sainte-Philomène (sud, espace n°27). La chapelle axiale possède un arc d'entrée composé de trois tores reposant sur trois colonnettes.

2) Chronologie de construction entre les piles et les murs

D'une manière générale on remarque que la liaison, entre les piles du déambulatoire et les murs des baies du déambulatoire (n° 16, 12, 8, 4), est ménagée discrètement au second niveau au-dessus du cordon dans l'angle des piles. Mais l'assisage des murs du déambulatoire et des piles coïncide parfaitement sous le cordon. De ce fait, nous pouvons en déduire que les piles et les parties basses de tous les murs ont été construites en même temps. Les murs des chapelles possèdent huit assises situées au-dessus du soubassement qui sont parfaitement assisées avec les piles. Au moins deux temps du chantier sont identifiables dans la construction de ces murs, le troisième temps étant celui du voûtement¹⁰⁴.

¹⁰⁴ En effet, piles et parties basses des murs sont issues d'une première tranche, partie supérieure des murs avec les baies étant une seconde phase qui se prolonge jusqu'au aux premiers claveaux des voûtes établis en tas-de-charge par

3) Les entrées du déambulatoire

Les deux entrées du déambulatoire sont symétriques. En effet, au nord et au sud, le déambulatoire s'ouvre entre des piles complexes, répondant au schéma des piles de la croisée et ajoutée à l'intérieur des chapelles d'un demi pilier engagé composé d'une colonne engagée de moitié (colonne A pilier 32 et A pilier 29), et dont le dossier tourné sur le déambulatoire s'agrément d'une colonnette d'angle (colonnettes B pilier 29 et B pilier 32). Les piles de la croisée et les piles engagées dans les gouttereaux (29 et 30, et 31 et 32) sont liées par un double rouleau. Le premier rouleau est angulaire et le second adopte un tore d'angle entre deux cavets redoublés. Les colonnettes d'angles flanquées à la colonne soutenant l'arc d'entrée des chapelles nord et sud (colonnettes B des piles 29 et 32), reçoivent les arêtes des voûtes du déambulatoire. Comme nous l'avons vu, l'ensemble des piles 29 et 32 reposent sur un socle rectangulaire portant une plinthe et les bases attiques. Entre les piliers une volée de cinq marches permet d'accéder au niveau du déambulatoire. Le sol est entièrement dallé (en basalte gris vert ?).

4) Le couverture du déambulatoire

Le couverture du déambulatoire poursuit la progression constatée pour le voûtement des vaisseaux. Les voûtes tournantes sont parfaitement clavées. Souvent les quatre premières assises situées au-dessus des piles sont établies en tas-de-charge et dans la continuité de la pile, c'est-à-dire par l'équipe qui a construit la pile et dans la même carrière que les blocs des piliers. Aucun arc doubleau n'est nécessaire, seules les archivolttes des arcs surhaussés du rond point se détachent de la voûte. Le berceau annulaire est pénétré par des berceaux inscrits dans l'axe des chapelles en formant par conséquent des voûtes d'arêtes. Au droit des fenêtres éclairant le déambulatoire, les berceaux plus petits formant lunettes pénètrent le berceau annulaire une nouvelle fois. Ce système permet à la voûte de reposer directement sur les tailloirs. Les voûtes sont formées de rangs de voussoirs obliques réunis deux par deux en V, à la ligne de faîte : elles sont appareillées en chevrons. Comme nous l'avons remarqué pour les voûtes des bras du transept, les rangs de voussoirs sont parfaitement assisés. Ces claveaux alignés sont construits sur des lignes courbes. Les douelles sont taillées en trapèze afin d'épouser les courbes. Aucun décalage n'est visible. Les joints de douelles sont aussi réguliers. D'une manière générale, les cinq à sept premières assises au-dessus des colonnes du rond point sont de la même carrière que ses colonnes et sont érigées en tas-de-charge. Aussi, les premières assises situées au-dessus des piliers portant les entrées des chapelles (piliers n° 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40) présentent des assises établies

les équipes construisant les piles. Enfin la troisième étape consiste à voûter en deux temps les espaces. Les deux voûtains intérieurs et extérieurs du berceau annulaire étaient rejoint par une liaison aux assises plus minces.

en tas-de-charge, et issues de la même carrière que les murs des chapelles. De plus la couleur et la texture des pierres de taille constituant les murs des chapelles et de leurs piliers, ainsi que les arcs surhaussés du chœur et les colonnes du rond point, prouvent que la pierre de taille utilisée provient d'une même couche de la carrière. Ainsi on remarque distinctement que la voûte fut établie, après que l'on ait bâti le premier niveau de l'abside et les piliers des chapelles. Les arcs surhaussés devaient présenter des pierres d'attentes, avant qu'ils fussent rejoints par la voûte. Ces arcs surhaussés ne présentent que deux voussoirs de la même carrière que les colonnes, le reste des voûtains est venu se greffer sur ces arcs, et la liaison bien que parfaitement établie, ne laisse paraître que de rares calles. Les hauteurs d'assises correspondent parfaitement. Ainsi le voûtement du déambulatoire utilise des pierres issues d'une carrière de grès d'Allevier plus foncé, dont les veines et les litages sont plus apparents. Dans la partie droite du déambulatoire correspondant à la chapelle sud du Sacré-Cœur, on remarque que les sept premières assises sont issues de la même carrière que les pierres constituant les piles. Ses sommiers et leurs six voussoirs supérieurs sont établis en tas-de-charge, comme nous l'avons précisé ci-dessus. La partie droite de cette voûte ne possède qu'un seul voûtain (celui du nord-est) courbe. Entre la pile complexe de la croisée n°30 et la voûte se trouve un léger décalage. La huitième assise présente une liaison entre les voussoirs (roses foncés) de la voûte et les voussoirs (grisâtres) des arcs. Cette difficile liaison montre le raccordement de deux équipes montant les arcs et les voûtes à la suite, dans un temps court. La voûte annulaire au-dessus de la baie n°16 ouvrant sur le déambulatoire, présente des voussoirs réguliers presque tous taillés de la même hauteur. À la rencontre avec l'arête quelques calles sont identifiables. La voûte d'arête correspondant à la chapelle Sainte-Philomène possède un contreclef assez large, et l'assise correspondante se dédouble. C'est ainsi qu'en sommet de voûte se dessinent deux voussoirs plus minces, souvent ponctués de calles, qui forment une liaison entre les voûtains construits depuis le rond point et ceux construits depuis les chapelles. Au niveau de la chapelle Saint-Vincent-de-Paul, la voûte d'arêtes adopte trois rangs plus minces au niveau de la clef. Ces trois rangs plus minces sont brusquement arrêtés à hauteur du faite de la lunette de la baie ouvrant sur le déambulatoire au nord (baie n°4). Une liaison se dessine avec quelques retailles. Au niveau de la partie droite nord, les deux rangs plus minces ne sont plus visibles. La partie du berceau annulaire semble être venue se greffer sur les deux parties droites construites avant la partie en hémicycle. Aussi, au-dessus de trois colonnes du rond-point est perceptible un bouchon allongé se trouvant à la cinquième assise. Seule la colonne n° 42 ne présente qu'un bouchon carré.

5) Les baies du déambulatoire

La baie n°16 ouvrant sur le déambulatoire s'inscrit directement sous la voûte grâce à une lunette. Le soubassement formant banc se poursuit. Le muret en grès de Beaumont porte la frise de perles sculptées dans le grès d'Allevier. Au-dessus le socle rectangulaire des piles et les moulurations se prolongent sur le mur. Entre les piles des chapelles (n°40 et 39), deux arcs tréflés géminés et aveugles reposent directement sur les dossierers des piles des chapelles, et sont reliés ensemble par une courte colonnette adossée au mur. Cette colonnette adopte les moulurations des bases des piles et son fût s'orne d'une bague (profil d'un tore entre deux baguettes redoublées), à hauteur de la première assise au-dessus du soubassement. L'astragale qui fait partie du fût s'orne d'un tore souligné d'un cavet droit et d'un filet. Les tailloirs des piédroits et de la colonnette acceptent le même profil composé d'un cavet droit portant un tore en demi-cœur droit souligné par un filet et portant une baguette et un bandeau. Les arcs tréflés sont très soignés. Les sommiers sculptés sont posés sur les tailloirs. Au centre une pierre posée en tas-de-charge est sculptée de deux arcs de cercles, dont les faux claveaux sont dessinés par un filet dans la pierre pour répondre aux vrais claveaux constituant les arcs latéraux. Le claveau de droite est constitué en grès de Beaumont de même que le chapiteau et son tailloir. Chaque arc possède une clef et deux contreclefs à crossettes¹⁰⁵. Les marques de marteau taillant sont toujours visibles sur les pierres. Au-dessus des clefs se trouve un cordon sculpté de rinceaux ou se dessinent des grappes, des feuilles, des bourgeons, des oiseaux et des têtes humaines. Encore au-dessus, l'appui taluté de la baie prend place. Les piédroits ne présentent pas d'ébrasement, mais l'arc en plein cintre en présente un. Cet arc à double rouleau s'orne de tores d'angles entre de larges bandes redoublées. Les deux rouleaux reposent sur des colonnettes monolithes en délit adossées aux ébrasements. Chacune possède une base attique sur une plinthe rectangulaire, ainsi qu'une astragale simplement ornée d'un tore faisant partie du chapiteau, au-dessus duquel, le tailloir développe une doucine droite portant un bandeau souligné par un filet. Les tailloirs des colonnettes du premier rouleau ne sont sculptés que sur leurs faces antérieures.

La baie n°12 garde la même structure que la baie précédente du déambulatoire (baie n°16). Le soubassement formant banc, le socle et les moulurations répondent aux mêmes exigences. Des ex-voto du XX^e siècle plus nombreux encore que sur les murs précédents, emplissent le mur¹⁰⁶. Les arcs tréflés possèdent la même structure que les arcs de la baie précédente, mais le mode de clavage des arcs ainsi

¹⁰⁵ Les appareils sont extrêmement soignés, les joints fins ont de bonnes proportions de chaux pour des sables tamisés, et de nombreuses *marques de tâcherons* ou signes lapidaires sont identifiables. Le travail qualifié se trouve peut-être sorti de l'anonymat.

¹⁰⁶ On remarque aussi une courte colonnette à base attique portée par une plinthe. À côté un chapiteau lisse porte une vierge. Cette colonnette doit être assez récente, on en retrouve dans les débarras des tribunes au milieu des rebus du XIX^e siècle.

que les modénatures ont changé. En effet, la colonnette centrale portant les arcs triflés possède un astragale composé de deux tores entrecoupé d'un filet. Au-dessus le tailloir de la colonnette et des piédroits, s'orne d'une doucine droite portant un bandeau. Le chapiteau est sculpté dans un bloc du parement. Les arcs adoptent des sommiers sculptés, dont celui de droite est coupé en deux et taillé en chevrons pour épouser le claveau le surmontant. Alors que les claveaux étaient sculptés d'une bande concave sous la baie n°16, ici les claveaux sont sculptés en intrados concave, et extrados droit, venant épouser le chevron des contreclefs. Ici, les clefs sont simplement des bandes concaves et le claveau central posé en tas-de-charge est aussi coupé en deux. Aucun filet ne dessine un faux arc, le raffinement est moins élégant. Au-dessus un cordon comporte des triangles taillés entre des motifs de palmettes. Les raccords entre les blocs de ce cordon ne sont pas toujours très précis. Il semble qu'il y ait eu un problème dans l'assemblage des pierres. Au-dessus la baie à triple rouleau garde les mêmes modénatures que la baie de déambuloire précédemment décrite. Seuls les astragales sont ici envahis par les chapiteaux, les pattes des animaux représentés s'y appuient.

La baie n° 8 s'ouvre entre la chapelle Sainte-Marie et la chapelle Saint-Vincent-de-Paul. D'apparence générale, elle adopte les mêmes modules et les mêmes ornements, mais quelques éléments changent. Au premier niveau, le soubassement se poursuit et s'élève sur une assise et demie, plutôt que sur une seule comme au Sud. Au droit de la pile n°35, le cordon de perle venu de la chapelle Sainte-Marie s'arrête brutalement. Le basalte gris utilisé jusqu'ici cesse d'être employé et laisse place au basalte rouge. Une plaque étroite de basalte rouge permet de former le raccord¹⁰⁷. Les deux assises au-dessus du cordon supportent les moulurations, suivies depuis l'entrée du déambuloire. Ces deux assises sont en grès d'Allevier à droite, mais à partir du centre les granulites jaunâtres et les basaltes rouges sont plus nombreux¹⁰⁸. Jusqu'à présent les basaltes étaient nombreux sur les premières assises comme ici, mais les granulites qui avaient disparues, reprennent ici une place plus importante. À partir de ces assises, on s'aperçoit plus commodément que les trois à cinq premières assises du déambuloire sont issues des mêmes carrières que celles utilisées dans la construction des murs et des piles des trois vaisseaux¹⁰⁹. Au-dessus de ces assises de basalte rouge et de granulite, s'intercale la mouluration plus amplement sculptée dans le grès d'Allevier, bien que de nombreux blocs de basaltes rouges soient encore présents. Mais le nu du mur entre les arcades aveugles est construit en grès d'Allevier et en grès de Beaumont. Ainsi la petite statuette de sainte Bonite d'Alvier se trouve encadrée par les arcs triflés. Ces arcs jumelés reposent sur une colonnette centrale baguée à mi-hauteur d'un tore entre deux baguettes redoublées. La

¹⁰⁷ Il semble que les plaques grisâtres soient venues remplacer celles de basalte rouge, lors de la restauration de la chapelle axiale.

¹⁰⁸ La présence de granulite et de basalte a été dans les chapelles précédentes parfois légèrement camouflées, par l'ancien enduit blanc qui a été mal retiré par endroits.

¹⁰⁹ Une partie du déambuloire aurait-il pu être construit en même temps que les vaisseaux ?

colonnnette monolithe en délit reçoit un astragale composé d'un réglelet portant un cavet droit et un tore souligné par un filet. Le chapiteau plus étroit que ceux vus précédemment, est sculpté dans un bloc en grès de Beaumont faisant corps avec le mur. Le tailloir de la colonnette se compose d'un petit tore en demi-cœur droit entre deux filets redoublés, surmontés par un cavet et un bandeau souligné avec un filet. L'imposte du piédroit de droite possède un profil identique à celui de la colonnette, mais l'imposte gauche est différente. À gauche l'imposte se compose d'une moulure concave ornée de palmettes nervées entre deux filets portant une baguette soulignant un bandeau. Les arcs tréflés reprennent le schéma adopté pour celui de la baie n°12. Au-dessus des impostes, deux sommiers sculptés d'un arc de cercle portent une clef sculptée en bandeau concave à droite, et d'un bloc en trapèze sculpté d'un arc de cercle et d'un chevron à gauche. Les clefs sont sculptées d'un bandeau concave. Seules les quatre contreclefs sont sculptées en chevrons. Bien que sculptées avec soin, des cales, précisément sculptées en trapèze ou en triangles pour combler les vides, viennent se glisser entre les blocs de sorte que l'épaisseur des joints respecte la même dimension¹¹⁰. Au-dessus des clefs s'élance un cordon sculpté. Sur un bandeau légèrement concave sont sculptés des entrelacs, des rinceaux à feuilles et à fleurs en bourgeons. Seule la partie gauche de ce cordon présente un bloc ébauché : les formes reprennent globalement le mouvement de la frise, mais sans figurer les feuilles ou les branches d'entrelacs¹¹¹. L'appui de la baie s'épanouit directement au-dessus du cordon. La baie à trois rouleaux ne possède pas d'ébrasement. Comme pour les baies précédentes le premier rouleau ne s'agrémente d'aucun ornement. Au-delà de l'alette étroite, les ébrasements à ressauts reçoivent deux colonnettes monolithes en délit portant les voussures. Les second et troisième rouleaux sont ornés d'un tore d'angle entre deux bandeaux. Le second rouleau propose quelques alternances de pierres de grès d'Allevier et de grès de Beaumont. L'assisage du mur situé au-dessous du niveau des impostes correspond parfaitement avec celui des piles, mais au-dessus, il ne s'accorde plus.

La baie n°4 s'intercale entre la chapelle Saint-Vincent-de-Paul et Saint-André. Le muret formant banc et le soubassement sont construits avec d'importants blocs de pierres de granulites et de basaltes rouges. Les arcades tréflées reposent sur une colonnette centrale baguée, dont le tailloir se compose d'un cavet droit entre deux filets portant un tore en demi-cœur droit plus large à gauche qu'à droite, puis au-dessus un large cavet droit¹¹² porte un bandeau souligné par un filet. L'imposte de droite est sculptée d'un rinceau à animaux. L'imposte de gauche reprend le profil d'un quart de rond portant une doucine entre deux filets redoublés supportant un bandeau. Les sommiers des trèfles sont sculptés d'un

¹¹⁰ Seul le mauvais nettoyage de l'ancien badigeon blanc donne un aspect plus grossier des joints, ce qui est dommageable, puisque qu'ils sont tous parfaitement rectilignes.

¹¹¹ Ce morceau n'a-t-il pas été terminé ou bien est-il issu d'un remplacement ?

¹¹² Au centre du cavet se trouve une main sculptée, signe lapidaire que l'on retrouve entre autre sur le clavage de l'arc tréflé de la baie n°16.

quart de rond et portent un claveau trapézoïdal possédant un chevron. Les contreclefs possèdent deux faces à chevrons. Seules les clefs sont sculptées d'un bandeau concave. Au-dessus un cordon s'orne de rinceaux de feuilles et de bourgeons. Les cinq blocs constituant la frise sont très divers. Le premier bloc à gauche s'orne de rinceaux de feuilles lisses et de boules, le deuxième s'orne de rinceaux entrelacés de grappes et de feuilles, le troisième et le quatrième s'ornent d'entrelacs et de formes lisses, puis le cinquième intercalé contre la colonne s'agrément de rinceaux de caulicoles et de lacés. Au-dessus la baie présente les mêmes aspects que les baies ouvrant directement sur le déambulatoire (n° 8, 12, 16). Les voussures sont principalement construites en grès de Beaumont.

C. Les chapelles rayonnantes

1) La chapelle du Sacré-Cœur

La chapelle du Sacré-Cœur s'ouvre sur le déambulatoire par un arc brisé reposant sur deux piles (n°29 et 40), où l'arc est reçu sur une colonne engagée de moitié. L'arc brisé se compose d'un simple rouleau dont le dossier se pare d'un large tore et on peut remarquer une légère alternance entre des grès roses pâles et des grès rose violet plus foncés. La nuance faible est tout de même utilisée en légère alternance, pour la composition de ce boudin. Le sol de la chapelle est construit deux assises au-dessus du déambulatoire. La volée de deux marches est composée d'astragales faisant retour¹¹³. La deuxième assise, mince, s'orne de perles. Au-dessus de la frise de perles, deux assises forment un socle rectangulaire correspondant à celles des piles complexes (n°29 et 32). Au-dessus, la plinthe accepte aussi une doucine droite soulignée d'un filet portant un bandeau surmonté d'une doucine étroite entre deux filets redoublés. Au-dessus, les bases attiques se poursuivent sur les colonnes et les dossierers. L'ensemble des moulurations se poursuit sur le pourtour du mur de la chapelle. La pile carrée est flanquée de deux colonnes de mêmes diamètres sur deux faces. L'une reçoit l'arc brisé, l'autre reçoit les arêtes des pénétrations du berceau annulaire. L'assisage des colonnes engagées dans le déambulatoire (colonne B pilier 40) correspond à l'assisage de la pile. Le mur de la chapelle est entièrement appareillé. Les quatre premières assises au-dessus du soubassement mouluré présentent des grès clairs. Alors que les deux premières assises sont larges, les deux suivantes sont minces. Au-dessus les assises cinq à huit sont construites en grès d'Allevier plus foncés. À la sixième assise au centre (légèrement à gauche) se trouve un trou de boulin bouché. La neuvième assise est composée d'une frise de rinceaux à rameaux de palmettes à quatre feuilles. L'allège des baies prend place directement au-dessus. Les baies en plein

¹¹³ La marche palière est constituée de la même carrière que les deux autres marches, mais elle adopte la frise de perles. Il est fort probable que cette marche palière fut constituée en grès d'Allevier, mais fortement usée par le temps, elle fut remplacée en même temps, que l'escalier.

cintre présentent un triple rouleau. Le premier rouleau repose sur de simples piédroits angulaires. Le second et le troisième rouleau reposent sur quatre colonnettes monolithes en délit adossées aux ébrasements. L'ébrasement possède deux ressauts successifs de même largeur. Ces deux rouleaux ourlés d'un tore d'angle présentent des claveaux de diverses largeurs, dont les plus épais se trouvent aux clefs et aux sommiers, bien qu'aucun arc ne présente le même profil. L'arc central présente une alternance de claveaux plus ou moins larges. Chaque colonnette est portée par un socle rectangulaire de la même hauteur que l'allège. Les bases attiques présentent un tore inférieur plus évasé en demi-cœur renversé. Ces bases (ainsi qu'un quart du socle) sont sculptées dans les blocs des piédroits constituant les ressauts. Les astragales font partie du chapiteau et les tailloirs adoptent une doucine droite portant un bandeau souligné par un réglet. Les voussures se rejoignent au-dessus de minces piédroits séparant les baies. Sur ces piédroits, les tailloirs se poursuivent par des impostes sans aucune rupture. Aussi, seule la baie coincée contre le mur de transept (baie n° 19) ne comporte que deux rouleaux pour répondre au manque de place. De même l'alette est considérablement réduite. Les tailloirs des colonnettes recevant le premier rouleau ne sont sculptés que sur leurs faces antérieures. Le second rouleau est semblable aux autres, mais le premier rouleau se compose d'un chanfrein droit correspondant à une embrasure de la baie qui porte un tore surmonté par un bandeau. Á la neuvième assise au-dessus du cordon, à droite de la baie n°19 deux trous de boulin bouchés sont visibles. Les tailloirs des piliers et des colonnettes sont tous reliés ensemble. La voûte, dont on remarque la partie inférieure aux écoinçons droits et gauches, construite en appareil régulier, débute directement sur les voussures. Au niveau de la deuxième assise au-dessus du soubassement, une niche est percée. Rectangulaire, fermée par une porte de bois, cette armoire liturgique prend place à quelques centimètres de la colonne engagée soutenant l'arc d'entrée de la chapelle (colonne A pilier 29). Enfin, la chapelle est fermée par un garde corps en fer forgé datant du XIX^e siècle. Au centre, un autel de marbre néo-classique soutenant la statue du Christ est exhaussé par une courte estrade de bois, contrastant avec le sol dallé de losanges noirs sur carrés blancs.

2) La chapelle Sainte-Philomène

La chapelle Sainte-Philomène est accessible grâce à deux marches concaves, pleines à angles vifs, qui suivent la courbure du déambulatoire. La marche palière fût remplacée et taillée dans la même carrière que la volée. Á ce niveau (une assise au-dessus du sol), le cordon de perle se poursuit dans un grès d'Allevier rose foncé. L'entrée de la chapelle est constituée d'un arc brisé formé d'un double tore avec une arête centrale coincée entre deux cavets redoublés retombant sur deux colonnettes jumelées accolées et appareillées. Le pilier sud (pilier n°39) ainsi que le pilier nord (pilier n°38), se composent d'un noyau carré engagé dans le mur, flanqué de trois colonnes, les unes recevant les voûtes d'arêtes

dans le déambulatoire et l'autre recevant l'arc brisé de l'entrée. Cet arc d'entrée repose sur deux colonnes accolées, jumelées, ornées d'une arête centrale. Le socle mouluré formant un soubassement se poursuit sur chaque support et sur les murs en formant une exèdre dans la chapelle. Colonnes et colonnettes (Supports A et B des piliers 39 et 38) acceptent un simple tore en guise d'astragale faisant partie du chapiteau et un petit tailloir continu, mouluré d'une doucine droite portant un bandeau souligné par un réglot. Les supports sont bâtis en assisage. Cet assisage des piles ne correspond pas avec celui des murs, qui ont donc été construits indépendamment. La chapelle possède ces quatre premières assises au-dessus de l'exèdre de soubassement, construites en grès de Beaumont. Les deux premières assises sont larges et les deux suivantes sont étroites et semblent correspondre avec l'assisage du mur de la chapelle du Sacré-Cœur. Les assises cinq à huit sont plus amplement occupées par le grès d'Allevier (deux assises larges encadrent deux assises plus étroites). Au-dessus un cordon prend place ; sculpté dans le grès de Beaumont, il s'orne de palmettes liées par les lacés. Après une courte allège, les appuis talutés prennent place. Aucune baie ne présente d'ébrasement. Chaque baie possède un triple rouleau. Le premier rouleau est simple et sans ornement. Les deux autres s'ornent de tores aux angles entre deux bandeaux redoublés reposant sur des colonnettes monolithes en délit adossées aux ébrasements. Chaque colonnette comprend une base attique (dont le tore inférieur est plus évasé en demi-cœur) et un astragale faisant partie du chapiteau. Leurs tailloirs se poursuivent sur les piédroits et les murs, et joignent ceux des supports. Les bases et les tailloirs sont sculptés dans les blocs des piédroits. Des piédroits étroits séparent les baies ; ils ne possèdent qu'une imposte poursuivant les tailloirs. La voûte en cul-de-four repose directement sur les voussures et de faibles arêtes se dessinent au-dessus de piédroits minces. Cette voûte est couverte d'une fresque. Les voussures, les colonnettes, les bases, les tailloirs et l'arc brisé sont constitués en grès de Beaumont. Deux assises au-dessus du soubassement, au nord, à quelques centimètres de la colonne A du pilier gauche n°38, se trouve une niche profonde moins haute que la niche de la chapelle précédente. La feuillure de vantail est bien dessinée et la porte de bois la fermant est moulurée. À l'intérieur le blocage est visible : des pierres de Beaumont et d'Allevier ainsi que des moellons, sont jetés pêle-mêle dans une chaux grasse. Enfin, le sol est couvert d'un parquet. Au centre un autel de marbre blanc, doré, prend place sur une petite estrade de bois.

3) La chapelle axiale, Sainte-Marie

La chapelle Sainte-Marie, chapelle axiale, ancienne chapelle Saint-Julien, se démarque de ses homologues par une ornementation croissante. Pour racheter le soubassement formant banc orné de perles, deux marches concaves aux astragales faisant retour prennent place. Depuis le soubassement de la baie n°12 le grès d'Allevier rose est remplacé par un grès grisâtre. Ici le cordon de perles est sculpté

dans ce grès grisâtre. L'entrée de la chapelle est réalisée par un arc brisé formé d'un triple tore ourlé sur plate-bande. L'arc retombe sur des piles formées de trois colonnettes de même diamètre formant un pilier de trois colonnettes adossées à une pile rectangulaire prise dans le mur, et qui reçoit dans le déambulatoire une colonne engagée semblable aux autres colonnes du déambulatoire. Les bases du soubassement prolongent les moulurations commencées depuis l'entrée du déambulatoire. Dans l'intérieur de la chapelle, les colonnes engagées vers le déambulatoire (colonnes B des piliers n° 37 et 36) et les bases sont partiellement détruites¹¹⁴. Ces deux piles flanquées de colonnes et de colonnettes sont parfaitement assisées, mais leur assisage ne correspond pas avec l'assisage des murs. La liaison est visible sur les murs de la chapelle. Nous remarquons que le mur est venu se greffer sur la pile grâce à des pierres d'attente. Le mur de la chapelle est constitué de quatre assises, au-dessus du soubassement principalement établi en grès de Beaumont. Les deux premières assises sont assez larges, tandis que les deux suivantes sont assez minces. Au-dessus, quatre assises (assisés cinq à huit) sont principalement constituées en grès d'Allevier. Deux assises larges (cinq et huit) encadrent deux assises minces (six et sept). Le schéma d'assisage correspond aux chapelles précédentes et au parement extérieur¹¹⁵. À gauche un dédoublement d'assisés est perceptible¹¹⁶. Au-dessus, la neuvième assise se pare d'un cordon adoptant plusieurs ornements. Ce cordon adopte sur les trois quarts de la chapelle, un double rinceau entrelacé et lié par des lacés où les feuilles volumineuses s'enroulent parfois autour des tiges. À partir du culot sculpté d'une vache, recevant les colonnes ménagées entre la baie n° 10 et 11, le cordon adopte le motif du déambulatoire de la baie n° 12. Il s'agit de triangles nervés, pointe en haut, entre lesquels des palmes à trois lobes prennent place¹¹⁷. Au-dessus du cordon, les appuis talutés des baies montent jusqu'au niveau d'allèges étroites. Les baies ont un triple rouleau dont le premier est sans ornement. Seule la baie axiale possède un ébrasement convexe. Chaque baie possède un second et un troisième rouleau. Ces rouleaux sont constitués d'un tore d'angle compris entre deux bandeaux reposant sur des colonnettes monolithes en délit adossées aux ébrasements. Les baies sont séparées entre-elles non par des piédroits, mais par deux colonnettes jumelées engagées dans le mur et liées par une arête centrale. Ces colonnettes monolithes en délit reçoivent les ogives de la voûte. Elles s'agrémentent de chapiteaux jumelés. Leurs tailloirs et leurs astragales sont liés entre-eux par une arête centrale. Les bases attiques jumelées reposent sur une plinthe unique inscrite sur un culot sculpté. Les culots trapézoïdaux sont ornés à gauche d'un autre trapèze lisse et à droite d'une tête de vache tirant la langue. Les ogives sont composées de deux tores réunis par un onglet central et encadrés de deux cavets droits délimités de

¹¹⁴ L'ancienne barrière liturgique devait arriver à ce niveau.

¹¹⁵ Cependant, les réfections du parement extérieur, sont venues perturber les bandes polychromes dessinées par l'assisage.

¹¹⁶ Il est simplement provoqué par la niche ménagée dans le mur.

¹¹⁷ Dans cette chapelle, les cordons gardent des traces de peintures dorées, dont nous savons grâce aux archives, qu'ils étaient ainsi peints au XVIII^e siècle. Aussi d'autres traces de rouges et de verts sont visibles sur le cordon orné de rinceaux.

filets. La clef des ogives réunit les cavets des ogives au cavet de l'arc sans aucun ornement. Un lustre vient aujourd'hui se greffer à cette clef. Les écoinçons des voûtains droits et gauches prolongent la voûte jusqu'au niveau du tailloir. Spécifions aussi que les chapiteaux gardent des traces de peintures. Le mur de la chapelle est percé dans l'axe. Cependant ces trous devaient seulement accueillir des cales soutenant l'autel de bois¹¹⁸. L'autel actuel néo-roman est construit en bois foncé. Le mobilier liturgique constitué d'anges supportant des luminaires est assez représentatif des arts ornementaux du XIX^e siècle. La barrière liturgique fut refaite aussi, au XIX^e siècle.

4) La chapelle Saint-Vincent-de-Paul

La chapelle Saint-Vincent-de-Paul s'ouvre sur le déambulatoire grâce à une volée de deux marches concaves pleines à angles vifs. La marche palière est constituée par le muret formant banc où s'élance le cordon perlé. Au nord, le banc possède deux assises en granulites dont les blocs sont plus larges et plus longs que les blocs des soubassements. L'assise comportant la bande perlée est entièrement construite en basalte rouge¹¹⁹. De part et d'autre, les piliers n°35 et 34 comportent deux colonnettes jumelées portant l'arc brisé de l'entrée de la chapelle et une colonne engagée soutenant les voûtes du déambulatoire. Les colonnettes jumelées sont réunies par une arête centrale. L'arc brisé entièrement édifié en grès de Beaumont se compose d'un double tore avec arête centrale, encadré de deux cavets redoublés. Leurs chapiteaux adoptent un tailloir unique et leurs tailloirs sont liés ensemble. Le soubassement des piles adopte les moulurations poursuivies sur tout le pourtour du chevet, hormis pour les colonnettes de gauche. En effet, au-dessus de la large doucine renversée constituant la moulure, les sculptures sont stoppées et remplacées par un bloc érodé présentant une bande simple. Sous le gros tore inférieur des bases attiques, une bande circulaire reste perceptible. Le bloc mouluré a du être remplacé. Les piles et le mur de la chapelle sont parfaitement assisés. Le soubassement de la chapelle constituant une légère exèdre, est surmonté d'un parement répondant aux chapelles précédentes, hormis la polychromie qui ici n'est plus présente. Sur les chapelles précédentes les quatre premières assises étaient constituées de basaltes, mais ici les basaltes ont presque disparu pour laisser place aux grès d'Allevier et aux grès de Beaumont y compris, sur le soubassement de la chapelle. Les deux premières assises au-dessus du soubassement sont larges et possèdent à gauche en particulier, des blocs de granulites jaunes. Au-dessus les assises trois et quatre sont plus étroites et semblent adopter

¹¹⁸ Le maître autel actuel fut agrémenté de parties latérales, afin d'être agrandi. Cet autel baroque était coincé dans la chapelle Saint-Julien actuel Chapelle Sainte-Marie. L'autel assez démesuré devait camoufler les sculptures et les baies. Les changements liturgiques entre l'époque médiévale et le XVIII^e siècle sont ainsi révélés, par le changement de mobilier.

¹¹⁹ Comme pour l'ensemble des pierres du chevet, la bande garde de nombreuses traces d'enduit blanc. Cet enduit recouvrait l'édifice depuis le deuxième tiers du XIX^e jusqu'au milieu du XX^e siècle.

plus encore des grès. À partir de la cinquième assise, les grès d'Allevier et les grès de Beaumont sont presque les seules pierres utilisées. La cinquième et la huitième assise sont larges et encadrent deux assises plus étroites. Au-dessus un cordon d'entrelacs à rinceaux noués prend place. L'appui des baies commence directement au-dessus du cordon. L'appui taluté ne laisse place à aucune allège, il monte jusque dans l'embrasure. Le premier rouleau en plein cintre ne comporte aucun ébrasement. Les trois baies sont semblables. Leur second et leur troisième rouleau adoptent un tore d'angle compris entre deux bandeaux. Ces voussures tombent sur les colonnettes monolithes en délit adossées aux ébrasements à ressauts. Chaque baie est séparée par un piédroit étroit sans base. Ce piédroit comporte une imposte poursuivant les tailloirs. Le voûtement démarre juste au-dessus des voussures et se poursuit sur les écoinçons droits et gauches. Plusieurs cales sont utilisées sur le mur entre les piles et les piédroits des baies afin de combler les vides laissés par la réunion des blocs les constituant. La voûte étant peinte, il ne nous est pas possible de voir sa constitution. À la deuxième assise, au-dessus du soubassement à gauche en entrant, se situe une niche rectangulaire. Cette dernière possédant une feuillure de vantail est aussi ornée sur son pourtour d'un tore à profil segmentaire encadré par deux filets et portant un bandeau bombé. L'intérieur de la niche laisse paraître au fond, des pierres de taille correspondant à l'appareil de revêtement extérieur. La niche a pris la place de la fourrure. Cette niche provoque un décalage à droite. En conséquence, les blocs sculptés constituant son pourtour sont venus s'ajouter à l'assisage, mais les hauteurs ne correspondent pas. De part et d'autre de l'autel, deux trous sont identifiables à la seconde assise, au-dessus du soubassement¹²⁰. Le sol dallé d'hexagones gris ou noirs est masqué au niveau de l'autel par une estrade de bois dont le parquet est composé de bâtons-rompus. L'autel néo-classique blanc et or, porte la statuette de Saint-Vincent-de-Paul. La barrière de bois de la chapelle est constituée de balustres en poires très ornées¹²¹.

5) La chapelle Saint-André

La chapelle Saint-André possède un escalier droit constitué de deux marches à astragales faisant retour¹²². La marche palière semble avoir été remplacée. Les blocs dans lesquels est sculptée la bande perlée, sont constitués de grès rose gris d'Allevier (?). Les piles n°32 et 33 reçoivent la retombée de l'arc brisé composé d'un gros tore ourlé sur une plate-bande. Le pilier droit reçoit deux colonnes engagées de même diamètre, l'une reçoit l'arc d'entrée, l'autre reçoit la voûte du déambulatoire. À droite (pilier

¹²⁰ Il s'agit de trous soutenant les cales d'un ancien autel.

¹²¹ Il s'agit d'une barrière liturgique très bien conservée qui date du XVIII^e siècle.

¹²² Cet escalier à astragales ne correspond pas avec celui de la chapelle du Sacré Cœur. Il semble en effet plus proche des escaliers des chapelles Saint-Vincent-de-Paul et de la chapelle axiale dont les pierres sont semblables. Ces pierres sont issues des mêmes carrières que le sol, tandis que les escaliers des chapelles Sainte-Philomène et du Sacré-Cœur sont issus des restaurations successives.

32), la pile carrée reçoit une colonnette d'angle et une colonne engagée de manière symétrique aux piles n°29 et 40, décrites pour l'entrée de la chapelle du Sacré-Cœur. L'assisage entre le mur de la chapelle et les piles est parfaitement suivi, à tel point que les carrières utilisées correspondent aussi. En effet, en particulier sur la pile d'entrée du déambulatoire (pilier n°32), nous remarquons qu'à hauteur du cordon décoratif circulant sous les appuis des baies, les grès roses foncés et les basaltes sont majoritaires sur la pile comme sur le mur. Comme pour les chapelles précédentes, les deux assises au-dessus du soubassement ont de hautes assises. Les basaltes et les granulites sont présents. Les assises trois à quatre sont plus minces. Les assises cinq à huit sont plus largement bâties en grès d'Allevier. Les assises cinq et huit sont larges et encadrent deux assises plus restreintes. De nombreuses traces de tailles obliques ou horizontales sont visibles. Au-dessus, le cordon sculpté dans le grès de Beaumont s'orne de rinceaux à entrelacs dont les feuilles s'imbriquent les unes sur les autres. Les appuis des baies commencent à partir du cordon et s'épanouissent jusqu'au niveau du percement. Les baies sont formées de trois rouleaux dont le premier ne possède aucun ébrasement. Au-dessus le second et le troisième rouleau s'orne de tores d'angles coincés entre deux bandeaux. Les voussures retombent sur des colonnettes monolithes en délit adossées aux ébrasements. Les tores sont perturbés car leurs claveaux semblent trop serrés. La baie sud-ouest n°1 est la plus étroite de toutes les baies du chevet. Le mur prend une place importante entre l'arc d'entrée et la baie, puisqu'il ménage l'emplacement de l'escalier s'adossant à cette chapelle. Pour les trois baies, les ailettes sont réduites, afin de réserver de la place pour chaque baie, puisque la surface de la chapelle se trouve amoindrie par son écrasement sur le transept. Ainsi, les tailloirs des colonnettes inscrites dans le premier ressaut d'ébrasement n'adoptent qu'une mouluration sur leurs faces antérieures, les autres étant lisses, elles touchent directement le percement. Le voûtement s'élance au-dessus des voussures et contre le mur sud-ouest du transept. Il réalise une sorte de lunette en plein cintre. Aucun raccordement décalé n'est visible entre le mur de transept et le mur de la chapelle. Juste une assise au-dessus du soubassement à gauche en entrant, une niche rectangulaire est parfaitement intégrée dans l'assisage du mur. Seule la feuillure de vantail est sculptée sur le pourtour de la niche. Le fond de la niche semble déboucher sur une fourrure. Le sol est recouvert d'un parquet. L'autel néo-classique entièrement constitué de bois non polychrome est exhaussé par une estrade. La balustrade en poire sculptée dans le bois semble issue du XVIII^e siècle. Cependant les piliers gardent la trace d'anciennes barrières liturgiques.

Chapitre IX. Les sols

A. Les trois vaisseaux

1) Aspect général

Les sols de l'avant nef et les trois vaisseaux ne sont pas à proprement dit différenciés. L'avant nef possède un sol relativement nivelé. Les sols des travées de la nef adoptent une pente douce s'accroissant au niveau de la croisée. Le sol actuel date du XVI^e siècle. Il fut découvert en 1963 lors de l'installation du système de chauffage. Lors des fouilles de 1972 fut découvert à la cinquième travée de la nef, une autre calade de galets plus fins datant de l'époque carolingienne. Alors que les premiers piliers de l'avant nef possèdent des bases exhaussées du sol, il n'en va pas de même pour les piles de la nef. En effet les piliers de la première et de la seconde travée possèdent des bases noyées dans le sol. Ces piliers n°9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, ne possèdent pas tous des bases entièrement noyées dans le sol. Le sol de galets a transformé un sol ancien, qui n'était pas tout à fait identique¹²³. En effet les bases des piliers des deux premières travées des trois vaisseaux, sont sensiblement établies au même niveau. Il semble donc que ces deux travées devaient constituer un seul et même espace. Nous remarquons en particulier que le pilier n°13 se trouve fortement enterré, jusqu'au niveau de la scotie de la base. Les assises de cette pile sont de niveau, mais le sol à cet endroit prend un dénivelé plus prononcé. Lorsque les bâtisseurs se sont aperçus de la disgracieuse formule, plusieurs corrections ont été apportées. Il semble que des petits faux plats aient été ménagés pour chaque pile (n°14, 15, 16) se trouvant à la limite entre la travée deux et trois, à partir de laquelle le dénivellement s'accroît. Il semble donc que la solution du dénivelé ajoutée au XVI^e siècle date du pavage de galets et ne résulte pas du maintien d'un état ancien, mais plutôt d'un aménagement n'en tenant pas compte. Ceci semble se confirmer à partir de la troisième travée et jusqu'à la croisée. Les piles adoptent de très larges socles. Mais des doutes sont provoqués par la présence de quelques socles dont la partie basse dépasse de l'alignement. Au premier abord, nous pourrions croire à une forme d'emmarchement. Les piliers n°18, 20, 21, 24 en particulier présentent des blocs dépassant du socle. Ces blocs ont une hauteur équivalente. Ils ne peuvent résulter d'un escalier. En fait, on peut croire qu'il s'agit là, du niveau d'un sol médiéval. Le sol médiéval devait à cet endroit être placé au-dessus du sol actuel, mais en dessous du sol XIX^e siècle qui arrivait lui au niveau des bases attiques. La limite entre les sols était constituée d'un simple emmarchement. Un premier niveau devait constituer l'avant nef, puis un deuxième pour les deux premières travées des trois vaisseaux, puis un

¹²³ Si les bases des trois vaisseaux devaient toutes porter des bases identiques, cela induirait que les deux premières travées de la nef et des bas-côtés étaient en dessous du niveau actuel, d'une marche au moins (30 à 50 cm).

troisième de la troisième travée à la quatrième. À partir de la cinquième travée, il nous est difficile de déceler l'emplacement du sol médiéval. Pourtant nous remarquons que sur les côtés du transept une petite marche longe les murs. Est-ce là l'ancien niveau du sol ? Il semble qu'à cet endroit plusieurs niveaux aient coexisté. Les portails de la cinquième travée sont situés largement au-dessus du niveau des sols. Comme les bases des piles sont à la même hauteur de la troisième à la cinquième travée, nous pouvons penser qu'il s'agit là d'un espace cohérent qui possédait peut-être un sol commun ou plusieurs sols conjugués ensemble. Les piles complexes du chœur soutenant la lanterne, n°30 et 31 ainsi que les piles 29 et 32 ouvrant sur le déambulatoire ont des bases plus hautes que les autres piles. Elles se plient déjà aux modénatures de l'espace du chœur. Les sols des trois vaisseaux et des bras de transept datent du XVI^e siècle. Au total nous pouvons croire à la présence de trois à quatre niveaux de sols différents constituant les vaisseaux. Il semble que les piles étaient liées entre-elles à certains endroits par des grilles. Les piles gardent de nombreuses marques, mais les sols n'en gardent rien. Le sol actuel n'exclut peut-être pas pour autant, la présence de traces des anciennes séparations romanes réalisées à l'aide de grilles. En effet les nombreux dessins du sol illustrent peut-être l'ancienne affectation des travées. Le dessin des sols détermine clairement des zones.

2) Galets des trois vaisseaux

a) L'avant-nef.

L'avant-nef est pavée de galets noirs, sur lesquels des galets beiges dessinent trois zones correspondant aux travées. Chaque travée est séparée par une bande sur laquelle est placée quatre losanges et un cercle. Les travées nord et sud (travée n°1 et 3) possèdent un cercle clair en leurs centres. Le centre de la travée centrale (travée n°2) est occupé par une rosace claire. La séparation sous les arcs doubleaux, avec la première travée dessine un bandeau sur lequel au nord (n°3), les losanges et un cercle semblables à ceux séparant la travée 2 et 3 sont visibles. La travée centrale possède un bandeau orné de larges losanges. La travée sud (n°1) s'agrément de arcs de cercles imbriqués noirs et beiges. Il est évident que l'avant-nef s'individualise.

b) La première travée des trois vaisseaux.

La première travée des trois vaisseaux (n°4, 5, 6) possède comme motif commun, la fleur de lys. Les deux espaces nord et sud (n° 4 et 6) se répondent symétriquement. La travée centrale s'orne d'un cercle clair agrémenté de quatre grandes fleurs de lys, délimitant un carré entouré d'une bande ornée de

fleurs dessinées par le croisement régulier de cercles. Entre chaque pilier, trois bandes de triangles délimitent cette travée à l'intérieur des piliers. Les deux travées latérales dessinent des losanges aux côtés concaves, logeant quatre fleurs de lys aux angles du carré, dans lequel il s'inscrit. Le pourtour est composé de vagues et de losanges. Les trois espaces n°4, 5, et 6 sont parfaitement individualisés.

c) La seconde travée des trois vaisseaux.

À partir des secondes travées des vaisseaux (n°7, 8, 9), la compartimentation des espaces est moins rigide. La deuxième travée centrale est parfaitement séparée de la troisième travée centrale par un rang de cercles coupés en quatre portions en formant une croix. Sept cercles sont inscrits sur une bande de galets noirs. Cette travée centrale (n°8) n'est pas symétriquement construite. Elle semble même subir la rencontre des travées latérales. Au centre trois rosaces s'inscrivent dans des cercles, et trois autres rosaces s'imbriquent les unes dans les autres. D'autres cercles plus étroits s'inscrivent dans des bandeaux de part et d'autre, dans une certaine confusion. Tandis qu'au sud-est, deux bandeaux ornés de carrés et de cercles séparent la travée centrale de la travée méridionale, au nord les bandeaux agrémentés de cercles mal définis se trouvent coupés par endroits. La travée du bas côté nord n°9 est mieux réglée. Un grand rectangle orné principalement de deux cercles, correspond à la largeur de la porte du porche nord. Entre les piliers n°11 et n°12, des rosaces à entrelacs montrent un plus grand soin de construction. Pour la travée n°7 au sud, un rectangle constitué de bandes correspond à la largeur de la porte du porche sud. Ces bandes sont entourées au sud-ouest de bandes qui leur sont perpendiculaires et de cercles imbriqués de triangles et de trapèzes.

d) La troisième travée des trois vaisseaux.

La troisième travée (n°10, 11, 12) des trois vaisseaux, présente plus d'ordre. La travée centrale comporte un motif encastré dans un carré, mais décalé par rapport au centre, vers le sud-ouest. Ce carré comporte deux rectangles. Le rectangle méridional présente des losanges, et le rectangle septentrional présente un grand cercle orné d'une rose inscrite dans un carré et entouré d'autres formes circulaires ornées. À l'orient, une bande s'orne encore de cinq cercles à quatre portions, dessinant une croix semblable à celle de la seconde travée. La travée septentrionale (n°12) présente un rectangle rempli de cercles imbriqués. Autour de ce rectangle, se place des fleurs à l'occident, des cercles et des roses sur la face méridionale, une simple bande à l'orient et en partie septentrionale contre la chapelle de la croix, un bandeau de losanges. La travée méridionale comporte un damier et des rosaces à l'orient. La travée centrale n°11 et la travée méridionale n°10 sont séparées par quatre bandes, dont la bande

entre les deux colonnes s'orne de cercles à portions formant croix et identiques aux cercles des travées n°11 et n°8 ¹²⁴.

e) La quatrième travée des trois vaisseaux.

La quatrième travée (n°13, 14, 15) possède des motifs plus simples. La travée centrale s'orne d'un motif central décalé vers l'occident. Ce motif de poissons et croissants s'inscrit dans un rectangle à bandes brisées. Autour, la partie septentrionale s'orne d'un damier de losanges étirés de l'occident vers l'orient. Il en est de même pour l'autre partie qui s'orne de losanges étirés du nord vers le sud. Ce pavage débordé sur les travées latérales sans bande de séparation. La travée nord n°15 s'orne de losanges noirs sur fond clair. Au droit des murs, elle s'agrément de triangles dont la pointe est tournée au Nord. La travée sud n°13 se coupe en deux parties. À l'occident un rectangle noir porte six cercles barrés, et à l'orient des chevrons et des losanges se dessinent.

f) La cinquième travée des trois vaisseaux.

La cinquième travée des vaisseaux s'orne de grands motifs. Au nord, la travée n°18 poursuit le motif de la travée n°15 sans aucune rupture. Ensuite un cercle à entrelacs coupe le motif, et à l'orient un labyrinthe carré s'intercale entre des formes géométriques. Au sud la travée n°16 s'orne d'un grand cercle ajouté de fleurs de lys, et les écoinçons sont remplis par un damier losangé. La travée centrale n°17 est située aujourd'hui une marche au-dessous des autres. Les fouilles des années soixante-dix ont exhaussées ce sol carolingien, dont les galets plus fins permettent de dessiner des motifs plus fins. À l'occident un bandeau s'orne de trois roses. Ce bandeau est entouré de bandes à cercles. Au centre trois cercles s'ornent chacun, de quatre fleurs de lys¹²⁵. Puis un autre rectangle s'orne de roses à fleurs de lys. Chaque rectangle est séparé par des bandes ornées de cercles.

¹²⁴ Ce motif de cercle coupé d'une croix, ne peut-il pas se rapprocher de la forme de l'hostie, dont nous savons le report dans le mobilier liturgique et dans l'architecture. L'analyse de Bruno Phalip révèle en effet, que les crêtes de Notre-Dame du Port de Clermont-Ferrand s'apparentent à de tels motifs.

¹²⁵ À cet endroit l'autel prend place.

B. Le chœur, le transept, les porches et les tribunes

1) Le transept et le chœur

Le transept possède une croisée dont le sol, issu des dernières restaurations est exhaussé par une volée droite. La travée nord (n°21) s'orne de triangle au droit du mur, et de cercles aux motifs divers au sud (n°19), la travée est envahie par un damier de carrés.

Le chœur correspondant à l'abside possède un sol (XVIII^e ?) de carrelage à damier formant des étoiles noires et des étoiles aux branches blanches et ocrés. Ce damier s'agrément de motifs ornementaux coupés par l'escalier séparant le chœur et la croisée. Ce sol du chœur est plus haut que celui du déambulatoire. Il est séparé par un muret portant une barrière liturgique. Le déambulatoire est dallé de basalte gris, et les absidioles ont des sols divers. La chapelle Saint-André et la chapelle Sainte-Philomène possèdent un plancher en chevrons (XVIII –XIX^e ?). La chapelle Saint-Vincent-de-Paul est couverte d'un carrelage à carreaux hexagonaux dessinant des cercles noirs sur fond blanc. La chapelle axiale possède un carrelage à carreaux carrés sur lequel, sont dessinés des fleurs à quatre branches en noir rappelant le motif du chœur. Enfin, la chapelle du Sacré-Cœur possède un carrelage blanc à bouchons losangés noirs.

2) Les porches

Le porche nord possède un sol à deux niveaux séparés par un emmarchement tiré entre les deux piliers n°51 et 52. Le sol occidental est le plus bas. Ces sols sont couverts d'un dallage de blocs de basaltes gris. Un sol sensiblement identique se retrouve dans la chapelle de la Croix et dans l'antichambre. L'antichambre comporte aussi quelques carreaux hexagonaux de terre cuite. La sacristie possède un sol dallé en Volvic datant du XIX^e siècle.

Les tribunes nord et sud des porches semblent avoir un sol refait et dallé en pierres de basalte gris. Les absidioles de ces chapelles hautes sont exhaussées par une marche. De même les tribunes du chœur semblent posséder des sols refaits (au XIX^e siècle?), car ils dépassent le niveau des ouvertures. En effet le seuil des portes est situé en dessous du sol. Les baies des tribunes donnant sur le déambulatoire ont un appui situé beaucoup plus bas qui devait être de plain-pied, et qui aujourd'hui sont relié au niveau du sol par un emmarchement.

3) Le massif occidental

Les tribunes du massif occidental sont recouvertes depuis le XX^e siècle d'un carrelage de terre cuite de petits carrés. Seule la chapelle de la Croix garde un sol de galets restaurés en 1957¹²⁶. Spécifions aussi que le sol des combles du bas côté est recouvert d'un amas régulier au-dessus du blocage recouvert d'une dalle¹²⁷.

4) Les combles

Le sol des combles de la nef est établi directement sur le rein des voûtes. Les deux voûtes orientales présentent un profil plus bombé que les trois autres relativement plates et légèrement plus basses.

¹²⁶ Restauration par Donzet.

¹²⁷ Une dalle au-dessus de laquelle se trouvait au XIX^e siècle des terrasses de Volvic.

Chapitre X. Les toitures et les charpentes

Introduction

Les toitures et les charpentes ont été très souvent remplacées, et les informations fournies par les éléments aujourd'hui en place sont malheureusement moins riches¹²⁸. Les toitures des bas-côtés se répondent symétriquement par un toit en appentis, appuyé contre les murs gouttereaux de la nef. La nef principale est couverte par un toit à deux versants, chaque pignon s'appuie sur le mur d'une tour. Cette nef fut-elle toujours couverte ainsi ? Des gravures anciennes et le tableau de Guillaume ROME, nous poussent à croire que la toiture était séparée par une sorte de mur diaphragme dépassant de la toiture. Étrange disposition qui délimite chaque travée. Les toitures de l'abside et du chevet à déambulatoire et chapelles rayonnantes reposent à bain de mortier directement sur l'extrados des voûtes.

A. La nef

1) La charpente

La charpente mise en place par Mallay dès 1863, comporte aujourd'hui cinq fermes. Les quatre fermes datant du XIX^e siècle sont placées à intervalles réguliers. La cinquième ferme est venue s'ajouter lors des restaurations de 1998-2000. La portée entre le mur du clocher carré et la première ferme XIX^e était de 9 m, ce qui a accentué les désordres, en particulier sur les pannes¹²⁹. Les voûtes étant particulièrement bombées à cet endroit (les deux voûtes des premières et deuxième travées de nef), les fermes se glissent au niveau des doubleaux. Les portées entre chaque ferme restent importantes puisqu'elles dépassent les 7 m. Les pannes ouest ont été remplacées lors des dernières restaurations. Ces fermes sont constituées d'un entrait portant un arbalétrier où le poinçon (environ 2,5 m de hauteur) est contrebuté d'une contrefiche, sur chaque face. Les deux contrefiches transversales sont plus basses. Directement sur l'arbalétrier, les pannes reçoivent les chevrons de sapin dont 50% datent du XIX^e siècle, les autres ayant été remplacés. Les larges pannes en bois-de-brin sont presque toutes du XIX^e siècle. Les chantignolles soutiennent directement les pannes. Les fermes gardent des chevilles de bois

¹²⁸ Notre examen des combles est perturbé par la présence permanente d'échafaudages, depuis plus d'un an et demi.

¹²⁹ Cette cinquième ferme est venue s'installer à la place d'une cloison de bois établie juste au-dessus de l'escalier ménagé sur les reins des voûtes venant des combles du bas-côté nord, pour accéder au clocher ouest. Cette cloison est-elle le souvenir d'une ancienne séparation ? Avait-on projeté au XIX^e siècle de réhabiliter l'escalier, aujourd'hui bouché ?

datant du XIX^e siècle. Les coyaux ont été remplacés à plus de 75%. Les fermes sont prises dans les murs gouttereaux. L'ensemble du voligeage a été changé¹³⁰.

2) Le rein des voûtes

Le sol est constitué par les reins des voûtes, les claveaux des voûtains sont difficilement visibles. On accède aux combles depuis le transept grâce à une porte ménagée dans le mur gouttereau. Cette porte donne dans le vide, un escalier et un repos en fer permettent aujourd'hui de relier la terrasse nord du transept à la porte percée dans l'angle du mur. Dans les combles, un petit escalier mène dans la tour octogonale. À l'ouest, un ancien escalier permettait d'accéder au clocher directement en passant par le massif occidental et les combles du bas-côté nord, mais aujourd'hui il est muré. Une porte est ménagée à hauteur du sol des combles pour accéder à la tour carré.

3) La couverture

La couverture en tuiles romaines (imbrex et tégula) de la nef, était en mauvais état dans le dernier quart du XX^e siècle. Les crochets qui les maintenaient en place étaient pour la plupart ouverts¹³¹. Des tuiles avaient en partie été remplacées en 1992, mais la réfection à neuf fut effectuée entre 1998 et 2000. Les tuiles sont fixées sur tasseaux. Les quatre châssis vitrés ouverts dans la toiture ont été remplacés par des trappes¹³² recouvertes en cuivres. À cette occasion la corniche fut restaurée. Sur la partie sud, 11 éléments de corniche et 16 modillons ont été refaits. La corniche se constitue ainsi de l'ancienne gargouille XIX^e (?) surmontée d'une corniche à modillons en grès et d'un chéneau en pierre de Volvic. Les modillons ont un profil composé d'un large cavet droit surmonté par un réglet et portant un quart de rond prolongé par un bandeau. Les corniches sont sculptées d'un cavet droit portant un bandeau¹³³. Le chéneau et la corniche ont été entièrement recouverts de cuivre pour assurer l'étanchéité.

¹³⁰ Voliges en sapin de 27 mm d'épaisseur.

¹³¹ Jean-Luc Biscop, *Brioude, Basilique Saint-Julien, étude préalable à la restauration générale*, DRAC, février 1996-juillet 1998, p. 53.

¹³² Trappes de 50 x 60 cm. *Ibidem*.

¹³³ Cette corniche à modillons non réguliers et à gargouilles d'andésite semble avoir été maintenue malgré les restaurations successives.

B. Les bas-côtés

1) Les charpentes

Les charpentes des combles des bas-côtés sont issues des restaurations de Mally, débutées vers 1863. Si on se réfère à la vue de Guillaume Rome, les bas-côtés étaient ainsi couverts au XVII^e siècle. L'ont-ils toujours été ? Des terrasses avaient d'abord été rétablies par l'architecte Bravard, dans le second tiers du XIX^e siècle. Les services des monuments historiques ont choisi de garder cette solution. Bien que les murs des combles soient assez brouillés par de multiples trous, on peut remarquer que des poutres ont pu se tenir à mi-hauteur de l'état actuel. Des trous de boulin servant à porter des auvents et des escaliers sont visibles sur la base de la tour carrée. Les éléments de chéneau en Volvic sont encore perceptibles dans les combles. Lors du rétablissement des toitures des bas-côtés, Mally établit des consoles dans le mur pour y appuyer les pannes. Les toitures s'appuient sur des demi-fermes possédant une jambette en leur milieu et une contrefiche. Chaque poinçon s'adosse au mur. Les poinçons portent aussi des fermes longitudinales longeant les murs. Les fermes possèdent un faux-entrait. Entre les fermes, le poinçon d'un contreventement accueille une demi-ferme. Sept demi-fermes portent le toit. Trois sont situées de part et d'autre du milieu de la nef matérialisé sous les combles par l'arc boutant. Seule la demi-ferme adossée au contrefort de l'arc boutant (constitué d'une colonne) est plus courte, mais les poutres la constituant sont plus massives. De nombreuses fermes et demi-fermes sont du XIX^e siècle, mais 40% d'entre elles ont été remplacées lors des restaurations de 1984 (nord) et 1986 (sud). La majorité des pannes est remplacée. Toutes les voliges sont neuves. Les sablières ont aussi été entièrement refaites. Le faîtage repose sur les consoles.

2) Le rein des voûtes

Le sol est couvert d'une dalle certainement issue des restaurations successives. Pour le bas-côté nord, on compte deux accès. L'un par un escalier à vis venant de la tribune de l'avant-nef, et l'autre descendant depuis la terrasse nord du transept. Pour le bas-côté sud, le seul accès possible est l'escalier ménagé dans le mur descendant depuis la terrasse sud du transept. Une porte ouvre sur la tribune de chœur sud.

L'escalier en ouvrant dans le bas-côté sud débouche dans l'angle de la base de la Tour carrée. Cet escalier relie la tribune centrale du massif occidental au bas-côté sud. C'était un accès direct au clocher

grâce aux escaliers ménagés dans le mur de la nef et de la tour carrée¹³⁴. Cet escalier de 17 marches portant noyau à été refait en 1958. Les marches sont cimentées. La cage est haute de 2 m pour une largeur de 60 cm. Les marches sont profondes de 25 cm pour une hauteur de 20 cm. La cage éclairée par des soupiraux aux très larges ébrasements garde des traces de pics.

3) Les toitures

Les toitures refaites dans les années 80 sont constituées en tuiles canal. Corniche et modillons sont issus des restaurations de Bravard.

C. Couverture à bain de mortier ou sans combles

1) Le chevet

Les absides et le déambulatoire sont couverts en lauzes phonolithes depuis 1906. Lors du remplacement des toitures, les crêtes et les antéfixes des restaurations précédentes ont été retirées. Ces lauzes reposent à bain de mortier directement sur les voûtes.

2) Les porches

Les toitures des porches n'ont pas de combles accessibles. Les toitures anciennes avant les restaurations du XX^e siècle, reposaient sur des murets poursuivant les corniches. Elles avaient une pente plus douce. Elles étaient couvertes de tuiles romaines, mais la pente des toitures actuelles, favorise la lauze. Les pannes doivent s'enclaver dans le mur, sans ferme ? Les chevrons ont été refaits à 50% et les coyaux ont été entièrement refaits. Enfin 30% des sablières ont été reprises et les voliges sont neuves¹³⁵.

¹³⁴ Portes qui sont aujourd'hui obturées.

¹³⁵ Jean-Luc Bisco, *Ibidem.*, p. 85 et 109.

Chapitre XII. La sacristie et les annexes

A. L'antichambre

1) L'extérieur

L'accès à la sacristie se fait grâce à une antichambre (espace n°32) dont la porte s'ouvre dans la quatrième travée du bas-côté nord. Cette pièce sert aujourd'hui de chaufferie. Cette porte « tout à fait Louis XIII comme style »¹³⁶ semble garder la place d'une baie plus ancienne. Au sud-ouest, ce vestibule est accolé à la sacristie au nord-est et à la dite chapelle de la Croix. La seule face libre est percée d'une baie brisée. Cette baie haute et étroite est clavée, et ses piédroits appareillés en grès beiges, mais ses blocs constituant les piédroits ne chaînent pas le parement en profondeur. Cette baie est largement ébrasée et l'appui taluté repose sur une haute allège. Les huisseries et les grilles de fer forgé de cette baie semblent assez anciennes¹³⁷. Au-dessous de son appui, la baie semble avoir été partiellement rétrécie. En effet, deux assises minces comblent un ancien talus. À cet endroit les pierres constituant le talus sont en andésites, ainsi que les premières pierres des piédroits. Ces blocs d'andésites semblent correspondre avec le chaînage d'angle en andésite. Cette antichambre a-t-elle pu être reconstruite ? Ainsi le premier niveau du mur serait issu d'une première construction. Le chaînage d'angle au-dessus se poursuit par des blocs de grès semblables à ceux de la baie. Le nu du mur est constitué en moyen et en petit appareil assisé. On remarque qu'un premier niveau se dessine jusqu'au niveau du milieu de la baie, puis un deuxième niveau se dessine au-dessus. Le premier niveau comporte des moellons et des pierres simplement équarries et assisées où des assises larges s'intercalent d'assises très minces servant à boucher les décalages de niveaux. Là les blocs de basaltes rouges, d'andésites et d'arkoses sont nombreux. Au second niveau l'assisage est moins régulier et les blocs d'arkoses sont plus clairs. L'ensemble est couvert d'un toit en appentis appuyé au mur gouttereau nord de la basilique.

2) L'intérieur

L'antichambre est ouverte sur la sacristie grâce à une porte percée au nord-est. Juste en entrant à droite, une porte mène à l'étage au-dessus de la sacristie. Cette pièce est bâtie contre le contrefort n°34. Les murs intérieurs sont enduits entièrement, et le plafond couvert de poutres portant un plancher, reposent sur des consoles de pierres. Ce plancher coupe la baie sur sa partie supérieure. À l'étage une

¹³⁶ Lettre d'Henri Nodet au Sous Secrétaire d'État des Beaux-arts, daté du 18 août 1912, MÉDIATHEQUE DU PATRIMOINE, 0083/043/0006.

¹³⁷ XVIII^e siècle ?

petite pièce est ménagée sous les combles. L'ensemble des murs est caché par de longues armoires liturgiques datant du XVIII^e et XIX^e siècle. De grandes dalles de basaltes gris issues visiblement de la même carrière que celles du déambulatoire couvrent les trois-quarts de cette pièce, mais à l'approche de l'entrée de la sacristie des pavés plus anciens prouvent la présence d'un autre sol (plus ancien ?).

B. La sacristie

1) Introduction

La sacristie (espace n°33) possède deux faces visibles, puisqu'elle raccorde la basilique à l'hôtel de la prévôté. La face sud-ouest est cachée presque de moitié par l'antichambre, et la face nord-est fait face à la place Grégoire de Tours. Cette sacristie prend place au niveau du milieu de la quatrième et de la cinquième travée. Elle vient partiellement cacher le portail nord-ouest (portail n°6) qui ouvre sur la place Grégoire de Tours¹³⁸. Depuis 1957 un passage percé par deux arcs en plein cintre dans la sacristie permet de lier la place Grégoire de Tours à la rue de la prévôté. L'accès à l'église aujourd'hui est donc uniquement réalisable par l'extérieur. En effet, le couloir passant de la prévôté à la sacristie est coupé par le passage, et à l'étage, le très mauvais état du plancher ne permet plus de passer d'un bâtiment à l'autre. L'ensemble de ce corps est couvert d'un toit à deux versants.

2) La face sud-ouest

La face sud-ouest est la plus intéressante pour l'historien car elle garde les traces d'anciens murs, alors que la face nord-est recouverte d'enduits ne laisse aucun indice précis. Sur cette face sud deux niveaux sont dessinés par le parement. Les deux tiers du parement illustrent une première phase de construction. Nous savons que la sacristie reconstruite partiellement au XIX^e siècle fut établie par-dessus la sacristie plus ancienne, certainement du XVI^e siècle si l'on veut croire Henri Nodet : « elle remonte au XVI^e siècle]...[restaurée sur l'emplacement de l'ancienne sacristie »¹³⁹. Il semble aussi probant que la sacristie refaite au XVI^e siècle, prenne le même emplacement que les sacristies antérieures. La partie basse du mur est principalement construite en petit et moyen appareil irrégulier assisé. L'assisage est très difficilement lisible dans l'angle touchant l'antichambre. L'appareillage est perturbé et de nombreuses parties sont couvertes de petites briques anciennes, l'appareil irrégulier

¹³⁸ Un portail important pourtant, car il est doté de deux colonnettes monolithes en délit à chapiteaux soigneusement sculptés. De plus la mémoire orale collective nous rappelle, que ce portail était le portail principalement utilisé pour les messes quotidiennes et dominicales jusqu'au milieu du XX^e siècle.

¹³⁹ Lettre d'Henri Nodet au Sous Secrétaire d'État des Beaux-arts, daté 18 août 1912, MÉDIATHEQUE DU PATRIMOINE, 0083/043/0006.

possède des joints beurrés. Dans l'angle à quelques centimètres du sol, une baie presque carrée s'ouvre¹⁴⁰. Au-dessus des pierres plus ou moins équarries, mais plus grosses que le reste du parement, semblent être des baies bouchées. Plus à gauche, à côté du passage percé dans le mur se trouve une baie rectangulaire dont le linteau, l'appui et les piédroits sont en arkose grise très bien appareillés. Cette baie semble avoir pris la place d'une baie plus ancienne, dont l'arc se dessine au-dessus du linteau actuel et lui sert d'arc de décharge. À droite de cette baie, plusieurs blocs de moyen appareil régulier viennent chaîner la parement sur 2 mètres de largeur et 1,50 m de hauteur environ, ce qui semble le rapprocher d'une sorte de pile forte sur lequel à été réalisé le mur... À gauche de la baie rectangulaire se trouve le passage dont l'arc en plein cintre est appareillé en arkose claire. Entre la baie rectangulaire et le passage, quelques blocs taillés de grès d'Allevier semblent dessiner une ancienne baie coupée par les arrangements de 1957. Il en est de même dans l'angle du mur, contre le bâtiment de la prévôté. Au-dessus de l'arc le parement est perturbé. Les joints beurrés et l'enduit cachent partiellement le parement. Dans l'angle six blocs dessinent un piédroit gauche, trois autres dessinent un piédroit droit et l'appui d'une baie bouchée appareillée de quatre blocs. À côté à droite, d'autres blocs en Allevier peuvent résulter d'un remaniement. Il s'agirait du remaniement d'une baie ou bien de la même baie, dont les blocs sont réutilisés pour le parement. Au droit de la baie rectangulaire se trouve ménagé un petit soupirail carré. Ce soupirail s'inscrit dans une lancette étroite et haute, bouchée partiellement. Cinq blocs de part et d'autre en constituent les piédroits. Ces blocs taillés sont d'un moyen appareil. L'appareil irrégulier assisé présente des blocs équarris rapidement et des galets formant par endroit, un appareil en arête-de-poisson. À proximité de l'angle formé avec l'antichambre se trouve une longue pierre taillée pouvant être le linteau de cette baie réutilisé dans le parement. En effet, au niveau de la toiture du vestibule, la sacristie semble avoir été rehaussée ou remaniée entièrement. L'appareil irrégulier est mieux assisé, et des baies presque carrées viennent apporter de l'éclairage à une salle supérieure. Les deux baies percées n'ont pas été bâties avec grands soins. La baie de gauche possède deux sommiers en briques. Sous le passage ménagé, on remarque un plafond de poutre de bois reposant sur des culots de pierre. Ces culots sont seulement moulurés sur leurs faces antérieures d'un large cavet droit portant un bandeau souligné avec un régle. Sous ce porche, deux portes ouvrent sur la sacristie et sur l'hôtel de la prévôté. La porte de la sacristie est de plain-pied, tandis que la porte de l'hôtel est exhaussée par deux marches adoucies aux angles. Dans les angles des piédroits, les restaurateurs ont placé deux chasses roues afin de donner un aspect plus ancien au porche.

¹⁴⁰ Une cave existe sous la sacristie ?

3) La face nord-est

La face nord-est est percée de trois baies en plein cintre assez hautes et parfaitement appareillées. Une petite baie en plein cintre occupe l'angle formé avec la basilique juste au-dessus de la porte 14, puis de la porte 6, ouvrant dans la cinquième travée nord. Cet aménagement semble résulter du XVIII^e siècle. Le mur possède un léger ressaut en partie basse formant un soubassement simplement séparé du mur par un chanfrein droit. Au-dessus de l'arc du passage se trouve une niche concave en plein cintre, dont l'appui s'orne d'un culot semi-circulaire au profil de doucine portant un tore et orné d'une boule¹⁴¹. L'ensemble du parement semble avoir été réalisé en même temps. Le moyen appareil irrégulier est assisé de la même manière que la deuxième partie du mur de la face sud-ouest. Seul l'angle avec l'hôtel porte quelques gros blocs taillés dans le grès d'Allevier et la granulite. Enfin le mur est couronné par une corniche portée par des culots au profil de quart de rond portant un bandeau. La corniche présentant deux bandeaux superposés en ressaut est construite en brique.

4) L'intérieur

L'intérieur de la sacristie est dallé de pierres de Volvic datant du XIX^e (?), mais l'ensemble du mobilier et des statues rappellent le XVIII^e siècle. La porte de l'antichambre ouvre dans l'angle sud de la sacristie. Le mur sud-est ne s'appuie pas contre la basilique, puisqu'un passage et un escalier sont ménagés entre les murs pour accéder à l'étage, aujourd'hui dans un état déplorable¹⁴². Ce mur ne possède aucune ouverture. Des armoires liturgiques masquent presque les deux tiers du mur. De même le mur nord-ouest n'est percé que d'une porte ouvrant dans une arrière pièce ménagée, avant le passage couvert. Cette arrière pièce est éclairée par une baie étroite au sud-ouest et une large baie au sud-est donnant sur la place Grégoire de Tours. Deux baies en plein cintre donnant sur la place Grégoire de Tours éclairent largement la sacristie. Ces baies ont un appui taluté, mais leur embrasure est droite. Le mur sud-ouest n'est pas ouvert, seules des niches servent d'armoires. De part et d'autre de la pièce, au milieu des murs nord-est et sud-ouest sont ménagées deux niches concaves en plein cintre dont le pourtour est mouluré. Le faîte de l'arc de ces niches est orné d'une coquille Saint-Jacques, dont le façonnement ne laisse aucun doute sur leur date d'élaboration ; le XVIII^e siècle. La sacristie est couverte de deux voûtes d'arêtes reposant sur des culots moulurés au profil de tore aplati portant une large doucine droite supportant un petit talon droit étiré entre deux filets redoublés et portant un réglet et un chanfrein droit aux angles adoucis surmonté par un bandeau étroit.

¹⁴¹ Cette niche fut adoptée en même temps que le porche perçant la sacristie.

¹⁴² Le plancher est dans un état si dégradé que l'accès à cette partie nous a été refusé.

5) Les vestibules

Les deux espaces (n°34) sont importants, car ils cachent deux portes non négligeables. Dans l'espace ménagé entre la sacristie et la basilique se trouve la cage d'un escalier de bois montant à l'étage de la sacristie. Cet escalier dégradé est important car il longe le contrefort n° 33 pour déboucher porte 13, dans l'antichambre, mais aussi directement dans la quatrième travée grâce à une porte bouchée aujourd'hui, transformée en niche et dont l'arc brisé prouve son utilisation en période gothique. Était-ce là le passage réservé du prévôt ou des dignitaires lors de certains offices, passant de l'hôtel à l'église sans sortir et sans croiser les desservants ? L'autre porte est ménagée dans le petit vestibule daté du XIX^e siècle. Ce vestibule que nous avons décrit précédemment possède un sol rehaussé correspondant au sol du XIX^e siècle. La porte n°14 ouvrant sur la place se trouve aujourd'hui, après nivellement, bien au-dessus du sol. Le portail n°6 flanqué de colonnettes est masqué par le sol, les bases des colonnettes ne sont plus visibles. Le seul passage pouvant lier la sacristie avec cette porte n°6 pouvait passer sous l'escalier de bois menant à l'étage. Mais le XIX^e siècle avait bouché le passage par un mur qui masquait jusque dans les années soixante, la colonnette droite du portail¹⁴³. Aujourd'hui un puits (?) semble avoir été ouvert à cet endroit et une cloison empêche tout passage. Aucune porte directement percée dans le mur sud-est n'est visible et donc le passage de la sacristie (réservée aux clercs) semble ne pouvoir que déboucher dans la travée quatre du bas-côté¹⁴⁴.

C. La chapelle de la Croix

1) Introduction

Bien que la chapelle dans son état actuel dépasse la chronologie que nous nous sommes fixés, il est important de comprendre comment elle est bâtie, puisqu'elle s'appuie sur d'anciennes constructions essentiellement romanes¹⁴⁵.

La chapelle de la Croix (espace n°31) s'ouvre sur la troisième travée du bas-côté nord par un grand arc en plein cintre. Elle est cantonnée au sud-ouest par le porche septentrional, et à l'est par l'antichambre de la sacristie qui semble avoir été remaniée dans une période proche de celle de la chapelle. Cette chapelle possède un mur septentrional adossé au mur oriental du porche nord.

¹⁴³ Depuis les plans de Mallay jusqu'au plan de Guy Nicot, le mur séparant ces deux vestibules apparaît.

¹⁴⁴ À équidistance des deux espaces sanctifiés, du chœur et de l'avant nef.

¹⁴⁵ L'excellente étude de B. Fizellier et de M Bernard Gallant, « la chapelle de la croix de la basilique Saint-Julien de Brioude », dans *Association des Cahiers de la Haute-Loire*, 2003, p11-34., est prise comme référence. L'étude et les découvertes de cette fouille ont permis de mieux appréhender cet espace si particulier de la dite Chapelle de la Croix.

2) L'extérieur

À l'extérieur, le mur présente un défaut d'alignement fortement visible en plan. Cette face présente une baie à double ébrasement assez haute et un petit soupirail ménagé à mi-hauteur du mur. Ce mur est coupé en deux travées égales, par un contrefort plat simplement taluté. Deux vestiges de baies subsistent aussi. Dans l'angle formé avec le porche, un arc en quart de cercle est clavé en basalte de la Vergueur (rouge). Quand a été percé ce demi-cercle en forme d'arc boutant qui bute contre le porche ? L'intrados de cet arc ainsi que le mur oriental du porche gardent des traces d'enduits superposés, qui pourraient conforter l'idée d'un passage menant dans la chapelle, dont le niveau intérieur actuel se situe plus de 50 cm au-dessous du sol extérieur. Peut-on imaginer une communication avec un corps de bâtiment au niveau d'un rez-de-chaussée plus bas, semi enterré ?¹⁴⁶ D'ailleurs l'utilisation de ce portail a pu se poursuivre, puisqu'il semble avoir été réaménagé. En effet, sous l'arc le mur présente un piédroit et un linteau définissant une porte rectangulaire plus étroite ménagée sous l'embrasement qui forme l'arc en quart de cercle. Cette porte qui semble s'appuyer contre le mur nord-est du porche pourrait avoir été remaniée, lorsque la chapelle elle-même fut créée¹⁴⁷. Cette porte est murée au nu intérieur de la chapelle par des blocs assisés de grès clairs. Les maçonneries extérieures masquées-t-elles ce passage ?¹⁴⁸ Ainsi le seuil d'installation de cet arc correspond actuellement à celui du sol extérieur. Dans l'angle formé avec l'antichambre de la sacristie, une portion de baie romane apparaît. Son piédroit débute à la huitième assise et la partie gauche de son arc en plein cintre reste en place. Le piédroit est haut de quatre assises (construit en basalte rouge). L'arc (baie A) roman ne vient-il pas remplacer une baie plus ancienne ?¹⁴⁹ En effet, le basalte rouge est abandonné pour l'arkose de la même consistance que celui qui sert de pierre d'appareil à la baie gothique. En observant le parement on peut dire que la partie basse, haute de huit assises à gauche du contrefort et de douze assises à droite du contrefort (les six premières assises du contrefort sont aussi du même mur), correspondent aux constructions des murs du porche nord. Ceci semble dessiner une première étape. Puis à gauche, les assises treize à vingt-deux ainsi (à droite) que l'arc coupé dans l'angle (baie A) constituent des éléments d'une autre période, que l'on peut rattacher par leurs moulurations et leur taille à la période du chevet, ce qui pourrait constituer une deuxième phase dite romane. On inclut bien

¹⁴⁶ Jusqu'au milieu du XX^e siècle une habitation en encorbellement s'adosée au mur à cet endroit précis, n'était-elle pas le vestige de plusieurs corps de bâtiments annexes de la collégiale Saint-Julien. Nous savons que de nombreuses sacristies annexes étaient adossés à l'édifice sur le côté nord tandis qu'au Sud les bâtiments des laïcs sont venus s'adosser par la suite.

¹⁴⁷ L'arc s'appuyant sur le porche laisse croire que le porche fut construit avant la chapelle, qui pouvait n'être qu'une sacristie en premier lieu.

¹⁴⁸ *Ibidem.*, page 33. Pour Bernadette Fizellize, oui des maçonneries de remplissages venaient masquer ce passage.

¹⁴⁹ Est-on bien sûr que ce début d'arc soit tout à fait en plein cintre ? Ne peut-il pas résulter d'une hésitation ? Comment expliquer que seule cette mouluration subsiste, alors que les autres baies ont été effacées ? Cette baie ne nous paraît pas contemporaine de la partie inférieure du mur.

sûr, la partie du contrefort refaite des assises sept à dix-sept, y compris le talus. C'est à cette date que la partie droite du mur vient couvrir une baie (baie B), que l'on retrouve à l'intérieur, pour ne laisser qu'un soupirail étroit. Ainsi, en troisième période dite gothique voir renaissante, on perce la baie brisée (baie D) et on rehausse le mur à l'aide d'un petit appareil irrégulier assisé. Au passage les blocs taillés qui constituaient le mur de gauche sont réutilisés et retaillés pour construire les piédroits de la baie à arc brisé (baie D), ce qui explique que seuls les premiers blocs sont construits en basalte rouge. Visiblement, on prit un grand soin durant la seconde période pour construire cette face qui devait être visible de l'extérieur, mais durant la troisième période cette face devait déjà être encombrée par d'autres bâtiments, et l'on négligeât l'appareillage et la baie elle-même. Cette baie possède un talus au niveau de l'appui, simplement constitué par le fourrage arraché du mur de la première phase. De ce fait, lors de la mise en place de la baie gothique, les bâtisseurs ont négligé l'aspect extérieur du mur. Précisons que l'arc (baie A) dans l'angle nord se compose d'un cavet droit portant un large bandeau et son archivolte se compose d'une doucine droite portant un bandeau. L'imposte (voir tailloir¹⁵⁰) se compose d'une doucine droite portant une baguette et un bandeau¹⁵¹. Concernant la baie brisée, une alternance est réglée sur une dizaine de claveaux autour de la clef¹⁵². Enfin, le mur est couronné d'une génoise double.

3) L'intérieur

L'intérieur de la chapelle est aujourd'hui enduit d'un blanc cassé qui masque tous les percements précédents¹⁵³. Le retable de Vaneau masque le mur nord-est. Mais nous nous appuierons quelque peu, sur les précisions faites grâce à la fouille de 1989. La chapelle ouvre sur la troisième travée de nef grâce à un large arc en plein cintre à double ébrasement. Les piédroits reposent sur des socles polygonaux sans ornement. Les bases des piédroits s'ornent ensuite de prismes d'où partent des corps de moulures envahissant les ébrasements. Les corps de moulures sont filants d'un piédroit à l'autre. La clef de l'arc moulurée en intrados est aujourd'hui bûchée. Cette mouluration est typique du début du XVI^e siècle, finement ciselée, elle est gravée dans un calcaire très clair qui ne semble pas provenir d'une carrière proche de Brioude¹⁵⁴. L'enlèvement des enduits du mur constituant les piédroits de cet arc d'entrée, dégage des vestiges de piédroits plus anciens¹⁵⁵. Le mur sud-ouest ne présente aujourd'hui aucune trace, ni du parement, ni d'ouvertures. Nous savons que ce mur est percé d'une niche dans le porche nord.

¹⁵⁰ En effet l'espace imparti entre l'arc et le piédroit laisse présager qu'une colonnette pouvait s'y loger.

¹⁵¹ Formules où la baguette est très présente ainsi que la doucine, ce qui se rapproche des modénatures utilisées pour le portail nord et sud ouvrant en cinquième travée, portail n°6 ou au portail n°5.

¹⁵² Comme pour les ogives des nefs, cette alternance polychrome est une constante de Brioude.

¹⁵³ Cette volonté de masquer les siècles précédents est relevée par Bernadette Fizellier, *Ibidem.*, p.33.

¹⁵⁴ *Ibidem.*, p. 29., « a priori d'importation ».

¹⁵⁵ *Ibidem.*, p. 29. Lors des fouilles à l'intérieur de la chapelle le piédroit gauche montrait un ancien piédroit sur lequel s'appuient deux claveaux. Des vestiges non moulurés. Pour B. Fizellier « au vu des dispositions des claveaux qui étaient visibles, il ne semble pas que cette baie fut d'une grande ampleur. Était-elle jumelée avec une autre ? ».

Cette niche devait être une fenêtre communiquant avec la chapelle Peut-être qu'elle s'ouvrait sur l'extérieur¹⁵⁶. Le mur nord-ouest est percé d'une seule baie en arc brisé à double ébrasement. En observant soigneusement, nous arrivons à apercevoir grâce aux traces d'infiltrations, une baie en plein cintre se dessiner à gauche de la baie brisée¹⁵⁷. Dans l'angle nord à droite de la baie brisée, se trouvent des traces pouvant illustrer un piédroit. En effet, il correspond à la portion de la baie discernable de l'extérieur¹⁵⁸. Sous la baie un arc en plein cintre dessine en partie basse, un enfeu. L'ouverture de cet arc est de 2,35 m pour une hauteur de 1,45 m. Son intrados est agrémenté d'un chanfrein droit. Les claveaux de grès rougeâtres et grisâtres sont assez réguliers (entre 8 et 20 cm de largeur). Dans cet enfeu est ménagé un sarcophage trapézoïdal d'environ 2,10 m de longueur pour 40 cm de hauteur¹⁵⁹. Le mur nord-est est aujourd'hui occupé par le retable classé de Vaneau. Des traces d'humidité salissent le mur au-dessous de la voûte. Ces traces permettent d'apercevoir le contrefort n°34, sur lequel le mur s'appuie. Derrière le retable, un enfeu et une baie murée pourvue de graffitis sont visibles¹⁶⁰. La voûte d'ogives à liernes et à tiercerons qui couvre la chapelle, est portée par quatre culots cylindriques et figurés, placés aux angles. Les sculptures ont souffert, mais on remarque un lion (Saint Marc) dans l'angle ouest, un ange (Saint Mathieu) dans l'angle nord, un aigle (Saint Jean) à l'est et un taureau (Saint Luc) au sud. La clef de voûte pendante est circulaire. Elle est ornée d'une couronne feuillagée entourant un écu aux armes de la famille de Langeac, avec une mitre et une crosse abbatiale sculptée. Trois autres clefs à écus sont placées aux rencontres des ogives. Seule la liaison du nord-est est nue. Les trois écus sont frappés aux armes des Langeac, deux sont en formes d'écu simple, seule celle du sud est un écu, dit à cuir. Cet écu à cuir est typiquement du XVI^e siècle. Les ogives sont réalisées en calcaire. C'est le même calcaire qui semble avoir été utilisé pour constituer l'arc d'entrée¹⁶¹. Spécifions enfin, que le sol est situé une marche au-dessus du sol du bas-côté, dallé en basalte gris, il paraît identique à celui de l'antichambre¹⁶².

¹⁵⁶ A propos de ce mur « *les traces d'un arrachement de maçonnerie en plein cintre*...[pourrait correspondre aux vestiges d'une voûte d'arêtes ». *Ibidem.*, p. 19.

¹⁵⁷ Lors de sa découverte elle était « *remplie par une maçonnerie de blocage, seule l'arrière voussure en partie dégagée laisse deviner un fort ébrasement intérieur* ». *Ibidem.*, p.19.

¹⁵⁸ *Ibidem.*, p.19. « *dans laquelle à été pratiquée une porte* ».

¹⁵⁹ *Ibidem.*, p.20. « *En faite, le sarcophage donne l'impression d'être placé en position secondaire, mis tant bien que mal dans un enfeu qui n'avait pas été conçu pour lui* ».

¹⁶⁰ L'enfeu semblable sensiblement à celui précédemment décrit, et des ossements ont été retrouvés. La baie en plein cintre dont l'ébrasement fut rempli de blocage possède douze graffitis où sont dessinés entre autres, des baies à remplage. Des baies qui devaient être projetées dans cette chapelle ? La chapelle remaniée au XVI^e siècle, garde ainsi des traces des ouvriers et du nom du commanditaire. Voir *Ibidem.*, p. 20-34.

¹⁶¹ Cette chapelle, semble bien avoir été restaurée au XVI^e siècle, les indices de moulurations et d'écus le confirment. De plus, les graffitis sont venus apporter une date : octobre 1538. *Ibidem.*, p 30-34.

¹⁶² Jusqu'au milieu du XX^e siècle, une barrière liturgique semblable à celles des chapelles Saint-André et Saint-Vincent-de-Paul séparait la chapelle du bas-côté.

Seconde partie

Les peintures de la collégiale

Chapitre I. Corpus des peintures des années 1200 (dernier quart du XII^e siècle)

Le décor peint est concentré essentiellement sur les piliers des trois travées ouest de l'église ainsi que le mur du bas-côté sud de la première travée (guère plus tardif) et la salle sud de la tribune occidentale. Il semble que le décor se prolonge également sur les porches aussi bien au rez-de-chaussée qu'à l'étage. La cohérence entre images sculptées et images peintes reste difficile à établir. Nous pouvons cependant indiquer que les sujets peints et les sujets sculptés sur les piliers de la nef, proposent des thèmes voisins.

A. Les piles

1) L'iconographie et la stylistique

Il reste difficile de hiérarchiser aisément les piles entre elles. Il faut s'adapter à chaque pile. Certaines piles supportent une lecture par registre horizontal alors que d'autres se lisent verticalement.

a) La pile n°6

Le décor lacunaire a pu se poursuivre, jadis, sur le plein-de-travée et le nu du mur. Les dossierets de la pile cruciforme, ainsi que la colonne engagée, s'ornent d'un bandeau prolongeant les tailloirs des colonnes intermédiaires supportant les arcs de la tribune. Le parti illusionniste est également répété, par la suspension d'un drapé feint à une fausse moulure de tailloir. Cette élégante draperie suspendue à de petits clous noirs semblable à un tissu amidonné, possède de nombreux plis, se détachant sur un fond sombre. Un galon rougeâtre la parcourt en son milieu.

À ce niveau également apparaît, dans l'angle nord, la tête surnommée, « l'égyptienne ». La bouche tombante et le menton proéminent de cette tête expriment un sentiment de doute ou de réflexion. Au-dessous, un personnage en bリアud rosâtre semble s'affairer. Tourné vers le chapiteau, il bute littéralement contre les moulurations de l'astragale. Portant un récipient, il regarde vers le haut.

Au-dessus des bandeaux jaunes et verts poursuivant les tailloirs se trouve un large serpent pourvu de nageoires feuillagées. Cet animal possède deux têtes : l'une idéalement placée sur le dossieret gauche, le plus extérieur et l'autre située à droite. Les gueules de cet animal partent des tiges (l'une est jaune et l'autre est verte) nouées et entrelacées. Ces tiges montent sur toute la hauteur du dossieret pour se terminer dans la bouche d'une tête d'homme moustachu. Les deux têtes présentent un large et long nez terminé par deux sourcils en arc de cercle, leurs larges yeux allongés observent fixement devant eux. Le

pourtour des joues est parcouru par une fine barbe. Ces têtes montrent leurs dents et semblent ainsi dévorer les tiges. Enfin, les oreilles de ces personnages sont taillées en pointe. Sur le sommet de leurs crânes chevelus se trouve une sorte de casque en forme à cornes de cerf feuillagées arborant également des oreilles effilées.

Dans l'angle, sur le dossier droit se trouve un nouveau personnage vêtu d'un bリアud et indiquant de son index gauche, la nef.

Les dossier intérieurs (de part et d'autre de la colonne engagée b) portent, sur leur face transversale, des tubes losangés verts et ocres, deux à deux dessinés en trompe-l'œil sur un fond sombre. Des croix de Malte blanchâtres occupent les interstices situés entre chaque paire de losanges. Les faces latérales de ces dossier portent des cubes vides feints collés les uns aux autres en formant une frise découpée sur un fond clair. Les faces internes de ces cubes sont verdâtres tandis que les faces externes sont rosâtres.

La colonne engagée (colonne b du pilier 6) s'orne d'éléments combinés en rubans pliés roses et verts en trompe l'œil. Ces rubans à plis orthogonaux couvrent un fond sombre et perlé. Situé au-dessus du bandeau poursuivant le tailloir, se trouvent deux êtres cynocéphales. Ces deux monstres portent un bリアud rosâtre plutôt court dont les manches évasées couvrent leurs chausses colorées. Chacun d'eux porte une sorte de « bras » sur sa propre épaule. De l'autre main, ils se désignent l'un l'autre du doigt. Entre les deux personnages se trouvent trois lettres : B [] A S.

b) La pile n°7

Le décor de cette pile est plus lacunaire. Au même niveau que sur la pile précédente, apparaissent quelques bribes de la draperie feinte. Les dossier les plus extérieurs étaient ornés de rubans pliés à angles orthogonaux formant une grecque jaune, rose et verte. Cette dernière se développe sur un fond sombre. Les dossier intérieurs (de part et d'autre de la colonne engagée) s'ornent d'entrelacs à trois brins, créant des cercles de couleurs variées. L'ensemble de ces entrelacs se poursuit sur un fond rougeâtre. Dans l'angle du dossier gauche se trouve un masque (humanoïde), possédant une bouche en forme de 8 couché, ayant un regard ensommeillé s'illustrant par des paupières tombantes. Les oreilles tombantes de cet être viennent encore amplifier l'impression d'épuisement de cette tête très expressive. La colonne engagée est enduite d'un fond sombre sur lequel se développe une multitude d'entrelacs feuillagés très colorés. Ces tiges feuillagées forment également des têtes d'oiseaux placés sur les nœuds. Dans l'angle gauche se trouvent un petit oiseau jaune et les pattes d'un grand équidé.

c) La pile n°10

Décomposée en deux grands registres, cette pile propose en premier lieu un cycle narratif. Sur la colonne engagée située au sud-ouest (colonne d), un cheval renversé, se retrouve sur le dos, couché au sol. Le cheval présente une mine épuisée, l'œil lâche et souffrant, la gueule entrouverte, il est replié du côté de son maître. Son cavalier, portant un casque à nasal et une épée, gît à terre, comme s'il était endormi. À leur droite, un homme nimbé, casqué et vêtu d'un haubert, les désigne du doigt. Sur le dossier droit, un second personnage vêtu d'un haubert, casqué et nimbé, porte une grande palme.

Sur la colonne située au sud-est se trouve un personnage présentant des objets. Vêtu d'un bリアud rouge, il se tourne en direction de l'est. À sa gauche, un personnage tourné vers l'ouest montre la paume de sa main droite. Il porte un sac, marqué d'une croix de Malte, pendu à son épaule droite, et il tient un bâton dans sa main gauche. Sur la colonne engagée située au nord-ouest (colonne a) se trouve un personnage contorsionné (?), tandis qu'un autre personnage accroupi (?) se trouve sur le dossier gauche.

Au-dessus de ce registre horizontal, se trouve un registre vertical suggérant des bandeaux plissés et pliés en accordéon, uniquement sur les colonnes engagées situées dans l'axe longitudinal (colonnes b et d). La forme hémicirculaire de la colonne est donc entièrement contrariée par ces accordéons feints qui semblent transformer la surface plate en un polygone. Les colonnes engagées, situées dans l'axe transversal, s'ornent de cannelures dont le trompe-l'œil semble dessiner des bandeaux ou des drapeaux pliés. Pour chaque décoration feinte, les bandeaux pliés se découpent sur un fond sombre agrémenté de perles blanches flottantes. Sur les dossiers du noyau du pilier carré se développent de grands rinceaux déliés à larges feuilles grasses parfois trifoliées où se distinguent aisément des nervures et des nœuds. Le fond rougeâtre et chaud sur lequel elles se développent apporte une vivacité à l'ensemble du décor.

d) La pile n°11

Trois registres découpent la pile. Un premier registre semble proposer des scènes historiées. Sur la colonne engagée située au nord-est (colonne b) se trouve un fragment de table avec des convives. Quelques nimbes nous font penser à un repas biblique.

La colonne engagée située au sud-est possède le fragment d'une scène figurant un âne sur lequel on peut supposer que se tient le Christ. Un autre personnage se maintient à côté de lui. Un chemin jaunâtre se détache sur une prairie verte. Une sorte de drapé semble représenter un manteau sur lequel marche l'âne.

La colonne engagée située au sud-ouest possède le fragment d'un Christ stationnant debout. Le dossieret situé à droite de cette colonne représente deux hommes (au moins) recourbés et dépliant de larges draps.

Les thèmes représentés sont les rameaux et la Cène du Jeudi Saint. Voilà de quoi condenser ici 5 jours liturgiques allant de l'entrée de Jésus à Jérusalem jusqu'à l'instauration du repas eucharistique.

Au second niveau se trouve un bandeau plié (plissé de couleur jaune et vert) feint placé sur un fond sombre perlé. Puis, sous des arcatures en plein cintre se trouve sur chaque colonne engagée et dans l'angle de chaque dossieret, un personnage nimbé vêtu à l'antique et portant des attributs. Dans l'angle du noyau carré se trouve AH[A]RON dont le nom est encore lisible, ainsi qu'ISA[IAS] sur le dossieret du noyau carré sud. Moïse est reconnaissable grâce aux Tables de la Loi sur la colonne située au sud-ouest (colonne d). Sur les colonnes b et d se trouvent également d'autres Prophètes vêtus de rouge. Chaque personnage semble voler au-dessus de nuées rose et violette. Un drap vert occupe le fond de chaque niche. Les têtes sont placées devant un fond clair. Leur frontalité est figée, seuls quelques gestes des bras et des mains les animent. Tous plus ou moins barbus, ils regardent fixement devant eux.

Au troisième registre se trouvent représentés sur chaque colonne engagée (?) des griffons affrontés, dont le seul témoin réside sur la colonne d. Ces derniers sont colorés en orange et en rose. Gonflant fièrement leurs poitrails ils dépliant également leurs ailes colorées de vert et de rouge pour l'un, et d'orange et de violette pour le second. Leurs regards s'élèvent tandis que l'une de leurs pattes avant s'entremêle. Sur leur flanc on peut distinguer le dessin de leurs côtes. Sur chaque dossieret se trouve le dessin des bandeaux pliés et juxtaposés par tranche comme ils figuraient sur le pilier n° 10. Découpés en trompe-l'œil, ils sont juxtaposés sur un fond sombre perlé également.

e) La pile n°14

Le bestiaire s'inscrit dans des registres verticaux. Les dossierets du noyau carré du pilier sont ornés de losanges dessinés en trompe-l'œil uniquement sur les dossierets transversaux. Chaque losange porte un tube en son centre. Les dossierets du noyau carré du pilier sont ornés de cubes évidés placés encore en perspective se détachant sur un fond sombre. Une tête de grand chien à crinière nous montre sa grande langue fourchue dans l'angle est, du noyau de la pile. Dans l'angle sud se trouve une grande tête de bœuf.

Les colonnes engagées situées au nord-est et au sud-ouest (colonne b et d) portent des vagues et des marbrures symétriquement placées de part et d'autre du centre de la demi-colonne, tantôt sur un

fond rouge tantôt sur un fond bleu. Les colonnes situées sur l'axe transversal de la pile portent des bandeaux figurant des vagues, des nuées et des animaux.

La colonne engagée située dans le bas-côté (colonne c) porte des bandeaux ornés d'animaux. Il se trouve d'abord une chèvre mordue au cou et aux pattes par deux loups. Séparé par des nuées en vagues, un bandeau de poissons se situe au-dessus. Un autre bandeau rougeâtre sépare les poissons des oiseaux au-dessus duquel, toujours séparés par des vagues, se trouvent des quadrupèdes.

La colonne engagée située dans le vaisseau central (colonne a) porte plusieurs bandeaux de vagues ainsi qu'un dragon volant dont la queue s'enroule. Il plonge en direction du sol en crachant de grandes flammes.

f) La pile n°15

Les colonnes placées dans l'axe longitudinal (colonne b et d) ainsi que leurs dossierers, qui par définition sont transversaux présentent les mêmes décors. Au premier registre, des feuillages entrelacés sur un fond sombre sont séparés du second registre par un bandeau rouge-orangé. Sur les dossierers, un bandeau plié en accordéon se déploie sur toute la hauteur d'un fond sombre perlé. Sur les colonnes engagées se découvrent des losanges formant une grille feinte dans lesquels se trouvent des tubes et alternativement des coupes en perspective. Sur le dossierer situé à droite de la colonne d se trouve le buste nu d'un homme. Sa tête est aujourd'hui effacée. On ne perçoit que ses bras appuyés sur le rebord que représente le bandeau rouge de séparation des registres.

Les colonnes placées dans l'axe transversal (colonne a et c) ainsi que leurs dossierers sont semblablement présentés. Le premier registre porte toujours des feuillages entrelacés. Les dossierers s'ornent de demi-disques assemblés deux à deux sur un fond sombre et perlé.

La colonne (a) est couverte de cannelures feintes au-dessous desquels se trouve une colonnette encadrée par deux feuilles grasses rouges portant chacune un aigle dont le poitrail est bombé et dont les yeux sont levés vers le haut.

La colonne (c) ne possède pas (ou plus) de cannelures, mais uniquement des fragments d'animaux. Au bas, un grand chien ouvre la gueule. Un peu plus haut l'arrière-train d'un griffon très coloré subsiste.

g) Les fonds de scène

Les parties ornementales sont réalisées sur des fonds brun-violet et brun-pourpre ou des fonds noirs de sorte que les fonds chauds (brun-violet ou brun-pourpre) alternent avec les fonds froids (gris-

noir). Les personnages plutôt énigmatiques des piles de l'avant-nef sont réalisés sur des fonds gris ou bruns hormis les cynocéphales centraux réalisés sur un fond à bandes orange, jaune, blanc et brun-rouge. Les scènes des premières piles présentant des images de Saints ou des images du Christ, sont réalisées sur des fonds à bandes jaunes, vertes et bleues. Au registre supérieur, les images des Prophètes et des Saints inscrits dans des arcatures feintes prennent place sur un fond violet (en nuées), vert et blanc (drapés).

b) Les visages, les corps et les drapés

Les visages roses sont rehaussés de traits bruns et noirs. Grâce à des traits singulièrement simplifiés, les personnages présentent des petites bouches noires aux lèvres rose-rouges. Les nez plutôt droits, soutiennent de larges sourcils arqués. Les oreilles rondes sont ébauchées. Les mains et les pieds des personnages sont plutôt épais et hypertrophiés. Sur les corps aux épaules étroites se déploient de vastes drapés contournés. De nombreux plis assez réalistes suivent les mouvements. Les retombées en coquilles soufflées apportent une conformité représentative élémentaire à ces figures aux poses naturelles. Les plissés sont créés par le modelé fait de plusieurs rehauts de nuances foncées et claires. Cependant ces rehauts sont accompagnés de traits noirs découpant plus nettement les plis. Des zones oblongues, sur les cuisses et sur le plat inférieur de la jambe apparaissent en contraste aux zones de plicature animée.

2) Les inscriptions

a) Pile n°6

L'inscription suivante, est difficile à interpréter :

B

[]

A

S

L'espace compris entre le B et le A pourrait suffire pour loger deux lettres manquantes ou effacées. Plusieurs auteurs ont proposés le mot suivant : *B[riv]as*. Sans explication particulière, la datation proposée par l'édition de Robert Favreau est la fin du XII^e ou le début du XIII^e siècle.

b) Pile n°11

Le premier texte est peint à la base du pilier. Il présente les mentions suivantes :

- 1) S ... MAN ...
- 2) ... MENSA MUNUS O...

Le second texte identifie deux des huit personnages peints dans des arcatures. Il présente les mentions suivantes :

AH[A]RON ISA[IAS]

Les lettres sont peintes d'une couleur sombre sur un fond clair. Aucune onciale ne se distingue, et le ductus est proche de celui des capitales romaines¹⁶³. La datation proposée par l'édition de Robert Favreau ne s'appuie que sur la proposition de Bernard Craplet qui la rattache au milieu du XII^e siècle.

3) La technique

« Réalisées en même temps par la même équipe et avec la même technique de fresque »¹⁶⁴, les peintures des piles et de la chapelle Saint-Michel offrent les mêmes chaleurs de tons. On trouve quelques fonds sombres (noirs) valorisant les scènes. Mais la palette des jaunes, rouge-vermillon, violets, roses, verts, bleus, et gris est tout à fait éclatante. Le retour de l'enduit situé sur le pilier nord-est de la tribune est de même nature que celui de la tribune¹⁶⁵. On retrouve des éléments décoratifs, sur le mur ouest de la tribune et sur le mur du bas-côté sud de la première travée. Aussi, les couleurs des peintures des piliers sont les mêmes que celles de la tribune. Nous développons ce paragraphe dans la partie consacrée à la chapelle Saint-Michel.

B. La chapelle Saint-Michel

1) L'iconographie et la stylistique

La chapelle Saint-Michel est entièrement peinte. Trois registres apparaissent clairement sur les murs. D'abord, sur le pourtour de la salle, des draps peints en trompe-l'œil forment le premier registre. Les piles, sont formées de quatre registres. Au-dessus des draps se trouvent des hommes, ouvriers,

¹⁶³ Robert Favreau, Jean Michaud, Bernadette Mora, *Corpus des inscriptions de la France médiévale, 18, Allier, Cantal, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme*, CNRS, Paris, 1995, p. 100.

¹⁶⁴ A.-J. Donzet et F. Enaud, « La rénovation de l'église Saint-Julien de Brioude et de ses peintures murales », dans *Les monuments historiques de la France*, octobre-décembre 1958, volume IV., fascicule 4, p.182.

¹⁶⁵ Robert Baudoin, *Rapport sur l'état des peintures et de leur support, les altérations et les transformations subies, les mesures souhaitables pour leur protection, leur conservation et leur mise en valeur*, Paris, 30 décembre 1974, p.2.

maçons, notables ou Saints mêlés parfois à des entrelacs. Le troisième registre porte des plantes alors que le quatrième registre est dédié aux nuées et aux anges. Il se poursuit sur la voûte et les arcs. Sur le mur sud-est se trouve seulement les trois registres suivant : l'un consacré aux drapés, puis un autre consacré aux rois et aux vertus, puis un ultime dédié aux anges placés dans des nuées. Sur les arcs s'aperçoivent également ces trois registres. Dans le dernier de ces registres se discernent également des médaillons et des nuées où figurent tantôt Dieu le père tantôt Jésus-Christ (?). Enfin, le mur nord-ouest est également découpé en trois registres : l'un consacré aux drapés puis le suivant dédié à l'enfer et à la damnation ainsi qu'un dernier, parsemé de nuées et d'anges sous un ciel étoilé.

a) *La voûte en berceau*

La voûte est formée par un berceau transversal à pénétrations longitudinales. Au centre du berceau se trouve dans un grand rectangle noir bordé intérieurement d'un bandeau jaune et extérieurement d'un bandeau rouge, une mandorle s'ouvrant dans des nuées. Le bandeau noir du rectangle est complété d'une description épigraphique. Dans les angles se trouvent les quatre symboles du Tétramorphe. Dans l'angle nord du rectangle se trouve, au pied du Christ, le Bœuf ailé de Luc tenant son Évangile dans ses pattes antérieures. Sa tête nimbée est tournée vers le Christ. Les pattes postérieures de ce grand Bœuf orange dépassent sur le cadre rectangulaire. Dans l'angle Est se trouve le Lion ailé de Marc. Ce Lion tient dans ses pattes antérieures son Évangile. Sa tête nimbée anormalement formée sur le modèle d'un félin approximatif est tournée vers le Christ. Ses pattes postérieures dépassent également sur le cadre rectangulaire. Dans l'angle ouest se trouve l'Aigle de Jean. Cet aigle à la tête et aux ailes bleues possède un poitrail au plumage blanc. Tenant dans ses serres un rouleau évangélique, il tourne sa tête nimbée vers le Christ. Anormalement dotée de trois paires d'ailes, l'articulation des trois paires n'est pas réaliste : sur le modèle d'un aigle aux ailes pliées, le peintre est venu ajouter une petite aile peinte en raccourci ainsi qu'une grande aile partant de l'épaule. Dans l'angle sud se trouve Matthieu. Vêtu d'une toge et d'une aube, un *superhuméral* couvre ses épaules. Ses pieds nus reposent sur les nuées bordant la mandorle. Tenant son Évangile de la main gauche, il montre la paume de sa main droite. Au centre de la mandorle, détaché sur un fond bleu, se trouve le Christ assis sur un trône. Ce trône n'est qu'une banquette richement ornée de pierreries. Un large coussin blanchâtre en constitue l'assise. La pose du Christ assis est réalisée grâce à un raccourci des jambes un peu franc. Cependant les proportions sont raisonnables. Les draperies jaunes de la toge forment des plis conventionnels. La pourpre-rouge de son *pallium* est brodé. Les plis linéaires des draperies sont réalisés par des traits noirs et foncés soulignés par des dégradés verdâtres tantôt longitudinaux ou concentriques. Le Christ bénit de trois doigts de sa main droite et tient le Livre de la main gauche

appuyée verticalement sur son genou. Sur le nimbe crucifère jaunâtre se détache son visage figé et attentif. Le rehaut de ses joues par de petites pommettes violettes conventionnelles, les sourcils élevés en arc-de-cercle et le petit menton arrondi révélant un sillon mento-labial bombé donnent à ce visage une certaine bonhomie. Son nez droit et long associé à ses moustaches franchement inclinées vers le bas lui donne une certaine fermeté, contrariée par une petite bouche resserrée, des cernes accentués et un malheureux décalage de sa vision dû à la surélévation abusive de son iris droit (peut-être causé par des restaurations maladroitement ?). Son visage est également cerné par son épaisse chevelure et sa barbe rougeâtre. L'Alpha et l'Oméga encadrent son buste.

La composition centrale se termine au sud, au-dessus de la tête du Christ, par un autre panneau où s'inscrivent deux séraphins. Les deux panneaux pourtant dissociés, s'articulent grâce à une composition subtile et à l'harmonisation des lignes directrices. Le sommet pyramidant formé par les têtes des quatre protagonistes (Matthieu, Jean et les deux séraphins) redouble le tracé de la mandorle. Les deux anges chérubin et séraphin symétriquement construits inclinent leur tête en direction du Christ. Leurs pieds reposent sur des cercles enflammés. Ces anges auréolés de jaune sont enveloppés dans leurs trois paires d'ailes. Dépassant de leurs ailes, les paumes de leurs mains sont humblement tournées vers le bas. Contrairement aux autres cadres de la voûte, le fond sur lequel ils se détachent est exceptionnellement clair.

De part et d'autre, coincés entre l'arête des pénétrations et le cadre rectangulaire central, se répartissent les têtes et les bustes de dizaines d'anges. La pénétration du voûtain nord-ouest étant plus proche du cadre rectangulaire, l'espace ménagé pour les anges est plus restreint. Tous les anges sont dessinés sur le même module. L'effet de foule est renforcé par la dissimulation de certains bustes derrière d'autres. Cependant la rencontre du berceau et des pénétrations pose problème. L'arête est renforcée par le motif transitoire que forment les nuées rouges. Les bustes stéréotypés des anges sont juxtaposés les uns à côté des autres. Chaque ange est tourné de trois-quarts. Les regards des anges sont parfois tournés en direction du Christ, mais certains regardent devant eux. Les couleurs des tuniques (*casula* ?) et des ailes sont diversifiées.

b) Les anges sur la voûte en berceau

La voûte et les arcs-doubleaux possèdent un total de 102 anges.

Le côté sud-ouest du berceau est coupé en deux par une nuée rougeâtre au niveau du faite de la pénétration. Dans l'angle sud se trouve 18 anges nimbés répartis sur trois rangs : quatre au premier rang, six au second et huit au dernier rang. Dans l'angle est, se trouve 16 anges répartis en deux rangs seulement : sept au premier et neuf au second rang.

Dans l'écoinçon sud (pilier n°57), les quatre anges du premier rang sourient en élevant les yeux en direction de Jésus. Ces quatre anges portent l'aube et le *mantel*. Les trois premiers tendent leur main gauche et forment trois signes différents. Le premier et le second joignent en les croisant, le pouce et l'annulaire. Le troisième joint le pouce et l'index, le *medius* et l'annulaire dressés, l'auriculaire fléchi. Le premier et le second semblent donc présenter l'Alpha (pouce et annulaire) et l'Oméga, alors que le troisième peut symboliser le X le I et le V, soit IXV : *Iesous Christos Nika* : « Jésus-Christ victorieux »¹⁶⁶ en suivant l'interprétation des gestes des icônes grecs. De même le premier ange, montre la paume de sa main tandis que le second pointe l'index et que le troisième hausse la paume de sa main vers le haut. Le premier ange est vêtu d'une aube blanche et d'un *mantel* rouge. Ses ailes sont de trois couleurs différentes. Le dessus de ses ailes est rougeâtre tandis que les rémiges se répartissent en deux rangs, l'un blanc et l'autre jaune. Le second ange porte une aube rose et un *mantel* jaune-verdâtre. Ses ailes vertes sont largement déployées. Seul le buste du troisième est visible. Aube verte et *mantel* orange forment son habit. Il possède également des ailes de deux couleurs, rouge et blanche. Ses cheveux sont gris. Le quatrième est vêtu de vert : ses bras ne sont pas visibles. Au second rang se trouve cinq anges. Le premier et le troisième ont des cheveux gris. Les deux premiers sont vêtus de blanc et de marron alors que les suivants n'arborent qu'une seule couleur, blanche pour le troisième et le quatrième. Le cinquième est vêtu de vert et de marron. Les ailes des trois premiers sont largement déployées tandis que les ailes des suivants sont condensées en un raccourci peu naturaliste. Si les deux premiers anges de ce second rang tournent leurs regards en direction de Jésus, les suivants semblent plutôt nous observer. Le second et le troisième ange tendent une main : leurs paumes tournées vers le haut. Les anges du troisième rang ne présentent qu'une tête plutôt souriante encadrée par des ailes antinaturalistes et parfois même rapidement ébauchées. Les regards ne sont pas tous dirigés vers le haut, certains regardent simplement en face d'eux-mêmes. Les chevelures rousses ou grisâtres donnent à ces visages des tonalités plutôt douces.

Dans l'angle ouest (pilier n°58) de ce berceau, les visages blancs des anges paraissent plus sévères. Seuls les dessins préparatoires des visages semblent subsister. Le second, le troisième et le quatrième anges du premier rang font un signe de la main. Le second et le troisième unissent le pouce à l'annulaire de leur main gauche tandis qu'il tendent leur main droite en montrant leur paume. Le second ange désigne le Christ de l'index de la main gauche et montre la paume de sa main droite. Enfin, le premier ange coincé dans l'angle montre la paume de sa main gauche. Bustes, têtes et visages sont tournés plus volontiers vers le Christ. Vêtus d'aubes et de *mantels*, ils déploient leurs larges ailes. Les bustes des suivants arborent également des couleurs ternes. Les chevelures des anges de cet écoinçon, plutôt sombre, vont du brun profond au gris bleuté foncé. Au second rang, les trois premiers anges montrent

¹⁶⁶ Pierre Erny, *Le signe de la croix, histoire, ethnologie et symbolique d'un geste «total»*, l'Harmattan, Paris, p. 99-100, (collection Culture et Cosmologie).

leurs mains. Les deux premiers tendent leurs paumes de mains dans un signe complémentaire de consécration, tandis que le suivant pointe son index en direction du Christ. Les plis des tissus sont assez nettement découpés et ne présentent que de rares dégradés.

Le côté nord-est du berceau n'est pas fragmenté. Dans l'angle est, se trouve 17 anges nimbés répartis sur trois rangs : six au premier rang, sept au second et quatre au dernier rang. Dans l'angle nord se trouve 15 anges répartis en trois rangs : quatre au premier, six au second, et cinq au dernier rang. Placés entre ces deux corps se trouvent quatre têtes d'anges.

Dans l'angle est (pilier n°61) du berceau se trouvent trois rangs d'anges. La tonalité chaude des rouges et des roux est plus agréable que les couleurs des angles nord et est. Au premier rang se trouve six anges. Seuls les deux premiers anges sont peints en pied, alors que les suivants (hormis le troisième en buste) sont uniquement portraiturés. Les mains tendues vers le ciel, le premier ange semble vouloir enjamber la nuée qui nous sépare de lui. Vêtu de blanc et de rouge, les reflets violets et roses de ses étoffes restent encore fort chaleureux. La tonalité violine et rosâtre de ses ailes prolonge cet agréable ressenti. Les traits fins de son visage beige-rose et ses cheveux roux semblent apporter une information importante à propos de la finition des coloris de cette voûte. Les beaux plis cassés, linéaires et des plis soufflés dont certains sont en forme de coquille et dont la convention n'empêche aucun effet réaliste adoucissent les retombées du tissu. Le second ange porte également une tunique rouge et un *mantel* jaune aux reflets et aux plis verts. Les ailes rouges aux reflets violines de cet ange sont dépliées. Cet ange roux semble souffler ou peut-être chanter. Il regarde également en direction de Jésus. Sa main droite est tendue en sa direction tandis que sa main gauche répète encore le geste des anges situés en face de lui. Son pouce et son annulaire sont joints tandis que son index et son majeur forment un V et que l'auriculaire est tendu. Le troisième ange est vêtu de blanc. Ses ailes vertes sont déployées également. Cet ange fait les mêmes gestes que l'ange précédent. Ses cheveux bruns entourent un visage pâle légèrement effacé. Le quatrième ange est vêtu de rouge. Ses ailes violettes sont repliées. L'ange suivant est doté d'ailes vertes alors que le dernier en possède des violettes. Au second rang, dans l'angle se trouve un ange vêtu d'une tunique verte et d'un *mantel* rouge. Ses grandes ailes blanches sont déployées. De sa main droite, il montre la paume. Le second ange vêtu de vert place sa main droite sur son cœur et sa main gauche est tendue, la paume tournée vers le Christ. Ses larges ailes rouges et orangées sont déployées. Le troisième ange porte un *mantel* rouge. Cet ange brun possède de larges ailes blanches et bleues. Sa main droite est tendue vers le Christ tandis qu'il fait le signe précédemment visible de la main gauche (pouce et annulaire joints). Les trois anges suivants, placés à sa droite, portent également un *mantel* rouge. Ces anges aux cheveux roux arborent des ailes blanches et rouges. Le septième ange porte des cheveux noirs et des petites ailes vertes. Il observe le Christ en souriant. Le

troisième rang est constitué par quatre anges. Seules les têtes de ces derniers dépassent derrière les ailes du second rang. Les trois anges roux et l'ange brun de ce troisième rang portent alternativement des ailes rouges ou vertes.

Quatre anges ont le visage dissimulé partiellement par les nuées circonscrites à l'arête de la pénétration. Coincés entre l'arête et le cadre rectangulaire, ces anges observent le Christ.

Dans l'angle nord (pilier n°62) se trouve quatre anges placés au premier rang. Le premier ange porte une tunique verte couverte par un grand *mantel* bordeaux à reflets bleu et violet. Les plis dessinés en noir et en bleu sont couchés aux sommets arrondis sur les retombées. Ils sont également soufflés et parfois en coquilles à certains endroits. Cet ange brun porte des ailes orange et rouge. Désignant de la main droite le Christ, il joint sur sa main gauche le pouce et le majeur tandis que les autres doigts sont tendus. Le second ange fait le même signe de la main gauche et tend sa main droite. Cet ange particulièrement mis en valeur par son habit porte une tunique blanche avec des poignets de manches rouges. Un *mantel* orange rehaussé de larges plis rouge et brun l'enveloppe. Sur ses épaules, une large bande de tissu ornée de rouge et de bleu les recouvrent. Ce *superhuméral* sombre rend cet ange particulièrement remarquable, il s'agrémente d'ailleurs de plumes à trois couleurs : des rémiges primaires grises se distinguent des rémiges secondaires blanches et des scapulaires et sus-alaires rouges. Cet ange roux, souriant regarde aussi le Christ. A sa gauche, le troisième ange porte un *mantel* violet et des ailes rouge et verte. Cet ange brun tend la main droite, la paume tournée en direction de Jésus. Du quatrième ange, on ne voit que la tête rousse. Au second rang se trouvent six anges bruns. Les trois premiers sont vêtus de rouge. Le second désigne de la main droite le Christ, tandis que le troisième tend sa main en sa direction. Ce troisième ange est particulier puisqu'il porte le *superhuméral*. Ses ailes bleu-vert sont dépliées. Le quatrième ange porte des ailes rouges et le cinquième porte des ailes vertes. Les anges du dernier rang roux et bruns ont des ailes rouges. Seule leur tête est visible.

c) *Les pénétrations de voûtes*

Dans l'angle sud (pilier n°57) se trouve quatre anges : deux au premier rang et deux au second. Ce premier ange porte une aube blanche sous une dalmatique rouge brodée de rectangles oranges en sa partie inférieure. Il est également chaussé. Par-dessus il porte un *mantel* ou *pallium*. De sa main droite, il désigne le Christ en haussant son bras tandis qu'il tend l'index de sa main gauche en sa direction. Cet ange brun possède des ailes grises. Le second ange porte une tunique blanche et un *mantel* brun. Il tend la main gauche et pointe l'index de sa main droite. Cet ange brun souriant possède des ailes blanches. Au-dessus d'eux, dans l'angle se trouve un ange vêtu de gris. Cet ange brun souriant possède des ailes oranges (rémiges secondaires) et rouges (rémiges primaires). L'ange situé à sa droite porte une tunique

orange et un *mantel* rouge. Il désigne de l'index de la main gauche, Jésus. Sa main droite ouverte désigne également le Christ.

Dans l'angle ouest (pilier n°58) se trouve quatre anges : deux au premier rang et deux au second. Ce premier ange porte une tunique verte et un *mantel* brun aux plis noirs dégradés. Des plis soufflés dont certains sont en coquille et des plis couchés sont particulièrement bien dessinés. Cet ange est chaussé. De sa main droite, il désigne le Christ. De sa main gauche, il joint le pouce et l'index. Le second ange placé à sa gauche porte une tunique jaune et un *mantel* rouge. Cet ange brun porte des ailes bleues pâles. Il tient dans sa main gauche un petit rouleau. Au second rang, l'ange placé dans l'angle possède un *mantel* ou *pallium* rouge et un *superhuméral* orné de rectangles bruns et violets. Cet ange brun, aux ailes vertes, ne montre pas ses mains. L'ange qui est situé à sa gauche porte un *pallium* gris et un *superhuméral* aux rectangles jaunes. Cet ange brun aux ailes rouges désigne le Christ de sa main droite.

Dans l'angle nord (pilier n°62) se trouve six anges. Au premier rang, un ange particulièrement bien paré porte une tunique vert-bleue et un *pallium* gris foncé brodé en sa partie inférieure de rectangles jaunes ornés d'oves oranges et de rectangles bleus. Le *superhuméral* qu'il porte est de la même forme. Cet ange brun porte des ailes grise et blanche. Dans sa main gauche il tient un phylactère, et dans sa main droite il porte une croix rouge dont le croisillon est couvert d'un voile : un *labarum*. L'ange suivant porte une tunique jaune et un *mantel* rouge. Cet ange brun désigne le Christ de la main gauche et tient un calice dans sa main droite. Le troisième ange porte un *mantel* gris et des ailes rouges. Au second rang, l'ange situé dans l'écoinçon porte un *pallium* rouge et un *superhuméral* brodé d'oves oranges et de rectangles poursuivis par un loros. Cet ange brun porte un calice de sa main droite et tend la main gauche. L'ange qui est à sa droite porte un *pallium* gris et également un calice, tandis que le dernier ange arbore un *pallium* rouge et un *superhuméral*.

Dans l'angle est (pilier n°61) se trouve cinq anges. Au premier rang, le premier ange porte une tunique jaunâtre aux plis verts et un *mantel* rouge-brun aux plis noirs. Cet ange aux cheveux gris désigne de la main gauche le Christ, il a dans l'autre main un petit fanion ou gonfanon blanc marqué d'une croix pourpre flottant sur une longue lance rouge. Ses ailes rose-gris sont particulièrement originales. A côté de lui un ange vêtu de brun regarde le Christ. Les trois anges du second rang portent des calices et désignent le Christ. Seul le second ange est exceptionnellement vêtu d'un *pallium* gris, d'un *superhuméral* et d'un loros. Cet ange particulier possède des cheveux gris et des pommettes violettes. Les rehauts des traits de son visage exécutés en vert lui donnent une mine plutôt étrange.

d) Les bustes d'anges situés sur les arcs-doubleaux

L'arc-doubleau situé au sud-ouest est orné de six bustes d'anges. Les deux anges situés dans l'angle inférieur tendent leurs mains en montrant leurs paumes. Les autres anges ne montrent pas leurs mains. Tous vêtus d'une tunique recouverte par un *mantel* ou *pallium*, les couleurs rouge-roux alternent avec les gris tandis que les ailes sont jaunes, rouges ou grises.

L'arc-doubleau situé au nord-est sépare les huit anges en deux groupes séparés par une nuée bleue et blanche. Seuls les seconds anges inférieurs tendent l'index de leur main en désignant le Christ.

e) Les vertus et les vices

Sur le second rouleau de la baie située au sud-ouest se trouve deux vertus écrasant des vices. Les deux vertus vêtues d'une longue tunique portent des chausses noires. Légèrement souriantes, elles tuent d'un coup de lance, une petite femme aux cheveux effilés. Rien physiquement ne départage la physionomie du vice de celle de la vertu. Seule la pose et le combat juxtaposent deux réalités, où l'une a vaincu l'autre. Auréolées comme les anges, les vertus se détachent sur un fond or et vert découpé en deux registres. La vertu de gauche désigne le Christ de la main, tandis que l'autre désigne le vice qu'elle a tué. Les inscriptions SPES et FIDES

désignent leur nom. Au-dessus d'elles se trouve une colombe inscrite dans un médaillon cerclé d'or à fond noir. A droite de la colombe il se trouve la mention [SPS SCS].

Dans l'ébrasement de la baie située au sud-ouest se trouve également des vertus tuant des vices. Dans l'ébrasement gauche, la vertu [CONCORDIA] tient les cheveux du vice figuré en femme, et l'égorge avec un couteau tenu dans sa main droite. Vêtue d'une tunique bleue, la vertu souriante observe sa victime. Dans l'ébrasement droit se trouve une vertu griffant sa victime. Le vice figuré encore par une femme est désormais beaucoup plus grand que précédemment. Vêtu de bleu le vice ne présente pas de détail particulier. La vertu souriante lui tire aussi les cheveux. Au-dessus, un visage nimbé aux cheveux longs nous observe. Ce visage partiellement détruit est impossible à identifier avec certitude. Inscrit dans un médaillon noir à bord orange-or et perlé, on ne saurait l'identifier au Christ car le nimbe (crucifère ?) n'est pas assez lisible.

Sur l'arc-doubleau situé au nord-est se trouve également deux vertus écrasant des vices. Ces vertus sont richement vêtues. La vertu de gauche (au nord-ouest sur le rouleau) ne possède plus de tête. Vêtue d'une tunique rouge, d'un *superhuméral* et d'un *loros* (?), elle marche sur sa victime. De sa main gauche elle présente sa paume tandis qu'elle tient de l'autre, la lance venant percer la bouche de sa victime l'AVARICE. Peint sur un fond rouge et bleu, le vice en jaune est particulièrement mis en

valeur. Les plis de la tunique de la vertu sont particulièrement soignés. Quelques plis concentriques s'enroulent aux genoux, tandis que l'entrejambes formant un creux est traité en plis étagés en U et en V. Les enroulements de la chute du drapé sont formés conventionnellement en coquille ou en lame. Sur le côté droit une autre vertu richement vêtue tranche la gorge du vice d'un grand coup de lance. Désignant de la main gauche son adversaire, elle marche également sur son buste. Le visage de cette vertu, effacé quelque peu, est assez pâle. Vêtue d'une tunique violette ou pourpre, d'un *superhuméral* et d'une ceinture richement ornée de pierreries, cette vertu est également couronnée. Les plis très soignés de l'étoffe de sa tunique sont parfois formés en spirales ajoutées aux types de plis déjà présents sur la figure précédente. Le vice vêtu de rouge est pied-nu. Retenant tant que faire ce peu la lance qui lui portera la mort, elle gît au sol d'une manière plutôt arbitraire. Le plan d'appui la recevant, comme pour la figure précédente, ne se limite qu'à une ligne de fond formée par la rencontre des deux couleurs circonscrites dans un cadre rouge. Dépassant du cadre, ces figures sont faites pour nous interpeller, puisqu'elles entrent littéralement dans notre espace, au-delà du cadre feint (bandeaux) soulignant le cadre architectural contraignant formé par les rouleaux et les arêtes des arcs et des voûtes. Les vices sont formés avec la maladresse connue du procédé conceptuel du corps vu en plan et de la tête vue en élévation, c'est à dire de profil. Ainsi les cheveux ne tombent plus sur le sol, mais flottent au-delà-même du cadre. Au-dessus des têtes se trouve un médaillon encadré également de nuées. Le cadre du médaillon s'orne de pierreries feintes identiques aux ornements des vertus. Dans ce cadre se trouve la main de Dieu le père bénissant. Les nuées dépassent également du cadre.

Sur le mur sud, l'ébrasement de la baie présente également des vertus écrasant les vices. Dans l'embrasement gauche se trouve *CARITAS et CUPIDITAS*. Détachée sur un fond rouge, orange puis bleu en trois bandes distinctes, la vertu vêtue d'une tunique rouge et d'un *mantel* en sautoir bleu perce de sa lance, le vice féminisé répondant aux conventions précédemment décrites. De l'autre côté, dans l'embrasement droite, la vertu porte le même ensemble. Au-dessus, en guise de second registre, se trouve également de part et d'autre, une autre vertu tuant des vices. A gauche *HUMILITAS et SUPERBIA*, et à droite une vertu qui n'est pas identifiable. Les vertus portent cette fois, un *superhuméral* et une chute ornée de pierreries. Tranchant les vices toujours féminins d'une lance plongée dans leur gorge, elles font également un signe de leur seconde main. Au-dessus d'elles se trouve un médaillon occupé par un buste trop peu identifiable.

Sur le mur sud-est se trouve de part et d'autre de la baie, deux élus recevant des couronnes. Ces hommes barbus reçoivent respectivement une couronne de la main d'un ange. Vêtus d'une tunique plutôt courte (dont la retombée se situe aux mollets), ils portent également en sautoir un *pallium* ou *mantel* doublé d'hermine au moins pour l'homme dextre. Chacun d'eux porte un collier d'orfèvreries et des bracelets en pierreries. Leur tunique courte est retenue à la taille. Les plis habilement peints ne sont

pas uniquement dessinés d'un trait, mais plus subtilement fondus. Plis en virgules, étagés en U ou en V animent le tissu. La chute de l'étoffe se termine d'ailleurs par la conventionnelle coquille ou par quelques, plus naturels, plis en lame. Ces hommes portent également des chausses. Le fond sur lequel ils se détachent est désormais constitué de quatre bandes, en premier plan rouge puis successivement jaune et vert, puis bleu. Au-dessus de ses rois se trouvent par delà des nuées rose et rouge, détachés sur un fond sombre et bleu, quelques anges. A gauche, un ange vêtu d'une large tunique rose, indique de la main droite le Christ, l'index levé vers le haut. A sa gauche se trouve en plain-pied, un grand ange vêtu d'une tunique blanche et d'un *mantel* pourpre ample. A droite se trouve un ange entièrement vêtu de pourpre présentant ses mains orantes ou consécatoires. Il porte un *superhuméral*. A sa droite se trouve un ange en plain-pied, portant une tunique rose, un *mantel* bleu et un *superhuméral* également. Le nu du mur situé au-dessus de l'arc de la baie est également occupé par deux anges encadrant un médaillon fortement effacé, mais laissant paraître un buste sans barbe ne pouvant guère être identifié. Cependant, on remarque que les deux anges situés de part et d'autre de ce médaillon pointent du doigt ce médaillon. S'agit-il du Christ ou de Marie?

f) *Entrelacs, ornements et grotesques*

Le double rouleau situé au sud-ouest s'orne d'entrelacs feuillagés. Les feuilles trifoliées sont rouges, oranges, roses. Parfois les entrelacs (second rouleau) portent des sortes de champignons ou d'artichauts ébauchés. Au nord-est, les rouleaux sont également ornés d'entrelacs aux feuilles désormais polylobées doublées affrontées et plus diversifiées. Le premier rouleau porte également une triple tête barbue située sur la clef et, à gauche, deux colombes s'inscrivent dans les entrelacs. Au-dessus, dans l'intrados du second rouleau se trouve une tête grotesque de chien ou d'ours.

Des hommes figurent sur les ressauts des piliers. Sur les piédroits de la baie située au sud-ouest se trouvent deux porteurs de poutre. Sur le piédroit gauche se trouve un porteur vêtu d'un bリアud rose dont les plis rougeâtres sont assez conventionnels. Dessinant le torse et les jambes, les plis sont également étagés ou en coquille sur la chute de l'étoffe. L'homme porte des chausses. Les bras repliés au-dessus de ses épaules, il incline la tête pour porter la poutre figurant également la séparation des deux registres peints. Sur le piédroit droit se trouve un autre porteur de poutre portant une tunique sombre et droite. Il porte des chausses et se tient déhanché. La poutre située sur son épaule droite n'est soutenue que d'une main tandis que l'autre est appuyée sur les hanches. Les visages sont aujourd'hui à l'état d'ébauche. Il ne reste visible que les dessins des yeux, de la bouche, du nez ou du menton. Sur les ressauts du pilier situé à l'est, se trouve trois hommes travailleurs. Dans l'ébrasement du premier ressaut se trouve un homme tenant un pic dans la main droite. L'homme porte un bリアud court assez

naturaliste. Tenues à la taille, les retombées de l'étoffe sont souples. Le tissu plus épais, que sur les vêtements conventionnels des deux précédents semble issu d'une observation du réel. Le profil du visage (aujourd'hui dégradé et ne laissant paraître que les traits du visage) semble également avoir été pris sur le vif. Sur le piédroit du premier ressaut se trouve un homme vêtu d'une tunique à capeline. Dans la ceinture de son habit se trouve aussi un pic. Il tient dans la main droite une sorte d'équerre et désigne de l'index gauche cet instrument. Dans l'ébrasement du second ressaut se trouve un homme vêtu d'un bリアud sombre et sans plis tenant à deux mains un pic et taillant une sorte d'imposte. Son visage tourné de profil semble également s'inspirer d'un modèle réel. Sur le premier ressaut du pilier nord se trouve également deux Saints. Le premier situé dans l'ébrasement porte la tonsure, tandis que le second, barbu, affiche un visage serein.

Situés entre le registre des hommes et les nuées, se trouvent quelques plantes et quelques colonnettes. Des colonnettes feintes sont peintes sur les dossierers nord-est des piles ouest et sud. Au-dessus des tailloirs, se trouve le départ des entrelacs correspondant aux rouleaux des différents arcs ainsi que dans l'angle des piles recevant la retombée des voûtes se perçoivent des vases blancs remplis de fleurs blanches en cloche. Ces bouquets un peu grêles dénotent un certain naturalisme stylisé de la campanule. Quelques autres bouquets portant des fleurs rouges s'assimilent tantôt à des coquelicots, tantôt à des fleurs en branche.

g) La chute de Lucifer

Le mur figurant la chute de Lucifer se sépare en trois registres : Au premier registre se trouve les draps tendus, puis vient une zone décrivant un lieu fortifié, sombre et grouillant d'êtres difformes. Cet abîme, assimilable à l'enfer est chaudement strié de flammes rouges. Dans cet abîme sombre, la totalité des êtres sont renversés, à l'envers, contorsionnés. On peut compter 22 êtres principaux entremêlés les uns aux autres. Les êtres situés dans la partie supérieure présentent des faces plutôt humaines. Présentant des visages d'horreur, de peur, crachant des flammes ou expirant, ils se tiennent parfois les uns les autres comme pour se retenir dans leur chute. Placés à gauche du groupe, deux êtres à tête animale sont distinguables : une tête de bouc et une tête d'ours sont clairement dessinées. Dans la partie inférieure droite un être à tête d'oiseau est aussi visible. Un serpent se tient à la patte antérieure de Lucifer. Lucifer dont les membres sont délibérément allongés tourne sa tête vers le haut. Regardant et mesurant sa chute, il se réceptionne mal sur son propre brasier. Bouche ouverte, langue apparente, il semble pousser un cri. Sa grande silhouette verte est aujourd'hui plutôt dégradée.

Situé dans une tourelle dotée d'un grand portail à deux vantaux et deux créneaux, se trouve un être hybride crachant des flammes de part et d'autre d'une langue effilée. Dehors, sur une ligne d'appui

aujourd'hui contrariée par des reprises de badigeons et l'écroulement d'une partie de la fresque, se trouvent deux êtres hybrides en pieds et debout. Pas encore touché par l'accablement des êtres infernaux, voici peut-être deux temps du récit. Là entre leurs mains une petite poupée, figurant une âme est encore martyrisée par le feu de leurs flammes expirées. L'être de gauche possède des griffes de rapace, une tête hybride, et tient à la main un sceptre terminé par une tête d'oiseau dotée d'oreilles. Le second, à gauche, porte un pagne. Doté aussi de griffes, sa tête d'oiseau est non moins terrifiante.

Dans l'écoinçon droit sur le piédroit de la porte de cloison se trouve un homme en bリアud vert haussant les mains. Portait-il un objet?

Au-dessus de cet espace infernal se trouve des nuées faisant le pourtour de l'arc formeret. Décomposé en 4 bandes de couleurs, jaune, rouge, verte et bleue, le champ de fond n'indique aucune perspective. Des étoiles parsemées sur ces bandes écrans lui donnent un aspect indéfini et infini. Entre chaque bande se trouve des perles blanches apportant un scintillement nécessaire à ce firmament très conventionnel. Au centre de la composition, une ouverture réelle (rectangle haut) encadrée par un bandeau rouge communiquait peut-être avec la travée centrale. Toujours dénué de perspectives, un cadre orné de rectangles (pierrieres?) sur le même modèle que les colliers et les ornements de parures des anges et des élus forment un dormant (fermeture de la baie) qui porte une grille quadrillée. Le cadre tombe également depuis cette ouverture (aujourd'hui bouchée) en direction du gouffre infernal. De part et d'autre de la baie bouchée, se trouve deux anges symétriquement disposés. Vêtus d'une tunique claire, ils portent un *pallium* ceinturé et ample. Chaussés, ils portent également une lance, ou hampe, retenant un étendard. L'ange de gauche vêtu d'un *pallium* rouge écarte de larges ailes dont le triple rang de rémiges affirme la dignité. Ses ailes jaunes, blanches et pourpres semblent le faire voler, alors qu'il ne s'appuie sur aucune ligne et que ses pieds flottent dans les nuées et passent au-dessus du gouffre. Cet ange désigne de la main gauche le Christ placé au-dessus de lui. Également en lévitation, l'ange de droite désigne de la main gauche la chute de Lucifer. Paré d'un *pallium* bleu il ouvre de larges ailes dont le triple rang de rémiges bleu, blanc et rose lui assure également un rang élevé. Cependant aucun ornement ou collier ne le distingue. Si GABRIEL est peint sur le mur à gauche de la figure vêtue de bleue, aucun indicatif ne permet sûrement d'identifier l'ange de gauche.

b) Les fonds de scène

Comme sur les piles, les parties ornementales alternent les fonds sombres noirs et les fonds chauds brun-rouges. Les scènes présentant des saints, des anges ou des vertus prennent place sur des fonds en bandeaux. Les vertus ont le buste placé sur un fond sombre noir tandis que les vices sont placés sur un fond jaune ou rouge. Les rois et les anges placés au-dessus de l'enfer optent pour un fond

de quatre bandeaux : rouge, jaune, vert et bleu pour les rois et jaune, rouge, vert et bleu pour les anges. L'abîme de l'enfer rouge et noir mêle flammes et gouffre sombre. L'ensemble des anges est placé sur un fond bleu comme le Christ et le Tétramorphe. Cependant les anges des lunettes ont leurs pieds placés sur un terrain brun. L'ensemble de ces fonds est extrêmement cloisonné, cantonné à une figure, une scène ou un groupe distinctement séparés des autres.

i) Les visages, les corps et les drapés

Les visages roses sont rehaussés de traits brun, bleu et noir. Les ombres sont étonnement verte et bleue donnant un aspect pâle à certains visages. Ces visages cernés de verts sont-ils le reflet incarné d'une autre réalité? Les pommettes bleue-violette du Christ l'éloignent de notre réalité. Nombreux sont les anges dotés d'arcades sourcilières vertes ou bleues faisant vibrer timidement leurs peaux blanches et livides. L'effacement certain de quelques parties peintes a-t-il enlevé la vie de ces visages qui peut-être étaient rehaussés de rose et de brun ? Il est difficile de l'affirmer car bon nombre d'entre eux présentent des mines blanches simplement tracées d'un noir préparateur. Grâce à des traits plutôt simplifiés, les personnages présentent des petites bouches aux lèvres rose-rouges. Les nez plutôt droits, soutiennent de larges sourcils arqués bruns ou noirs. Les oreilles rondes sont simplifiées et bien souvent masquées sous des cheveux mi-longs. Les mains et les pieds des personnages sont plutôt épais et amplifiés. Sur des corps aux épaules étroites et tombantes se déploient de grands drapés contournés juxtaposant de nombreux plis conventionnels. De nombreux plis réalistes suivent les mouvements des corps. Les retombées en coquilles soufflées côtoient les plis en spirales ou les plis courbes concentriques placés aux articulations. Les plissés sont créés par le modelé, fait de plusieurs rehauts de bleus, de verts bien souvent, de nuances foncées et parfois claires. Cependant les rehauts sont accompagnés de traits noirs et bruns découpant plus nettement les plis. Des zones oblongues, sur les cuisses et sur le plat inférieur de la jambe contrastent avec les zones de plicature complexe. Enfin les nombreuses ailes des anges sont parfois simplement tracées au noir, mais pour certaines grandes figures les rehauts transparents bleus et gris pour les ailes bleuâtres, mais aussi rouges, roses, oranges et violets pour les ailes aux couleurs chaudes, viennent véritablement animer les êtres.

2) Les inscriptions

a) Bandeau entourant le Christ

Sur le bandeau rectangulaire entourant le Christ se trouve l'inscription suivante :

... *IA ... ACTAT. DE ... SIBI ... RORE ... VER ... ES ... BA*

Les lettres sont peintes en couleur claire dans une écriture régulière. L'encart dédié à cette inscription par l'édition de Robert Favreau répertorie un E et un T oncial. Il propose également de dater la peinture de la fin du XII^e siècle.

b) Archange, séraphin et chérubin

De chaque côté des pieds des anges situés au dessus de la tête du christ se trouve les mentions suivantes :

- 1) *CHERU BIN*
- 2) *SERA [P]HIN*

Sur le mur nord se trouve l'inscription :

GABRIEL

Les deux premiers mots sont peints en sombre sur fond clair et le troisième nom est peint en clair sur fond sombre.

c) Vertus et vices

Sur l'ébrasement de la fenêtre sud et sur l'intrados de la voussure de la fenêtre ouest se trouve plusieurs inscriptions identifiant des vices et des vertus.

Fenêtre sud :

- 1) *CARITAS* + (verticalement) *CUPIDITAS* [à gauche]
- 2) *HUMILITAS* + *SUPERBLA* [à gauche]
- 3) *PACIENCIA* + *IRA* [à droite]

Fenêtre ouest :

- 1) *FIDES* [à gauche] *SPE* [à droite] – sur l'intrados

2) CONCORDIA – sur l'ébrasement

Sur la clef, dans un médaillon :

SPS SCS (Spiritus sanctus)

Les lettres sont peintes en clair sur un fond sombre. Aucune onciale n'est visible. Il se trouve deux C carrés.

3) La technique

La peinture d'origine apparaît sur l'ensemble des prélèvements effectués en 1975. Parfois quelques résidus de repeints et de matières organiques diverses (sortes de vernis) apparaissent également. Le décor peint a initialement été réalisé sur un appareil moyen assisé. Les enduits peints recouvrent d'ailleurs des joints à rubans présents entre les pierres d'appareil. Ces joints sont peut-être la preuve d'une finition préalable du parement. La décision d'obturer les tribunes en les cloisonnant et en les peignant a donc été ultérieure. La peinture originelle se caractérise par une préparation noire ou grise (à la base de charbon) sur laquelle est posée la couche de pigment. Cet enduit est étendu en une seule couche composée de chaux aérienne et de sable¹⁶⁷. La peinture a été exécutée par bandes de pontages, technique décrite par Denys de Fournas, qui rend compte de la technique byzantine à travers sa perpétuation dans le monde grec. L'*intonaco* est alors poli à la truelle juste avant l'application de la couleur. Les traces de cet instrument sont d'ailleurs visibles en lumière rasante *in situ*.

L'analyse du restaurateur en 2006, précise que les nimbes et les motifs circulaires ont été exécutés au compas¹⁶⁸. La couche de pigment est composée d'ocre jaune et rouge, du vermillon et du lapis lazuli¹⁶⁹. En fait, les dessins préparatoires ont été réalisés à l'ocre jaune ou au rouge-brun. Par endroits, le dessin préparatoire est gravé dans le mortier frais. Le tableau présenté ci-dessous, reprenant les analyses de 1975, rapporte quelques dispositions des couches picturales. Les ombres sont indiquées généralement par une terre verte. Posées avec une grande liberté gestuelle, les ombres vertes sont réalisées sans poncifs ni ligne préparatrice gravée. Cette fresque véritable, pratiquement réalisée sans rehaut (sauf certains rouges empâtés) possède une facture d'une grande liberté. Cette facture a permis de couvrir de grandes surfaces. En effet, il n'y a pas de trace de *giornata* véritablement. L'unique couche du tympan de l'enfeu mesure par exemple 4,10 m X 2,05 m. La couche picturale est solide. Les pigments sont fixés dans les épaisseurs et les glacis nombreux. La surface réalisée par de multiples transparences en devient parfois brillante et émaillée.

¹⁶⁷ ARTHEO, Brioude, basilique Saint-Julien, chapelle Saint-Michel, Bilan sanitaire 1, 2006, p. 3.

¹⁶⁸ ARTHEO, Brioude, basilique Saint-Julien, chapelle Saint-Michel, Bilan sanitaire 1, 2006, p. 4.

¹⁶⁹ Laboratoire de recherche des Monuments Historiques, *Rapport n°249*, Secrétariat d'état à la culture, 17 juillet 1975, p. 2.

Les repeints, nombreux, apparaissent nettement à certains endroits où le mortier est refait. Du vert de chrome (pigment du XIX^e s.) a été retrouvé ainsi que des couches de peinture à la gomme. Aussi, l'ensemble de la fresque était couverte de vernis et de cires mélangés à des poussières organiques résultant de la fumée de cierges. En 1975, l'enduit très lissé et homogène était décollé à de nombreux endroits¹⁷⁰. Certaines lacunes refaites proviennent certainement de la destruction des zones soufflées. Sur la voûte, l'enduit a subi des dégradations particulières du fait de la cuisson imparfaite de la chaux. Robert Baudoin explique en effet que, l'on peut constater la présence d'une multitude d'éclatements provenant d'incuits. Ainsi, le point blanc du grain de chaux peut être observé à la loupe au fond de chaque trou. Aussi, la pellicule peinte a parfois été simplement soulevée au niveau de l'incuit, mais n'est pas tombée. Les repeints sont situés aux endroits où la pellicule a été détruite. Ces repeints sont parfois réalisés à l'huile ou à la colle.

En 1975, le restaurateur constate une dégradation de l'ensemble peint de la chapelle. Une dégradation plus forte que celle des piliers qui ont été masqué certainement plus tôt par un enduit, ce qui d'une certaine façon a permis la conservation de leurs couleurs. Car dans la chapelle, de nombreuses restaurations ont été réalisées sans masticage ou sur des mortiers pulvérulents. Des sorties de sels étaient d'ailleurs venues amplifier le phénomène d'obstruction et de lisibilité de l'ensemble. Aucun dégagement des couches de cire et de vernis n'avait jusqu'alors été véritablement réalisé. Les restaurateurs (du XIX^e s. essentiellement) avaient visiblement repassé une nouvelle couche sur les précédentes. Presque quarante ans plus tard, la restauration assurée en 2010 présentait un bilan plutôt positif de l'état des peintures. Seules trois parties du décor présentaient un état préoccupant. Le mur sud en particulier présentait une cristallisation de sels et une infiltration d'eau ancienne par les toitures et les châteaux¹⁷¹. Sur ce mur sud, les parties basses ont jadis été repeintes à l'huile sur le décor médiéval en suivant les contours. Cette opération a sûrement été réalisée au XIX^e s. Ensuite, l'ensemble a été imprégné de paraffine et d'huile de noix. Au nord, le mur de l'enfer était recouvert d'un voile blanchâtre dû à la présence d'un consolidant synthétique en surface (acétate de polyvinyle). Un repeint à l'huile occupe également tout le centre de la scène. La baie du mur ouest et les piliers est ont également été repeints à l'huile. Ces repeints sont, d'après le restaurateur, entièrement recomposés sur les parties basses des piles. Les artisans peints seraient simplement issus d'une restauration moderne peut-être exécutée au XVI^e s. : « c'est le seul endroit où l'on peut penser qu'il y a eu "invention" dans les repeints »¹⁷².

¹⁷⁰¹⁷⁰ Robert Baudoin, *Rapport sur l'état des peintures et de leur support, les altérations et les transformations subies, les mesures souhaitables pour leur protection, leur conservation et leur mise en valeur*, Paris, 30 décembre 1974, p.2.

¹⁷¹ Didier Legrand, *Etudes préalables, conservation, restauration, basilique Saint-Julien*, volume texte 1, peintures murales des tribunes du narthex, mars 2010, p. 1.

¹⁷² Didier Legrand, *Etudes préalables, conservation, restauration, basilique Saint-Julien*, volume texte 1, peintures murales des tribunes du narthex, mars 2010, p. 2.

Tableau des différentes couches de quelques prélèvements effectués sur le mur de l'enfer de la chapelle Saint-Michel¹⁷³.

Situation	Couches	Analyse
Damné de droite (cuisse)	N° 1 : couche blanche de mortier	Chaux + sable
	N° 2 : couche jaunâtre	Fer ocre jaune
	N° 3 : couche épaisse brillante	
Fond entre deux démons de droite (registre inférieur)	N° 1 : couche blanche de mortier	Chaux + sable
	N° 2 : couche noire	Charbon de bois
	N° 3 : couche verte	Vert de chrome (oxyde de chrome)
	N° 4 : couche brillante épaisse	
Flammes crachées par le démon	N° 1 : couche blanche mortier	Chaux + sable
	N° 2 : couche noire	Charbon de bois
	N° 3 : couche orange mélangée à la courbe noire	
	N° 4 : couche rouge	Vermillon
	N° 5 : couche brillante	
Ailes de Gabriel	N° 1 : couche blanche de mortier	Chaux + sable
	N° 2 : couche rouge	Fer (ocre rouge)
	N° 3 : couche brillante	
Robe de Saint Michel	N° 1 : traces d'une couche blanche	
	N° 2 : couche rouge	Vermillon

¹⁷³ Marcel Stefanaggi et Paulette Hugon, Rapport n°249, Secrétariat d'état à la culture, Direction de l'architecture, LRMH, 1975.

	N° 3 : couche bleue	Lapis Lazuli
	N° 4 : couche brillante	
Vermillon avec du gris par-dessus	N° 1 : couche blanche mortier	Chaux + sable
	N° 2 : couche noire	Charbon de bois
	N° 3 : couche rouge	Vermillon
	N° 4 : couche grise très fine	
Mastic et repeint	N° 1 : couche gris-orangée, très fins cristaux rouges et noirs	Fer, ocre
	N° 2 : couche vert pâle	Fer, terre verte
Auréole noircie de Saint-Michel	N° 1 : couche blanche mortier	Chaux + sable
	N° 2 : couche blanchâtre, traces couche verte	
	N° 3 : couche marron brillante	Gomme Gutte (voir spectre)
	N° 4 : couche verte pas très définie	
	N° 5 : couche brune brillante	
	N° 6 : couche grise mince	
	N° 7 : couche brillante	
Dos de Saint- Michel	N° 1 : couche blanche mortier	Chaux + sable
	N° 2 : couche grise	
	N° 3 : couche bleue	Lapis Lazuli
	N° 4 : couche blanche	
Cou de Saint-Michel	N° 1 : couche blanchâtre mortier	
	N° 2 : couche grise	
	N° 3 : couche orangée	Fer, ocre
	N° 4 : couche noire	
Voute. Goutte de vernis	N° 1 : couche blanche mortier	Chaux + sable

	N° 2 : couche noire	Charbon de bois
	N° 3 : couche brillante, rouge marron	
Voute. Patte du lion	N° 1 : couche blanche mortier	Chaux + sable
	N° 2 : couche rouge	Fer (ocre rouge)
	N° 3 : couche blanche, traces de couches noires	
	N° 4 : couche brune brillante	
	N° 5 : couche grise, cristaux noirs	
Fond vert derrière Saint-Michel	N° 1 : couche blanche mortier	Chaux + sable
	N° 2 : couche grise	
	N° 3 : couche verte. Quelques cristaux orange	
	N° 4 : couche transparente brillante	Gomme Gutte
Haut du tympan en Saint-Michel et Saint-Gabriel	N° 1 : couche blanche mortier	Chaux + sable
	N° 2 : couche grise	
	N° 3 : couche bleue	Lapis Lazuli
	N° 4 : couche grisâtre brillante	
Fond noir des fleurs de lys nord-ouest	N° 1 : couche blanche mortier	Chaux + sable
	N° 2 : couche noire. Quelques cristaux rouges	
	N° 3 : couche brillante	

B. Le porche sud

1) L'iconographie et la stylistique

a) Le rez-de-chaussée

Le tympan du portail sud a été repeint au XVII^e siècle. Trois soleils, deux disques et quelques fleurs de lys sont encore lisibles. Les voussures du portail sont composées d'un rouleau orné d'un très large tore et d'un second rouleau. Le premier rouleau est orné de bandeaux entrelacés, bandeaux plissés se déroulant entre des bandeaux soulignant les arêtes. Sur le tore placé entre le tympan et le premier rouleau, se trouve également des entrelacs de bandeaux. L'ébrasement du second rouleau est orné d'une succession de médaillons. Ces médaillons portent des bustes de Saints. Le second rouleau était-il simplement orné d'entrelacs ? Un galon dentelé noir et or datant plutôt du XIV^e siècle est venu masquer une partie du décor initial. Encore par-dessus ces deux couches, un ornement de guirlandes de feuilles tressées datant du XVII^e S., est venu apporter une ultime couche picturale. Seuls les deux premiers médaillons gauche et droit semblent encore illustrer des têtes barbues et nimbées.

b) La tribune

La tribune du porche sud possède également des fragments peints stylistiquement et techniquement proches des peintures de la chapelle Saint-Michel¹⁷⁴. Au dextre de l'absidiole de cette chapelle figure un ange richement habillé par une tunique courte ornée à sa chute de pièces de métal et pierreries et d'un buste en métal (?). Habillé courtement, l'ange déploie ses ailes et semble fouler du pied un être dont la queue ou une partie du corps apparaît encore sur sa gauche. Cet ange aux quatre paires d'ailes est placé sur un fond de bandes colorées. Ces bandes brun-rouges, jaunes, bleues, sont prises dans un cadre ocre et brun. Les pieds de l'ange dépassent sur un cadre formé de petits arcs. Là, des écailles et une crête dure semblent illustrer une partie dorsale. À gauche de l'ange se trouve les nuées et la mandorle du Christ axial. L'ange a replié son bras droit sur sa poitrine et indique quelque chose. De l'autre main, il semble retenir cet élément dorsal (a-t-il coupé la queue du dragon?). Dans un registre inférieur se trouve un Saint vêtu d'une tunique et d'un *pallium*. Il prend place sur un fond de bandes colorées inscrit dans un cadre ocre et brun. Dans une mandorle aux bords ocres et bruns (au sommet de l'absidiole) se trouve une tête barbue et dotée d'un nimbe crucifère. Sur le piédroit droit une

¹⁷⁴ Matei Lazarescu, restaurateur, est aussi favorable à une fourchette de datation concomitante avec celle de la peinture de la chapelle Saint-Michel (XII^e S. - XIII^e S.) : Matei Lazarescu, *Brioude, Etude préalable à la restauration des porches nord et sud*, octobre 2003, p. 3.

colonnette cannelée inscrite dans un cadre soulignant les arêtes, possède un chapiteau feuillagé et un astragale orné d'oves. Les feuilles terminées aux angles en crochets indiquent une stylistique précise. Détachée sur un fond gris sombre, l'ombre des cannelures respecte l'éclairage de la baie réelle. Au-dessus du tailloir se trouve, dans un cadre ocre et brun, détaché sur un fond sombre, un médaillon blanc dans lequel se trouve une tête couronnée. Ce buste vêtu de rose représente un homme barbu (brun) levant la tête pour regarder le Christ et le désignant de sa main droite, l'index pointé vers le haut. Sur le mur sud, se trouve, masqué derrière une couche de ciment gris, les traces d'un vêtement rose. Un peu plus loin la présence d'un faux-appareil beige à joint ocre flanqué de brun montre que le faux-appareil du voûtement adopté au XIX^e siècle, et qui recouvre une partie des ébrasements des baies ainsi que la partie supérieure des murs, a poursuivi et peut-être rétabli la polychromie médiévale. Des traces de cette polychromie ancienne se trouvent également sur le pilier n° 68.

2) Technique

La voûte du porche méridional présente quelques traces d'enduit. Aujourd'hui l'essentiel du décor, au rez-de-chaussée, se trouve sur le portail. Une couche mince d'enduit ancien (XII^e s.) directement appliqué sur la maçonnerie est observable en partie supérieure. Plusieurs décors superposés sont présents. Le restaurateur propose cependant de dater quelques résidus peints du tympan du XV^e ou du XVI^e siècle¹⁷⁵.

Les couches peintes des voussures présentaient avant la restauration de 2004 des dépôts épais de poussières et des soulèvements. La technique adoptée ici, sur le portail et sur les parois de la tribune est la même que dans la chapelle Saint-Michel. Les jeux d'ombres ont cependant plutôt des tonalités de bruns. La trichromie, brun, ocre-jaune, beige est utilisée essentiellement pour les décors feints. Le tracé préparatoire (visible sur la tête du roi) est exécuté au brun-rouge.

C. Le porche nord

1) L'iconographie et la stylistique

a) Le rez-de-chaussée

Le tympan stucqué de ce porche était peint. Les anges portent des traces d'ocres et de rouge-bruns soulignant les ombres. La tunique de ces anges, aux plis resserrés était certainement d'un brun-rouge

¹⁷⁵ Matei Lazarescu, *Brioude, Etude préalable à la restauration des porches nord et sud*, octobre 2003, p. 1.

accentué tandis que le *mantel* posé par-dessus était recouvert d'un ocre jaune clair. Détachés sur un fond bleu, les anges se répartissent autour d'une mandorle dont le fond rougeâtre apparaît encore. Le cadre feuillagé, ocre présentait une alternance de feuilles jaune-brunes et de feuilles bleues (?). La voûte peinte tardivement est composée d'un fond rouge sur lequel sont placés des médaillons encadrant un buste central aujourd'hui bien effacé. Les bordures et les arêtes sont agrémentées d'une dentelle ocre détachée sur un brun foncé de quadrilobes et de trilobes en frise. Ce même motif se retrouve au porche sud (XIV^e S ?). Mais une peinture plus ancienne apparaît. Il s'agit de motifs de vagues bleu et rougeâtre ornant respectivement chaque moitié du large boudin constituant les arcs doubleaux. Ces motifs sont datables du XII^e ou du XIII^e S¹⁷⁶. Le second boudin (le plus extérieur) s'orne de demi-disques affrontés, alternés de cubes évidés feints en perspective. Ces deux motifs se trouvent également sur les piles de la nef.

b) La tribune

La tribune du porche présente également quelques éléments peints. Sur le mur nord-est se trouve un faux-appareillage uniquement dans l'ébrasement des baies et sur le voûtement. Cet appareillage est constitué de moellons feints beiges à joints ocre-jaune flanqués de rouge-brun. Si les motifs peuvent reprendre des décors anciens, ils ne sont aujourd'hui issus que d'une restauration datant du XIX^e S. Les claveaux et l'encadrement de la baie possèdent également des petits arcs feints appuyés sur de petits chapiteaux peints en rouge. Sur chaque claveau et chaque moellon de l'encadrement se trouvent des fleurs rouges à 5 pétales. Le nu du mur est d'ailleurs orné de fleurs rouges disséminées sur un fond beige. La partie inférieure du mur s'orne à gauche d'un quadrillage polychrome, jaune, noir, rouge et beige et d'un motif réticulé ou losangé présentant la même alternance polychrome, à droite. Sur le mur sud-est (baie n°50), se trouve un grand arc peint. Les claveaux et les moellons des piédroits sont peints en gris-noir à joint blanc flanqué de rouge. Ce joint blanc flanqué de rouge ornant un appareil gris se trouve aussi à la cathédrale de Clermont. Matei Lazarescu propose de dater le motif figuré (anges encenseurs) du XIII^e S. - XIV^e S¹⁷⁷. L'appareil feint suit l'appareillage réel. Le nu du mur est également orné d'un fond beige fleuré. Au-dessus de l'arc se trouve une petite sculpture en haut-relief. Cette sculpture est encadrée par un dais crénelé dessiné en noir et de deux anges (XIII^e S. - XIV^e S.) dessinés en noir vêtus d'une tunique bleue claire. Ces anges déhanchés encensent la figure sculptée. Ces anges ont été largement repeints au XIX^e S.

¹⁷⁶ Matei Lazarescu propose également cette datation.

¹⁷⁷ L'appareil beige à joints ocre présent dans la tribune sud au XII^e/XIII^e S., est donc remplacé ici par un appareil copiant le décor de la cathédrale clermontoise (XIII^e/XIV^e S.). L'assimilation architecturale du gothique venu du nord du diocèse se répercute également sur les décors feints.

2) Technique

La voûte au rez-de-chaussée est exécutée sûrement par-dessus un décor plus ancien. Le fond rouge actuel était recouvert de bleu. Les frises de dentelles ont été réalisées au pochoir noir sur fond ocre-jaune de part et d'autre de bandeaux bruns à fleurs de lys, accompagnés d'autres bandeaux à motifs ocre-jaune sur fond blanc. Sa dégradation est essentiellement due à des infiltrations d'eau.

Les rouges des arcs doubleaux, présents sur le décor marbré de vagues, sont issus de briques ou de tuiles pilées¹⁷⁸.

D. Le mur du bas-côté sud de la première travée

1) Iconographie et stylistique

« Personne ne s'étonnera de trouver là, de part et d'autre de la fenêtre, deux représentations de l'archange »¹⁷⁹ Saint-Michel. Deux ou trois registres pouvaient prendre place au-dessus d'un autel (?) et d'un escalier permettant d'accéder à la chapelle Saint-Michel. Cette fresque de grande dimension, qui a pu recouvrir l'intégralité du mur de cette travée sud est malheureusement dégradée, particulièrement dans sa partie inférieure. Seuls deux registres sont aujourd'hui véritablement visibles, mais on ne peut exclure la présence d'un premier décor de soubassement constitué à l'égal des fresques des piles et de la chapelle Saint-Michel, de draps peints en trompe-l'œil. Les deux registres aujourd'hui visibles sont séparés par un large bandeau horizontal orné d'un ruban plissé. Les scènes inférieures et supérieures sont donc strictement séparées.

Le premier registre révèle la présence de deux chevaux affrontés. De celui de gauche il ne reste qu'un beau buste de cheval. Les rênes suspendues au mors devaient être tenues par la main droite du cavalier car la main gauche de celui-ci est encore visible au-dessus de la tête du cheval. Désigne-t-il du doigt son adversaire ? En face d'eux, un autre cheval, dont il ne reste que la tête pouvait également être monté. François Enaud avait d'abord vu en ce cheval un joueur de harpe. L'hypothèse est saisissante. En effet, ce cheval lève sa patte gauche pour se placer devant lui sur une forme elliptique pouvant être une harpe. Cette peinture annoncerait donc déjà la sculpture du chapiteau situé à l'entrée de la chapelle où se trouve justement un âne jouant de la harpe. L'iconographie de ce mur dédié à l'archange semble répéter et compléter le décor de la chapelle Saint-Michel. Le fait d'avoir placé un escalier à cet endroit vient encore renforcer l'idée d'un parcours iconographique pouvant être réalisé également lors d'un

¹⁷⁸ Matei Lazarescu, *Brioude, Etude préalable à la restauration des porches nord et sud*, octobre 2003, p. 3.

¹⁷⁹ François Enaud, «Les peintures murales de Saint-Julien de Brioude», dans, *Les monuments historiques de la France*, Nouvelle série, Volume IV, fascicule 4, octobre-décembre 1958, p. 186.

parcours liturgique précis, du moins éclairé par les images. Quelques formes situées derrière le cheval harpiste restent difficilement identifiables. Un ruban ou une queue descendrait-elle du registre supérieur? Le ruban plissé inscrit dans un large bandeau était-il orné de cabochons également? De multiples petits cercles blancs viennent rythmer le bandeau. Un petit bandeau rouge semble porter des lettres. Deux grands M sont distinguables à gauche comme à droite de la baie.

Sur le piédroit gauche de la baie se trouve un grand archange pesant les âmes. Seul le buste et une partie de la balance restent visibles. Michel nimbé présente un visage serein. Il ouvre de larges ailes aux rémiges grises et aux plumes sus-alaires rouges vifs. Le fond est découpé en deux couleurs. Les deux couleurs compartimentent non pas une ligne de sol et de ciel, mais un monde céleste et un monde maléfique. En effet, sur la fresque de Michel à la balance, le bandeau jaune suit l'emplacement des petits diables de sorte qu'aucun diable ne se trouve peint sur un fond bleu. Cette scission de l'image en deux couleurs joue donc un rôle déterminant dans le sens de la compréhension de l'iconographie. Le partage entre le bien et le mal est clairement inscrit dans la couleur. Le plateau de gauche de la balance s'incline vers le bas tandis qu'un diable équipé d'un bâton force le plateau droit à descendre. Une petite âme se trouve peut-être recroquevillée sur ce petit plateau. Au-dessus de celui-ci se trouve encore un autre diable dont les jambes seulement subsistent. L'agitation des diables contraste avec la sérénité de Michel.

Sur le piédroit droit se trouve un grand archange terrassant le dragon. Cet archange présente également un visage serein malgré son attitude moins hiératique. Couronné, il penche sa tête et actionne la lance qu'il porte dans sa main droite afin de toucher le dragon. Bien que ne figurant plus, le diable devait retenir cette lance portée à son cou. Cette image n'est pas sans rappeler les nombreuses figures des vertus terrassant les vices situées dans la chapelle Saint-Michel. L'archange combatif porte une cotte de mailles et une bandoulière jaune. Il ouvre de larges ailes dont les rémiges rouges contrastes fortement avec les sus-alaires grises.

Au-dessus, une large et admirable frise à fond noir découpe des rinceaux de feuilles de chêne stylisées, rouges, gris et jaunes. Les lobes de ses feuilles sont maculés de perles blanches. Ces feuilles fortement colorées contrastent fortement sur le fond noir. Encadré par deux bandeaux rouge et orange rythmés par des cercles blancs, le large bandeau feuillagé sépare-t-il les archanges d'un ultime registre? Aucune trace de peinture ne permet de l'assurer. Cependant le vestige dans l'ébrasement gauche de la baie, permet de savoir que des figures l'animaient. Des ailes (trois?) étaient-elles portées par un ange situé dans l'ébrasement? De même le retour de pilier situé à gauche était peint.

a) Les fonds de scène

Au registre supérieur, les personnages sont mis en valeur par un jeu de fond symboliquement justifiable : le fond gris-bleu cerne les grandes figures de Michel tandis que le fond jaune encercle les figures du mal. Au registre inférieur les chevaux sont réalisés sur un fond gris-bleu. Peut-on en déduire que cette scène garde une valeur positive? Enfin, le fond sombre noir sert de cadre aux éléments feuillagés ou géométriques des bandeaux ornementaux.

b) Visages et corps

Le dessin préparatoire, s'il existe, n'est pas visible sous la carnation du fond de visage. Celle-ci est rehaussée d'ombres et de cernes délicats. Les formes du visage sont accentuées par un brun parfois rehaussé d'orange vif. Pour dessiner l'essentiel de l'expression, les yeux, les nez, les bouches, les oreilles sont rehaussés de noir. Quelques traits clairs apportent sur les nez et les arcades sourcilières, un peu de lumière aux visages. Les yeux en amande sont séparés par un large nez droit grec. Dotés d'un large menton, les archanges présentent aussi les mêmes oreilles. Vigoureusement pointues, elles prennent la forme d'oreilles dite de satyre : la portion supérieure de l'hélix est pointue. Les cous laissent apparaître le dessin des clavicules et de la pomme d'Adam.

2) Technique

Peinte à fresque, la richesse des couleurs correspond totalement avec les techniques et les choix effectués sur les piles. Quelques rehauts inégalement usés indiquent certainement l'utilisation d'une technique à sec dans les phases finales de l'élaboration des peintures.

La riche palette de couleurs est cependant quelque peu différente de celle de la chapelle Saint-Michel et des piles. Certes, les chaudes couleurs de bruns, de rouges, d'oranges, de jaunes, et de roses pâles rehaussent la tonalité, mais les gris, les bleus et les noirs gouvernent. Les visages rose-beige sont rehaussés de traits bruns et oranges et terminés par un trait noir. Les ailes sont travaillées finement. De nombreux points orange vifs ornent les auréoles et rehaussent les visages et les bandeaux. Aujourd'hui effacés, ses rehauts réalisés à sec certainement, participaient à la vibration et à l'animation des rouges et des jaunes. Si les formes générales ne sont dessinées que par un large trait noir appliqué par-dessus les couleurs de fond, toute une série de traits transparents, grisâtres et brunâtres déclinent des dégradés variés.

Chapitre II. Le décor peint datant du milieu du XIII^e siècle

A. La chapelle Saint-Jean : iconographie et stylistique

L'absidiole est couverte d'un décor peint représentant une scène de l'apocalypse de Saint Jean. Le décor se répartit en deux registres. Les écoinçons des baies sont également peints. Détachés sur un fond bleu foncé, les deux registres sont séparés par des bandes suggérées en relief. Le registre inférieur se déroule sur un sol ondulé suivant les courbes des lunettes des baies et s'articulant au-dessus d'un bandeau épigraphique. Répartis en couronne autour du Christ du registre supérieur, les personnages du premier registre sont en mouvements.

1) Le premier registre

A gauche, Saint Jean assis à son pupitre rédige son terrible récit sous la dictée d'un ange. Dans une perspective cavalière plutôt timidement assurée, le siège et le pupitre bien qu'appuyés partiellement sur la ligne de sol dessinée par le bandeau, semblent léviter. Saint Jean gaucher, lève les doigts de sa main droite. Vêtu d'une tunique bleu et d'un *mantel* brun ses pieds nus reposent sur le fond bleu. Séparé du reste de la scène par un arbre sans feuille, la ligne de sol devient plus clairement lisible sur la suite de l'image. Positionnés de profil, les cavaliers se succèdent.

En premier, un cavalier portant un arc vêtu d'une tunique courte brun et orange prend place sur un cheval blanc aux reflets bleus. Il s'agit du cavalier qui partit en vainqueur¹⁸⁰. Ses cheveux mi-longs et son visage fin lui donne l'apparence d'un jeune honnête-homme. La couleur jaune de son nimbe reprend l'éclat de la selle de sa monture. Bien qu'en mouvement, peu de signes et de détails illustrent la fougue du galop. Le cheval plutôt figé dans sa pose présente un rictus plutôt tendre, tandis que le visage serein presque attristé du cavalier n'illustre là encore aucune tension. Le pli de sa tunique présente un petit mouvement en retour : il est l'unique indication du tremblement produit par la cambrure du cheval. Le cavalier ne se retient pas mais il garde le buste bien droit. Les détails du harnais orange et brun sont partiellement effacés. Le cheval cambré sur ses pattes arrière repose directement sur la ligne de sol. Cette ligne s'agrémente de champignons. Une nuée sépare le premier cavalier du suivant.

Le second cavalier est coincé entre deux nuées verticales. La cambrure du cheval s'accroît. Présentant aujourd'hui un pelage plutôt clair, quelques résidus bleu-gris résident parcimonieusement. Les détails du harnais sont bien plus lisibles. Orné d'une selle, d'étriers, d'attelles, de mors et de cocardes, ce cheval plus vif présente une plus forte tension. La balance permet d'identifier ce cavalier

¹⁸⁰ Il s'agit du premier cavalier apparu à Jean

de la disette¹⁸¹. Nimbé, le visage septique présente les mêmes caractéristiques physiques que le précédent. Les couleurs de ce personnage sont globalement effacées. Il ne reste que les cernes bruns foncés dessinant les contours et les plis. Vêtu d'une tunique blanche (?) il porte des deux mains, une balance. Cette courte tunique froncée au cou possède des manches étroites.



1) Albert Qsell, Dessin de la voûte de la chapelle-Vincent-de-Paul, 1907.

Devant lui, un cavalier lève une épée. Souriant et fronçant les sourcils, il semble être le cavalier le plus volontaire. Ce belliqueux cavalier dénommé « la guerre » monte un cheval cambré également¹⁸². Ce cheval était-il rouge ? De rares résidus rosâtres ne sont guère convaincants. Coincé entre deux nuées, le corps du cheval semble être hypertrophié par rapport à sa tête. Pour illustrer le mouvement, ce cavalier se retient à la bride de sa monture. Vêtu d'une tunique claire, il porte par-dessus un très large *mantel* brun-pourpre aux reflets rouges couvrant la croupe du cheval. Au regard de l'actuelle présentation de l'image, il semble

peut-être qu'une lecture particulière du texte ait été faite à propos des couleurs.

Enfin le cavalier situé en tête porte également une épée. Ce cavalier de la mort¹⁸³, chevauche une monture blanche. Se retenant encore à la bride, il présente un visage circonspect ou même surpris.

Le sol présente une progression : d'un sol calme et plat, à chaque cavalier on remarque qu'il se soulève et qu'il devient littéralement flamme. Cependant si une progression temporelle semble suivre le récit de l'apocalypse ou « l'Agneau brise les sept sceaux », il semble pourtant qu'il y ait volontairement ou pas, un regroupement réalisé par chiffre pair et impair. En effet, les cavaliers ne sont pas représentés dans leur ordre d'apparition mais dans une suite présentant d'abord les cavaliers apparus aux temps impairs (1 et 3), puis les cavaliers apparaissant dans des temps pairs (2 et 4).

Le récit se poursuit avec l'ouverture du cinquième sceau représenté par un ciborium inscrit encore dans un cadre. Ce ciborium portant un dôme figure à lui seul l'édifice, le temple de Dieu dans lequel se trouve l'autel. Sur cet autel se trouve une lampe et deux candélabres. Sous l'autel conformément au texte, se trouve les « âmes des témoins de Dieu ». Placés dans une cuve, ils sont encore nus.

Une dernière scène prend place au-delà du ciborium. Malheureusement effacés, il ne subsiste qu'un soleil et une lune obscurcis placés au-dessus d'une terre où les végétaux semblent bousculés.

¹⁸¹ Il s'agit du troisième cavalier apparu à Jean

¹⁸² Il s'agit du second cavalier apparu à Jean

¹⁸³ Il s'agit du quatrième cavalier apparaissant à Jean

2) Le second registre

Au second registre se trouve le Christ et les anges. Inscrit dans un cadre feint en forme de large mandorle quatre demi-médailles greffés à cette mandorle portent les symboles des quatre évangélistes. Le Christ en buste est entouré de quatre anges priants. De face, mais non trop hiératique, il présente devant lui le Livre et bénit de trois doigts de la main droite. Son nimbe crucifère clair est également perlé. Ses cheveux longs reposent sur ses épaules. Une barbe fine termine son visage. Son visage apaisé présente une expression presque surprise : ces sourcils surhaussés lui donnent un air compatissant. Ses yeux louchent, comme dans la chapelle Saint-Michel : la représentation du regard fixe et droit semble être un obstacle. Le Christ porte une tunique à larges manches, modelées et cernées de traits noirs, ses mains sont longues et fines. Les deux premiers anges sont dessinés en buste. Les mains jointes et les bras tendus, les anges regardent le Christ. Leurs visages juvéniles montrent un sentiment d'inquiétude : leurs sourcils droits et légèrement inclinés les rendent fébriles. Derrière eux, deux autres anges tendent leurs mains. Un pan de l'étoffe du premier ange situé à droite s'envole. Le souffle semble émaner de l'apparition du Christ lui-même. Dans les demi-médailles, les évangélistes ne présentent plus de couleur. L'homme de Saint Matthieu rappelle les anges du registre supérieur, le Lion a une tête de chat et le Bœuf présente une gueule plutôt fine. L'Aigle a définitivement disparu.

Dans les écoinçons se trouvaient des anges nimbés.

3) Le fond de scène

Le fond de scène est bleu et détermine un ciel plutôt calme. Une ligne de sol devenant sur la droite une ligne de flamme est jonchée de quelques plantes plutôt pâles.

4) Les visages, les corps et les drapés

Tous les visages ne se ressemblent pas. Des visages allongés ou d'autres arrondis présentent cependant les mêmes lèvres dessinées, les mêmes nez droits ou aquilins et les mêmes petits yeux. Pâles, à cause de la dégradation de la peinture, ils devaient cependant être assez peu colorés. Les mains effilées et délicates forment des gestes plutôt précieux. Les drapés plutôt lâches offrent des plis naturalistes parfois terminés par des enroulements.

5) Inscriptions

Il s'agit d'un commentaire de scène.

... VIDIT. SA...IN. ESSET. IN PATHOMS. INSU[LA]...

L'écriture soignée possède plusieurs onciales. Ils 'agit du premier E de *esset*, H et M, N et les T. Il s'agit d'un commentaire libre du passage de l'Apocalypse I, 9. L'édition de Robert Favreau propose dater cette peinture de la seconde moitié du XIII^e siècle.

B. La chapelle Saint-Pierre : l'iconographie et la stylistique

La composition est découpée en deux registres. Le premier registre est segmenté par neuf arcs reposant sur des colonnes étroites composées d'une base et d'un chapiteau. Les colonnettes sont perlées. Au-dessus des arcs se trouvent des astres. Le second registre s'inscrit dans une demi-mandorle ornée de polylobes. L'édition de Robert Favreau propose de dater ses peintures de la fin du XII^e- début XIII^e siècle.

1) Le premier registre

Dans chaque arcade se trouve un Saint, debout et de face pour la plupart. Dans l'arcade située à gauche se trouve un personnage possédant une couronne et un sceptre fleurdélié¹⁸⁴. Dans la seconde arcature, le personnage est presque entièrement effacé. Dans la troisième arcature se trouve un Saint barbu tenant un livre dans la main gauche. S'agit-il de Saint Pierre? Dans l'arcade suivante, se trouve le Christ pourvu d'une barbe et d'un nimbe crucifère, il porte une tunique claire et un *mantel* rouge. Dans la cinquième arcade se trouvent deux personnages. L'un est assis. Ce personnage assis possède des chausses rouges et un *mantel* rosâtre. Dans la sixième arcade figure un Saint tourné en direction du Christ. Vêtu d'une tunique rose et d'un *mantel* vert, il est plutôt hiératique. Les arcades sept et huit sont partiellement masquées par une grande croix positionnée à l'envers. Sur cette croix, Saint Pierre¹⁸⁵ repose la tête à l'envers. Sa tunique proche du corps n'est pas retombée sur lui. Ses pieds sont encore bien identifiables. Cette croix monte jusqu'au second registre. Les bras écartés, un personnage situé à droite semble tenir une tenaille. Dans la dernière arcade, se trouve une chorale. Cette chorale d'hommes tend les mains en direction de la scène précédente. Les regards tournés vers Pierre ou vers nous forment un lien entre le spectateur et les scènes peintes. Ces intermédiaires ne sont cependant pas

¹⁸⁴ L'épître lue le jour de la saint Pierre et Paul à la messe commence ainsi : « *In diebus illis : Misit Herodes rex manus* » ; s'agit-il du roi Hérode?

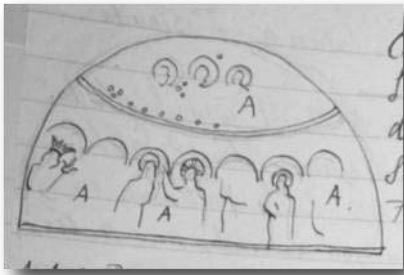
¹⁸⁵ Tu es Petrus (qui est inscrit sur la bande) se trouve pour l'alléluia le jour de la saint pierre et Paul et aussi dans l'Évangile, et comme antienne dans l'office de saint Pierre et Paul, donc le 29 juin.

muets, ils chantent, ou ils parlent. Ces barbus aux cheveux courts portent un bリアud orange-brun ne descendant pas au-dessus des genoux. On compte au moins sept personnages.

Dans l'écoinçon droit se trouve un Saint vêtu d'une tunique grise et d'un *mantel* rouge. Les yeux levés vers le haut et la main droite (sur un bras levé) désignant la scène supérieure, il porte de la main gauche une sorte de livre. Le livre semble ouvert : ne chante-t-il pas lui aussi? Ne s'agit-il pas de Saint Julien?¹⁸⁶

2) Le second registre et les écoinçons

Au registre supérieur se trouve trois personnages détachés sur un fond bleu perlé. Deux anges



2) Albert Qsell, *Dessin de la voûte de la chapelle-Vincent-de-Paul, 1907.*

tiennent un drap dans lequel se trouve un personnage nimbé. Les cheveux mi-longs brun-roux, les sourcils haussés, les lèvres souriantes donnent à ces personnages des mines heureuses. L'âme ou le Saint étend les mains devant lui en orant. Son nombril se dessine sur sa peau nue. Les anges sont vêtus de pourpre, de violet, de bleu. Nimbé d'un blanc jaunâtre, les visages présentent également le même type de nez droit aux ailes et au lobule bien dessinés. Tous portent un large menton.

Dans les écoinçons des baies se trouve au-dessous du bandeau épigraphique, un ange déployant ses ailes. Cet ange encadré par des bandeaux suivant la forme triangulaire, désigne du doigt le Christ ou les scènes supérieures. De l'autre main l'ange de gauche tient une hostie et l'ange de droite tient une croix.

3) Le fond de scène

Les personnages inscrits dans des arcades se détachent tous sur un fond bleu et une ligne de sol plutôt brune et discrète.

4) Les visages, les corps et les drapés

Tous les visages ne se ressemblent pas tout à fait : Les visages allongés arrondis présentent cependant les mêmes lèvres dessinées, les mêmes nez droits ou aquilins aux ailes bien développées et les mêmes petits yeux. Pâles rehaussés de rose et de brun ils ne devaient pas être très colorés. Les

¹⁸⁶ on lit : S J [UL] IENI : . :

mains effilées et délicates forment des gestes plutôt précieux accentués par le mouvement des bras et des jambes. Les drapés plutôt lâches offrent des plis naturalistes parfois terminés par des enroulements.

5) Inscriptions

Il s'agit d'un commentaire de scène.

Au dessus de l'ange de gauche :

[DOMINE] QUO VADIS VENIO ROMA[M ITERUM CRUCIFIGI] (Seigneur, où vas-tu ? Je vais à Rome pour être à nouveau crucifié)

Au dessus de l'ange de droite :

[TU ES] PETRUS (tu es Pierre)

Le E de *venio* est oncial et le D de *vadis* également. Il se trouve aussi un A à traverse double. L'édition de Robert Favreau propose de dater cette peinture de la fin du XII^e-début XIII^e siècle.

C. La technique

D'après un document datant de 1907 il n'y avait pas deux, mais trois vestiges peints sur le chœur de Saint-Julien de Brioude. En effet, la chapelle nord Saint-André, possédait d'après Albert Qsell (?), quelques fragments peints sous l'enduit badigeonné¹⁸⁷.

Les deux autres fresques présentent la même stylistique, les mêmes nez allongés et les mêmes formes de mains ou de visages, mais aussi les mêmes coloris et la même technique. Ces fresques exécutées à la chaux présentent des tons réalisés au jaune d'œuf extrêmement friable. Cette peinture à la détrempe présente également des traces d'éléments décoratifs surajoutés. D'après le document de 1907, les nimbes et les étoiles étaient dorées et ornées de cabochons : ce qui justifierait la présence sur la fresque la plus au nord, de grosses étoiles rondes disproportionnées, destinées à recevoir les cabochons aujourd'hui disparus. Les figures dessinées de noir cloisonnent les couleurs.

¹⁸⁷ Albert Qsell, Sous-secrétaire d'État du ministère de l'instruction publique et des Beaux-arts, *Lettre adressée au Gardes des sceaux*, 1907.

Pâques 2011

*